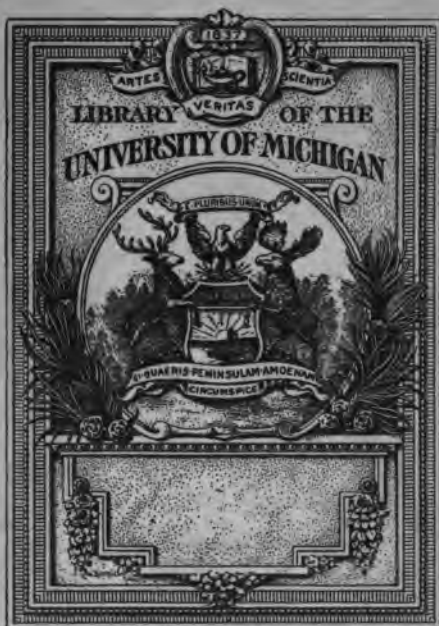


www.libtool.com.cn

www.libtool.com.cn



www.libtool.com.cn

848

D88 dv

1875

v. 1

www.libtool.com.cn

COLLECTION MICHEL LÉVY

www.libtool.com.cn

ŒUVRES COMPLÈTES

D'ALEXANDRE DUMAS

LE DRAME DE 98

I

ŒUVRES COMPLETES D'ALEXANDRE DUMAS

PUBLIÉES DANS LA COLLECTION MICHEL LÉVY

Acté.	1	— Le Caucase.	3
Amaury.	1	— Le Corricolo.	2
Ange Pitou.	2	— Le Midi de la France.	2
Ascanio.	2	— De Paris à Cadix.	4
Une Aventure d'amour.	4	— Quinze jours au Sinaï.	1
Aventures de John Davys.	2	— En Russie.	4
Les Baleiniers.	2	— Le Speronare.	2
Le Bâtard de Mauléon.	3	— Le Véloce.	2
Black.	1	— La Villa Palmieri.	1
Les Blancs et les Bleus.	3	Ingénue.	2
La Bouillie de la comtesse Berthe.	1	Isabel de Bavière.	2
La Boule de neige.	1	Italiens et Flamands.	2
Bric-à-Brac.	2	Ivanhoe de Walter Scott (traduction)	2
Un Cadet de famille.	3	Jacques Ortis.	1
Le Capitaine Pamphile.	1	Jarquot sans Oreilles.	4
Le Capitaine Paul.	4	Jane.	1
Le Capitaine Rhino.	4	Jehanne la Pucelle.	1
Le Capitaine Richard.	1	Louis XIV et son Siècle.	4
Catherine Blum.	4	Louis XV et sa Cour.	2
Causeries.	2	Louis XVI et la Révolution.	2
Cécile.	1	Les Louves de Machecoul.	3
Charles le Téméraire.	2	Madame de Chamblay.	2
Le Chasseur de Sauvagine.	4	La Maison de glace.	2
Le Château d'Eppstein.	2	Le Maître d'armes.	1
Le Chevalier d'Harmental.	2	Les Mariages du père Olufus.	1
Le Chevalier de Maison-Rouge.	2	Les Médecins.	1
Le Collier de la reine.	3	Mes Mémoires.	10
La Colombe. — Maître Adam le Calabrais.	1	Mémoires de Garibaldi.	2
Le Comte de Monte-Cristo.	6	Mémoires d'une aveugle.	2
La Comtesse de Charny.	2	Mémoires d'un médecin : Balsamo.	5
La Comtesse de Salisbury.	6	Le Meneur de loups.	1
Les Compagnons de Jésus.	3	Les Mille et un Fantômes.	1
Les Confessions de la marquise.	2	Les Mohicans de Paris.	4
Conscience l'Innocent.	2	Les Morts vont vite.	2
Création et Rédemption. — Le		Napoléon.	1
Docteur mystérieux.	2	Une Nuit à Florence.	1
— La Fille du Marquis.	2	Olympe de Clèves.	3
La Dame de Monsoreau.	3	Le Page du duc de Savoie.	2
La Dame de Volupté.	2	Parisiens et Provinciaux.	2
Les Deux Diane.	3	Le Pasteur d'Ashbourn.	2
Les Deux Reines.	2	Pauline et Pascal Bruno.	1
Dieu dispose.	2	Un Pays inconnu.	1
Le Drame de 93.	3	Le Père Gigogne.	2
Les Drames de la mer.	1	Le Père la Ruine.	4
Les Drames galants. — La Mar-		Le Prince des Voleurs.	2
quise d'Escoman.	2	La Princesse de Monaco.	2
La Femme au collier de velours.	1	La Princesse Flora.	1
Fernande.	4	Les Quarante-Cinq.	3
Une Fille du régent.	4	La Régence.	1
Filles, Lorettes et Courtisanes.	1	La Reine Margot.	2
Le Fils du forçat.	1	Robin Hood le Proscrit.	2
Les Frères corses.	1	La Route de Varennes.	4
Gabriel Lambert.	1	Le Saltéador.	1
Les Garibaldiens.	1	Salvator (suite des Mohicans de Paris).	5
Gaule et France.	1	Souvenirs d'Antony.	1
Georges.	1	Les Stuarts.	1
Un Gil Blas en Californie.	1	Sultanetta.	1
Les Grands Hommes en robe de		Sylvandire.	1
chambre : César.	2	La Terreur prussienne.	2
— Henri IV, Louis XIII, Richelieu.	2	Le Testament de M. Chauvelin.	4
La Guerre des femmes.	1	Théâtre complet.	25
Histoire d'un casse-noisette.	1	Trois Maîtres.	1
Les Hommes de fer.	1	Les Trois Mousquetaires.	2
L'Horoscope.	1	Le Trou de l'enfer.	1
L'Île de Fen.	2	La Tulipe noire.	1
Impressions de voyage : En Suisse.	1	Le Vicomte de Bragelonne.	6
— Une Année à Florence.	1	La Vie au Désert.	2
— L'Arabie Heureuse.	2	Une Vie d'artiste.	4
— Les Bords du Rhin.	2	Vingt Ans après.	3
— Le Capitaine Arenas.	4		

LE DRAME

DE
www.libtool.com.cn

QUATRE-VINGT-TREIZE

PAR

ALEXANDRE DUMAS

I

NOUVELLE ÉDITION



PARIS

MICHEL LÉVY FRÈRES, ÉDITEURS
RUE AUBER, 3, PLACE DE L'OPÉRA

LIBRAIRIE NOUVELLE

BOULEVARD DES ITALIENS, 45, AU COIN DE LA RUE DE GRAMMONT

1875

Droits de reproduction et de traduction réservés

www.libtool.com.cn

LE DRAME

DE

www.libtool.com.cn

QUATRE-VINGT-TREIZE

I

Le roi à Paris. — La cocarde nationale. — La nation. — Le lion et le chien. — Marat. — L'Assemblée suit le roi. — L'archevêché. — La guerre aux mots. — Abandon de Versailles. — Mademoiselle de Montansier. — Mirabeau. — La loi martiale. — Le boulangier François. — Ses défenseurs. — Sa mort. — Sa femme et son enfant. — La loi martiale demandée, discutée et décrétée. — Fleur-d'Épine. — Secours à la veuve François. — Texte de la loi martiale. — Loustalot et Marat. — Mirabeau. — Sa crainte. — La Fayette. — Le duc d'Orléans exilé. — Le serf du Jura. — Sa réception à l'Assemblée. — Visite aux prisons civiles et ecclésiastiques. — Les vœux. — Les juifs. — Les comédiens. — Les protestants. — Rabaut-Saint-Étienne. — Erreurs de l'Assemblée. — Électorat. — Éligibilité. — Citoyens actifs et passifs. — Robespierre et Grégoire. — Prieur (de la Marne). — Camille Desmoulins. — Les caricatures. — Les biens du clergé. — L'évêque d'Autun. — Vacance des parlements. — Les lettres de mort. — Le manège. — Les chevaux. — L'affiche de théâtre. — Les acteurs. — Les bais. — Les noirs. — Les impartiaux.

A partir du moment où commence notre récit, — 6 octobre 1789, — Louis XVI et la Révolution sont définitivement en présence l'un de l'autre.

En effet, le retour du roi à Paris, au milieu de ce peuple qui *l'a reconquis*, comme dit Bailly, est le complément logique du mouvement insurrectionnel qui a pris la Bastille et forcé le roi à quitter momentanément Versailles, pour venir à l'hôtel de ville reconnaître la cocarde tricolore comme cocarde de la nation.

Remarquez la valeur que prennent les mots. La cocarde tricolore n'est pas la cocarde de la France, c'est la cocarde nationale, c'est-à-dire la cocarde de la nation.

Il commence donc à exister en France quelque chose de plus avancé que la France, quelque chose qui existait et dont on ignorait l'existence, quelque chose qui point, qui sort de terre, qui apparaît et dont on salue l'apparition.

Ce quelque chose, c'est la nation.

Puis, au sein de la nation, autre chose encore : un pouvoir qui grandit en un instant, qui, inconnu la veille, sera le lendemain l'égal de la royauté, qui, le surlendemain, sera son maître.

Ce pouvoir, c'est l'Assemblée nationale.

Aussi, quand le roi quitte Versailles, vous allez voir l'Assemblée suivre le roi.

Ce terrible pouvoir qui grandit ne quittera plus ce faible pouvoir qui tombe.

Assemblée nationale, elle le protège.

Assemblée législative, elle lutte contre lui.

Convention nationale, elle l'étouffe.

Tant que la royauté avait séjourné à Versailles avec les Broglie, les Bezenval et les Lambesc, la royauté était retranchée contre le peuple.

Et le peuple était le serf de la royauté.

Mais le peuple a pris Versailles, comme il a pris la Castille, comme il prendra les Tuileries.

Le roi est le mandataire du peuple.

Vous rappelez-vous avoir vu au Jardin des Plantes, enfermés dans la même cage, ce lion fier et puissant qui caressait de la patte un pauvre petit chien tout tremblant, car celui-ci ne pouvait croire à la clémence de son terrible compagnon ?

Eh bien, c'est le peuple et la royauté.

Seulement, comme ce lion quand on lui donne ce chien, le peuple fut enchanté ; quand il fut maître de son roi, il commença par jouer avec lui, par le caresser, par hurler d'aise aux caresses qu'il en reçut.

En effet, le roi installé aux Tuileries, le jardin fut encombré non pas de curieux, mais de fidèles sujets voulant voir leur roi.

A cette époque, tout le monde est encore royaliste, excepté Camille Desmoulins, qui est déjà républicain, et Marat, qui se transforme.

Soyez tranquilles, nous allons parler de Marat, cette puissante individualité qui, pendant ses quatre ans de royauté démagogique, n'a voulu s'allier avec aucun homme ni avec aucun principe, et qui fait répondre à Camille Desmoulins et à Fréron, lesquels lui proposent de fonder *l'Ami du peuple* avec *la Tribune des Patriotes* :

— L'aigle est toujours seul, mais le dindon fait troupe.

Seulement, son tour n'est pas encore arrivé, et il faut que nous revenions d'abord à l'Assemblée nationale.

Le roi parti, l'Assemblée s'occupa de le suivre.

Le 8 octobre, elle envoie une députation pour choisir le local provisoire de ses séances, jusqu'à ce que le manège des Tuileries, qui lui est destiné, soit prêt à la recevoir.

La députation choisit pour son local provisoire la salle de l'archevêché.

En attendant, l'Assemblée fait la guerre aux mots.

Elle change par un décret le titre de *roi de France et de Navarre* en celui de *roi des Français*.

Elle proscriit les formules royales *De notre science certaine et pleine puissance*, et *Car tel est notre bon plaisir*, et décide qu'à ces formules seront substituées celles-ci : *Louis, par la grâce de Dieu, et par la loi constitutionnelle de l'État...*

Puis, le 19, elle vient s'établir dans la salle de l'archevêché, tant elle a hâte de se rapprocher de son roi, ou plutôt de veiller sur son prisonnier.

De ce moment commence l'agonie de ce *favori sans mérite* qu'on appelle Versailles.

Versailles vivait de la royauté, la royauté le quitte, et Versailles s'en va mourant. La planète entraîne les satellites : les courtisans s'en éloignent, les familles riches l'abandonnent, et mademoiselle de Montansier, elle-même, directrice du théâtre, se déclare, comme l'Assemblée nationale, inséparable de Sa Majesté, et accompagne Sa Majesté à Paris.

Aussi voyez : voilà les deux pouvoirs à Paris, le roi dans son château, l'Assemblée dans son archevêché ; tous deux ont une garde.

Consignons ici les événements qui surgirent entre le 19 octobre, jour de l'entrée de l'Assemblée nationale à l'archevêché, et le 9 novembre, jour de son installation au manège.

Le retour du *boulangier*, de la *boulangère*, du *petit mitron* et des soixante voitures de farine qui les suivaient, n'avait pas, comme on le pense bien, suffi pour faire disparaître la famine ; des attroupements avaient eu lieu à la porte des boulangers ; mais il n'y avait rien à faire contre ces attroupements, le droit de réunion étant consacré par la *Déclaration des droits de l'homme*.

Déjà, le 14 octobre, Mirabeau, en relation avec la cour, au parti de laquelle il allait passer, Mirabeau, disons-nous, avait proposé la loi martiale ; mais cette loi martiale portait une grave atteinte à l'esprit de la Révolution, et l'Assemblée nationale n'avait point osé l'adopter.

Cependant, la cour avait grand besoin que cette loi passât.

Maintenant, quels furent les instigateurs de l'événement qui fit passer cette loi ? C'est ce qu'il est impossible d'affirmer, et c'est ce qu'il faut laisser décider au lecteur, en lui mettant sous les yeux cependant cet axiome de droit :

Il faut imputer le crime à celui qui a intérêt au crime.

En tout cas, voici le fait :

Le 21 octobre, au matin, un boulanger nommé Denis François, âgé de vingt-huit ans, marié depuis quinze mois, demeurant rue du Marché-Palu, district de Notre-Dame, avait déjà délivré six fournées de pain et commençait à cuire la septième, lorsqu'une femme qui n'avait pu en

avoir encore demandé à visiter la boutique pour voir s'il n'y a pas de pain caché.

François, qui n'a rien à craindre, la fait entrer et l'invite à faire des recherches. Malheureusement, dans une armoire, elle trouva trois pains rassis de quatre livre chacun, que les garçons avaient conservés pour eux.

Elle en prend un, sort dans la rue et amente le peuple en disant que le malheureux a caché une partie de sa tournée.

Aussitôt le peuple force la faible garde que la police avait mise à la porte de François, comme à celle des autres boulangers.

Et, outre les deux autres pains rassis, il trouve dix douzaines de petits pains frais, réservés pour messieurs de l'Assemblée nationale, qui, siégeant à l'archevêché, ne sont qu'à quelques pas de la rue du Marché-Palu.

Aussitôt s'élève une voix qui crie :

— Le boulanger à la lanterne !

C'était un cri terrible et qui commençait à retentir dans les rues de Paris.

Le malheureux boulanger comprend le danger qu'il court; il demande à être conduit à son district : on ne l'écoute pas; on veut l'entraîner à la Grève. Les officiers du district accourent, et il est conduit au comité de police.

François était fort aimé et fort estimé dans son quartier. Aussi ses voisins le suivent, et, appelés en témoignage, constatent qu'il a donné, depuis le commencement de la Révolution, les plus grandes preuves de zèle; qu'il a fait habituellement dix fournées par jour; que, lorsqu'ils

en manquaient, il a souvent cédé de la farine à ses confrères; que, la veille encore, par exemple, il a cédé trois sacs aux sieurs Patrigeon et Merrelier; enfin que, pour servir plus promptement le public, outre son four, il loue le four d'un pâtissier, où il fait sécher son bois.

Cet homme méritait une récompense. On continue à demander sa tête.

Trois citoyens se jettent entre lui et les forcenés qui le menacent.

Disons leurs noms. Il est toujours bon d'écrire le nom de trois honnêtes gens. C'étaient MM. Garran de Coulon, Guillot de Blancheville et Dامنne fils.

Mais ils ont beau répéter à haute voix les témoignages qu'ils ont entendus, les clameurs mortelles parlent plus haut qu'eux; le boulanger est pris au milieu des gardes nationaux, tiré de leurs mains, malgré les efforts qu'ils font pour le défendre. A peine est-il aux mains de ses ennemis, qu'il est mort et qu'en deux secondes, sa tête, séparée du corps, s'élève au bout d'une pique.

Rien n'était plus facile que d'empêcher ces hommes de commettre le crime; rien n'était plus facile que d'arrêter l'assassin qui portait cette tête, et les quelques misérables qui lui faisaient escorte. Mais on s'en garde. Paris a besoin d'être épouvanté pour recevoir la loi martiale comme un bienfait. Les assassins peuvent donc en toute liberté s'amuser à renouveler les sanglantes facéties du retour de Versailles.

Un boulanger passe. On lui prend son bonnet, dont on coiffe la tête du malheureux François.

Sa femme, grosse de trois mois, apprenant, à son retour à la maison, que son mari a été conduit à l'hôtel de ville, s'empresse de courir à son secours.

Sur le pont Notre-Dame, elle rencontre quelques amis qui font ce qu'ils peuvent pour l'empêcher d'aller plus loin. Elle insiste ; elle se débat. Une troupe hurlante apparaît à l'extrémité du pont. Elle porte pour étendard une tête sanglante : elle reconnaît celle de son mari.

On l'emporte évanouie.

Quant à son enfant, il est mort.

Aussitôt la Commune envoie une députation à l'Assemblée nationale pour que la loi martiale soit votée d'urgence.

Foucaut veut qu'elle soit votée dans la même journée.

Barnave appuie Foucaut.

Mirabeau, qui l'avait proposée, revient à la charge et démontre l'urgence de sa loi.

Buzot la repousse.

Robespierre fait contre elle une de ses plus logiques improvisations.

Une nouvelle députation de la Commune, encore plus pressante que la première, arrive pendant la discussion. La loi est décrétée le même jour, sanctionnée le soir par le roi, et proclamée le lendemain.

Il faut le dire, au reste, la première application de cette loi fut faite contre les assassins de la veille. Deux furent pendus en Grève le jour même de sa promulgation, et un troisième, ancien recruteur de dragons, nommé Fleur-d'Épine, fut dégradé et conduit au Châtelet pour y être jugé.

C'était lui qui avait coupé la tête du malheureux François.

Cette aventure fut, pendant huit jours, la nouvelle de la cour et de la ville. Chacun s'intéressa à la jeune femme du malheureux boulanger, devenue veuve avec un enfant au berceau.

La reine fit passer à cette infortunée, de moitié avec le roi, six billets de mille francs; la municipalité lui envoya une députation pour lui apprendre qu'elle et son fils étaient sous la sauvegarde de la Commune, et qu'il serait pourvu à tous leurs besoins.

Pendant on proclamait la loi martiale.

Elle disait :

« Lorsque la tranquillité publique sera en péril, les officiers municipaux seront tenus de déclarer que la force militaire va être déployée pour rétablir l'ordre.

» Cette déclaration se fera en arborant un drapeau rouge dans les rues, et, à partir de ce moment, tout attroupement sera criminel; faute par les personnes attroupées de se retirer, il leur sera fait par les officiers municipaux trois sommations en ces termes :

« *On va faire feu, que les bons citoyens se retirent.*

» Après la troisième sommation, la force des armes sera déployée sans que personne soit responsable de ce qui pourra en résulter.

» Après le feu, toutes les personnes attroupées seront punies d'emprisonnement, et celles qui auront commis quelque violence seront punies de mort. »

Deux journalistes seulement protestèrent contre cette

loi : Loustalot, dans *les Révolutions de Paris*, et Marat, dans *l'Ami du Peuple*.

En même temps qu'elle décrétait la loi martiale, l'Assemblée nationale renvoyait les crimes de lèse-nation au tribunal royal du Châtelet.

Nous allons voir tout à l'heure comment ce tribunal devait s'acquitter de sa mission.

Buzot et Robespierre le savaient d'avance : aussi demandaient-ils qu'on créât une haute cour nationale.

Mirabeau, qui s'enhardissait dans son royalisme, alla jusqu'à dire que toutes ces mesures étaient impuissantes, *et qu'il fallait rendre sa force au pouvoir exécutif*.

Qu'on jette les yeux sur les quinze jours qui viennent de s'écouler, et qu'on voie le chemin que le roi a fait du 6 au 21 octobre.

Il est vrai que la conquête n'est que factice. Toutes les fois qu'un peuple recule, c'est qu'il prend son élan.

La peur de voir se renouveler les scènes du 6 octobre avait fait une foule de royalistes ardents de ceux qui n'étaient que royalistes modérés.

Cent cinquante députés prirent des passe-ports.

Lally et Mounier se sauvèrent.

La Fayette s'en prit à Marat. La Fayette était furieux d'avoir été trop royaliste pour les uns et pas assez pour les autres.

Un instant il fut près d'écouter une proposition de Mirabeau.

Mirabeau avait perdu son patron. Le duc d'Orléans était parti pour Londres ; il allait *en ambassade*. Lisez : en exil.

Mirabeau se tourna du côté de la cour.

— Voulez-vous renverser Necker et gouverner à nous deux? écrivait-il à la Fayette.

Malheureusement pour le roi, la Fayette méprisait Mirabeau.

Il refusa.

Qui sait ce qu'eussent fait le génie et la popularité réunis?

Nous disions que la mort du boulanger François avait eu le privilège d'occuper Paris pendant près de huit jours.

Nous nous trompions. Un paysan arrivé du Jura vint faire diversion à cette sanglante affaire.

C'était un serf mainmortable du Jura. Il avait cent vingt ans. Il était né en 1668, pendant la jeunesse de Louis XIV: il était amené par ses enfants, et venait remercier l'Assemblée de son décret du 4 août.

On se rappelle cette nuit où chacun brûla ses titres de noblesse et renonça à ses droits féodaux.

Ce vieillard était probablement le doyen de l'humanité. Il venait en députation au nom de l'humanité.

L'Assemblée tout entière se leva devant ce vieillard, le fit asseoir et se couvrit. Il avait été serf, un demi-siècle sous Louis XIV, un autre demi-siècle sous Louis XV, vingt ans sous Louis XVI. Il l'était encore, car le servage ne fut aboli de fait qu'en mars 1790.

Il mourut deux mois après sa présentation à l'Assemblée, le pauvre vieillard. Il mourut donc serf comme il avait vécu.

Mais, en mourant, il avait vu la lumière, et, de sa main glacée, il avait touché la liberté.

Il se nommait Jean Jacob.

C'était le 23 octobre que cet hommage était rendu par la vieillesse à l'Assemblée, et par l'Assemblée à la vieillesse. Un de ses membres, M. de Castellane, demanda, puisque la Bastille était détruite, que l'on visitât les trente-cinq prisons de Paris, et surtout les cachots ecclésiastiques, les plus profonds de tous les cachots.

Le 25, une religieuse écrivit, priant l'Assemblée de statuer sur les vœux ecclésiastiques.

L'Assemblée tressaillit, presque de crainte. Ne touchait-on point là quelque marbre sacré, quelque arche sainte?

L'Assemblée suspendit l'émission des vœux, mais n'osa les rompre.

Comme Hercule enfant, elle s'essayait à étouffer des serpents, sans savoir encore qu'elle était de force à étouffer des lions.

Puis vinrent les réclamations des juifs, des comédiens et des protestants.

Les juifs étaient encore souffletés annuellement à Toulouse, et, quand on pendait un juif, il en coûtait la vie à deux chiens, qu'on pendait en même temps que lui, l'un à sa droite, l'autre à sa gauche.

Ils venaient demander s'ils étaient hommes.

Après eux, les comédiens, les comédiens excommuniés, privés de droits civils, enterrés sans cierges ni prêtres.

Ils venaient demander au nom des deux grands esprits de l'Angleterre et de la France, ils venaient demander au

nom de Shakspeare et de Molière, s'ils étaient citoyens.

L'Assemblée n'osa leur répondre.

A propos des protestants, elle rendit aux non catholiques l'accès des emplois civils.

Les protestants rentrèrent après plus d'un siècle d'exil.

Rabaut-Saint-Étienne, fils du vieux docteur des Cévennes, de ce martyr de la foi qui passa cinquante ans à errer proscrit dans les bois, sans autre toit que la pierre des cavernes ou les feuilles des arbres, rentra lors de ce rappel.

Élu membre de l'Assemblée nationale, puis nommé président de cette même assemblée, il écrivit à son père, octogénaire : « Mon père, le président de l'Assemblée nationale est à vos pieds. »

Ainsi tout reprenait sa place ou allait la reprendre ; ainsi les injustices s'effaçaient peu à peu ; ainsi l'aube du XIX^e siècle commençait à luire.

Cependant, trébuchant à ces premiers pas qu'elle faisait dans le crépuscule, de temps en temps l'Assemblée tombait dans quelque grave erreur.

Ainsi elle fixe des conditions à l'électorat et à l'éligibilité. Elle décrète que, pour voter aux assemblées primaires et de canton, il faudra être âgé de vingt-cinq ans accomplis, domicilié dans le canton au moins depuis un an, payer une contribution directe de la valeur de trois journées de travail, n'être pas en état de domesticité et être inscrit au rôle de la garde nationale.

Ceux qui réuniront toutes ces conditions seront appelés *citoyens actifs*.

Ceux qui ne les réuniront pas seront appelés *citoyens passifs*.

Ce n'est pas tout.

Pour être éligible, il faut d'autres conditions encore que pour être électeur.

Pour être éligible aux assemblées électorales et aux administrations du département et du district, il faut payer une contribution directe de la valeur de dix journées de travail.

Pour être éligible à l'Assemblée nationale, il faut payer un marc d'argent, et, de plus, être propriétaire foncier.

C'était encore de la réaction.

A l'Assemblée nationale, Robespierre et Grégoire soutinrent avec chaleur la cause du peuple.

Les hommes, et non la propriété, sont l'objet de la représentation nationale, dit Robespierre; il ne faut pas considérer les biens, mais les qualités personnelles; la confiance du peuple doit être le seul, le véritable titre à consulter.

— Substituez la confiance au marc d'argent! ajouta Prieur (de la Marne).

Et, comme le clergé avait appuyé la loi, Camille Desmoulins s'écrie :

« O prêtres misérables! ô bonzes fourbes et stupides! ne voyez-vous pas que votre Dieu n'était pas éligible, et que vous venez de reléguer Jésus-Christ parmi la canaille? »

Le marc d'argent fut attaqué non-seulement à la tri-

bune, non-seulement par les journalistes, mais encore par des caricatures et par des chansons. On fit le portrait d'un futur député, dont un marc d'argent remplaçait la tête, et au-dessous l'on écrivit les deux vers de Boileau :

Et souvent tel y vient qui sait pour tout secret :
Cinq et quatre font neuf; ôtez deux, reste sept.

Une autre caricature, intitulée *la Romaine aristocratique*, portait cette légende ou plutôt se carrait au-dessus de ce quatrain :

Le marc d'argent préside en France :
Esprit, talents! dons superflus.
Au diable vertus sans finances!
Beaucoup d'appelés, peu d'élus.

Le 3 novembre, l'Assemblée, pour se repopulariser, décrète que les biens du clergé *sont mis à la disposition de la nation*. Ce qu'il y a de curieux, c'est que, dès le 10 octobre, la question est posée à l'évêque d'Autun, qui, ainsi que le dit Michelet, se hasarde sur ce terrain glissant et rompt la glace d'un pied boiteux en disant que le clergé n'était pas propriétaire comme les autres propriétaires.

Il est assez curieux que le décret qui dépouille le clergé de ses biens soit daté de l'archevêché.

Le même jour, l'Assemblée nationale décide que, jusqu'à l'époque où elle réglera définitivement l'organisation

du pouvoir judiciaire, les parlements resteront en vacance.

Et voilà les ~~parlements suspendus~~.

— Nous les avons enterrés tout vifs, dit Lameth après la séance.

Deux caricatures sortirent de ces deux décisions.

L'une représentait l'enterrement du très-haut, très-puissant et très-magnifique seigneur Clergé, décédé en la salle de l'Assemblée nationale, le jour des Morts 1789.

« Son corps, disait la lettre de faire part, sera porté au trésor royal, en caisse nationale, par MM. de Mirabeau, Thouret, Chapelier et Alexandre de Lameth.

» Il passera devant la Bourse et la Caisse d'escompte, qui lui jetteront de l'eau bénite.

» L'abbé Sieyès et M. l'abbé Maury suivront le deuil en grandes pleureuses. M. l'abbé de Montesquiou prononcera l'oraison funèbre. Un *De profundis* sera chanté en faux bourdon par les dames de l'Opéra, revêtues de l'habit de veuve.

» Enfin le deuil se rendra chez M. Necker, où les créanciers de l'État seront invités à se trouver. »

Quant à la caricature relative aux parlementaires, elle représentait ceux-ci fuyant dans toutes les directions, en butte à un vent de bise qui leur enlevait leurs perruques.

— Il fait un vent à décorner des bœufs, disait un passant.

Enfin, le 9 novembre, le local étant achevé, les députés prirent possession de la salle du Manège.

Le lendemain, on lisait à tous les coins de rue l'affiche suivante :

www.libtool.com.cn
LES CHEVAUX AU MANÈGE

Le Pétulant.
L'Ombrageux.
La Rusée.
La Cabreuse.
La Nonchalante.
La Terrible.
L'Inconstant.
Le Rétif.
Le Mignon.
L'Intépide.
Le Joyeux.
Le Rhinocéros.
La Somnambule.
L'Impayable.
Le Foudroyant.
L'Heureux.
L'Indocile.
Le Bon.
L'Intraitable.
Le Sûr.
Le Chancelant.
Le Beau.
Le Superbe.
L'Étonnant.

Mirabeau.
Clermont-Tonnerre.
L'abbé de Montesquiou.
L'abbé Maury.
Boisgelin.
Le duc du Châtelet.
Le comte d'Entraigues.
La Luzerne.
Le duc de Coigny.
L'abbé Grégoire.
Le chevalier de Boufflers.
Moreau de Saint-Méry.
Cazalès.
Alexandre Lameth.
Thouret.
Bailly.
Target.
Rabaut-Saint-Étienne.
D'Esprémenil.
Malouet.
D'Aiguillon.
Le prince de Poix.
M. de Montesquiou.
Barnave.

Le lendemain, un journal annonça la séance en ces termes :

« Les grands comédiens de la salle du Manège donneront aujourd'hui *le Roi dépouillé*, ancienne pièce redemandée.

» La seconde pièce sera *l'Honnête Criminel*, en deux ac-

18 LE DRAME DE QUATRE-VINGT-TREIZE

tes et en prose d'états généraux, laquelle vaut bien des vers.

» M. de Mirabeau remplira le principal rôle; son confident sera l'étonnant Barnave, jeune homme de la plus grande espérance. »

Puis, après avoir désigné personnellement les députés, on les plaça par catégories.

Ceux qui siégèrent au côté gauche furent appelés les Bais ;

Ceux qui siégèrent au côté droit furent appelés les Noirs ;

Ceux qui siégèrent au centre furent appelés les Impartiaux.

II

Le tribunal du Châtelet. — Origine du Châtelet. — Ordonnance de Louis IX. — Le Châtelet tribunal suprême. — L'appel au parlement. — Les trois accusés. — Augeard et Bezenval acquittés. — Le quatrain de Camille Desmoulins. — Le marquis de Favras. — Son portrait. — Accusation portée contre lui. — Ses accusateurs. — Monsieur, frère du roi. — Sa conduite. — La circulaire Barreux. — Monsieur à l'hôtel de ville. — Son triomphe. — Favras devant ses juges. — Sa contenance. — L'arrêt. — L'heure de l'exécution. — Joie dans Paris. — Le pourboire. — Les apprêts du supplice. — Notre-Dame. — Testament. — Barreau, fais ton devoir. — Bis ! — L'inhumation. — Une phrase du mémoire de Favras. — L'égalité dans le supplice.

Nous avons parlé du Châtelet, érigé en tribunal de lèse-nation; à peine eut-il son brevet de juge, qu'il se mit à la besogne.

Un mot sur l'origine du Châtelet.

Philippe-Auguste était, comme chacun sait, un grand bâtisseur. Il bâtit Notre-Dame, ou à peu près. Il fonda les hôpitaux de la Trinité, de Sainte-Catherine et de Saint-Nicolas du Louvre. Il pava les rues de Paris, dont la puanteur l'empêchait de rester à sa fenêtre.

Enfin, au moment de partir pour la croisade, voulant que les bourgeois ne perdissent pas leur temps pendant qu'il allait si bien employer le sien, il leur ordonna de se mettre incontinent à bâtir une enceinte à leur ville ; enceinte dont il donnait lui-même le programme, et qui devait être composée d'une muraille solide garnie de tourelles et de portes.

Cette enceinte fut la troisième qui environna Paris.

Comme on le comprend bien, les ingénieurs ne prirent pas juste la mesure de leur capitale. Paris avait grossi assez vite pour faire comprendre qu'un jour il ferait craquer la troisième ceinture comme il avait fait craquer les deux autres.

On lui tint donc la ceinture lâche, et, dans cette ceinture, on renferma, par précaution pour l'avenir sans doute, une foule de pauvres hameaux et de petits villages destinés à devenir plus tard des portions de ce grand tout.

Ces hameaux et ces villages, si pauvres qu'ils fussent, avaient leur justice seigneuriale comme Louis IX avait la sienne.

Car il est bon qu'on sache ceci : c'est que, quand Louis IX rendait justice sous le fameux chêne devenu proverbial, il rendait justice comme seigneur et non comme roi.

Or, toutes ces justices seigneuriales qui, la plupart du

temps, se contredisaient les unes les autres, enfermées dans la même enceinte, rendirent l'opposition plus sensible et finirent par se heurter si singulièrement, qu'elles mirent une grande confusion dans cette étrange capitale.

Cette confusion nécessitait l'intervention de Louis IX.

Aussi Louis IX ordonna-t-il que toutes les causes jugées par ces petites justices seigneuriales seraient portées par voie d'appel devant son Châtelet de Paris, dont la juridiction se trouva ainsi toute-puissante, chargée qu'elle était de juger en dernier ressort.

Le Châtelet demeura ainsi le tribunal suprême jusqu'à l'heure où le parlement, devenu sédentaire, connut à son tour, par voie d'appel, des causes jugées au Châtelet.

Mais, le 2 novembre 1789, l'Assemblée nationale ayant, comme nous venons de le dire, suspendu le parlement, le Châtelet reprit non-seulement son ancienne importance, mais encore une importance nouvelle, chargé qu'il était de connaître non-seulement de tous les crimes qui lui avaient été soumis jusque-là, mais encore du crime de lèse-nation.

Or, pour le moment, trois hommes étaient accusés de ce crime :

Le fermier général Augeard, le baron de Bezenval et le marquis de Favras.

Le Châtelet débutait aristocratiquement, comme on voit.

Le fermier général était accusé d'avoir fourni à la cour les fonds avec lesquels la camarilla de la reine payait les troupes rassemblées au Champ de Mars. Augeard était peu connu ; la populace ne lui en voulait aucunement ; les juges

furent indulgents, et Augeard, qui devait plus tard payer son tribut à la guillotine, fut acquitté.

Bezenval venait après lui.

Il n'en était point de Bezenval comme d'Augeard. Bezenval était connu, lui. Il était colonel général des Suisses et avait commandé au Champ de Mars en juillet 1789; le peuple se souvenait qu'il l'avait chargé, et le peuple n'était pas fâché de prendre sa revanche.

Aussi, au moment où Bezenval parut devant ses yeux, des cris s'élevèrent de tous les coins de la salle :

— A la lanterne, Bezenval ! Bezenval, à la potence !

Puis, comme le tribunal avait réclamé un instant de silence, profitant de cette trêve, un assistant s'écria :

— Je demande qu'on le coupe en treize morceaux et qu'on en envoie un à chaque canton !

Malgré la culpabilité bien constante de Bezenval, au point de vue du peuple, devenu son juge, bien entendu, malgré les vociférations des assistants, Bezenval fut acquitté.

Aussi Camille Desmoulins, indigné de ce double acquittement, envoya-t-il aux juges ce flamboyant quatrain :

Magistrats, qui lavez Augeard,
Qui lavez Bezenval, qui laveriez la peste,
Vous êtes le papier brouillard :
Vous enlevez la tache, et la tache vous reste.

C'est dans ces fâcheuses circonstances que se présenta le procès Favras.

Après les deux impopulaires acquittements qui venaient

d'avoir lieu, le troisième accusé devait nécessairement être un coupable.

Ce troisième accusé était Thomas Mahi, marquis de Favras. Le marquis de Favras était un homme de quarante-cinq ans, véritable type de l'ancien gentilhomme et réunissant à la fois en lui noblesse, élégance, dignité.

Il était entré au service dans les mousquetaires. Il avait fait la campagne de 1761, était devenu capitaine aide-major dans le régiment de Belzunce, puis lieutenant des Suisses de la garde de Monsieur, frère du roi; mais il s'était, en 1775, démis de cette charge pour se rendre à Vienne, où il avait fait reconnaître sa femme comme fille légitime du prince d'Anhalt-Schauenbourg.

En 1787, après avoir pris part à l'insurrection de Hollande, il revint à Paris, et, vers la fin de 1789, fut accusé d'avoir tramé contre la Révolution en essayant d'introduire, la nuit, dans Paris, des gens armés, afin de se défaire des trois chefs principaux de l'administration, d'attaquer la garde du roi, d'enlever le sceau de l'État et d'entraîner le roi et sa famille à Péronne.

Favras était accusé par trois misérables racleurs nommés Morel, Turcati et Marquies.

La dénonciation portait que le marquis avait proposé à la cour de lever sur les frontières de France une armée de cent cinquante mille hommes pour renverser la nouvelle constitution.

Favras s'y prenait à l'avance, comme on voit : la nouvelle constitution n'était pas encore faite.

Mais ce n'était point là le crime principal. Le crime prin-

cipal, c'était la tentative sur le roi, sur la reine et sur les enfants de France.

Cette tentative consistait à entrer dans Paris avec douze cents cavaliers portant chacun un fantassin en croupe. Ces deux mille quatre cents hommes, bien armés, bien résolus, prêts à tout, devaient assassiner le général la Fayette, le maire Bailly; enlever, comme nous avons dit, le roi et sa famille, et les conduire à Péronne, où une armée de cent vingt mille hommes les attendait.

Toute cette conspiration avait été tramée, disait-on, entre Monsieur et son ancien lieutenant des gardes.

Monsieur ne dédaigna point de répondre; les accusations qui atteignaient la noblesse commençaient à monter jusqu'au peuple.

Monsieur répondit donc que, depuis quinze ans, il avait absolument perdu de vue le marquis de Favras, qu'il n'avait retrouvé que dans une circonstance absolument étrangère à la politique; c'est-à-dire à propos d'un emprunt qu'il désirait contracter et en faveur duquel il aliénait pour deux millions de contrats de rente.

La dénégation de Monsieur n'empêcha point que, le lendemain du jour où le marquis de Favras fut arrêté avec sa femme, on ne fit courir dans Paris cette circulaire :

« M. le marquis de Favras a été arrêté avec madame son épouse, pour un plan qu'il avait formé de soulever trente mille hommes, chargés d'assassiner M. de la Fayette et le maire de Paris, et ensuite de nous couper les vivres. Monsieur, frère du roi, était à la tête.

» BARREAUX. »

Barreaux n'existait pas, selon toute probabilité ; mais le moyen de prouver la non-existence de Barreaux ? Il en résulta que l'accusation dirigée contre Monsieur prit dans les vingt-quatre heures une telle importance, que Monsieur crut devoir se rendre à l'hôtel de ville, où il désavoua publiquement le marquis de Favras, et ce, dans les mêmes termes, à peu près, qu'il l'avait déjà désavoué devant ses amis et ses familiers.

Cette humilité de Monsieur désarma le peuple, qui accueillit sa dénégation par des applaudissements frénétiques.

C'était déjà beaucoup qu'on lui livrât la noblesse, il ne demandait pas encore les princes du sang.

Monsieur, sain et sauf, et ne craignant plus pour lui, essaya alors de faire de la générosité ; il demanda la grâce de ceux qui l'avaient offensé. Mais, avec la même unanimité qu'on l'avait applaudi, on cria :

— Pas de grâce ! pas de grâce !

Monsieur fut reconduit en triomphe au Luxembourg : le triomphe de Monsieur, c'était la condamnation de Favras.

Le procès, un moment interrompu, fut repris avec une activité sans égale, et, le 19 février 1790, Favras comparut devant ses juges.

En entrant, M. de Favras dut comprendre, à la contenance du tribunal et surtout à celle des assistants, qu'il était condamné d'avance ; et cependant il est impossible de demeurer plus calme et plus assuré que ne demeura M. de Favras. Il répondit avec précision et courtoisie aux questions qui lui étaient adressées, demandant avec instance

qu'on le confrontât avec ses accusateurs; ce qui était son droit, et ce qui, cependant, lui fut constamment refusé.

www.libtool.com.cn

Ce n'est pas tout; après avoir entendu les témoins à charge, le tribunal refusa d'entendre les témoins à décharge.

Ce refus n'éveilla qu'un sourire de mépris sur les lèvres dédaigneuses de l'accusé.

— Je croyais être jugé par le Châtelet de Paris, dit-il, je me trompais; je suis jugé, à ce qu'il paraît, par l'inquisition d'Espagne.

La seule accusation qui se produisit contre lui fut une lettre d'un M. de Foucault qui lui demandait :

« Où sont vos troupes? par quel côté entreront-elles à Paris? Je désirerais y être employé. »

Une seule séance suffit pour mener l'affaire à bout. Introduit devant ses juges à neuf heures du matin, le lendemain, à dix heures du matin, Favras entendit la lecture de son arrêt.

Il devait faire amende honorable devant Notre-Dame, et ensuite être pendu en Grève.

Le marquis écouta cet arrêt avec le plus grand calme, quoiqu'il y eût, pour un homme de noblesse, un mot terrible dans l'arrêt : *Pendu!*

— Oh! monsieur, dit-il, je vous plains d'être obligé de condamner un homme sur de pareilles preuves.

Le rapporteur lui ayant dit alors :

— Monsieur, vous savez qu'il ne vous reste plus d'autres consolations que celles de la religion?

— Vous vous trompez, monsieur, répondit le condamné, il me reste encore celle que je puise dans ma conscience.

Au surplus, le temps qui devait s'écouler entre l'arrêt et son exécution était court. Il s'agissait pour messieurs du Châtelet de reconquérir leur popularité perdue, et, puisque Favras était condamné, autant valait l'exécuter tout de suite.

D'ailleurs, le peuple n'était pas disposé à laisser passer la nuit sur le jugement; il savait trop ce qu'on peut faire pendant une nuit.

L'exécution fut donc annoncée pour le jour même.

La nouvelle, il faut l'avouer, répandit une grande joie dans Paris. On eût dit d'un triomphe.

Il y avait dans les rues des gens qui demandaient des pourboires aux passants.

— A quel propos? répondaient les passants.

— A propos de l'exécution de M. de Favras.

A trois heures de l'après-midi, la potence était dressée; et le tombereau attendait le condamné à la porte du Châtelet.

Le marquis y monta en chemise, tête et pieds nus. Il portait à la main un cierge de cire jaune et avait déjà au cou la corde avec laquelle il devait être pendu.

Le bourreau en tenait le bout.

Arrivé devant Notre-Dame, le patient descendit et se mit à genoux.

Comme il accomplissait ce mouvement, l'église s'ouvrit à deux battants, et, de la place, on put voir le fond du maître-autel éclairé par une multitude de cierges.

Le greffier du Châtelet s'apprêtait à lire le jugement, mais Favras le lui prit des mains, et le lut à haute voix.

Puis, après avoir lu :

— Prêt à paraître devant Dieu, dit-il d'une voix ferme, je pardonne aux hommes qui, contre leur conscience, m'ont accusé de projets criminels. J'aimais mon roi, je mourrai fidèle à ce sentiment; mais il n'y a jamais eu en moi ni moyen ni volonté d'employer des mesures violentes contre l'ordre nouvellement établi. Je sais que le peuple demande ma mort à grands cris. Eh bien, puisqu'il lui faut une victime, je préfère que son choix tombe sur moi plutôt que sur quelque innocent, faible peut-être, et que la présence d'un supplice non mérité jetterait dans le désespoir. Je vais donc expier des crimes que je n'ai pas commis.

Puis, s'étant incliné devant l'autel qu'il avait en perspective, il remonta d'un pas ferme dans le tombereau. Arrivé sur la place de l'Hôtel-de-Ville, en face de l'instrument du supplice qui pouvait faire naître en lui de nouvelles idées, le condamné, d'habitude, était conduit dans une chambre pour y faire ses dernières déclarations.

Mais le marquis de Favras n'était pas de ces hommes à qui la crainte descelle le cœur. Sa déclaration, nous devrions dire son testament de mort, reçue par Jean-Nicolas Quatremère, conseiller du roi en son Châtelet de Paris, et qui fut imprimée quelques jours après, est un modèle de dignité.

Cette déclaration dictée, Favras prit la plume des mains du greffier et corrigea trois fautes d'orthographe faites par ce dernier.

Lorsqu'il reparut sur les marches de l'hôtel de ville, le peuple battit des mains, comme il avait fait à sa sortie du Châtelet, comme il avait fait devant Notre-Dame.

Cette joie du peuple ne parut ni l'irriter ni l'affliger ; sa contenance était celle d'un homme parfaitement calme.

Cependant la nuit était survenue, et l'on avait distribué des lampions sur la place de Grève ; on en avait mis jusque sur la potence, qui dessinait dans la nuit sa silhouette de feu.

Favras marcha d'un pas ferme vers l'échelle. Au moment où il l'atteignit, une voix cria :

— Allons, saute, marquis !

Favras demeura insensible à la raillerie comme il était resté insensible à l'injure ; au pied du gibet seulement, il éleva la voix en disant :

— Citoyens ! je meurs innocent ; priez Dieu pour moi !

Au second échelon, il s'arrêta, et, d'un ton aussi ferme et aussi élevé que la première fois :

— Citoyens ! répéta-t-il, je vous demande le secours de vos prières, je meurs innocent.

Enfin, arrivé au dernier échelon :

— Citoyens ! redit-il une troisième fois, je suis innocent ; priez Dieu pour moi !

Puis, au bourreau :

— Fais ton devoir, dit-il.

A peine Favras avait-il prononcé ces paroles, que le bourreau le poussa et que son cadavre se balança dans le vide.

Le peuple cria : *Bis !*

Ainsi ce n'était point assez pour le peuple, tant sa haine contre l'aristocratie était grande, qu'un aristocrate innocent fût *pendu*, une fois.

L'exécution faite, le cadavre de Favras fut livré aux sieurs Mahi, baron de Connère, et Mahi de Chitenay, ses frères. Mais il fallut soutenir une lutte terrible. Le peuple voulait traîner par les rues ce cadavre, comme il y avait traîné ceux de Flesselles et de de Launay.

On se hâta de l'inhumer dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, tandis qu'à la porte de l'église, la garde nationale contenait le peuple.

Une phrase du mémoire de Favras est restée, accusation terrible contre Monsieur.

Voici cette phrase :

« Une main invisible, je n'en doute pas, se joint à mes accusateurs pour me poursuivre ; mais qu'importe ? Celui qu'on m'a nommé, mon œil le suit partout : il est mon accusateur et je ne m'attends pas à un remords de sa part. Un Dieu vengeur prendra ma défense, je l'espère du moins, car jamais, non jamais, des crimes comme les siens ne sont restés impunis. »

La marquise de Favras, enfermée dans les prisons de l'Abbaye, y demeura jusqu'après l'exécution de son mari, quoiqu'il ne fût présenté aucune charge contre elle.

Nous avons souligné le mot *pendu*.

En effet, c'était une grande nouveauté que la pendaison d'un noble ; c'était l'application du décret de l'Assemblée nationale, en date du 21 janvier 1790, qui proclamait l'égalité dans le supplice.

Cette séance de l'Assemblée fut assez curieuse pour que nous lui consacrons quelques lignes.

www.libtool.com.cn

III

Séance du 21 janvier 1790. — Duport et Robespierre. — Le docteur Guillotin. — Sa machine. — Le rire de l'Assemblée. — La chanson. — Le pot-pourri. — Histoire de la guillotine. — Ancienneté de la machine. — Le maréchal de Montmorency. — Décret du 3 juin 1791. — Peines. — Triomphe de Guillotin. — Retrait du droit de grâce. — La matinée du 17 avril 1792. — Pinel, Cabanis. — Maître Guidon. — Sanson. — M. de Paris. — Le docteur Louis. — Le citoyen Giraut. — Les trois cadavres. — On applaudit l'insuccès. — Le premier guillotiné. — Louis XVI corrige la machine.

ASSEMBLÉE NATIONALE

Séance du 21 janvier 1790.

« Après les dons patriotiques et la lecture des adresses, parmi lesquelles on a remarqué celle des citoyens patriotes de la ville de Grenoble, on a entendu le rapport relatif aux acquits-à-caution, sur lesquels l'Assemblée a déclaré n'y avoir lieu à délibérer.

» Puis on a repris la motion de M. Guillotin sur les peines, et l'on a décrété les articles suivants :

» Les délits du même genre seront punis par le même genre de peine, quels que soient le rang et l'état des coupables.

» Les délits et les crimes étant personnels, le supplice du coupable et les condamnations infamantes quelconques n'impriment aucune flétrissure à la famille. L'honneur de

ceux qui lui appartiennent n'est nullement entaché, et tous continueront d'être admissibles à toute sorte de professions, d'emplois et de dignités.

» La confiscation des biens du condamné ne pourra jamais être prononcée en aucun cas.

» Le corps du supplicié sera délivré à sa famille si elle le demande. Dans tous les cas, il sera admis à la sépulture ordinaire, et il ne sera fait sur les registres aucune mention du genre de mort. » (*Révolutions de Paris*, de Prudhomme.)

N'est-ce pas curieux que ce soit justement le lundi 21 janvier 1790 que soit proclamée cette égalité dans le supplice, égalité à laquelle le roi, qui approuvait et signait le décret, devait être soumis trois ans après, jour pour jour?

N'est-ce pas curieux aussi de voir que les deux représentants qui se levèrent contre la peine de mort furent Duport et Robespierre?

Les deux orateurs motivèrent ainsi leur opinion :

1^o La société n'a pas le droit de mettre à mort un de ses membres, quoique coupable et dangereux.

2^o La peine de mort n'est pas la plus dure de toutes les peines.

Quant au mode dont la mort serait donnée, ce serait probablement à l'aide d'une machine de l'invention du docteur Guillotin.

C'était la seconde fois que le nom du docteur Guillotin revenait à la surface de la publicité.

La première fois, ce fut lorsqu'il proposa le Jeu de Paume comme local pour tenir les séances de l'Assemblée.

On y prononça le serment qui devait tuer la royauté.

La seconde fois, il proposait la guillotine.

C'était l'instrument qui devait tuer le roi.

Et, chose étrange ! Guillotin, ~~savant~~ praticien, était médecin par quartier de la cour.

Il y avait longtemps que Guillotin travaillait à sa machine : c'était son idée fixe que d'ôter à l'homme la vie *sans douleur*.

Aussi était-il convaincu qu'il avait réussi.

Il avait dans sa poche un assortiment de ces petites machines de diverses grandeurs, avec lesquelles, chez ses amis, il décapitait des poupées de différentes tailles.

Du zèle, il avait passé à l'enthousiasme.

— Avec ma machine, s'écriait-il dans la séance du 1^{er} décembre; avec ma machine, je fais sauter votre tête en un clin d'œil, et vous ne souffrez point; à peine sentez-vous une légère fraîcheur sur le cou.

On comprend qu'une pareille assertion trouva bon nombre d'incrédules.

L'Assemblée se prit à rire.

Combien de ceux qui rirent alors devaient à leur tour essayer la machine du docteur Guillotin, et sentir cette légère fraîcheur qu'elle imprimait sur le cou !

Du moment que l'Assemblée, grave aréopage, avait ri de la motion du docteur Guillotin, — tout en l'adoptant, notez cela, — rien d'étonnant à ce que les plaisants chansonnassent le docteur et sa machine.

Il y avait alors deux journaux qui chansonnaient tout à Paris : l'un s'appelait *le Nouveau Journal*; et l'autre, *les Actes des Apôtres*.

Ils chansonnèrent la guillotine.

Voici la chanson que nous copions dans *les Actes des*
ipôtres; on la chantait sur l'air du *Menuet d'Exaudet* :

Guillotín,
Médecin
Politique,
Imagine un beau matin
Que pendre est inhumain
Et peu patriotique;
Aussitôt
Il lui faut
Un supplice
Qui, sans corde ni poteau,
Supprime du bourreau
L'office.
C'est en vain que l'on publie
Que c'est pure jalousie
D'un suppôt
Du tripot
D'Hippocrate,
Qui d'occire impunément,
Même exclusivement,
Se flatte.
Le Romain
Guillotín,
Qui s'apprête,
Consulte gens du métier.
Barnave et Chapelier,
Même le coupe-tête,
Et sa main
Fait soudain
La machine,
Qui simplement nous tuera,
Et que l'on nommera
Guillotine.

34 LE DRAME DE QUATRE-VINGT-TREIZE

Maintenant, voici celle du *Nouveau Journal*. Elle se chantait en pot-pourri :

Air Paris est au roi

Monsieur Guillotin,
Ce grand médecin,
Que l'amour du prochain
Occupe sans fin,
S'avance soudain,
Prend la parole enfin,
Et, d'un air bénin,
Il propose,
Peu de chose,
Qu'il expose
En peu de mots ;
Mais l'emphase
De sa phrase
Obtient les braves
De cinq ou six sots.

AIR En amour, c'est au village.

Messieurs, dans votre sagesse,
Si vous avez décrété
Pour toute humaine faiblesse
La loi de l'égalité,
Pour peu qu'on daigne m'entendre.
On sera bien convaincu,
Que, s'il est cruel de pendre,
Il est dur d'être pendu.

AIR de la Baronne.

Comment donc faire,
Quand un honnête citoyen,
Dans un moment de colère,
Assassinera son prochain,
Comment donc faire ?

En rêvant à la sourdine,
Pour vous tirer d'embarras,
J'ai fait une machine,
Qui met les têtes à bas.

AIR Quand la mer Rouge apparaît.

C'est un coup que l'on reçoit,
Avant qu'on s'en doute;
A peine on s'en aperçoit,
Car on n'y voit goutte;
Un certain ressort caché,
Tout à coup étant lâché,
Fait tomber,
Ber ber,
Fait sauter,
Ter ter,
Fait tomber,
Fait sauter,
Fait voler la tête.
C'est bien plus honnête.

On voit que c'était bien malheureux pour le pauvre marquis de Favras que cette machine philanthropique, adoptée par l'Assemblée, ne fût pas encore en usage.

Suivons un peu l'histoire de la guillotine. Comme toutes les découvertes nouvelles, il lui restait, avant de triompher de ses antagonistes, bien des difficultés à surmonter.

La guillotine, car le nom que lui avait donné dans sa chanson le pauvre Suleau, directeur du journal *les Actes des Apôtres*, lui resta; la guillotine, disons-nous, n'était pas précisément une invention de M. Guillotin; et, si l'histoire du moyen âge eût été aussi présente à l'esprit des

critiques de 1790 qu'elle l'est à ceux de 1850, M. Guillotin eût été accusé de plagiat.

Que voulez-vous ! il est difficile à une imagination, si riche qu'elle soit, de ne pas emprunter quelque chose aux imaginations ses devancières ; l'homme a toujours été jusqu'à la prodigalité riche d'inventions mortelles.

On retrouve quelque chose de pareil à la guillotine en Écosse, en Allemagne et surtout en Italie, où l'usage de la *mannaia* se perd dans la nuit des temps.

Le maréchal de Montmorency lui-même, cet illustre rebelle qui fut reconnu par les ennemis parce que, ayant renversé six de leurs rangs, il avait encore eu la force de tuer un homme au septième, le maréchal de Montmorency fut décapité à Toulouse à l'aide d'une machine qui, si nous en croyons Puységur, avait de grandes ressemblances avec l'invention du docteur Guillotin.

« En ce pays-là, dit l'historien, on se sert d'une doloire qui est entre deux morceaux de bois ; quand on a la tête posée sur le bloc, quelqu'un lâche la corde, et cela descend et sépare la tête du corps. »

Ce ne fut que le 3 juin 1791, c'est-à-dire dix-huit jours avant la fuite du roi, que la machine de M. Guillotin fut définitivement adoptée par l'Assemblée nationale. Voici le texte du décret :

ARTICLE PREMIER. — Les peines qui seront prononcées contre les accusés trouvés coupables par le jury sont :

- La peine de mort ;
- La chaîne ;

La reclusion dans une maison de force;

La gêne;

La détention; www.libtool.com.cn

La déportation;

La dégradation civique;

Le carcan.

ART. 2. La peine de mort consistera dans la simple privation de la vie, sans qu'il puisse jamais être exercé aucune torture envers les condamnés.

ART. 3. Tout condamné aura la tête tranchée.

Du moment où l'Assemblée avait décidé que tout condamné aurait la tête tranchée, le triomphe de la machine du docteur Guillotin était assuré.

Le 4, un décret de l'Assemblée retire au roi le droit de grâce.

Maintenant, ce n'était pas tout : la peine de mort était votée; le condamné devait avoir la tête tranchée; cette tête tranchée devait l'être à l'aide de la machine du docteur Guillotin.

Restait à exécuter et à essayer la machine.

Si partisan qu'il fût de son invention, si confiant qu'il fût dans la douceur de ce genre de supplice, le philanthrope docteur ne pouvait essayer sa machine sur lui-même.

Et cependant il fallait que la machine fût essayée.

Voici ce qu'il imagina.

Mais, pour assister au spectacle, il faut que nous introduisions nos lecteurs dans une des cours de Bicêtre.

Ce sera, s'ils le veulent bien, le 17 avril 1792 que nous les y conduirons.

Il est sept heures du matin. Une petite pluie tombe fine comme un crêpe, tandis que cinq ou six ouvriers charpentiers, sous la direction d'un maître, s'occupent à dresser dans cette cour une machine d'une forme inconnue et étrange.

C'était une plate-forme en bois, surmontée de deux poteaux de dix à douze pieds de hauteur.

Ces deux poteaux étaient ornés d'une rainure dans laquelle glissait, au moyen d'un ressort qui, en s'ouvrant, lui donnait toute liberté de se précipiter avec la force de son propre poids, multiplié par un poids étranger, une espèce de couperet en forme de croissant.

Une petite ouverture était pratiquée entre ces deux poteaux ; les deux battants de cette ouverture, à travers laquelle un homme pouvait passer sa tête, se rejoignaient de façon à lui prendre le cou comme dans un collier.

Une bascule était établie de façon à se redresser tout à coup et à se présenter horizontalement à la hauteur de cette fenêtre.

En regardant aux ouvertures grillées pratiquées dans les quatre murailles qui formaient cette cour, on pouvait voir quelques têtes pâles et inquiètes, dont les regards plongeaient sur la machine qui allait s'élevant toujours.

C'étaient les têtes des prisonniers réveillés par les coups de marteau. On a le sommeil léger en prison, et ils regardaient quel événement inattendu allait se passer dans cette cour.

Quelques personnes entraient les unes après les autres ; et, malgré la pluie qui continuait à tomber, elles examinaient cette machine avec curiosité.

Ce furent d'abord le docteur Philippe Pinel, puis le célèbre Cabanis, dans les bras duquel Mirabeau venait de mourir il y avait quinze jours.

On demandait naturellement des explications au maître charpentier, qui s'appelait Guidon, et qui, il faut le dire, s'empressait de donner ces explications avec une complaisance parfaite.

Et maître Guidon expliquait de son mieux les vertus de la machine, pour laquelle il paraissait avoir une prédilection toute particulière, et qu'il appelait en riant sa *dé-moiselle*, attendu, disait-il, qu'elle était vierge.

Dans un coin de la cour se tenait un autre groupe de quatre personnes.

Celles-là étaient vêtues fort simplement et portaient des cheveux non poudrés.

Le chef de ces quatre hommes était un homme de cinquante à cinquante-cinq ans, dont la taille était haute, le sourire bienveillant, la physionomie ouverte.

Cet homme s'appelait Charles-Louis Sanson ; il était né le 15 février 1738, et exerçait, depuis vingt ans, sous la direction de son père, les fonctions de bourreau de Paris.

Les trois autres hommes étaient son fils et ses deux aides.

Cette présence de M. de Paris, comme on appelait alors l'exécuteur des hautes œuvres du département de la

Seine ¹, donnait une terrible éloquence à la machine en question, qui, dès lors, parlait toute seule.

Aussi, nous l'avons dit, le bourreau, son fils et ses deux valets formaient-ils un groupe à part, qui ne se mêlait point aux autres groupes.

Vers huit heures, deux hommes apparurent à la grille, qui s'ouvrit devant eux.

L'un, âgé de soixante et dix ans, pâle, souffrant de la maladie dont il devait mourir bientôt, était le docteur Louis, médecin par quartier du roi.

L'autre était l'inventeur de la fameuse machine, le citoyen Joseph-Ignace Guillotin.

Tous deux s'approchèrent, Louis lentement, Guillotin avec cette vivacité qui faisait le côté remarquable de sa personne.

Ce dernier parut enchanté de la manière dont maître Guidon avait traduit sa pensée; aussi lui demanda-t-il combien l'instrument pouvait coûter.

— Foi d'homme, dit Guidon, dont c'était le serment habituel, je ne puis pas le livrer à moins de cinq mille cinq cents francs.

— Oh! oh! fit Guillotin un peu étourdi du chiffre, cela me paraît bien cher.

— Ah! répondit Guidon, c'est que ce n'est point de l'ouvrage comme les autres ouvrages, celui-là.

— Quelle différence y a-t-il donc entre cet ouvrage et un autre?

1. La France était divisée en départements depuis le 16 février 1790.

— Il y a que les ouvriers répugnent à exécuter ces sortes de travaux, foi d'homme!

— Ah bah! dit en s'approchant du docteur Louis un des assistants; il y a un ouvrier qui m'a offert, il y a huit jours, de me confectionner la même machine pour six cents francs.

La guillotine était au rabais : un homme avait trouvé une guillotine à quatre mille neuf cents francs de moins que maître Guidon, ce n'était pas la peine de s'en priver.

Cet homme, c'était le citoyen Giraut, architecte de la ville de Paris.

Une discussion très-vive s'éleva, on le comprend bien, entre maître Guidon et le citoyen Giraut.

On frappa à la grille, et une petite voiture trainée à bras fut introduite dans la cour.

— Ah! voilà ce que nous attendons! s'écria le docteur Guillotin tout joyeux.

Cette voiture contenait trois sacs, et les trois sacs trois cadavres, envoyés par la direction des hospices.

Le bourreau, son fils et les deux valets s'emparèrent d'un des cadavres et le couchèrent sur la bascule.

Puis on fit jouer le ressort.

Le ressort se détendit, le couperet se précipita avec la rapidité de la foudre, et la tête du cadavre, séparée du corps, roula sur le pavé de la cour.

Guillotin poussa un cri de joie.

Quant à la guillotine, elle pouvait être appelée *madame*, car elle venait de perdre sa virginité.

Quelques applaudissements se firent entendre.

Le docteur salua.

Un second essai fut tenté avec un succès égal.

Mais, au troisième, le couperet glissa mal ou tomba à faux. La tête ne fut tranchée qu'aux trois quarts, et il fallut achever de la détacher avec un couteau.

Ce petit accident, que l'on attribua à une cause indépendante de l'homme et de la machine, ne nuisit heureusement ni à l'un ni à l'autre. Cabanis, enchanté, fit son rapport, et écrivit au général la Fayette, l'invitant à prendre des mesures pour que les curieux ne dégradassent point la machine.

De son côté, le capitaine de la gendarmerie nationale, qui n'avait pu assister à l'expérience que nous venons de raconter, écrivit pour demander si, vu l'impatience du peuple, on ne pourrait pas arranger une exécution capitale pour le lundi suivant.

Il fut fait droit à la requête de ce digne fonctionnaire, et, le 25 avril 1792, la tête de Jacques-Nicolas Pelletier, condamné comme voleur et comme assassin, tomba en place de Grève.

Nous enregistrons ici le nom du premier supplicié; espérons que nous vivrons assez pour enregistrer dans cette même histoire le nom du dernier.

Maintenant, nous avons dit comment, au troisième essai, le fer de la guillotine taillé en croissant n'avait fait que les trois quarts de la besogne.

Disons comment se fit la modification qui conduisit l'instrument de mort à la perfection qui le distingue aujourd'hui.

Le roi Louis XVI entendit parler de l'essai qui avait été fait dans la cour de Bicêtre, et l'on n'avait pu lui cacher le désagrément qu'avait éprouvé le docteur Guillotin.

Le roi, nous l'avons dit, était assez bon mécanicien et surtout assez habile serrurier.

La première fois qu'il eut occasion de se trouver avec le docteur Louis, il se fit expliquer par lui le mécanisme de la machine.

Le docteur Louis prit une plume, et, tant bien que mal, fit un dessin de l'instrument.

Le roi examina le dessin avec attention, et, arrivé au couperet :

— Le défaut est là, dit-il; le couperet, au lieu d'être façonné en croissant, devrait être de forme triangulaire et taillé en biais comme une scie.

Et, joignant l'exemple à la démonstration, Louis XVI prit à son tour une plume et dessina l'instrument comme il l'entendait.

Neuf mois après, la tête du malheureux Louis XVI tombait sous l'instrument que lui-même avait dessiné.

IV
www.libtool.com.cn

Coup d'œil en arrière. — Mort de Joseph II. — Léopold II, empereur. — Le *Livre rouge*, — Bruits populaires. — Les courtisans cherchent à garder leurs richesses. — Insistance de l'Assemblée. — Le roi cède. — Restrictions. — MM. Necker, de Montmorin et les commissaires. — Total des sommes inscrites au *Livre rouge* depuis l'avènement de Louis XVI. — Les dettes du comte d'Artois. — Les biens du clergé. — Les émigrations. — Mirabeau jeune. — *L'Étoile du matin*. — Retour du duc d'Orléans. — Bailly. — La fédération générale. — La reine. — Craintes de Mirabeau. — Discussion sur l'initiative de la guerre. — La défection. — *La Grande Conspiration* — Barnave.

Nous nous sommes laissé entraîner à la suite de la terrible machine, et nous avons fait avec elle une pointe dans l'avenir. Laissons son voile retomber devant nous et revenons au 19 février, c'est-à-dire à la date de l'exécution du pauvre Favras.

Le lendemain mourut l'empereur Joseph II, frère de la reine. Il laissait le trône impérial à Léopold II.

Le 5 mars suivant, l'Assemblée, qui commence à s'immiscer dans les affaires du roi, demande la communication du *Livre rouge*.

Nous avons dit dans quel déplorable état financier se trouvait la France. Nous avons dit ce qu'avaient coûté madame de Châteauroux, madame de Pompadour, madame du Barry, le Parc-aux-Cerfs, mesdames Jules et Diane de Polignac, M. de Coigny, M. de Vaudreuil et tous les courtisans vivant de la royauté.

Nous l'avons dit justement parce que le fameux *Livre rouge* a été publié, et que nous l'avons vu dans le *Livre rouge*. Mais, à l'époque où nous sommes arrivés, époque à laquelle aucun œil profane n'avait encore osé sonder les pièces officielles de ce terrible déficit, on ne savait rien de positif.

On se disait seulement que, depuis vingt ans, les ministres exploitaient la France comme une mine inépuisable; que les favoris, convaincus que tant de prodigalités ne pouvaient durer, ou craignant que quelque ministre honnête homme ne les forçât un jour à dégorger l'or reçu, se mettaient, par tous les moyens possibles, à couvert d'une restitution.

En effet, les uns faisaient convertir leurs pensions en un capital payé par le trésor royal; d'autres les faisaient recevoir comme argent comptant dans les nombreux emprunts qui se négociaient à cette époque; d'autres enfin poussaient l'impudence jusqu'à faire des soumissions pour ces emprunts, et, quoiqu'ils n'eussent rien payé, se faire servir l'intérêt des sommes qu'ils avaient promises. Mais voilà tout. On ne savait où chercher les traces de toutes ces déprédations, lorsqu'on apprit enfin qu'il existait un registre particulier sur lequel étaient consignées toutes ces impuretés, et que ce registre s'appelait le *Livre rouge*.

Les premières instances de l'Assemblée furent inutiles; cependant, comme l'Assemblée insistait d'autant plus qu'elle sentait une résistance, le roi finit par céder.

Il fut convenu qu'il donnerait connaissance du *Livre rouge* aux commissaires que lui enverrait l'Assemblée,

mais à cette condition qu'ils ne rechercheraient pas les dépenses du règne précédent.

Petit-fils pieux, il ne voulait pas laisser lever la lincoeur qui mettrait à nu les ulcères de Louis XV.

La première communication de ce fameux registre fut faite aux commissaires, le 15 mars, après midi, chez M. Necker, en présence de M. de Montmorin.

Mais, ainsi que la chose avait été convenue, on se borna à examiner les dépenses de Louis XVI; toute la portion qui avait rapport au règne de Louis XV fut scellée d'une bande de papier.

Le livre était composé de cent vingt-deux feuillets, et était relié en maroquin rouge; on avait, pour sa confection, employé du papier de Hollande, de la belle fabrique de D. et C. Blaeuw. Et, à travers le papier exposé à la lumière, on pouvait lire la devise, étrangement souillée par ce qui avait été écrit aux deux surfaces :

Pro patria et libertate.

Les dix premières feuilles renfermaient les dépenses relatives au règne de Louis XV, et celles-là, comme nous l'avons dit, étaient sous les scellés; les trente-deux suivantes appartenaient au règne de Louis XVI; les autres étaient encore en blanc.

Le premier article, en date du 19 mai 1774, portait deux cent mille livres pour une distribution faite aux pauvres à l'occasion de la mort du feu roi.

Le dernier article, à la date du 16 août 1789, énonce la

somme de sept mille cinq cents livres, pour un quart de la pension de madame d'Ossun.

Le total des sommes portées sur le *Livre rouge*, sommes puisées en dehors des pensions et des apanages du roi et des princes sur le trésor royal, montaient, du 10 mai 1774 au 16 août 1789, au chiffre effrayant de deux cent vingt-sept millions neuf cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent dix-sept livres.

Sur cette somme, les dettes de Monsieur et de M. le comte d'Artois, payées deux fois par le roi, avaient enlevé celle de vingt-huit millions trois cent soixante-quatre mille deux cent onze livres.

En même temps qu'on creusait cet abîme, on mettait en vente les biens du clergé, évalués à quatre cents millions de livres; la seule ville de Paris en acheta pour deux cents millions.

Ces biens servirent d'hypothèques à l'émission du papier-monnaie créé par l'Assemblée.

Comme si l'on eût compris déjà que l'avenir s'obscurcissait, les députés continuaient à émigrer de leur côté, comme de leur côté faisaient aussi les nobles. Nous avons signalé la fuite de Lally et de Mounier: Mirabeau jeune les rejoignit bientôt; il avait eu si grande hâte de partir, et était parti avec tant de trouble, qu'il avait emporté les cravates du régiment qu'il commandait; aussi l'appela-t-on Riquetti-Cravate.

Aussi, un journal se fâche; c'est *l'Étoile du matin*, ou *les Petits Mots de madame Verte-Allure*.

« Chaque jour, dit l'ex-religieuse, quelque membre de

l'Assemblée, soit sous prétexte de maladie, soit en alléguant des affaires, demande un congé; mille noms d'un amour, si les femmes se conduisaient ainsi, on les traiterait d'inconséquentes ! Une femme sera déshonorée pour, au bout de dix mois et souvent davantage, donner une légère atteinte au serment conjugal ; et des députés de la nation, des législateurs français ne rougissent pas d'oublier le fameux serment du Jeu de Paume. »

Il est vrai que, si les députés s'en vont, le 5 juin, le duc d'Orléans revient. Le jour où il paraît à l'Assemblée, Bailly propose le plan d'une grande fédération générale, laquelle fédération est votée d'enthousiasme.

Est-ce pour combattre le retour du prince, son ennemi, que la dédaigneuse Marie-Antoinette fait un pas vers cet homme qu'elle méprise et qu'elle hait si fort, et qui s'appelle Mirabeau ?

Pauvre reine ! c'est que le peuple a été toujours se désaffectionnant ; c'est qu'elle a su que l'Assemblée nationale avait discuté, lorsqu'il avait été question de lui faire la visite du jour de l'an, si on l'appellerait majesté, reine, ou tout simplement madame ; c'est qu'elle a compris que l'inspection du *Livre rouge* a brisé les derniers liens des derniers cœurs qui tenaient encore à elle.

Pauvre femme ! il faut qu'elle soit bien désespérée pour tourner à Mirabeau.

Mais, quelle que fût la sympathie de Mirabeau pour la royauté, car, au fond, Mirabeau était un aristocrate, Mirabeau n'était pas très-rassuré ; Mirabeau, très-bien payé par le duc d'Orléans, s'il se vendait au roi, voulait se bien ven-

Mirabeau réfléchissait qu'en même temps que la cour lui faisait des ouvertures, elle livrait à l'Assemblée le fameux *Livre rouge*.

Quelle assurance avait-il que quelque *Livre noir* où serait inscrit son contrat avec la royauté ne serait pas, un jour, confié à trois commissaires, comme il venait d'être fait pour le *Livre rouge*?

Au lieu de se vendre au roi, Mirabeau eût presque autant aimé se donner à la reine.

D'ailleurs, Mirabeau commençait à perdre de sa popularité. Pour qu'il reprît son influence sur l'Assemblée, il lui fallait de ces coups de foudre comme lui seul en savait lancer. La question de la guerre préoccupait Paris. La France avait tendu la main à la Belgique, ou plutôt la Belgique avait tendu la main à la France, et l'Angleterre s'était alarmée. L'Irlandais Burke, élève des jésuites de Saint-Omer, avait lancé aux Chambres anglaises une terrible philippique contre la Révolution.

L'Angleterre abandonna la Belgique à Léopold, et s'en alla chercher querelle à l'Espagne.

Le roi prévint l'Assemblée nationale qu'il armait quatorze vaisseaux.

Il s'agit de savoir alors à qui appartiendrait désormais l'initiative de la guerre.

Serait-ce au roi? serait-ce à l'Assemblée? La discussion dura quatre jours.

Mirabeau attendit quatre jours avant de parler.

Le quatrième jour, il soutint les prétentions de la cour contre les patriotes.

Cette défection, on traita ainsi le discours de Mirabeau, cette défection souleva un effroyable orage contre lui.

Deux hommes qui l'attendaient à sa sortie de l'Assemblée lui montrèrent l'un une corde, l'autre deux pistolets.

Mirabeau haussa les épaules.

Le lendemain, en se rendant à la séance, Mirabeau entendit crier partout sur son chemin :

— La grande trahison découverte du comte de Mirabeau !

Barnave, l'avocat des avocats, monta à la tribune et l'attaqua corps à corps. Mirabeau trouva le discours long, sortit, et s'en alla aux Tuileries faire sa cour à madame de Staël.

Puis il rentra, et, inspiré comme toujours par le danger, il fut sublime.

— Oh ! je le savais bien, dit-il, qu'il n'y avait pas loin du Capitole à la roche Tarpéienne !

Il était au bord de cette roche, il suffisait de le pousser pour qu'il tombât. Nul, après son magnifique discours, n'osa plus porter la main sur lui, et le colosse resta debout.

Ce fut après ce sacrifice de sa popularité fait à la cour, que la reine se décida à le voir.

La reine était à Saint-Cloud, observée moins étroitement là-bas qu'elle ne l'était aux Tuileries. Le roi et elle s'aventuraient parfois, en voiture, jusqu'à trois ou quatre lieues du château. S'essayaient-ils déjà à la fuite de Varennes ? C'est probable.

Ce n'était pas au château, comme on le comprend bien, que la reine pouvait recevoir Mirabeau : elle le fit prévenir

qu'elle l'attendrait au point le plus élevé du parc réservé, dans le kiosque qui couronne le jardin d'Armide.

Mirabeau vint à cheval : c'était vers la fin de mai. Mirabeau était déjà malade de la maladie dont il devait mourir, de la désaffection du peuple; et puis tant de tempêtes d'amour avaient passé dans ce cœur gonflé, tant d'orages politiques avaient grondé dans ce cerveau brûlant, qu'il était bien permis au colosse de se courber au double ouragan.

Et la reine, la reine encore belle, encore hautaine, encore forte à l'extérieur, mais toute brisée au dedans; la reine, dont les joues violacées ne peuvent effacer, le jour, la trace des larmes de la nuit; la reine malade aussi, d'autant plus malade qu'elle doit vivre, elle; la reine qui a tant souffert déjà et qui va plus souffrir encore qu'elle n'a jamais souffert, car elle va sourire à Mirabeau !

Il y eut un moment de surprise pour elle, cependant, lorsqu'elle se trouva en face de ce terrible ami. Elle s'attendait à voir, non pas un lion, elle ne faisait pas au député de Marseille l'honneur de le comparer au roi des animaux, mais quelque chose de pareil à un ours, à un sanglier, ou à un dogue; elle trouva un gentilhomme parfaitement poli, parfaitement courtois; elle ne pouvait comprendre une telle énergie alliée à une telle délicatesse.

Ils restèrent une heure ensemble.

Ce qui fut dit pendant ce tête-à-tête, nul ne peut le répéter; Dieu seul devant qui se discutent la vie et la mort des royaumes, Dieu seul était en tiers dans cette sombre con-

versation; et ce que madame Campan en apprit de la bouche de la reine fut ce que celle-ci voulut en perdre.

Seulement, ce qu'il est facile de deviner, c'est que l'entrevue fut inutile et ne conduisit à rien. Chacun parlait sa langue, qui n'était pas celle de l'autre, et le moment de la séparation arriva, laissant chacun dans le cercle qu'il avait d'avance tracé autour de lui.

Tout ce que l'on sut, et ce fut la reine qui le répéta, c'est qu'au moment où ils allaient se séparer, Mirabeau, s'adressant autant à la femme qu'à la reine, lui dit :

— Madame, lorsque votre auguste mère admettait un de ses sujets à l'honneur de sa présence, jamais elle ne le congédiait sans lui donner sa main à baiser.

La reine présenta à Mirabeau sa main froide et blanche comme de l'ivoire, et Mirabeau de ses lèvres toucha la main royale.

C'en fut assez pour cette tête pleine de flamme, pour ce cœur plein de poésie; il crut avoir reçu une grande faveur de celle qui eût dû, si elle eût su plier le genou, tomber à ses pieds et demander grâce. Il releva le front, et, d'une voix pleine de la confiance de sa force :

— Il suffit, madame, dit-il, la monarchie est sauvée!

Hélas! il se trompait : la monarchie était déjà sur une pente si rapide, que lui-même, tout géant qu'il était, n'e pouvait l'arrêter dans sa course.

Et puis cette femme, qui l'avait reçu sur les obsessions de Lameth, cette femme qui, sur sa demande, venait de lui donner sa main à baiser; cette femme de la même main que venaient de toucher les lèvres de Mirabeau, cette

femme, rentrée au château de Saint-Cloud, écrivait en Allemagne à M. de Flachslanden :

« Je me sers de Mirabeau : mais il n'y a rien de sérieux dans les rapports que je noue avec lui. »

On se rappelle que la Fédération avait été votée.

La cérémonie fut fixée au 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille. Le lieu désigné fut le Champ de Mars.

Le 19 juin, Anacharsis Clootz, ce baron prussien qui devait prendre plus tard le titre d'orateur du genre humain, vint demander que les patriotes de toutes les nations pussent assister à la solennité. La chose, bien entendu, fut accordée; non-seulement accordée, comme nous le disons, mais ce singulier patriote qu'on appelait Alexandre Lameth, s'écria :

— Eh quoi ! citoyens, vous allez recevoir des députés de l'Alsace et de la Franche-Comté ! Souffrirez-vous qu'ils voient dans nos places publiques les figures de leurs ancêtres enchaînées aux pieds de nos rois ? Je demande que ces symboles de la servitude soient enlevés, et que les inscriptions de la vanité qui les accompagnent soient effacées.

Il va sans dire que la motion fut adoptée.

L'exemple était entraînant. Aussi, sur le même mode que son ami Alexandre Lameth, le marquis de Lambel s'écria-t-il à son tour :

— C'est aujourd'hui le tombeau de la vanité ; je demande la suppression de tous les titres de duc, comte, vicomte, marquis.

La phrase n'était pas très-française, mais elle était de

mise ce jour-là, elle eut le plus grand succès. Barnave et la Fayette appuyèrent la motion; Noailles et Lepelletier parlèrent dans le même sens; le duc de Montmorency s'aperçut qu'on avait oublié les armoiries et sacrifia ses armes *d'or à la croix de gueules cantonnée de seize alérions d'azur*.

Alors, au milieu de cris d'enthousiasme, l'Assemblée rendit un décret qui abolissait pour toujours en France la noblesse héréditaire et les titres de *monseigneur* et d'*excellence*.

Il était, en outre, par le même décret, défendu aux citoyens de prendre d'autres noms que leurs noms de famille.

Ainsi, plus de comte de Mirabeau, plus de marquis de la Fayette : M. Riquetti et M. Motier, voilà tout.

Ce fut alors que Camille Desmoulins, rangeant le roi dans la catégorie commune, l'appela M. Capet.

Une chose curieuse, c'est que la cause de cette noblesse qui se dépoillait ainsi elle-même ne fut guère soutenue que par l'abbé Maury, fils d'un cordonnier.

On remarquera que l'Assemblée, en même temps qu'elle abolissait la transmission de l'honneur, du même coup abolissait la transmission de la honte; la noblesse du père n'honorait plus le fils, le supplice du coupable ne tachait plus la famille.

Cependant le mouvement fédératif s'opérait.

Jamais peut-être rien n'avait plus profondément pénétré dans les entrailles de la France, que cet appel de Paris à la province. Les jacobins, les premiers du nom, — nous di-

rons plus tard, quand nous ouvrirons la porte des clubs pour y faire entrer nos lecteurs, nous dirons quelle différence il y eut entre les premiers et les seconds; les jacobins disaient :

— La Fédération va *royaliser* la France.

Les royalistes disaient :

— C'est une haute imprudence d'amener ces masses brutales à Paris. C'est risquer une épouvantable mêlée : le pillage, le massacre, l'incendie.

Aveugles qu'étaient, royalistes et jacobins!... Ils ne voyaient rien de ce qui était réellement; à plus forte raison, de ce qui devait être.

D'autres espéraient que l'affluence serait moins grande qu'on ne le disait; l'époque était bien rapprochée et certains départements étaient bien loin. Comment feraient ces pauvres gens pour franchir une pareille distance?

Ceux-là comptaient sans l'enthousiasme, sans l'enthousiasme qui, pareil à la foi, transporte les montagnes. La dépense fut mise à la charge des localités; on se cotisa : les riches payèrent pour les pauvres; on donna ce qu'on avait : du pain, de l'argent, des habits; toutes les portes étaient ouvertes, l'hospitalité faisait de chaque maison de la route une hôtellerie gratuite; toute la France ne faisait plus qu'une seule famille; jamais croisade du XI^e ou du XII^e siècle ne présenta un pareil spectacle, même quand la princesse Comnène disait :

— Est-ce que l'Occident s'arrache à sa base pour se ruier sur l'Orient?

Et sous ce beau ciel d'été marchaient, marchaient sans

relâche les hommes portant les enfants, les jeunes gens soutenant les vieillards, chacun faisant sa partie dans un immense chœur, à l'aide duquel on bravait la fatigue de la route; on chantait :

Le peuple en ce jour sans cesse répète :

Ah! ça ira! ça ira! ça ira!

Suivant les maximes de l'Évangile,

Ah! ça ira! ça ira! ça ira!

Du législateur tout s'accomplira.

Celui qui s'élève on l'abaissera,

Celui qui s'abaisse on l'élèvera.

Les premières vagues de cette immense marée commençaient à battre les murailles de Paris, lorsqu'on s'aperçut que l'emplacement qui devait les recevoir n'était encore aucunement préparé.

On envoya douze cents ouvriers pour y travailler.

C'était le 7 juillet : la réunion avait lieu le 14; à ces douze cents ouvriers, il fallait plus de trois ans pour accomplir leur tâche.

C'était chose impossible que cela fût; mais Paris, ce grand faiseur de lumière, dit : « Je veux que cela soit, » et cela fut.

En sept jours, le Champ de Mars, tel qu'il est aujourd'hui, avec son terrain nivelé et ses talus qui l'encadrent, en sept jours, le Champ de Mars fut prêt et offert à la Fédération.

Toute la population de Paris s'était mise à la besogne, depuis les enfants jusqu'aux vieillards, depuis le comédien jusqu'au prêtre, depuis la courtisane jusqu'à la mère

de famille; toutes les classes de la société, à part quelques aristocrates boudeurs, s'étaient fondues dans un immense amour de la patrie, dans une sainte communion de sentiments.

La fête de la Fédération qui devait, selon les uns, royaliser les provinces, selon les autres, troubler Paris, nationalisa la France. Chacun comprit ce qu'était son unité en la joignant à ce grand total; les esprits les plus craintifs comprirent qu'un homme est quand il veut être, et que le tout n'est que de vouloir.

Les esprits les plus avancés virent plus encore dans cet acte : ils virent qu'il était non-seulement la protestation d'un peuple, mais la protestation de tous les peuples. Chaque pays fut représenté le 14 juillet par un proscrit, et, en même temps que par les lèvres de ses concitoyens, les mains de la Fayette, le héros de cette journée, furent baisées par des lèvres autrichiennes, anglaises et prussiennes, et cela, au moment où les souverains qui les avaient proscrits rêvaient sourdement de nous faire la guerre.

Et, dans ce moment même, Léopold donnait à ce rêve toute la consistance de la réalité. En conférence directe avec le roi de Prusse, de concert avec l'Angleterre et la Hollande, en dehors des lenteurs de la diplomatie, l'empereur tenait congrès à Reichenbach.

Au dedans, nous l'avons vu, la cour corrompait Mirabeau, Sieyès, et, par eux, le club de 89. Après la lecture du *Livre rouge*, après son impression, le roi obtenait une liste civile de vingt-cinq millions, et la reine un douaire de quatre.

Le grand jour arriva ; tout le monde était arrivé avant lui.

La France tout entière avait répondu à l'appel.

Depuis quinze jours, le temps était mauvais, des torrents d'eau avaient inondé les travailleurs, et cependant ils avaient continué de travailler ; le 14 juillet, le ciel fut aussi pluvieux que le 13 ; à chaque instant passaient de lourdes rafales de vent, à chaque instant tombaient de véritables torrents de pluie ; on eût dit que Dieu voulait voir jusqu'où pouvait aller la patience, ou plutôt l'entêtement du peuple.

— Le ciel est aristocrate, disait-on gaiement.

Et cette gaieté, bien soutenue, bravait tout, même la pluie ; cette pluie si antipathique aux Français, qu'elle faisait dire à Pétion :

— Il pleut, il n'y aura rien.

Il est incroyable ce que les Français peuvent faire avec de la gaieté.

Cent soixante mille personnes purent s'asseoir sur les tertres du Champ de Mars ; cent cinquante mille restèrent debout, cinquante mille manœuvrèrent dans le champ lui-même ; deux cent mille regardaient des amphithéâtres de Chaillot et de Passy.

Le rendez-vous des fédérés était à la Bastille ; la pluie tombait, comme nous l'avons dit, par torrents ; tous étaient trempés, beaucoup mouraient de faim.

On cria :

— Du pain ! et du vin !

Aussitôt toutes les portes s'ouvrirent pour laisser passer

des femmes avec des paniers pleins de provisions; on descendait des fenêtres, avec des cordes, des bouteilles et des jambons. www.libtool.com.cn

Chacun put boire un verre de vin et manger une bouchée.

On se mit enfin en marche pour le Champ de Mars.

Au milieu du terrain nouvellement nivelé s'élevait l'autel de la Patrie.

Devant l'École militaire étaient dressés les gradins où devaient s'asseoir le roi et l'Assemblée.

Le peuple naturellement arriva avant le roi; la pluie tombait toujours; il fallait combattre cette pluie désorganisatrice; on y réussit par des danses et par des chants. Une immense farandole commence, à laquelle sans cesse et au fur et à mesure que les fédérés arrivaient, venaient se joindre de nouveaux anneaux.

Chaque anneau était un département, et chaque cercle une province.

Tout à coup, il se fit un grand silence et les danses cessèrent; le roi et la reine venaient d'arriver :

Le roi avec l'Assemblée sur les gradins élevés pour ces deux grands pouvoirs;

La reine dans une tribune, où l'accompagnaient les quelques courtisans qui ont survécu à leurs passions et qui sont restés fidèles à l'espérance.

La Fayette et son cheval blanc s'avancent jusqu'au pied du trône. La Fayette met pied à terre, et prend les ordres du roi.

Talleyrand, avec son sourire équivoque et son pied boi-

teux, véritable représentant d'une fête où, de la part du peuple, tout est joie et loyauté, où, de la part de la cour, tout est tristesse et feinte, Talleyrand monte à l'autel au milieu de deux cents prêtres ceints de ceintures tricolores et vêtus d'aubes blanches.

Mais le ciel est implacable ; jamais l'eau n'est tombée si pressée.

Plus de cent milles femmes vêtues de robes blanches sont trempées de pluie. La pluie déforme tout : chapeaux, plumes, cheveux ; n'importe ! pas une ne se retire.

Ce jour-là, les femmes consentent à être moins jolies, pourvu qu'elles voient et qu'elles écoutent ce qui va se passer.

D'ailleurs, les parapluies sont là ; des fenêtres de l'École militaire, on ne voit qu'un immense dôme de soie de toutes couleurs ; aussitôt que la pluie cesse pendant une seconde, les parapluies se referment.

Douze cents musiciens jouent, mais on ne les entend pas ; le canon tonne, et l'on écoute.

Il donne le signal du service divin.

La messe commence et s'achève au milieu du silence d'un demi-million d'hommes.

C'est la Fayette qui, le premier, doit prononcer le serment.

Il monte les marches de l'autel l'épée à la main, en appuie la pointe contre le tabernacle, et, à haute voix :

— Nous jurons, dit-il, d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi ;

• De maintenir de tout notre pouvoir la constitution

décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi;

» De protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés, la circulation des grains et des subsistances dans l'intérieur du royaume, la perception des contributions publiques, sous quelque forme qu'elles existent;

» De demeurer unis à tous les Français par les liens indissolubles de la fraternité. »

A ces dernières paroles, le drapeau tricolore est agité sur l'autel; les salves d'artillerie éclatent, les cris prolongés de « Vive le roi! vive la nation! » leur répondent; le signal de la confédération universelle est donné.

Alors, le président de l'Assemblée nationale se lève à son tour.

— Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi.

Le bruit du canon et les acclamations de la foule accueillent ce second serment à l'égal du premier; tout ce qu'il y a de vieux soldats parmi les fédérés, tire l'épée, et vient, par un seul mouvement, répéter le serment l'épée étendue vers l'autel de la Patrie.

C'est le tour du roi. Il jurera de sa place, il ne jurera pas sur l'autel de la Patrie. C'est un chemin de traverse qui lui est ouvert, au cas où il voudrait manquer à son serment.

Jurez haut, bien haut, sire! Au moins que tout le monde vous entende!

Sire, prenez garde, les nuages viennent de s'ouvrir, un rayon de soleil a passé par cette déchirure, Dieu vous regarde, Dieu vous écoute; il vous en coûtera cher si vous manquez à votre serment : quelque part que vous ayez juré, son autel à lui est partout.

Le roi étend la main et dit :

— Moi, roi des Français, je jure d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'État, à maintenir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par moi, à faire exécuter les lois.

Cette fois, tout le monde se penche : on dirait un vaste champ de blé courbé par le vent; cette fois, tout le monde écoute; cette fois, tous les cœurs battent.

Puis, quand la voix a cessé, une immense acclamation se fait entendre; le drapeau tricolore s'agite de nouveau, le canon retentit, les tambours battent; des cris s'élancent de toutes les bouches; les épées s'agitent; les bonnets des grenadiers se lèvent au bout des baïonnettes; toutes les mains se cherchent, se serrent.

Il y a là un demi-million d'hommes : en ce moment, pas un ne refuserait de mourir pour le roi qui vient de jurer la constitution.

O roi! de ton côté, la main sur le cœur, es-tu prêt à mourir pour ton peuple?

A ce spectacle, une lueur fauve passa dans les beaux yeux de la reine.

— Voyez-vous la magicienne! s'écrie le comte de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné en la montrant du doigt.

De toute cette grande époque de la Révolution, un seul monument est resté.

Le Champ de Mars!

Ces grands niveleurs qui, pendant six ans, ont été à l'œuvre, n'ont rien bâti de visible. Leur monument à eux devait grandir tout seul et dans l'avenir.

Le Champ de Mars seul est visible : souvenir gigantesque de ce que peuvent, lorsqu'ils sont réunis, les bras et le cœur d'un peuple.

V

Fuite de Necker. — M. de Montmorin. — Nouveau ministère. — Affaire de Nancy. — L'état-major et les soldats. — L'augmentation de solde. — M. de Bouillé. — Réclamations des soldats. — *Elles sont justes.* — Les bourgeois. — Les querelles. — Les rencontres. — Le maître d'armes. — Judas. — Émigration. — Léopold II. — Le passage. — Fermentation. — Les régiments du Roi, de Mestre-de-camp et de Châteauneuf. — Le décompte. — Les Suisses. — Le fouet. — La députation. — Rébellion. — L'Assemblée. — Le décret. — M. de Nougé. — Pommier. — Les deux Suisses. — La réparation. — Les congés. — Les officiers prisonniers. — Décret de l'Assemblée. — La Fayette. — Craintes des soldats. — Le voyage. — L'arrestation. — Bailly. — MM. de Malsigne et Cérissier. — Rumeurs publiques. — Événements. — M. de Bouillé. — Le jeune Désilles. — La défaite. — Le supplice. — Conduite de l'Assemblée et du roi. — Lonsdalot. — Route de Necker.

Passons par-dessus les événements secondaires, et, parmi ces événements secondaires, chose étrange! nous rangeons la retraite ou plutôt la fuite de M. Necker.

M. Necker, dont la retraite a fait une révolution en

1789, il y a un an à peine, M. Necker, que tout un peuple a redemandé à grands cris, M. Necker s'est usé, annihilé, perdu au milieu des grands événements qui se succèdent tous les jours : le banquier, l'agioteur, l'homme de bourse est resté, mais l'homme politique a disparu.

Il donne sa démission, et sa démission est reçue avec froideur par l'Assemblée, avec insouciance par le public, avec joie par le parti patriote et par le parti de la cour.

De tout son ministère, un seul ministre reste debout : M. de Montmorin.

M. de la Luzerne est remplacé par Fleuriau ;

M. de Champion de Cicé par Duport du Tertre ;

M. de la Tour du Pin, par Duportail ;

M. de Saint-Priest, par Delessart.

Arrêtons-nous un instant à l'affaire de Nancy et aux troubles du Midi.

Ils ont leur signification.

Voici l'affaire de Nancy :

Nous avons dit quelque part que les officiers de l'armée absorbaient quarante-quatre millions, et l'armée entière quarante-deux. Étrange répartition, comme on voit.

En février, l'Assemblée s'aperçut de cette injustice, et, timide encore, se contenta d'augmenter la solde du soldat de quelques deniers.

En mai, les soldats n'avaient rien reçu de cette augmentation.

En effet, on l'avait fait passer dans une prétendue amélioration du pain ; les soldats avaient mangé le pain et ne s'étaient pas aperçus de l'amélioration.

Les soldats crièrent qu'ils étaient volés; il y avait longtemps qu'ils s'en apercevaient; seulement, c'était la première fois qu'ils osaient le dire tout haut.

« Voyant qu'on ne s'inquiétait point de leurs réclamations, les soldats, dit M. de Bouillé, — retenez bien ce nom que nous avons déjà écrit une ou deux fois, et qui va grandir en fatale célébrité, — les soldats, dit M. de Bouillé, formèrent des comités, choisirent des députés qui réclamèrent auprès de leurs supérieurs, d'abord avec assez de modération, des retenues qui avaient été faites. *Leurs réclamations étaient justes*, on y fit droit. »

M. de Bouillé n'est pas partial en pareille matière, on peut donc croire M. de Bouillé. Les soldats réclamèrent donc. Du moment que les soldats réclamaient, ils accusaient. Et qui accusaient-ils? Leurs officiers.

Nancy fut le principal théâtre de cet étrange procès, où la ville était juge.

Naturellement amis du soldat, les bourgeois donnèrent raison au soldat contre l'officier, qui les vexa avec ses plumets flottants, qui les étourdit avec ses éperons, et qui se fait des maîtresses avec ses femmes et ses filles.

Les officiers trouvèrent mauvais qu'on voulût leur contester ce qu'ils regardaient comme d'impérissables privilèges.

Ils cherchèrent querelle aux bourgeois, ne négligeant aucune occasion d'insulter ou de battre.

Les soldats, à leur tour, prirent parti pour leurs amis les bourgeois.

Les officiers ne pouvaient tirer l'épée contre leurs sol-

dat; mais il y avait de par la ville et dans les environs des maîtres d'armes qui pouvaient mettre les drôles à la raison.

www.libtool.com.cn

A Metz, par exemple, il y en eut un qui, payé par les officiers, déguisé par eux, tantôt en bourgeois, tantôt en garde national, amassait chaque soir deux ou trois querelles, qu'il vidait le lendemain; trois ou quatre soldats furent tués ou blessés dans ces duels inégaux. Et cependant, tout homme portant uniforme était forcé de demander satisfaction de l'insulte reçue, ou il y avait, le lendemain, les railleries du corps de garde, pires que la mort.

Heureusement, les soldats reconnurent le piège; ils prirent le soldat et le forcèrent d'avouer sa mission.

Ils pouvaient le tuer à leur tour; les représailles eussent été justes. Ils se contentèrent de lui attacher les mains derrière le dos, et de le promener par la ville avec un bonnet de papier sur lequel était écrit le nom de *Judas*.

Puis ils le conduisirent hors des portes et le lâchèrent dans les champs, en l'invitant à aller se faire pendre où bon lui semblerait.

Les officiers dénoncés émigrèrent, et s'engagèrent dans les troupes que l'Autriche dirigeait sur le Brabant.

L'empereur Léopold, sur ces entrefaites, avait demandé le passage pour une armée autrichienne qui allait soumettre les Pays-Bas.

Il y avait un antécédent : Charles-Quint n'avait-il pas demandé passage à François I^{er} pour le même motif, et François I^{er} ne lui avait-il pas accordé ce passage?

Il est vrai que c'était le passage d'un homme et non celui d'une armée.

Louis XVI ne vit point la différence ou la vit trop : il accorda le passage à l'armée autrichienne.

De là, comme on le comprend bien, grande fermentation dans tous les départements de l'Est et du Nord. Les Autrichiens, entrés à Mézières ou à Givet, en sortiraient-ils, une fois entrés?

N'était-ce pas le cas de dire à l'oreille du roi la fable de *la Lice et sa Compagne*, du bon la Fontaine?

Le roi fit le sourd. Heureusement, l'Assemblée avait l'oreille fine. Au moment où la population des Ardennes mettait trente mille hommes sur pied pour marcher contre les Autrichiens, si les Autrichiens, sous un prétexte quelconque, entraient en France, l'Assemblée nationale leur refusa le passage.

Les paysans avaient bien raison de ne s'en rapporter qu'à eux de repousser l'ennemi. L'armée, par la division qui s'était introduite entre les soldats et leurs chefs, était complètement désorganisée. Les duels continuaient ou plutôt augmentaient dans une proportion effrayante à Nancy ; les soldats allaient se battre quinze cents contre quinze cents, lorsque l'éloquence fraternelle d'un soldat parvint à faire remettre tous ces sabres au fourreau. Une autre tactique, avait en outre, été employée à l'approche des Autrichiens ; on croyait encore au passage de l'empereur Léopold, on donna tous les congés qui furent demandés.

Il est vrai que beaucoup de ces congés n'étaient autre qu'une cartouche jaune, c'est-à-dire une note infamante.

Sur ces entrefaites, un des trois régiments qui se trouvaient à Nancy, le régiment du Roi, — les deux autres étaient Mestre-de-camp et Châteaueux, ce dernier suisse; — sur ces entrefaites, disons-nous, le régiment du Roi demanda ses comptes à ses officiers.

Les officiers rendirent les comptes, et payèrent : chaque homme eut soixante et treize livres quatre sous.

L'eau en vint à la bouche de Châteaueux, qui avait des comptes très-embrouillés; le pauvre régiment suisse se crut français, et, fils d'une république, il crut qu'il pouvait prendre exemple sur les fils de la monarchie.

Il envoya deux députés pour apprendre du régiment du Roi comment ils s'y était pris pour se faire rendre ses comptes.

Les deux envoyés remplirent leur mission, reçurent les renseignements et les transmirent à leurs camarades.

Les officiers apprirent la démarche, et, en pleine parade, firent sortir des rangs les deux soldats et les firent passer par les courroies.

Les officiers français avaient été invités à la fête et battirent des mains.

Mais il n'en fut pas de même des soldats, ils comprirent qu'ils venaient de recevoir le fouet sur le dos des Suisses.

Il y avait, d'ailleurs, un vieux motif de sympathie entre ce régiment et les nôtres : c'était Châteaueux qui tenait le Champ de Mars, lorsque, le 14 juillet de l'année précédente, les Parisiens avaient été prendre les fusils des Invalides; sommé de tirer sur le peuple, il avait refusé.

Que serait-il arrivé si, au lieu de refuser, il eût obéi?

Puis il faut encore remarquer une chose : Châteaueux était recruté, non pas dans les cantons allemands, mais dans la Suisse française, à Vaud, à Lausanne, à Genève; c'était notre France en Suisse; la France qui nous a donné Calvin et Rousseau.

C'étaient donc deux Français que l'on venait de fouetter publiquement.

Cette sévérité révolta tout le monde; les officiers furent insultés pour avoir commandé cette exécution; les soldats furent hués pour l'avoir laissé faire.

Mestre-de-camp et le régiment du Roi envoyèrent une députation aux casernes de Châteaueux.

Cette députation fait émeute; les soldats se soulèvent; les portes de la prison sont forcées, les deux Suisses sont tirés de leurs cachots; on les promène en triomphe par la ville; on donne à l'un asile dans les rangs du régiment du Roi; à l'autre, dans ceux de Mestre-de-camp : l'insubordination monte sans cesse; un souffle sur la flamme qui fait bouillir cette colère, et elle débordera.

Le 6 août, l'Assemblée nationale, apprenant à la fois et la justesse des plaintes des soldats, et la pénurie des caisses, avait fait un règlement provisoire; dans ce règlement, elle cherchait à concilier ce qu'elle devait aux soldats, hommes et citoyens, tout soldats qu'ils étaient, avec la discipline militaire et la sûreté de l'État; elle ordonnait le maintien de l'ancien régime jusqu'à la promulgation du nouveau, dont elle promettait de s'occuper avec activité; elle cassait tous les comités de soldats, incompatibles avec la subordination due par des inférieurs; elle introduisait

une forme de comptes propre à rassurer les soldats, sur leurs droits ; elle assujettissait les cartouches jaunes, c'est-à-dire les congés infamants, à un règlement qui ne laissait plus rien au caprice ni à l'arbitraire ; enfin, elle ôtait à toutes celles qui avaient été distribuées depuis le 1^{er} mai 1789 le caractère flétrissant qu'elles imprimaient à leurs porteurs.

Les officiers décidèrent que ce décret serait lu, le 12, aux deux régiments, *dans leurs quartiers*.

Malgré cet ordre du jour, le régiment du Roi se met sous les armes, ouvre les portes des casernes, et, tambours en tête, se rend sur la place Royale, où les deux autres régiments viennent le joindre au bout de dix minutes.

Les deux Suisses punis du fouet étaient dans les rangs, l'un, comme nous l'avons dit, dans ceux du régiment du Roi, l'autre dans ceux de Mestre-de-camp.

Qui avait amené cette infraction nouvelle aux ordres des officiers ?

Une lettre de M. de Noue, commandant de la place, écrite à M. de Balivière, colonel du régiment du Roi, et tombée entre les mains des soldats.

M. de Noue disait dans cette lettre que l'Assemblée prenait des mesures pour réprimer les *brigandages des troupes*.

Les soldats se sont mis sous les armes pour demander une réparation.

Le commandant comprend qu'il y va de sa tête, se réfugie à la municipalité et se met sous sa sauvegarde.

Cependant, après quelques pourparlers, les soldats dé-

clarent que le commandant sera respecté, mais qu'ils exigent de lui des explications sur sa lettre.

Sur cette promesse, il descend avec les administrateurs du département et les municipaux en écharpe.

Alors, un soldat sort des rangs, — on l'appelait Pommier, — et lit à haute voix la lettre de M. de Noue.

M. de Noue dit qu'il a servi comme lieutenant dans le régiment du Roi, qu'il a toujours été on ne peut plus satisfait de ce régiment et qu'il est impossible qu'on lui suppose l'intention d'avoir voulu lui appliquer l'expression de *brigands* : au contraire, il a toujours regardé et regardera toujours les soldats du régiment du Roi comme des militaires *pleins d'honneur*.

Malheureusement, il en était de cette explication comme de celles qui se donnent sur le terrain, lorsque l'un des adversaires lâche pied ; elles ne satisfont ni celui qui les donne, ni celui qui les reçoit.

Aussi cette explication donnée et reçue, aussi la loi proclamée, tous les esprits demeurèrent-ils dans le même état.

Les rangs rompus, on promène dans les rues de Nancy les deux Suisses condamnés ; on force le lieutenant-colonel de Châteaueux à délivrer à chacun six louis pour son décompte et cent louis d'indemnité pour les coups reçus ; puis on les incorpore successivement dans le régiment du Roi, dans Mestre-de-camp, dans la garde nationale, et ils partent munis des congés des trois corps.

Le même soir, les officiers de Châteaueux sont consignés au quartier et gardés par leurs propres soldats ; le

lendemain, on les force à délivrer provisoirement une somme de vingt-sept mille francs, qu'ils cautionnent et que prête M. de Vaubécourt; enfin, le même jour, les cavaliers de Mestre-de-camp demandent de l'argent, se saisissent du quartier-maitre, mettent une garde à la caisse et tiennent leurs officiers prisonniers jusqu'au 15.

Le 15, les officiers se lassent et consentent à payer une somme de vingt-quatre mille livres qui leur est avancée par la municipalité.

De son côté, le régiment du Roi continue à demander son compte. Le commandant, effrayé, réclame un poste de gendarmes pour garder la caisse; c'était traiter les soldats en voleurs. Ceux-ci ne gardent plus de mesure: ils déclarent que, si leurs officiers se délient, ils se délient bien autrement; que les officiers ne gardent les caisses avec tant de soin que pour passer avec elles à l'ennemi, mais qu'il n'en sera pas ainsi de la leur. En conséquence deux cents soldats vont prendre cette caisse, la trouvent presque vide, et, après en avoir constaté l'état par un procès-verbal, après l'avoir scellée, la portent chez le major, qui la refuse, et, de là, au quartier, où elle reste en dépôt.

La chose prenait une effrayante gravité: au dehors, l'ennemi; au dedans, l'indiscipline et l'insurrection. On envoie un courrier à l'Assemblée nationale, qui rend, le 16 août, un décret dont voici la substance:

« A décrété et décrète d'une voix unanime que la violation à main armée, par les troupes, des décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le roi, étant un crime

de lèse-nation au premier chef, ceux qui ont excité la rébellion de la garnison de Nancy doivent être poursuivis et punis comme ~~coupables de ce crime~~, à la requête du ministère public, devant les tribunaux chargés par les décrets de la poursuite, instruction et punition de semblables crimes et délits;

» Que ceux qui, ayant pris part à la rébellion, de quelque manière que ce soit, n'auront pas dans vingt-quatre heures, à compter de la publication du présent décret, déclaré à leurs chefs respectifs, même par écrit si les chefs l'exigent, qu'ils reconnaissent leurs erreurs et s'en repentent, seront également, après ce délai écoulé, poursuivis et punis comme auteurs et participes d'un crime de lèse-nation. »

Ce fut la Fayette qui poussa l'Assemblée à cette mesure violente. Il y avait dans l'ex-marquis beaucoup plus de l'officier que du soldat.

Mirabeau, au contraire, proposait la seule chose praticable : dissoudre l'armée et la recomposer.

On était donc armé d'un second décret, celui qu'on vient de lire.

Dès l'apparition du premier, deux jours après, la Fayette écrit au marquis de Bouillé qu'il faut *frapper le coup*.

C'est donc une détermination prise; quelque chose qui arrive, on frappera le coup.

Les pauvres diables qui s'étaient laissé entraîner à ce mouvement d'erreur, et qui l'avaient poussé bien autrement loin qu'ils n'avaient jamais cru aller, au moment où ils l'avaient entrepris, avaient jugé eux-mêmes la position dans laquelle ils venaient de se mettre. La popula-

tion, qui les avait encouragés tant qu'un mouvement généreux en faveur de leurs camarades les avait poussés en avant, la population avait été frappée de leur dernier acte; elle avait vu passer avec étonnement, presque avec terreur, cette caisse enlevée par les soldats des bureaux du quartier-maître, et le silence qui avait accompagné l'escorte avait été si éloquent pour les mutins, que, le lendemain, ils avaient rapporté chez le quartier-maître la caisse intacte; les officiers eux-mêmes l'avouèrent.

De leur côté, les Suisses de Châteauneuf témoignent leur repentir. Ils vont trouver les officiers, les supplient de leur pardonner, rentrent sous la discipline, et prononcent un nouveau serment d'être fidèles au roi, à la loi et à la nation.

Puis ils font un comité de huit membres, qui partent pour Paris avec l'agrément de leurs officiers, et qui reçoivent trois mille livres pour leur voyage.

Tout cela s'était fait sans que les mutins eussent eu connaissance du décret de l'Assemblée.

La mission des députés était plus dangereuse qu'ils ne croyaient eux-mêmes. La Fayette, par l'intermédiaire de son ami le député Émery, avait fort monté la tête à l'Assemblée.

Le ministre de la guerre, apprenant que des envoyés des régiments révoltés sont arrivés à Paris, demande à Bailly l'ordre de les arrêter. Bailly cède comme toujours, et, au moment où les envoyés franchissent la barrière, leur arrestation s'opère.

Cette arrestation fit grand bruit. La garde nationale parisienne était prête à prendre parti pour les régiments.

Elle s'interpose, engage les trois régiments à signer un acte de repentir et de soumission qui implore l'indulgence de l'Assemblée, et qui sera porté à Nancy par une députation de la garde parisienne.

En conséquence, le 21, M. Pécloche, aide-major de la garde parisienne, arrive à Nancy avec deux des soldats arrêtés à Paris.

On attendait donc avec calme le retour des envoyés de la garde nationale, et l'on espérait que, grâce à leur intervention, tout allait s'arrêter là.

Point du tout. Le 24, un officier arrive, il se nomme M. de Malsaigne : c'est un homme brave jusqu'à la témérité, violent jusqu'à la folie ; c'est un homme d'action et non de médiation.

A peine arrivé, il se rend tout droit au quartier des Suisses, travaille avec leurs députés, accorde quelques articles de leurs réclamations, mais chicane sur les autres. Pas moyen de s'entendre.

M. de Malsaigne fera son mémoire, M. Cerisier, celui des soldats. On se quitte plus mal qu'on ne s'était joint.

Le lendemain, la fermentation de Châteaueux est telle, qu'on invite M. de Malsaigne à tenir sa séance à l'hôtel de ville ; il y a danger, et danger réel ; raison, puisqu'il y a danger, et danger réel, pour que M. de Malsaigne le brave.

Il se rend au quartier, apprend que le mémoire n'est pas fait, s'emporte, et dit aux soldats qu'ils ne sont pas dignes de porter l'uniforme et de manger le pain du roi.

La rumeur devient générale ; le régiment tout entier est

insulté. M. de Malsaigne se dirige vers la porte : cette porte est barrée par quatre soldats qui croisent la baïonnette sur leur général. Celui-ci tire son épée, en blesse deux. Son épée se brise entre ses mains, il s'empare de celle du prévôt, et, avec cette épée, il se fraye un passage et se trouve dans la rue.

Soixante hommes sortent du quartier et se précipitent derrière lui. M. de Malsaigne, toujours l'épée nue, toujours en défense sans faire un pas plus vite que l'autre, arrive chez M. de Noue, dans l'escalier duquel M. Pécheloché, le député parisien, et des officiers du régiment du Roi arrêtent ceux qui poursuivent M. de Malsaigne.

La garde nationale commandée accourt à la défense du général, et, sous son escorte, M. de Malsaigne se rend à la municipalité.

Le régiment, de son côté, députe un homme par compagnie. Ces députés exposent leurs réclamations ; ces réclamations sont repoussées.

L'exaspération est telle, qu'on est obligé de donner une garde à M. de Malsaigne, pour qu'il ne soit pas enlevé pendant la nuit. Cette garde se compose mi-partie de bourgeois et de soldats du régiment du Roi.

Le lendemain, M. de Malsaigne donne aux Suisses l'ordre de partir pour Sarrelouis ; les Suisses refusent.

Acte de ce refus est dressé, et M. Desmortes, aide de camp de la Fayette, envoie dans la nuit aux gardes nationaux de Nancy plusieurs courriers, porteurs d'une dépêche signée de la Fayette. Cette dépêche est une invitation aux gardes nationaux de prêter force à l'autorité.

Le 27 se passe en négociations inutiles; la fermentation continue de croître; Malsaigne renouvelle l'ordre de partir le lendemain pour Sarrelouis.

Pendant ce temps, la nouvelle qu'on arme les gardes nationaux des environs et que ces gardes nationaux ont l'ordre de marcher sur la ville se répand. Malsaigne est un faux général qui conspire avec les ennemis de la nation; il veut éloigner Châteaueux pour que le passage des Autrichiens soit plus facile. Des attroupements forcent la municipalité à publier une défense de s'attrouper. Alors, des soldats de Châteaueux et du régiment du Roi montent dans deux fiacres et déchirent deux stores rouges qu'ils font flotter par la portière.

Le 28 au matin, le lieutenant-colonel et le major de Châteaueux se rendent au quartier pour exécuter l'ordre de départ qu'ils ont reçu de M. de Malsaigne.

— Payez-nous, répondent les soldats, et nous vous suivrons au bout du monde.

A midi, un caporal de la garde nationale s'approche de M. de Malsaigne et lui dit tout bas :

— Général, cela va mal, on complotte de vous arrêter, le régiment du Roi prend ou va prendre les armes

Ce premier avis impressionne peu M. de Malsaigne; mais le caporal revient à la charge d'une façon plus positive. M. de Malsaigne prétexte une course, prend quatre cavaliers, sort de la ville, en laisse trois à distance, et, accompagné d'un seul, nommé Canone, il prend le chemin de Lunéville.

A peine cette nouvelle circule-t-elle dans la ville, que

le cri de trahison y retentit plus ouvertement que jamais : M. de Malsaigne est un agent de l'Autriche ! Cent cavaliers de Mestre-de-camp montent à cheval et se lancent à sa poursuite.

En ce moment, on reçoit dans la ville le n° 327 des *Annales patriotiques*, qui annonce que le gouvernement envoie des agents patentés dans les départements pour corrompre les municipalités, dissoudre l'armée, et livrer le royaume aux brigands des forêts de Sarrebruck et des bruyères de Trèves.

Plus de doute, M. de Malsaigne était un de ces envoyés.

On se porte chez M. de Noue, qui l'a reçu, qui sans doute est son complice ; on se rend maître de lui après une espèce de combat dans lequel quelques hommes sont tués ou blessés ; on le dépouille de son uniforme, on le couvre d'un sarrau de toile, et on le met au cachot.

Un nouveau grief vient se mêler à tous ceux que l'on a déjà ou que l'on croit avoir.

Deux cavaliers du régiment du Roi ont arrêté à la porte Notre-Dame un cavalier de maréchaussée, porteur de trois lettres écrites par M. Mueis, prévôt général, l'une à M. de Bouillé, les deux autres au prévôt général de Toul et à celui de Pont-à-Mousson ; ces lettres, portées à l'hôtel de ville, sont ouvertes : elles contiennent des ordres donnés à la maréchaussée pour conduire hors du royaume les soldats de Châteauneuf. Ces lettres tombent comme de l'huile sur la flamme : les Suisses sont vendus, Malsaigne est un traître, il a fui quand il s'est vu découvert ; le projet de contre-révolution est certain.

Au milieu de ce tumulte, deux cavaliers de Mestre-de-camp rentrent poudreux, ensanglantés; ils reviennent seuls : M. de Malsaigne les a fait écharper par les carabiniers de Lunéville.

Les autres sont blessés ou prisonniers.

En moins de dix minutes, trois mille hommes sont sous les armes, et, à onze heures du soir, ils campent, à une lieue de Lunéville, sur les hauteurs de Fleirval.

Le lendemain, à la pointe du jour, ils entreront dans la ville, et n'en sortiront que quand Malsaigne leur sera livré.

La nuit se passe en négociations, et, le matin, il est convenu :

Que M. de Malsaigne se rendra à Nancy dès qu'il en sera requis par la municipalité;

Qu'il s'y rendra escorté par douze carabiniers et douze fusiliers, choisis dans chacun des trois régiments de Nancy;

Que, trois heures après son départ, l'armée de Nancy se mettra en marche pour y retourner, et qu'il ne sera attenté ni à la personne ni à la liberté de M. de Malsaigne, jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait statué sur les griefs respectifs qui ont amené le conflit.

M. de Malsaigne se met en route.

Au premier pont, un officier qui commande une compagnie de carabiniers, laquelle est restée en arrière, demanda à M. de Malsaigne :

— Général, est-ce de votre bonne volonté que vous retournez à Nancy?

M. de Malsaigne répond un *oui* qui ressemble fort à un *non*.

L'officier retourne à sa compagnie.

Un peu plus loin, un carabinier se détache de cette compagnie et passe près de M. de Malsaigne.

— Il est temps, lui dit-il tout bas.

— Ne me perds pas de vue, répond celui-ci.

Quelques pas plus loin, au tournant d'une route, M. de Malsaigne fait un signe à M. de Beaurepaire, met le sabre à la main, baisse la tête sur le cou de son cheval, lui enfonce les éperons dans le ventre et s'élance à travers la campagne.

M. de Beaurepaire détache quatre carabiniers qui l'escorteront, et, avec le reste de ses hommes, il soutiendra la retraite du général.

Une décharge furieuse se fait sur lui ; vingt-cinq carabiniers sont tués ou blessés ; M. de Malsaigne lui-même reçoit une balle dans son buffle, passe la rivière, rentre à Lunéville, et se replace au milieu des carabiniers.

On comprend à l'instant même quels dangers ce retour amasse sur la tête du régiment ; ses chefs le divisent et laissent cinquante hommes de garde avec lui au château.

Mais là circulent, se propagent, grossissent les bruits de trahison qui ont déjà poursuivi Malsaigne ; il est entouré par vingt carabiniers, pris, placé sous la garde de quatre sentinelles, mis dans une voiture et envoyé à Nancy.

Un détachement de carabiniers l'accompagne ; mais, cette fois, non comme général, comme prisonnier.

Les carabiniers sont reçus à bras ouverts par les trois régiments ; M. de Malsaigne est conduit au quartier, puis, du quartier, à la Conciergerie.

A la nouvelle de tous ces troubles, M. de Bouillé était parti.

M. de Bouillé, c'est l'homme de la cour ; il a deux fils, le comte et le vicomte de Bouillé ; tous trois se feront tuer sur un mot du roi : la royauté, c'est leur religion ; la royauté les rendra cruels, fanatiques, insensés.

Nous le retrouverons plus tard à Varennes. Pour le moment, la Fayette lui a dit qu'il fallait *frapper le coup* ; ce coup, il est en mesure de le frapper.

Il a rassemblé trois mille hommes d'infanterie, quatorze cents cavaliers, tous ou presque tous Allemands ; en outre, l'aide de camp de la Fayette, comme nous avons dit, a fait appel aux gardes nationales.

Il part de Metz le 28 ; il est le 29 à Toul ; le 31, près de Nancy.

Trois députations de la ville viennent, à différentes heures de la journée, demander ses conditions.

Les députés sont des soldats et des gardes nationaux, ils ont forcé des municipaux de venir avec eux ; mais tout tremble à la vue de cette armée qui apporte la foudre royale ; les municipaux passent dans le camp de Bouillé et se mettent sous sa protection.

Voici les conditions du marquis :

D'abord, les régiments sortiront, remettront leur otage Malsaigne, livreront chacun quatre des leurs, qui seront jugés par l'Assemblée.

C'était dur, on en conviendra : demander à des soldats français de *livrer* leurs compagnons.

N'importe, Mestre-de-camp et le régiment du Roi acceptèrent.

Restait Châteaueux, avec ses deux bataillons.

Puis quelques braves : de ces hommes de cœur, qui se font tuer pour une mauvaise cause, pensant qu'ils doivent la soutenir, du moment où qu'ils l'ont embrassée.

Parmi ceux-là, il y avait beaucoup de gardes nationaux de la banlieue de Nancy.

Les Suisses étaient dans une telle extrémité, qu'il leur fallait absolument se défendre. Un peu de miséricorde de la part de Bouillé, et tout s'arrangeait encore. Il préféra la discipline; peut-être était-ce plus militaire, mais, à coup sûr, ce n'était pas si chrétien.

Comme toujours, il y a doute sur le parti qui a commencé le feu : Bouillé dit que ce fut Châteaueux; Châteaueux dit que ce fut Bouillé.

Comment, dans une position si grave, pouvaient-ils l'aggraver encore en provoquant l'attaque?

Tout ce qu'on sait, c'est qu'ils voulaient tirer un canon, et que cette menace donna lieu à un fait héroïque. Un jeune officier breton s'élance sur la pièce, l'embrasse, s'y attache pendant que les soldats de M. de Bouillé s'avancent; et n'abandonne la pièce que criblé de coups de balonnettes; son nom est devenu historique, on l'appelle Désilles.

Le combat fut long : Châteaueux, qui savait ce qui l'attendait, luttait avec le courage du désespoir; d'ailleurs, on l'aidait bien un peu de la ville en tirant par les fenêtres. A toute cette fusillade, les deux régiments français faisaient rage, voulant sortir, enfoncer les portes de la

caserne, courir au secours de leurs malheureux camarades. Mais les officiers eurent la puissance de les maintenir.

Le soir, tout était fini : Chateaufvieux avait perdu cent hommes, le reste était prisonnier.

Vingt-deux furent condamnés à mort.

Vingt et un furent pendus ; le vingt-deuxième fut roué. Il fallait bien varier un peu le spectacle.

Puis cinquante autres condamnés aux galères. On les envoya à Brest ; ils traversèrent la France, Paris, le Champ de Mars peut-être, où ils avaient refusé de tirer sur nous.

L'Assemblée vota des remerciements solennels à M. le marquis de Bouillé, lui donnant le commandement de l'armée du Nord. Et Louis XVI eut, comme il le dit lui-même, de *cette affligeante, mais nécessaire affaire, une extrême satisfaction.*

Cette décision de l'Assemblée fut mal reçue des patriotes ; cette lettre du roi produisit un mauvais effet dans le peuple.

« Aujourd'hui, dit Loustalot à propos des récompenses accordées à Bouillé, aujourd'hui, l'Assemblée nationale lui vote des remerciements, et la cour lui donne le commandement de l'armée destinée à protéger les frontières de l'Allemagne ! O liberté ! ô constitution, qu'allez-vous devenir entre les mains de votre plus cruel ennemi ? »

Puis, à propos de la lettre du roi, qui *a une extrême satisfaction* de cette affligeante, *mais nécessaire affaire* :

« Oh ! s'écrie-t-il, ce n'est pas là le mot d'Auguste, quand, au récit du sang versé, il se battait la tête aux murs, et disait :

» — Varus, rends-moi mes légions ! »

Quinze jours après, on lisait dans *les Révolutions de Paris*, dont Loustalot était le principal rédacteur :

« M. Loustalot, notre ami, et l'un de nos plus estimables collaborateurs, vient de terminer sa carrière. Il a été enlevé à la patrie et aux lettres, à l'âge de vingt-huit ans, emportant les regrets de tous les véritables amis de la liberté. »

Peut-être, demandera-t-on quel rapport cette mort de Loustalot peut avoir avec l'affaire de Nancy.

Ces mots prononcés sur sa tombe nous le diront :

« Ombre chère à tous les cœurs patriotes, en quittant cette vallée de misère pour te rendre dans le sein de l'Éternel, va dire à nos frères des régiments du Roi et de Châteaueux qu'il leur reste encore ici-bas des amis qui pleurent sur leur sort, et que leur sang sera vengé. »

Loustalot était mort le cœur brisé ! l'affaire de Nancy venait de rendre suspectes les deux forces nées de la Révolution, et qui, par conséquent, devaient soutenir la Révolution : la garde nationale et les municipalités.

La garde nationale avait marché sous les ordres de Bouillé.

La municipalité de Nancy s'était mise sous sa protection.

Dès lors, le roi douta de la force de la Révolution.

Nous allons voir le résultat de ses doutes dans le chapitre prochain.

Mais d'abord consignons un fait, c'est qu'à la nouvelle de cette malheureuse affaire de Nancy, plus de quarante mille citoyens coururent aux Tuileries et à l'Assemblée

naionale, demandant d'un seul et même cri le renvoi des ministres.

Les ministres avaient, dès cette époque, la bonne habitude de faire la sourde oreille à de pareils cris. M. de Necker, seul, les entendit, et, las d'une longue administration sans résultats satisfaisants, attristé de voir cette immense popularité, qui avait fait faire une révolution en sa faveur, envolée en moins de dix-huit mois, il partit le 4 septembre sans rendre ses comptes, mais laissant pour caution de sa gérance deux millions prêtés par lui au Trésor, sa maison et son mobilier, qui valaient un autre million.

Maintenant, veut-on voir où en était la popularité de M. de Necker un an après la prise de la Bastille ?

Tout alla bien jusqu'à Arcis-sur-Aube : arrivé là, il avait fait halte et se reposait dans la maison de poste en attendant que l'on changeât ses chevaux ; tout à coup des hommes armés entrent dans sa chambre et lui demandent ses passe-ports.

Il en avait trois, et un billet particulier du roi.

Il les fit voir à la municipalité et au directoire, qui les trouvèrent en règle.

Mais, là aussi, la municipalité et le directoire n'étaient pas toujours les maîtres ; la volonté populaire l'emporta, et M. de Necker et ses gens sont conduits à travers une haie de fusiliers à une auberge qu'on leur assigne.

Là, M. de Necker comprend qu'il est prisonnier ; il demande à écrire à l'Assemblée nationale. La demande est accordée à la condition qu'aucun de ses gens ne portera

la lettre, mais qu'elle sera portée par deux citoyens de la ville.

M. de Necker écrivit, et les deux messagers partirent.

L'Assemblée décida que M. de Necker avait le droit de continuer sa route, ce qui ne l'empêcha pas d'être arrêté de nouveau à Vesoul.

Là, c'est pis encore qu'à Arcis-sur-Aube : le peuple entoure la voiture, coupe les traits des chevaux, et fait entendre les plus effrayantes menaces.

Cependant, là, comme à Arcis-sur-Aube, le passe-port de l'Assemblée nationale finit par lui ouvrir un chemin.

Le soir, les gens de sa suite furent pendant cinq heures entre la vie et la mort.

Ce fut ainsi que s'éteignit cet astre, que s'effaça cette destinée : il retourna à Genève plus pauvre qu'il n'en était venu, nous laissant mieux que ses deux millions du Trésor, mieux que sa maison, mieux que son mobilier, nous laissant sa fille, un des grands hommes de notre époque.

VI
www.libtool.com.cn

Le roi. — Lettre au roi d'Espagne. — Le projet de fuite. — La question religieuse. — M. Vêto. — L'évêque de Clermont. — Le pape. — Le comte de Fersen. — Traités avec les autres puissances. — L'Assemblée. — Acceptation du roi. — Le serment en séance publique. — Les refus. — Lutte des prêtres. — Leur influence. — Le maire Laperdit. — Fuite de Mesdames. — M. de Narbonne. — *La Chronique de Paris*. — Lettre du roi. — Discussion dans l'Assemblée. — Moret. — Lettre de Montmorin. — Arnay-le-Duc. — M. de Menou. — Mirabeau. — Projet de loi sur l'émigration.

Revenons au roi.

En octobre, il sort de son irrésolution habituelle et fait deux démarches décisives.

Il écrit au roi d'Espagne et lui envoie d'avance sa protestation contre tout ce qu'il pourrait être forcé de sanctionner.

Puis il s'arrête à un projet de fuite, que lui présente à nouveau l'évêque de Pamiers, qui obtient du roi plein pouvoir pour M. de Breteuil de traiter avec les puissances étrangères.

On devait s'entendre de cette fuite avec M. de Bouillé.

M. de Bouillé venait de faire ses preuves, et l'on se fiait à lui.

Ce qui tourmentait le roi, ce qui le tourmenta toujours, ce qui fut cause de sa fuite au 21 juin, de sa chute au 10 août, ce fut non pas la question politique, mais la question religieuse.

Louis XVI fit serment à la constitution, et ne voulut pas ratifier le décret contre les prêtres assermentés.

Aussi ne cessa-t-on d'appeler le roi sire, que pour l'appeler M. Vêto.

En juillet, le roi avait consulté l'évêque de Clermont, s'informant à lui pour savoir s'il pouvait, sans mettre son âme en péril, sanctionner la constitution du clergé.

Vers la fin du mois d'août, il avait envoyé quelqu'un à Rome pour faire la même question au pape.

Le pape craignait fort que l'on ne réunit à la France son comtat d'Avignon, qui était non-seulement un bon revenu, mais qui était, en outre, un pied posé au milieu de la Provence, c'est-à-dire sur la terre la plus catholique de toutes les terres que possédait la fille aînée de l'Église.

Aussi le pape ne répondit-il rien de bien positif, et se contenta-t-il de blâmer vivement les actes de l'Assemblée nationale.

Pour un homme qui ne demandait pas mieux que de comprendre à demi-mot, c'était une réponse plus que suffisante.

Il s'agissait de préparer l'Europe à la résistance du roi aux volontés de son peuple, et à la fuite que cette résistance devait amener, lorsqu'on serait arrivé au terme de cette résistance.

Depuis quelque temps était revenu de la cour de Stockholm un Suédois, nommé le comte de Fersen. C'était un homme de trente-huit à quarante ans, de belle taille, de manières parfaites, d'un courage éprouvé; il avait l'esprit et le cœur aux aventures, et l'on disait qu'à son premier

voyage en France, il avait emporté de Marie-Antoinette un souvenir qui n'était pas étranger à son retour.

On le chargea de toute cette négociation près des puissances étrangères, conjointement avec M. de Breteuil.

L'Espagne et l'Angleterre étaient brouillées; mais, en face d'événements comme celui que leur préparait la France, elles oublièrent les causes de leur inimitié et traitèrent le 27 octobre.

De son côté, l'Autriche était en querelle avec la Turquie; mais, à la première lettre qu'il reçut de France, l'empereur, comme on le comprend bien, arrangea les affaires.

Enfin, la Suède et la Suisse guerroyaient au grand détriment de la Suède; mais l'affaire s'arrangea comme s'étaient arrangées les affaires de l'Angleterre avec l'Espagne, de l'Autriche avec la Turquie.

Grâce à nous, toute l'Europe fut en paix, et prête à nous faire la guerre.

C'était assez important; les rois comprenaient que les guerres de rois à rois avaient fait leur temps.

La France ouvrait le champ des guerres de rois à peuple.

Si les rois avaient eu l'intelligence d'envelopper la France d'une espèce de cordon sanitaire, et de la laisser à ses propres divisions, à sa guerre des rues, à ses exécutions, à ses massacres, peut-être comme le scorpion, enfermée dans un cercle de feu, la France se serait-elle tuée elle-même.

Mais on l'attaqua; à cette vapeur bouillonnant à l'inté-

rieur on ouvrit une voie ; la vapeur s'étendit sur le monde, et devint cet orage de vingt ans, aux éclairs duquel les peuples lurent sur nos drapeaux le mot *liberté*.

De quel assemblage de lettres ce mot est-il fait qu'il apparaisse flamboyant au peuple, qu'il soit le labarum des nations, et qu'elles y lisent comme Constantin : PAR CE SIGNE, TU VAINCRAS !

Malheureusement, les choses n'étaient pas encore arrangées au gré de la cour, lorsque l'Assemblée, prévenue que le roi avait demandé au saint-père une autorisation qu'il n'avait pas encore reçue, fit signifier à Louis XVI que ce n'était pas une sanction qu'elle demandait, mais une acceptation pure et simple des décrets des 14 juillet et 27 novembre, qui astreignaient les prêtres à prêter serment à la Constitution.

Le 16 décembre, le roi envoya son acceptation.

Une heure après, il rencontra M. de Fersen.

— Ah ! lui dit-il, j'aimerais mieux être roi de Metz ; heureusement que cela finira bientôt.

Et qu'on remarque bien ceci en passant : ce serment que l'Assemblée avait décidé qu'on exigerait des prêtres, les hommes avaucés, les hommes de la Révolution ne le voulaient point ; Marat ne le voulait point ; Robespierre ne le voulait point. Camille-Desmoulins disait :

— S'ils se cramponnent à leur chaire, ne nous exposons pas même à déchirer leur robe de lin pour les en arracher. Cette sorte de démon, qu'on appelle pharisien, calotin ou prince des prêtres, n'est chassée que par le jeûne. *Non ejicitur nisi per jejunium.*

Et il demandait seulement que l'on refusât le traitement à ceux qui refuseraient le serment à la constitution.

Malheureusement, l'Assemblée fit une grande maladresse : elle décréta que les membres de la Chambre appartenant au clergé prêteraient serment en séance publique.

En particulier, beaucoup eussent consenti, et la preuve, c'est que cinquante-huit ecclésiastiques prêtèrent serment à la tribune ; mais, en public, c'était une trop belle occasion de faire du martyre à bon marché.

Les prêtres ne la laissèrent pas échapper.

Pas un évêque, excepté l'évêque d'Autun, ne prêta serment.

Il est vrai que l'évêque d'Autun s'appelait Talleyrand.

On commença l'appel nominal par l'évêque d'Agen.

L'évêque d'Agen demande la parole.

— Point de parole ! Prêtez-vous serment, oui ou non ? crie la gauche.

— Vous avez dit, répond l'évêque d'Agen, que les refusants seraient déchus de leurs offices. Je ne donne aucun regret à ma place, j'en donnerais à la perte de votre estime ; je vous prie d'agréer le témoignage de la peine que je ressens de ne pouvoir prêter le serment.

L'abbé Fournès se lève.

— Vous voulez, dit-il, nous ramener à la simplicité des premiers chrétiens, je m'y conforme ; je me fais gloire de suivre mon évêque comme Laurent suivit son patron.

— Et moi, s'écrie l'évêque de Poitiers, à soixante et dix ans, je ne déshonorerai pas ma vieillesse par un serment

que réprouve ma conscience ! je ne veux pas prêter serment.

Puis, comme on murmure :

— Je prendrai, dit-il, mon sort en esprit de pénitence.

— Et cependant, disait sous l'Empire l'évêque de Narbonne, ce que nous en faisons là, c'était la plupart de nous par pure gentilhommerie, car on ne peut pas dire, *Dieu merci*, que ce fût par religion.

Et cependant, à partir de cette heure commença cette longue guerre, tantôt souterraine, tantôt à ciel ouvert, que les prêtres déclarèrent à la Révolution, et qui mit trois fois en feu l'est et le midi de la France.

Ce fut alors seulement que l'on put mesurer la place que tenait le prêtre dans la famille ; il appela à lui les femmes et les filles, c'est-à-dire cette partie faible qui relève de lui, et qu'il s'est inféodée.

Il amena un divorce bien autrement terrible que ce divorce de corps qu'il combattait : il amena le divorce de l'âme entre le mari et la femme, entre le père et son enfant.

Il leur fit croire que la Révolution, pour n'être pas catholique, n'était pas chrétienne ; cette révolution qui réalisait la parole du Christ, cette révolution qui créa la propriété, qui donna la liberté et la terre à ce serf à qui son seigneur avait pris sa terre et sa liberté !

Et voilà ce qu'il y avait de terrible en vérité, c'est que des deux côtés était la foi.

— Rends-moi tes armes ! disait un bleu à un Vendéen blessé à mort.

— Rends-moi mon Dieu ! répondait le mourant à son vainqueur.

A côté du paysan qui meurt pour son Dieu, c'est le soldat qui meurt pour la Révolution.

Un Vendéen frappe un bleu d'un coup de sabre au milieu du cœur.

— Plantez-moi là l'arbre de la liberté, dit le patriote en mourant.

Laquelle de ces deux réponses est la plus belle ? Dites !

Peut-être celle de Leperdit, ce maire républicain de Rennes.

La famine est dans la ville ; on veut le lapider, et, en effet, une grêle de pierres tombe sur lui ; une pierre lui ouvre le front, il la ramasse toute sanglante, et, la montrant à ses assassins :

— Je ne puis changer les pierres en pain, dit-il ; mais, si mon sang peut vous nourrir, il est à vous jusqu'à la dernière goutte !.

Qu'on dise maintenant qu'une révolution qui inspirait de semblables paroles n'était pas chrétienne !

O prêtres, prêtres, qu'il y a loin souvent de l'autel à Dieu !

Un des premiers effets des décrets de l'Assemblée, à l'endroit du serment à la Constitution, fut la fuite de Mesdames, tantes du roi.

Depuis les journées des 5 et 6 octobre, depuis le départ du roi de Versailles pour revenir à Paris, les pauvres créa

tures habitaient leur château de Bellevue, où elles essayaient de se faire oublier.

Malheureusement, avec l'année nouvelle qui venait de s'ouvrir, c'était le 4 janvier 1791 que le serment avait été déféré aux prêtres, et que les évêques l'avaient refusé ; — malheureusement, avec cette année nouvelle, disons-nous, venait la Pâque.

Aussi, vers la fin de février, le bruit se répandit-il que Mesdames, sœurs du roi, allaient partir pour Rome.

En tout autre temps, nul en France n'eût fait attention au départ de trois vieilles filles ; d'ailleurs, quelle loi empêchait les tantes du roi de voyager ? Aucune.

Mais, dans cette circonstance, la France tout entière s'alarmait ; chacun craignait que, par la porte mal fermée, le roi ne sortît à son tour.

Et l'on avait raison, car d'abord le roi avait dû partir avec ses tantes.

Malheureusement, le bruit de ce futur départ se répandit.

Alors, le roi essaya lui-même de retenir ses tantes ; mais elles lui déclarèrent qu'elles ne sauraient plus vivre dans un pays d'où la religion de leurs pères était proscrite, et qu'elles étaient décidées à aller chercher près du souverain pontife des consolations pour elle et des indulgences pour la nation.

Le roi débattit encore, mais enfin céda.

Le départ fut fixé au 19 février 1791.

On désirait fort garder Mesdames en France ; elles y étaient assez populaires, et la guerre de médisance et

même de calomnie qu'elles avaient faite contre la reine n'avait pas peu contribué à maintenir cette popularité.

Aussi de nombreuses députations de dames de la halle se transportèrent-elles à plusieurs reprises aux châteaux de Bellevue et de Choisy, pour supplier Mesdames de ne point abandonner le roi leur neveu.

A ces démonstrations d'amour populaire, Mesdames, perdues de frayeur, et dont la décision était bien arrêtée, répondirent par des paroles si vagues, que, malgré leurs dénégations, on ne douta pas de leur prochain départ.

Le soir du 19 février, le service fut ordonné comme de coutume. A neuf heures, le souper de tout le château fut sur les tables, et l'on fit donner l'ordre au chevalier de Narbonne, un beau jeune homme élevé sur les genoux de madame Adélaïde, d'amener les voitures de Meudon à Saint-Cloud.

On avait fait conduire les voitures à Meudon, pour que les préparatifs du départ n'éveillassent point les soupçons des gens du château de Bellevue.

A neuf heures et demie, on fit dire à M. de Narbonne de se tenir prêt, et que, de leur côté, dans une demi-heure, Mesdames seraient prêtes.

Mais on eut beau chercher M. de Narbonne ; M. de Narbonne ne se trouva point.

La chose était d'autant plus grave que Mesdames avaient probablement été trahies, et qu'un gentilhomme, arrivant en toute hâte de Paris, annonçait qu'une bande d'hommes et de femmes s'était mise en marche, avait quitté Paris et était en route pour venir à Bellevue, dans l'intention de

s'opposer par la force, s'il le fallait, au départ de Mesdames.

L'inquiétude fut grande chez les pauvres vieilles : elles envoyèrent à Meudon courrier sur courrier, recommandant, si l'on ne pouvait trouver M. de Narbonne, d'amener au moins les voitures. Mais M. de Narbonne, sans doute dans l'intérêt même de la fuite, avait pris ses précautions, et avait défendu que les voitures bougeassent sans un ordre spécial de lui.

Cependant le temps s'écoulait. Madame Adélaïde envoya une de ses femmes sur la terrasse du château ; de cette terrasse, on découvrait toute la route de Paris. Au bout d'un instant, cette femme se sentit fort effrayée, disant qu'à une lieue, à peu près, elle avait entendu un grand bruit et vu de grandes lucurs.

Il n'y avait plus de doute, la nouvelle donnée était certaine.

Mesdames ne savaient que faire ; personne n'avait une volonté bien ferme dans cette petite cour de vieilles filles ; chacun s'effarait, courait à droite, à gauche ; personne n'avancait à rien.

Tout à coup, on entend le galop d'un cheval, on court au perron, à la première marche duquel un cheval s'abat tout sanglant ; le cavalier se dégage des étrières et s'approche. On le reconnaît : c'est M. de Virieu, député de la noblesse du Dauphiné, le même qui, le jour de la Fédération, a surpris cet éclair fauve dans la prunelle de la reine, éclair qui a fait visible pour lui une partie de cette âme profonde.

Il a appris le danger que couraient Mesdames, il est parti à fond de train. Au Point-du-Jour, il a rencontré toute la bande; on s'est douté où il allait, on a voulu lui faire résistance, mais il a lancé son cheval. Un homme a voulu arrêter le pauvre animal en lui enfonçant son sabre jusqu'à la garde dans le poitrail; malgré sa blessure, soutenu par son cavalier, le cheval a franchi la distance, et, comme s'il eût senti qu'il n'avait pas besoin d'aller plus loin, il a roulé sur la première marche du perron.

On voudrait douter encore du récit de M. de Virieu; mais, des fenêtres, on voit les lueurs des premières torches; toute la bande apparaît fantastique dans la nuit, se déroulant sur la moitié de Bellevue; ses cris, ses chants, plus terribles encore que ses cris peut-être, se font entendre; il n'y a pas de temps à perdre, il faut fuir, gagner Meudon à pied, aller chercher les voitures puisque les voitures ne viennent pas.

Ce dut être un terrible moment pour ces pauvres femmes, lorsqu'elles franchirent, par une nuit froide et pluvieuse de février, le seuil de leur belle villa pour faire leur premier pas sur le chemin de l'exil !

Mais il n'y avait pas à hésiter, l'avant-garde faubouricne frappait à la grille de Sèvres.

Pendant que le concierge parlementait essayant de gagner du temps, Mesdames fuyaient, traversant le parc à pied et arrivant à la grille de Meudon.

Par une fatalité singulière, la grille était fermée, le concierge absent, les clefs étaient égarées. Mesdames se crurent perdues.

Une personne de la suite songea à faire appeler le serrurier du château. On se mit en quête; par bonheur, on le trouva; il vint, avec ses instruments, et ouvrit la grille.

A moitié du chemin de Meudon, on rencontra les voitures qui venaient; on monta dedans, et l'on partit.

Mesdames avaient voulu emmener avec elles madame Élisabeth; mais madame Élisabeth refusa constamment de quitter le roi.

Elle eut sa récompense : de sainte qu'elle était, on la fit martyre.

On devine que toute cette troupe, venue inutilement à Bellevue, fit grand bruit lorsqu'elle rentra à Paris, annonçant le départ de Mesdames; l'inquiétude était d'autant plus grande que l'on croyait qu'elles avaient été chargées par la reine d'emmener le dauphin.

Ce n'était pas le tout, assurait-on : Monsieur et Madame devaient les suivre.

Aussi, à dix heures du soir, une grande affluence de peuple se porta au Luxembourg, qu'habitait Monsieur, et demanda à le voir ainsi que Madame.

Monsieur parut seul au balcon, affirma qu'il n'avait aucune envie de partir, déclara qu'il ne voulait pas quitter ses concitoyens, et jura qu'il ne se séparerait jamais de la personne du roi.

Ce qui voulait dire : « Sois parfaitement tranquille, bon peuple, si le roi part, je partirai avec lui. »

Le peuple prit le serment du côté loyal, fit de grands applaudissements à Monsieur, qui, en récompense, fit ca-

deau à la section du Luxembourg d'un beau drapeau tricolore.

Le jour où Monsieur, fidèle à son serment, partait en même temps que le roi, Monsieur pour Bruxelles, le roi pour Montmédy, les patriotes firent du drapeau de Monsieur une bourre et en chargèrent un canon.

Les uns prirent la chose au sérieux, comme on le voit; les autres la prirent en plaisanterie, comme on va voir.

La *Chronique de Paris*, journal écrit sous l'influence du parti constitutionnel, fit paraître au sujet du départ de Mesdames l'article suivant :

« Deux princesses, sédentaires par état, par âge et par goût, se trouvent tout à coup possédées de la manie de courir le monde; *c'est singulier, mais c'est possible.*

» Elles vont, dit-on, à Rome; pour quoi faire? Pour y baiser la mule du pape; *c'est drôle, mais c'est édifiant.*

» Trente-deux sections et tous les bons citoyens se mettent entre elles et Rome; *c'est tout simple.*

» Mesdames, et surtout madame Adélaïde, veulent user des droits de l'homme; *c'est bien naturel.*

» Elles ne partent point, disent-elles, avec des sentiments opposés à la révolution; *c'est possible, mais difficile à croire.*

» Ces belles voyageuses traînent à leur suite quatre-vingts personnes qu'elles défrayent de tout; *c'est beau.*

» Mais elles emportent douze millions; *c'est laid.*

» Elles ont besoin de changer d'air; *c'est l'usage.*

» Mais ce déplacement inquiète leurs créanciers; *c'est aussi l'usage.*

» Elles brûlent de voyager. Désir de fille est un feu qui dévore ; *c'est encore l'usage.*

» On brûle de les retenir ; *c'est toujours l'usage.*

» Mesdames soutiennent qu'elles sont libres d'aller où bon leur semble ; *c'est juste ; elles sont majeures.* »

La rumeur, menaçante ou railleuse, fut telle, en tout cas, que le roi ne put se dispenser de prévenir l'Assemblée.

Il écrivit, en conséquence, la lettre suivante :

« Monsieur le président,

» Ayant appris que l'Assemblée nationale avait donné à examiner au comité de constitution une question qui s'est élevée à l'occasion d'un voyage projeté par mes tantes, je crois à propos d'informer l'Assemblée que j'ai appris, ce matin, qu'elles étaient parties hier au soir à dix heures ; comme je suis persuadé qu'elles ne pouvaient être privées de la liberté, et qu'il appartient à chacun d'aller où il veut, j'ai cru ne devoir ni ne pouvoir mettre obstacle à leur départ, quoique je voie avec beaucoup de répugnance leur séparation d'avec moi.

» LOUIS. »

La nouvelle était sue, mais cette lettre la fit officielle.

Aussitôt une grande discussion s'éleva dans l'Assemblée, et l'on était encore au plus fort de cette discussion, quoique vingt-quatre heures eussent passé dessus, quand l'As-

semblée reçut de la municipalité de Moret le procès-verbal suivant :

« Le 20 février 1791, des voitures d'un train et d'une escorte qui annonçaient la magnificence, se présentent à Moret ; les officiers municipaux, qui avaient entendu parler du départ de Mesdames et des inquiétudes qu'il avait répandues dans Paris, arrêtent ces voitures et ne veulent les laisser passer que quand elles auront exhibé leurs passe-ports. Elles en montrent deux : l'un pour aller à Rome, du roi, et contre-signé Montmorin ; l'autre n'était pas précisément un passe-port, mais une déclaration de la municipalité de Paris, qui reconnaît n'avoir pas le droit de s'opposer à ce que des *citoyens* se promènent dans les parties du royaume qui leur paraissent le plus agréables.

« Les officiers municipaux de Moret, à la vue de ces deux passe-ports, entre lesquels ils croient apercevoir quelques contradictions, sont disposés à croire qu'avant d'y avoir aucun égard, il est de leur devoir de consulter l'Assemblée nationale et d'en attendre la réponse avec Mesdames ; mais, tandis qu'ils balancent sur le parti qu'ils ont à prendre, les chasseurs du régiment de Lorraine accourent les armes à la main, et, par la violence, font ouvrir les portes à Mesdames, qui continuent leur route. »

La lecture de ce procès-verbal fit explosion : explosion contre M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères, dont le dévouement au roi était connu.

Ce fut Rewbell qui l'attaqua, en manifestant sa surprise que le ministre des affaires étrangères eût osé contre-si-

gner un passe-port, quand il était instruit, et bien instruit, que, sur le bruit du départ prochain de Mesdames, un nouveau décret avait été réclamé, dont le comité de constitution s'occupait à rédiger le projet.

Soit dédain, soit prudence, M. de Montmorin ne jugea point à propos de se justifier autrement que par une lettre.

Il l'adressa au président de l'Assemblée.

La voici :

« Monsieur le président,

» Je viens d'apprendre que, sur la lecture du procès-verbal envoyé par la municipalité de Moret, quelques membres de l'Assemblée ont paru étonnés que j'eusse contre-signé le passe-port donné à Mesdames par le roi.

» Si ce fait a besoin d'être expliqué, je prie l'Assemblée de considérer que l'opinion du roi et de ses ministres est assez connue sur cela. Ce passe-port sera une permission de sortir du royaume, quand une loi aura défendu d'en passer les limites, mais cette loi n'a jamais existé. Jusqu'à ce moment, un passe-port ne pourra être regardé que comme une attestation de la qualité des personnes.

» Dans ce sens, il était impossible d'en refuser un à Mesdames; il fallait ou s'opposer à ce voyage, ou en prévenir les inconvénients, au nombre desquels il était impossible de ne pas compter leur arrestation par une municipalité qui ne les aurait pas connues.

» Il existe d'anciennes lois contre les émigrations; elles

étaient tombées en désuétude, et les principes de la liberté, décrétés par l'Assemblée, les avaient entièrement abrogées.

www.libtool.com.cn

» Refuser un passe-port à Mesdames, si cette pièce eût été regardée comme une véritable permission, aurait été non-seulement devancer, mais faire une loi ; accorder ce passe-port lorsque, sans donner aucun droit de plus, il pouvait prévenir des troubles, ne pouvait être regardé que comme un acte de prudence.

» Voilà, monsieur, les motifs qui m'ont déterminé à contre-signer le passe-port de Mesdames ; je vous prie de vouloir bien les communiquer à l'Assemblée. Je saisirai avec empressement toutes les occasions d'expliquer ma conduite, et je compterai toujours avec la plus grande confiance sur la justice de l'Assemblée. »

En effet, quelque chose que l'on pût dire contre le départ de Mesdames, on ne pouvait pas dire qu'il existât une loi qui les empêchât de partir. En somme, elles étaient parties, et par conséquent inutile de discuter, lorsqu'on apprend qu'après avoir forcé Moret avec l'aide des chasseurs de Lorraine, elles sont définitivement arrêtées à Arnay-le-Duc.

On comprend que la discussion recommença dès lors avec une nouvelle rage.

On proposa de blâmer la commune d'Arnay-le-Duc, qui avait arrêté Mesdames sans pouvoir s'appuyer sur aucune loi.

— Vous vous trompez, dit une voix inconnue, vous

prétendez qu'il n'existe pas de loi contre cette fuite; moi, je soutiens qu'il en existe une.

— Laquelle ? ~~cria-t-on de tous côtés.~~

— Le salut du peuple, répondit la voix.

On ne sait combien de temps ce débat aurait duré, si le général Menou ne l'avait tranché avec une arme tout aussi coupante que l'épée d'Alexandre, avec l'arme du ridicule.

— L'Europe sera étonnée, dit-il, lorsqu'elle apprendra que l'Assemblée nationale a passé quatre heures entières (il aurait dû dire deux jours entiers) à délibérer sur le départ de deux dames qui aiment mieux entendre la messe à Rome qu'à Paris.

Les débats furent terminés par ces seules paroles. Mirabeau, qui avait soutenu le droit que Mesdames avaient de quitter la France, et qui avait ainsi pris date pour parler sur la prochaine loi d'émigration, Mirabeau fit encore adopter la rédaction du décret.

Il fut conçu en ces termes :

« L'Assemblée nationale, attendu qu'il n'existe aucune loi du royaume qui s'oppose au libre voyage de Mesdames, tantes du roi, déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer et renvoie l'affaire au pouvoir exécutif. »

Or, comme le pouvoir exécutif, c'était le roi, Mesdames reçurent l'autorisation de continuer leur voyage.

Seulement, l'Assemblée nationale chargea son comité de constitution de lui présenter le projet d'une loi sur l'émigration.

Les chevaliers du poignard. — Le 28 février. — Vincennes. — Les quinze cents patriotes. — La générale battue. — La Fayette. — L'homme au poignard. — Le maire de Vincennes. — La cavalerie. — Le peuple. — Les prisonniers. — Le faubourg Saint-Antoine. — La Fayette triomphant. — Sa déconvenue. — M. de Villequier. — Les six cents. — M. de Gouvion. — Le roi. — Les conjurés. — Mirabeau à la tribune. — Les six billets. — Le départ du roi. — Mirabeau à l'Assemblée. — Ce qui tue Mirabeau. — Auguste. — *Plaudite, cives.* — Mirabeau songe à mourir.

Le 28 février suivant fut signalé par deux événements de la plus haute importance : ce que l'on appela la conspiration des chevaliers du poignard, aux Tuileries, et la discussion de la loi sur l'émigration à l'Assemblée nationale.

Comme cette discussion devait nécessairement attirer une grande partie de l'intérêt public, la journée du 28 fut choisie par le roi pour une tentative de fuite.

Il s'agissait seulement de faire entrer cinq ou six conjurés au château, et d'attirer l'attention de la Fayette et la présence de la garde nationale sur un autre point.

On choisit Vincennes.

Vincennes, donjon royal, prison d'État, rivale de la Bastille, fut présenté au peuple du faubourg comme une relique du despotisme qui n'avait pas le droit de rester debout, quand sa sœur la Bastille était rasée.

En conséquence, une troupe de douze ou quinze cents

hommes se transporta à Vincennes le 28 février, et, montant sur la plate-forme, commença de démolir le donjon. Sur les deux heures de l'après-midi, elle en avait déjà fini avec les parapets, lorsqu'on s'avisa enfin de battre la générale.

Trois ou quatre mille personnes remplissaient les cours. La garde nationale de la localité n'avait point reçu d'ordre, et, d'ailleurs, n'était point en force. Le général la Fayette, prévenu, arriva avec des détachements de cavalerie et d'infanterie.

Le général arrivait assez inquiet, et il fallait une aussi grande circonstance pour lui faire quitter les Tuileries. Le matin même, on avait arrêté, sortant de chez le roi, un individu qu'on avait trouvé muni d'un poignard.

Cet individu avait été conduit au comité de la section des Feuillants, où le maire l'avait interrogé : là, il avait déclaré que, les temps de trouble dans lesquels on vivait forçant souvent l'homme le plus inoffensif à repousser la force par la force, il était armé pour sa défense personnelle et pour sa propre sûreté.

Réclamé par des personnes connues, et qui même appartenaient au château, l'inconnu avait été remis en liberté.

C'était, au reste, un chevalier de Saint-Louis : il se nommait Décourt-Latombelle.

Néanmoins cet événement avait éveillé quelques inquiétudes ; la garde descendante ne voulut pas quitter les Tuileries, et obtint de M. de la Fayette de rester avec la garde montante.

Ce fut sur ces entrefaites que le général reçut la nou-

velle de l'expédition de Vincennes, et se rendit au donjon.

Une partie des troupes commandées par le général y était déjà arrivée, et s'y tenait en bataille.

Seulement, il y avait dissidence : beaucoup trouvaient que les citoyens qui démolissaient le château étaient tout aussi bien dans leur droit que ceux qui avaient démoli la Bastille, et ils disaient tout haut qu'ils trouvaient fort étonnant que ce qui avait été permis hier ne le fût pas aujourd'hui.

Mais, à la voix de la Fayette, les beaux parleurs se taisaient, et ceux qui sont hors des rangs reprenaient leur place.

Seulement, la Fayette ne peut agir qu'en vertu d'un ordre du maire, et le maire est d'avis, à ce qu'il paraît, que le peuple a le droit de démolir le donjon.

La Fayette alors, s'avançant vers le fonctionnaire public :

— Monsieur, ~~lui~~ dit-il, en qualité de commandant de la garde nationale, je suis venu ici pour prendre vos ordres ; et j'y obéirai ; mais je vous avertis que, si vous manquez de fermeté, je vous préviens que, si vous ne faites pas respecter la loi, demain je vous dénonce à l'Assemblée nationale.

L'injonction était précise ; le maire donna l'ordre de faire cesser la démolition, et d'arrêter les démolisseurs.

Aussitôt le général ordonne à la cavalerie d'entrer le sabre en main dans les cours.

Le peuple crie : *A bas les sabres !*

Une partie des cavaliers les remet au fourreau, mais le reste jure de ne les y remettre que lorsqu'ils auront servi, et tombe sur la foule, qui en quelques minutes est dispersée.

Soixante démolisseurs sont aux mains de la garde nationale.

Les autres s'enfuient et rentrent au faubourg Saint-Antoine, qu'ils essayent de soulever, sous le prétexte de délivrer les prisonniers.

Mais, comme le mouvement était un mouvement *arrangé*, et, par conséquent, n'avait pas grande racine dans la population, il souleva tout juste assez de monde pour que l'on vint dire à la Fayette qu'il y avait quelque danger pour lui à traverser le faubourg avec les prisonniers.

C'était une raison pour que le général prit la résolution de le suivre dans toute sa longueur; il forma une forte colonne, plaça les prisonniers au centre, et fit marcher une avant-garde avec du canon.

Le trajet se fit, comme il l'avait prévu, sans résistance sérieuse. Deux hommes seulement s'étant écartés, l'un fut blessé d'un coup de pistolet, l'autre reçut trois coups de pierre.

On gagna, toujours dans le même ordre, l'hôtel de ville, puis la Conciergerie, où les prisonniers furent déposés.

La Fayette, triomphant, moitié hué, moitié applaudi, comme il arrive aux popularités flottantes, était loin de se douter qu'il avait été dupe d'une fausse attaque, lors-

qu'en revenant aux Tuileries, il trouva tout en fermentation.

Sur les trois heures, le château, sans qu'on sût comment, s'était empli de gens inconnus ; ces gens étaient entrés, à l'insu de la garde nationale, par une porte qu'avait ouverte M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre.

Ils étaient six cents, disait-on, et étaient tous armés de cannes à épée et de poignards.

Mais déjà M. de Gouvion, aide de camp du général, avait pris ses mesures ; il était monté chez le roi pour lui dire ce qui se passait.

Le roi fit semblant de tout ignorer, et s'informa de ce que désiraient ces six cents personnes.

M. de Villequier répondit au roi que sa noblesse, inquiète de l'événement de Vincennes, s'était en hâte rendue aux Tuileries pour le défendre en cas de besoin.

Le roi alors désapprouva fort le *zèle indiscret* de ces messieurs, et déclara qu'il se croyait en pleine sûreté au milieu de la garde nationale.

La garde nationale, enchantée de cette déclaration du roi, commença par s'emparer de toutes les issues, et opéra le désarmement.

La Fayette arriva comme elle était occupée à cette besogne ; parmi les conjurés, la Fayette reconnut MM. d'Agoust, d'Éprémessnil, de Sauvigny, de Fontelle, de la Bourdonnaie, de Lillers, de Fauget, de Douville ; et dès lors sa conviction fut acquise. Aucun, du reste, ne fit ré-

sistance : épées et poignards, tout fut déposé sur les tapis; après quoi, chacun se retira en liberté.

Mais il fallait un exemple, et, ne pouvant s'en prendre au roi, M. de la Fayette s'en prit à M. de Villequier; il marcha droit à celui-ci, et, avec cet air qui n'appartenait qu'à lui et que nous lui avons encore connu :

— Je trouve bien étrange, monsieur, lui dit-il, qu'après être convenu avec M. de Gouvion que vous ne laisseriez entrer que les gens de service, vous remplissiez les appartements d'hommes armés, étrangers à la garde nationale. Si ce sont de bons citoyens, que n'ont-ils pris l'uniforme pour avoir l'honneur de servir avec nous? S'ils ne le sont pas, je ne les souffrirai pas ici. Je réponds à la nation de la sûreté du roi, et je ne le croirai pas en sûreté tant que je le verrai entouré de gens de cette espèce.

— Mais, général, balbutia M. de Villequier, je vous assure que ces messieurs méritent toute confiance.

— C'est possible qu'ils aient la vôtre, reprit la Fayette; mais, en tout cas, ils n'ont point la mienne. Au reste, monsieur, réfléchissez-y bien, continua le général, si pareille chose vous arrive à l'avenir, je déclare à l'Assemblée que je ne réponds plus de la sûreté du roi.

— Cependant, monsieur, reprit M. de Villequier, le premier gentilhomme étant responsable...

— Responsable ! interrompit la Fayette; mais, mon cher monsieur, s'il arrivait quelque chose au roi, la nation ne s'en prendrait pas à vous, attendu qu'elle ne sait pas même que vous existez. En tout cas, si les officiers de l'intérieur sont responsables, il faut vous chasser, vous et

tous les aristocrates, et mettre en votre lieu et place des amis de la liberté.

Le lendemain, le général publia l'ordre du jour suivant :

« Le commandant général croit devoir prévenir l'armée qu'il a pris les ordres du roi, pour que les appartements du château ne se remplissent plus de ces hommes dont quelques-uns sans doute par un zèle sincère, mais dont plusieurs aussi par un zèle très-justement suspect, ont osé hier se placer entre la garde nationale et le roi. Le commandant général, d'après les ordres du roi, a intimé aux chefs de la domesticité du château qu'ils eussent à prendre des mesures pour prévenir pareille indécence. Le roi de la Constitution doit et ne veut être entouré que de soldats de la liberté. Les personnes qui auraient dans leurs mains les armes dont on a dépouillé ceux qui s'étaient glissés hier dans le château sont priées de les rapporter au procureur syndic de la commune. »

Cette conspiration fit grand bruit, beaucoup plus de bruit sans doute qu'elle ne méritait d'en faire. Elle reçut le nom de conspiration *des chevaliers du poignard*, parce que, assure-t-on, on trouva sur les conjurés des poignards de forme pareille.

Prudhomme, dans son livre *des Révolutions*, donne un dessin de cette arme avec une légende placée autour.

L'Assemblée était occupée à discuter la loi sur l'émigration, lorsqu'elle entendit battre le rappel. Mais c'était chose

si habituelle, qu'elle ne s'en inquiéta point autrement et continua la discussion.

Mirabeau, nous le savons déjà, s'était inscrit d'avance contre la loi en défendant le départ de Mesdames. Amis et ennemis le poussaient donc, ce jour-là, à monter à la tribune : les uns voulaient sa gloire, les autres sa perte.

Il reçut, en moins d'une demi-heure, six billets dans lesquels on le sommait de proclamer une fois pour toutes ses principes. On disait que Mirabeau était pour le départ du roi, que lui-même en avait fait le plan.

Ce plan, on le lui mettait sous les yeux à chaque instant. D'après ce plan, le roi, sorti de Paris et rendu vers la frontière, y aurait trouvé une armée française, rassemblée par les soins de M. de Bouillé. Après avoir annulé la constitution de 1791, Louis XVI en eût accordé une autre, dont Mirabeau eût posé les bases. De nouveaux états généraux eussent été convoqués, et Mirabeau était proclamé premier ministre.

On citait même les propres paroles de Mirabeau.

— Qu'ils partent, avait-il dit; moi, je reste à Paris pour leur en ouvrir le chemin, s'ils tiennent leur serment.

— Mais, s'ils y manquent? lui avait répondu un de ses amis.

— Alors, je les f... en république!

Mirabeau vit qu'en effet le moment était venu; il monta à la tribune, et lut une page d'une lettre que, huit ans auparavant, il écrivait au roi de Prusse sur la liberté d'émigrer.

Puis il demanda que l'Assemblée déclarât ne pas vouloir entendre le projet, et passât à l'ordre du jour.

« L'Assemblée d'Athènes, dit-il, ne voulut pas même entendre le projet dont Aristide avait dit : « Il est utile, mais » injuste ; » vous, vous avez entendu. Mais le frémissement qui s'est élevé à montré que vous étiez aussi bons juges qu'Aristide.

» La barbarie du projet prouve qu'une loi sur l'émigration est impraticable... (*Murmures.*) Je demande qu'on m'entende. S'il est des circonstances où les mesures de police soient indispensables, même contre les lois reçues, c'est le délit de la nécessité ; mais il y a une différence immense entre une mesure de police et une loi.

» Je nie que le projet puisse même être mis en délibération. Je déclare que je me croirais délié de tout serment de fidélité envers ceux qui auraient l'infamie de nommer une commission dictatoriale. (*Applaudissements.*)

» La popularité dont j'ai joui... (*Murmures à l'extrême gauche.*)

» La popularité, dont j'ai eu l'honneur de jouir comme un autre, n'est pas un faible roseau ; c'est dans la terre que je veux enfoncer ses racines, sur l'imperturbable base de la raison et de la liberté. (*Applaudissements.*) Si vous faites une loi contre les émigrants, je jure de n'y obéir jamais. »

Et Mirabeau, comme nous l'avons dit, Mirabeau poursuivi, depuis quelque temps, d'injures, de menaces, de provocations ; Mirabeau, qui, lorsqu'il mettait maintenant

la main sur son cœur, au lieu d'y trouver sa conscience, y trouvait une bourse, Mirabeau était rentré brisé.

Et, en effet, ce qu'il avait dit à sa sœur : *J'ai prononcé mon arrêt de mort, ils me tueront*, n'était pas tout à fait l'expression d'une crainte vaine : ceux qui l'aimaient sentaient vaguement sa vie en danger; lorsqu'il sortait de Paris pour aller à la campagne, ou lorsqu'il s'agissait nuitamment dans les rues, son neveu le suivait armé.

Deux ou trois fois, on crut son café empoisonné, au goût qu'il lui trouvait; enfin il reçut une lettre précise dans laquelle on le menaçait d'assassinat.

La question du poison est toujours restée indécise, et nous dirons ce qu'il y a à dire pour ou contre.

Mais, à notre avis, ce qui tua Mirabeau, c'est Mirabeau lui-même; ce qui tua Mirabeau, ce fut le dégoût.

Comme Énée, il voulut sauver ses dieux, la royauté et la liberté; ce fut chose impossible : la royauté était un trop lourd fardeau dans un pareil moment; il succomba sous le poids.

Ainsi, dès qu'il fut convaincu de l'impossibilité d'accomplir sa tâche, comprit-il que ce qu'il y avait de mieux à faire pour lui, c'était de mourir à la peine.

Ce n'est pas tout pour les hommes politiques que de bien vivre, il faut savoir bien mourir, mourir à temps, ne pas manquer sa mort.

Le meilleur acteur est sifflé, s'il manque sa sortie.

Voyez Auguste, un des plus grands hommes politiques,

et, par conséquent, un des plus grands acteurs qui aient existé.

— Ai-je bien joué mon rôle dans la comédie de ce monde? demande-t-il, couché sur son lit d'agonie.

— Oui, répondent les assistants.

— Alors, battez des mains et criez bravo! *Plaudite cives!*

Ce fut une belle sortie que la sortie d'Auguste; aussi on l'applaudit encore.

Il est rare qu'un homme de génie ou un homme d'esprit meure mal; sa mort, c'est l'affaire de toute sa vie.

D'ailleurs, Mirabeau se croyait empoisonné; or, comme l'époque était bonne pour mourir, c'était déjà moitié chemin de fait, il ne s'agissait plus que de venir en aide au poison.

Il y songea sérieusement.

VIII

Le 15 mars. — L'avengle qui veut mener le mende. — Mirabeau et Cabanis. — La foule. — M. Frochot. — Sur Pitt. — La Mark. — Théis. — Le rayon de soleil. — Le dernier entretien. — Huit heures et demie du soir. — Mot de Robespierre. — Marnais. — *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante.* — Mirabeau jugé par ses contemporains.

Mirabeau avait deux passions, les femmes et les fleurs.

Le 15 mars, il passa, au milieu des femmes et des fleurs, une nuit de débauche, une de ces nuits de jeune homme, défendues aux hommes de l'âge de Mirabeau, une de ces

nuits qui brisent les santés les plus robustes et qui doublent les maladies.

Or, Mirabeau avait déjà, en 1788, été atteint d'une terrible maladie; il l'appelle un choléra-morbus. On tira au malade ving-deux palettes de sang en l'espace de deux jours.

— Cette maladie fut pour moi le passage de l'été à l'automne, dit lui-même Mirabeau.

En 1789, sa santé souffrit encore; à l'ouverture de l'Assemblée, il était atteint d'un ictère qui disparut, mais que suivirent plusieurs indispositions toujours négligées.

Souvent on le vit siéger avec un bandeau sur les yeux; il était affligé de tenaces ophthalmies.

— Voyez-vous cet aveugle qui veut mener le monde! disaient ses ennemis.

En outre, ses entrailles s'étaient affaiblies, il y éprouvait des douleurs sourdes: tout à coup ses jambes s'en gorgeaient, les bras et la poitrine étaient attaqués d'un rhumatisme vague; il était devenu sur tous les points d'une sensibilité ou plutôt d'une irritabilité exagérée: « Ses muscles, dit Cabanis, étaient ceux d'un hercule, ses nerfs ceux d'une femme. »

Il y avait encore chez lui un symptôme étrange: ses cheveux frisés, presque crépus en état de bonne santé, tombaient en état de maladie: alors, toutes ondulations cessaient de la racine à la pointe; lorsque Cabanis venait voir Mirabeau, la première question de Cabanis au valet de chambre n'était point: « Comment va Mirabeau? » mais: « Comment vont ses cheveux? »

Il avait toujours eu le pressentiment d'une vie courte. « J'ai déjà franchi plus de la moitié de ma carrière, » écrivait-il de Vincennes à Sophie.

En même temps que son corps dépérisait, son âme prenait l'empreinte de cette souffrante mélancolie qui affecte les forts lorsqu'ils se sentent faiblir; il demandait des épitaphes à tous ses amis.

— C'est la Mort qui embrasse le Printemps, disait-il un jour en embrassant la troisième fille de madame du Sallant.

Le 27 mars, étant à sa maison d'Argenteuil, il fut saisi de coliques, de sueurs froides, d'angoisses, que redoubla l'éloignement de tout secours.

Le 28, la mort sur le visage, il rentra dans l'Assemblée; tout le monde découvrit sur ses traits ce coup de griffe du tigre, qui marque d'avance l'homme pour le tombeau.

On s'occupait de mines, et, dans cette question de mines qu'il avait déjà défendue le 21 mars, il parla, ou plutôt chargea cinq fois.

La dernière charge décida de la victoire, mais il tomba sur le champ de bataille.

En sortant de l'Assemblée, il rencontra sur la terrasse des Feuillants un jeune médecin, ami de Cabanis, et qui se nommait Lachèze.

En apercevant Mirabeau, Lachèze alla à lui, et, voyant le ravage qu'une nuit de douleur et une journée de lutte avaient produit sur son visage :

— Vous vous tuez, dit-il.

— Eh ! mon cher, répondit Mirabeau, me tuer tous les

jours un peu, c'est ma vie. D'ailleurs, pouvais-je faire moins dans cette cause, qui est celle de la justice et de l'amitié?

www.libtool.com.cn

En effet, son ami le comte de la Mark, celui qui avait servi d'intermédiaire entre Mirabeau et la royauté, le comte de la Mark avait de grands intérêts dans les mines d'Anzin.

La foule s'amassa autour de Mirabeau ; c'était ce qui arrivait toujours lorsqu'il paraissait en public ; les uns lui présentaient des mémoires, les autres lui demandaient quelques minutes d'entretien.

— Arrachez-moi d'ici, dit-il à Lachèze, et, si vous n'avez pas d'engagement, venez passer la journée avec moi à Argenteuil.

Mirabeau passa à Argenteuil le reste du dimanche, et, dans la matinée du lundi, son état paraissant empirer, il revint à Paris, se croisant sur la route avec Cabanis.

Un bain qu'il prit en arrivant à son hôtel de la Chaussée-d'Antin, qu'il venait d'acheter de Talma, apporta quelque soulagement dans toute cette machine fatiguée ; alors, il lui fallut aussitôt sortir ; il alla passer la soirée à la Comédie-Italienne.

Là, les angoisses et les douleurs redoublèrent. Il descendit, appuyé au bras de Lachèze ; mais son cocher, prévenu pour dix heures seulement, n'était pas à la sortie.

Il lui fallut se traîner à pied jusque chez lui.

A chaque pas, il s'arrêtait ; la respiration était courte, haletante, on craignait la suffocation.

On prévint Cabanis. Il accourut aussitôt et trouva le

malade près d'étouffer, le visage gonflé par la stagnation du sang dans les poulmons.

Mirabeau sentait parfaitement son état.

— Mon ami, dit-il à Cabanis, hâtez-vous. Je sens qu'il me serait impossible de vivre plusieurs heures dans une pareille anxiété.

A la suite d'un traitement énergique, un mieux sensible se manifesta; mais, dans la matinée du 30, les symptômes reparurent avec plus de violence, et, sauf quelques légers retours vers un bien qui ne se soutenait pas, le conduisirent à la mort.

Le 29 mars, on avait su dans Paris que Mirabeau était malade.

Le 30, on sut que la maladie était mortelle.

Le 3 avril, on sut qu'il était mort.

Du moment où l'on sut que Mirabeau courait un danger réel, la foule entoura sa maison.

A chaque fois que la porte s'ouvrait, la foule interrogeait; trois bulletins distribués par jour étaient d'abord lus à haute voix à la porte de Mirabeau; puis, copiés au crayon, couraient tout Paris, colportés par des messagers volontaires.

Lui cependant, de ce lit d'agonie où le clouait la douleur, souriait à cette démonstration; il avait cru à sa *dépopularité*, — qu'on nous permette de faire le mot, — parce qu'il sentait l'avoir méritée; que sa popularité eût survécu à sa liaison avec la cour, c'était un triomphe.

Cabanis s'épuisait en combinaisons médicales, et Mira-

beau le regardait faire comme un homme qui étudie l'impuissance du génie en face de la mort.

— Tu es un grand médecin, lui dit-il; mais il est plus grand médecin que toi, l'auteur du vent qui renverse tout, de l'eau qui pénètre tout et féconde tout, du feu qui vivifie et qui décompose tout.

Ses amis étaient autour de lui; il demanda à M. Frochot de lui soulever la tête.

— Je voudrais te la laisser en héritage, dit-il au moment où il lui rendait ce service.

Les affaires publiques le poursuivaient sans cesse : comme Charlemagne pleurait en prophétisant les Normands, Mirabeau gémissait en devinant l'Angleterre.

— Ce Pitt, disait-il, c'est le ministre des prépatatifs; il gouverne avec ce dont il menace plutôt qu'avec ce qu'il fait. Oh ! si j'eusse vécu, je crois que je lui aurais donné du chagrin.

Pendant l'après-midi du 1^{er} avril, il songea à faire son testament.

— J'ai beaucoup de dettes, dit-il; tant de dettes, que je n'en connais pas la moitié ! Cependant, ajouta-t-il, j'ai quelques obligations impérieuses à ma conscience ou chères à mon cœur.

M. Frochot, à qui il disait ces paroles, les reportait, dix minutes après, au comte de la Mark, qui était arrivé sur ces entrefaites.

— Si sa succession ne suffit pas, répondit celui-ci, dites-lui de tirer sur moi. Tous les legs dont il voudra bien me charger seront fidèlement adoptés.

Et, comme M. Frochot lui serrait les mains :

— Pardieu ! ajouta-t-il, c'est bien le moins qu'il ait encore un bon moment ! libtool.com.cn

Aussitôt que l'aube du 2 avril parut, Mirabeau fit ouvrir sa fenêtre, et, comme Cabanis hasardait quelques observations :

— Mon ami, dit-il, je mourrai aujourd'hui ; quand on en est là, il ne reste plus qu'une chose à faire : c'est de se parfumer, de se couronner de fleurs et de s'environner de musique, afin d'entrer agréablement dans ce sommeil dont on ne se réveille plus.

Et, en disant ces mots, il appela son valet de chambre qui, lui aussi, venait d'être assez gravement indisposé.

— Eh bien, mon pauvre Teisch, lui demanda Mirabeau, comment cela va-t-il aujourd'hui ?

— Ah ! monsieur, répondit le valet de chambre, je voudrais bien que vous fussiez à ma place.

— Et moi, Teisch, dit le malade après un instant de réflexion, je ne voudrais pas décidément que tu fusses à la mienne. Allons, fais-moi la barbe, mon ami.

En ce moment, un rayon du soleil levant vint se jouer sur son oreiller.

— Si tu n'es pas Dieu lui-même, dit-il à l'hôte céleste, tu es au moins son cousin germain.

Alors commença son dernier entretien avec la Mark et Cabanis, ses deux amis ; il fut divisé en trois points et dura près de trois quarts d'heure.

La première partie comportait les affaires particulières ;

La seconde partie, les affaires des personnes qui lui étaient chères ;

La troisième partie, les affaires publiques.

Un homme qui ne gâtait pas Mirabeau, un homme qui représente le parti populaire dans son expression la plus démocratique, avoue que cette dernière conversation fut une merveille de calme, de simplicité et de grandeur.

« Chaque phrase tombée de ses lèvres expirantes, dit-il, décelait une âme pour ainsi dire étrangère aux atteintes mortelles de son corps ; on eût dit que cet homme extraordinaire assistait à sa propre dissolution et n'était que le témoin de son trépas. »

Prudhomme avoue encore une chose, avou précieux dans sa bouche :

« Un page de la cour vint, dit-on, demander des nouvelles de Mirabeau ; il n'y avait qu'une chose à craindre, c'est que le roi ne vint le visiter lui-même ; s'il eût fait cela, il reconquerrait pour plus d'un an de popularité. »

Le roi n'avait garde de le faire, et celui qui lui eût donné ce conseil eût probablement été mal venu à le lui donner.

Bientôt Mirabeau perdit la parole et ne répondit plus que par signes ; cependant la connaissance survivait intacte ; il remerciait des yeux et des lèvres aux soins qu'on lui donnait. Quand ses amis penchaient leur visage vers le sien, il faisait de son côté un effort pour les embrasser.

Pendant tout ce temps, son agonie était calme.

Vers huit heures, les douleurs se réveillèrent.

Il fit signe qu'il voulait écrire.

On lui apporta de l'encre et du papier.

Il écrivit : *Dormir*.

Que voulait dire ce mot? Interrogeait-il l'éternité, comme Hamlet? ou bien plutôt ne rappelait-il pas à Cabanis cette promesse qu'il avait exigée de lui, de lui donner de l'opium s'il souffrait trop?

Oui; car, voyant qu'on faisait semblant de ne pas comprendre, il continua :

« Tant qu'on a pu croire que l'opium fixerait l'humeur, on a bien fait de ne pas m'en donner; mais, maintenant qu'il n'y a plus de ressource que dans un phénomène inconnu, pourquoi ne pas tenter ce phénomène? Peut-on laisser mourir son ami sur la roue pendant plusieurs jours peut-être? »

En effet, les douleurs devenaient si violentes, que Cabanis répondit au malade :

— Soit, votre vœu va être accompli.

Il formula aussitôt un calmant, et, comme M. Petit, qu'on avait appelé en second, entra en ce moment, il lui montra l'ordonnance : c'était du sirop de diacode dans de l'eau distillée. M. Petit substitua à l'eau distillée l'eau simple.

On envoya chez le pharmacien; il y avait trois minutes à attendre. Mais le temps ne se mesure pas à sa durée; il se mesure aux douleurs; celles de Mirabeau étaient si atroces, qu'elles lui rendirent la parole.

— Oh ! s'écria-t-il, on me trompe, on me trompe !

— Non, répondit le comte de la Mark, on ne vous trompe point ; le remède arrive, je l'ai vu ordonner.

— Ah ! les médecins, les médecins ! reprit-il.

Puis, se tournant vers Cabanis :

— N'étiez-vous pas mon médecin et mon ami ? lui dit-il. Ne m'aviez-vous pas promis de m'épargner les douleurs d'une pareille mort ? Voulez-vous que j'emporte le regret de vous avoir donné ma confiance ?

Ce furent les dernières paroles qu'il prononça. Puis, se retournant par un mouvement convulsif sur le côté droit, il leva les yeux au ciel et expira.

— Il ne souffre plus, dit alors M. Petit, qui, debout et pensif, considérait cette lutte terrible de la nature avec le néant.

La pendule sonna huit heures et demie du soir.

C'était la même heure où, la veille, se réveillant au bruit du canon, il avait dit :

— Sont-ce déjà les funérailles d'Achille ?

Le mot avait été rapporté à Robespierre.

Et, quand il apprit la mort de Mirabeau :

— Bon ! dit-il avec ce sourire de... de Robespierre, Achille est mort ; Troie ne sera pas prise.

Mirabeau mort, toute trace de la souffrance, éteinte avec la vie, disparut de son visage, qui prit un étonnant aspect de calme et de tranquillité.

Seque probat moriens, a dit Lucain.

Cependant, Mirabeau était loin d'être un juste.

Pendant son agonie, Cabanis avait reçu cette lettre :

« Monsieur,

www.libtool.com.cn
« J'ai lu dans les papiers publics que la transfusion du sang avait été exécutée avec succès en Angleterre, dans les maladies graves; si, pour sauver M. de Mirabeau, les médecins la jugeaient utile, j'offre une partie de mon sang et je l'offre de grand cœur : l'un et l'autre sont purs.

» MARAIS.

« Rue Neuve-Saint-Eustache, 52. »

Le soir de la mort de Mirabeau, le peuple fit fermer les spectacles.

Il y avait un bal dans la maison voisine : il fit cesser le bal.

Le lendemain, on disputa où l'on enterrerait Mirabeau.

Les uns proposaient l'église Sainte-Geneviève; les autres le Champ de Mars, avec l'autel de la Patrie pour monument.

On choisit l'église Sainte-Geneviève; on décida qu'elle serait appelée le Panthéon, que Mirabeau y serait enterré le premier, et que l'on sculpterait cette phrase sur le fronton :

AUX GRANDS HOMMES LA PATRIE RECONNAISSANTE !

C'est, en vérité, une étrange chose que le jugement des contemporains.

En 1781, il y a une dispute, comme nous l'avons dit, entre le père et l'oncle de Mirabeau.

A cette époque, Mirabeau est perdu de dettes, condamné à mort, exécuté en effigie, que sais-je, moi ?

Il a quitté sa femme et enlevé la femme d'un autre.

Le père ne veut plus de lui, l'oncle n'en veut plus; tous deux le renient.

« Cet homme-là n'est rien, dit le père, mais rien du tout; il a le goût du charlatanisme, l'air d'un laquais, de l'action, de la turbulence, de l'audace, du boute-en-train, de la dignité parfois; c'est un enfant perroquet, un homme avorté, qui ne connaît ni le possible, ni l'impossible, ni le malaise, ni la commodité, ni le plaisir, ni la peine, ni l'action, ni le repos; qui s'abandonne dès que les choses résistent, mais dont on peut faire un excellent outil en l'empoignant par le manche de la vanité. »

Voilà l'opinion du père : elle n'est pas fardée, comme on voit.

« C'est un caractère qui n'est qu'un hérisson tout en pointes, avec très-peu de corps; se colleter avec lui, c'est se colleter avec l'impossible; c'est un esprit turbulent, orgueilleux, avantageux, insubordonné; un tempérament méchant et vicieux; il faut l'envoyer aux colonies se faire casser la tête. »

Voilà l'opinion de l'oncle: elle n'est pas meilleure que l'opinion du père.

Voyons maintenant celle des étrangers.

Neuf ans après que le père et l'oncle ont écrit cela sur

leur fils et neveu, Rivarol dit de Mirabeau : « Ce n'est qu'un monstrueux bavard ! »

Mably : « C'est un gueux ! »

Lapoule : « C'est un extravagant ! »

De Guillermy : « C'est un scélérat, un assassin ! »

Target : « C'est un homme mort. »

Dupont : « C'est un homme enterré. »

Pelletier : « C'est un orateur plus hûé, plus sifflé qu'applaudi ! »

Champcenetz : « Il a la petite vérole à l'âme ! »

Lambesc : « Il faut l'envoyer aux galères ! »

Marat : « Il faut le pendre ! »

Le 2 avril, Mirabeau meurt.

Le 3 avril, on invente pour lui le Panthéon!...

IX

Louis XVI songe à fuir. — Le décret sur le serment des prêtres. — Les chevaux blancs. — Le portrait de Charles I^{er}. — Le roi se regarde comme prisonnier. — Deux partis voulaient la fuite du roi. — Le roi décide son départ. — Opinion de la Sémiramis du Nord. — Le roi s'engage à suivre la procession. — Six cent mille livres à Mirabeau. — La Mark et Bouillé. — Mirabeau et la Fayette. — Les relais de poste. — La berline de voyage. — Un million en assignats à M. Bouillé. — Le départ est fixé au 19 juin. — M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. — Le départ est retardé de vingt-quatre heures. — Funestes conséquences de ce retard.

« J'emporte avec moi le deuil de la monarchie, » avait dit Mirabeau en mourant.

Mirabeau avait dit vrai.

Aussi, Mirabeau mort, Louis XVI comprit que son dernier appui venait de descendre au tombeau, comme, Mirabeau mort, l'Assemblée nationale comprit qu'elle était vide, et qu'il lui fallait se réorganiser.

Louis XVI songea à fuir; l'Assemblée, à se dissoudre.

D'ailleurs, l'horizon royal se rembrunissait de jour en jour. Par sa déclaration en date du 18 avril, l'empereur Léopold jette le masque et manifeste le projet d'amener, de concert avec les autres puissances, une contre-révolution en France.

Le 3 juin, se produit le décret déjà cité par nous, et qui adopte la guillotine;

Le 5 juin, le décret qui retire au roi sa plus belle prérogative, celle de faire grâce;

Le 11 juin, le décret qui enjoint au prince de Condé de rentrer en France, sous peine d'être mis hors la loi, et de voir ses propriétés confisquées.

Le 19 juin, Robespierre est élu accusateur public du tribunal criminel de Paris; Pétion et Buzot sont élus vice-présidents.

Un autre phénomène se produisait, non moins effrayant pour cette cour profondément religieuse.

Elle sentait pousser l'impiété par toutes les gerçures de la société, comme les pavés doivent sentir pousser entre eux l'herbe qui les disjoint.

Ainsi le décret sur le serment des prêtres avait passé.

Ainsi le décret statuant que le comtat Venaissin et la ville d'Avignon avec leur territoire et dépendances devaient être réunis à l'empire français, avait passé.

Ainsi le décret décidant que la dépouille mortelle de Voltaire, enlevée furtivement de Paris, où on lui refusait la sépulture, rentrera triomphalement et sera déposée au Panthéon à Paris, avait passé.

Il y a même plus : la reine a offert les chevaux blancs qui doivent trainer le char funéraire du dieu de l'athéisme.

Ajoutez à cela ce malheureux portrait de Charles I^{er}, qui, après avoir séjourné trois ans dans le boudoir de madame du Barry, avait été donné par elle à Louis XV, afin qu'il eût sans cesse sous les yeux un roi à qui son parlement avait fait couper le cou, ce qui devait naturellement lui inspirer une assez médiocre sympathie pour son parlement à lui, c'est-à-dire pour l'Assemblée nationale.

Eh bien, ce splendide portrait de Charles I^{er}, cette merveilleuse toile de Van Dyck, où, avec cette prescience du génie, le peintre a placé le roi, seul, isolé, près de la mer comme s'il essayait déjà de fuir, cette image au mélancolique regard, elle avait suivi Louis XVI à Paris avec le mobilier de Versailles, et, chaque fois qu'il passait devant elle, il essuyait avec son mouchoir son front ruisselant de sueur, il en revenait à cette idée si souvent émise, si souvent repoussée, de quitter la France.

Un événement, d'ailleurs, avait fait une grande impression sur lui : c'était ce qui s'était passé le 18 avril.

Le roi avait voulu aller à Saint-Cloud, et le peuple, entourant les voitures, l'en avait empêché. Ce bon peuple, il n'avait qu'une idée, et le fait prouva que son idée était juste, c'est que le roi voulait fuir.

De ce moment, Louis XVI s'était regardé comme prisonnier dans son propre palais.

Puis il apprenait de l'étranger des choses qui n'étaient guère plus rassurantes que celles qui se passaient en France, et, entre autres choses, que les émigrés agitaient la question de le déposer et de nommer un régent.

En outre, deux partis voulaient la fuite du roi : le parti royaliste, pour que le roi en liberté pût profiter des offres de la Prusse et de l'Autriche et rentrer avec deux cent mille étrangers; le parti républicain, pour consigner à la frontière la dynastie régnante et abolir entièrement la royauté.

Comment croire qu'un projet sympathique à Louis XVI, favorisé tout haut par les royalistes, tout bas par les républicains, ne réussira pas!

Le roi eût pu partir seul et à cheval; de cette façon, la fuite était facile, et sans doute il eût atteint une escorte assez puissante pour qu'elle le conduisît à la frontière; mais, le 6 octobre, au milieu des événements de Versailles, la reine, profitant du trouble où il était, avait fait jurer à son mari qu'il ne partirait jamais seul, mais avec elle, avec ses enfants, et qu'ainsi ils se sauveraient ou périeraient ensemble; elle alla jusqu'à exiger du roi qu'il lui promît qu'au moment de ce départ, elle ne le quitterait pas un instant, dût-elle le rejoindre à la barrière.

Le roi résolut donc de partir avec la reine, Madame et les deux enfants royaux.

Louis XVI était à peu près sûr des rois étrangers. Le souverain sur lequel il eût dû compter le plus, et sur lequel

cependant il comptait le moins, c'était son beau-frère Léopold, espèce de Janus à deux faces, souriant d'un côté et prêt à mordre de l'autre; puis la maison de Saxe, dont était sa mère, était payée pour ne pas aimer la maison d'Autriche; lui-même avait hautement accusé M. de Choiseul, ce grand ami de Marie-Thérèse, d'avoir empoisonné son père, monseigneur le dauphin; et, en disant cela, il n'avait fait que résumer le bruit public.

Mais, dès 1789, la Prusse avait offert cent mille hommes.

Mais Catherine II, la grande Catherine, la Sémiramis du Nord, comme disait Voltaire, écrivait à Marie-Antoinette : « Les rois doivent suivre leur marche sans s'inquiéter des cris du peuple, comme la lune suit son cours sans être arrêtée par l'aboïement des chiens. »

Mais Gustave III, ce roitelet de Suède, qui avait transporté sur le trône de Gustave-Adolphe les vices du dernier Valois, offrait à la reine de l'attendre à Aix, où il demeurerait sous prétexte de prendre les eaux, et de lui tendre, à elle et au roi, la main de l'autre côté de la frontière.

Mais M. de Fersen, que le plus tendre intérêt liait à la reine, était là près d'elle, la poussant, l'excitant, l'entraînant à fuir, elle qui n'était déjà que trop disposée à cette fuite.

Ce fut alors que la reine offrit les chevaux qui devaient traîner le char de Voltaire, et que le roi notifia aux souverains étrangers son adhésion à la révolution française.

En outre, le roi s'était engagé à suivre la procession de la Fête-Dieu, et cependant la fuite était résolue, et devait avoir lieu avant cette fête.

Dès le mois de février 1791, le roi avait écrit à M. de Bouillé qu'il avait des ouvertures à lui faire, de concert avec M. de Mirabeau. www.libtool.com.cn

« Le comte de la Mark, disait le roi, sera notre intermédiaire... Quoique ces gens-là ne soient guère estimables, ajoutait le roi, et que j'aie payé Mirabeau très-cher, je crois qu'il peut me rendre service; écoutez sans trop vous livrer.

En effet, pour l'économe Louis XVI, qui grondait si fort quand la reine jetait ses millions dans le giron de madame de Polignac, ce Mirabeau était bien cher. Car enfin, aux yeux du roi, Mirabeau n'était plus un noble, ce n'était plus guère qu'un avocat, et il venait de donner six cent mille livres à Mirabeau, sans compter cinquante mille francs qu'il s'était engagé à lui donner par mois.

Pauvre Mirabeau, cela avait duré près d'un an, et il avait encore trouvé moyen d'avoir des affaires dérangées à sa mort!

En effet, le comte de la Mark partit pour Metz, et s'aboucha avec M. de Bouillé.

La suite de cette entrevue fut que M. de Bouillé écrivit au roi :

« Couvrez d'or la défection de Mirabeau; c'est un scélérat habile qui peut réparer par cupidité le mal qu'il a fait par vengeance; mais, ajoutait-il, défiez-vous de la Fayette, enthousiaste chimérique, ivre de la faveur populaire, capable peut-être d'être un chef de parti, incapable d'être le soutien d'une monarchie. »

On voit que de M. de Bouillé ne traitait guère mieux la

Fayette que Mirabeau; cependant la Fayette était son cousin.

Mirabeau mort, le roi, vers la fin d'avril, écrivit de nouveau à M. de Bouillé une lettre dans laquelle il lui annonçait qu'il partirait incessamment avec toute sa famille dans une seule voiture que l'on faisait en ce moment même, secrètement et pour cet usage.

En conséquence, il lui ordonnait d'établir une chaîne de postes de Châlons à Montmédy.

C'était à Montmédy que le roi était décidé à se rendre.

Or, deux chemins s'offraient à la fuite du roi : celui de Reims, celui de Varennes.

Le roi avait été sacré à Reims, il craignit d'y être reconnu, et choisit la route de Varennes.

Ce fut inutilement que le marquis de Bouillé lui fit sur cette décision toutes les objections qu'il y avait à lui faire. La première et la plus solide était l'absence de relais de poste sur certains points de cette route. Il allait donc falloir en envoyer; ces relais de poste pouvaient éveiller la curiosité.

Les troupes ne fréquentaient point non plus ce chemin, et il fallait y placer des détachements; ces détachements pouvaient faire naître l'inquiétude.

Cette dernière objection était peut-être plus grave encore que la première; si ces détachements étaient nombreux ou forts, ils provoquaient la vigilance des municipalités; s'ils étaient faibles, ils étaient insuffisants à protéger le roi.

Au lieu de cette berline faite exprès et qui devait contenir toute l'auguste famille, M. de Bouillé invitait aussi le

roi à adopter deux diligences anglaises, voitures fort en usage alors. Connaissant surtout la faiblesse et l'irrésolution du roi, il insista pour qu'il eût près de lui, afin de le conseiller dans les dangers imprévus qui pouvaient surgir pendant un pareil voyage, un homme de tête et de bras, d'improvisation et d'exécution, lui désignant à cet effet le marquis d'Agoult, major des gardes françaises.

En outre, on pouvait recommander à l'empereur Léopold de faire, au delà de la frontière et sur la route de Montmédy, un mouvement de troupes autrichiennes, afin de motiver le mouvement des troupes à l'intérieur.

De tous ces conseils, un seul fut adopté, celui qui concernait M. d'Agoult.

Un million en assignats fut envoyé à M. de Bouillé pour subvenir aux achats secrets de rations et de fourrages, ainsi qu'aux dépenses que causerait le mouvement des troupes.

Vers le 10 juin, M. de Bouillé fit partir un officier, dans l'intelligence et le courage duquel il avait toute confiance : cet officier avait mission de reconnaître la route qui s'étend entre Châlons et Montmédy, de tout noter et de faire de cette exploration un minutieux rapport. Cet officier se nommait M. de Goguelat.

M. de Goguelat remplit sa mission, vit le roi et lui remit son rapport.

Pendant ce temps, le marquis de Bouillé prenait, de son côté, toutes les précautions nécessaires. Il avait sous son commandement toutes les troupes de la Lorraine, de l'Alsace, de la Franche-Comté et de la Champagne. Ce com-

mandement couvrait toute la frontière de France, de la Sambre à la Meuse. Quatre-vingt-dix bataillons et cent quatre escadrons obéissaient à ses ordres.

Mais, sur cette grande quantité de troupes, il fallait choisir. M. de Bouillé éloigna de lui tous les régiments français, c'est-à-dire tous les régiments patriotes; il ne garda que les bataillons étrangers; ceux-là, il en était sûr, ne fût-ce que par la haine amassée au 14 juillet.

Au jour convenu, tout se mit en marche.

Un train d'artillerie de seize pièces fila sur Montmédy.

Le régiment Royal-Allemand prit la route de Stenay.

Un escadron de hussards était à Dorn.

Un autre se trouvait tout porté à Varennes.

Deux escadrons de dragons se trouveraient à Clermont le jour où le roi y passerait; M. de Damas, qui les commandait, avait ordre de porter de là un détachement à Sainte-Menehould, et, de plus, cinquante hussards envoyés de Varennes; devaient se rendre à Pont-de-Sommeville entre Châlons et Sainte-Menehould.

Ainsi, Châlons une fois traversé, le roi trouvait, de relais en relais, des détachements dont les chefs prenaient ses ordres si le roi voulait se faire reconnaître. Si le roi même à leurs yeux voulait garder son incognito, les chefs et les détachements commandés par eux se repliaient secrètement derrière la voiture du roi, et fermaient immédiatement le passage.

Le 27 mai, le roi écrivit à M. de Bouillé, et lui fixa pour son départ le 19 du mois suivant, c'est-à-dire du mois de juin.

Le roi devait sortir de Paris dans une voiture bourgeoise ; à Bondy, première poste qui se trouvait sur son chemin, il ~~prendrait sa berline~~. Un garde du corps, destiné à lui servir de courrier, l'attendrait à Bondy.

S'il n'était pas arrivé à Bondy à deux heures après minuit, c'est qu'il aurait été arrêté à la sortie des Tuileries ou à la barrière ; alors, le garde partirait seul et irait à franc étrier jusqu'à Pont-de-Sommeville pour annoncer à M. de Bouillé que le coup était manqué.

M. de Bouillé alors pourvoirait à sa sûreté et à celle des officiers compromis.

M. de Bouillé reçut ces instructions, et régla tout en conséquence.

Il fit partir à l'instant même M. de Choiseul pour Paris.

M. de Choiseul attendrait les ordres du roi, et partirait douze heures avant lui.

L'ordre serait donné aux gens et aux chevaux de M. de Choiseul de se tenir à Varennes dès le 18 ; le 19, frais et reposés, ils prendraient la place des relais et conduiraient la voiture du roi.

Le roi saurait d'une manière précise à quel endroit de la petite ville de Varennes se trouveraient ces chevaux, afin que le changement pût se faire avec rapidité et sans embarras.

Dans ce retour qui, nous l'avons dit, devait précéder de douze heures le départ du roi, M. de Choiseul avait l'ordre de prendre le commandement des hussards postés à Pont-de-Sommeville, d'y attendre les fugitifs et de les escorter jusqu'à Sainte-Menehould ; là, ses cavaliers barreraient le

chemin et ne laisseraient plus passer personne sur la route de Paris à Verdun, et de Paris à Varennes : au bout de vingt-heures, c'est-à-dire quand le roi serait en sûreté, la consigne serait levée.

M. de Choiseul reçut des ordres signés du roi, qui l'autorisaient à employer la force pour la sûreté et la conservation de la famille royale.

Il reçut six cents louis en or pour les distribuer aux soldats.

M. de Bouillé, de son côté, partit de Metz et se rapprocha de Montmédy; le prétexte de ce déplacement fut une tournée d'inspection.

Le 15, il était à Longwy : il y reçut une lettre du roi, lettre fatale et qui devait tout perdre!

Elle annonçait que le départ était retardé de vingt-quatre heures.

Il fallait le cacher à une femme de chambre de la reine démocrate fanatique, et dont le service finissait le 19 seulement.

On n'avait point prévu cela.

En outre, le roi n'emmenait pas le marquis d'Agoult, madame de Tourzel, gouvernante des enfants de France, ayant revendiqué les privilèges de sa charge et voulant les accompagner.

Ainsi, l'étiquette était observée dans la fuite de cette reine qui avait tant raillé l'étiquette.

Quand Dieu aveugle les rois, comme il les aveugle bien!

Nous avons dit lettre fatale; fatale, en effet, car elle nécessitait des contre-ordres sur toute la ligne, chose que

probablement la cour n'avait pas prévue non plus ; trois jours de stationnement pour les relais, trois jours de cantonnement pour les troupes, c'était plus qu'il n'en fallait pour éveiller la surveillance partout.

On envoya aussitôt des ordres explicatifs aux commandants des détachements ; et, de sa personne, M. de Bouillé s'avança le 20 jusqu'à Stenay.

Le Royal-Allemand s'y trouvait ; c'était un des régiments sur lesquels il savait pouvoir compter.

Le 21, il réunit les généraux.

— Messieurs, leur dit-il, le roi passera dans la nuit aux portes de Stenay et sera demain matin à Montmédy.

Puis il chargea le général Klinglin de former sous les murs de Montmédy un camp de douze bataillons et de vingt-quatre escadrons ; les logis du roi étaient préparés dans un château situé derrière le camp.

Les chevaux de Royal-Allemand devaient passer la nuit tout sellés ; à la pointe du jour, les hommes monteraient à cheval ; le soir, un détachement de cinquante cavaliers se porterait entre Stenay et Dun.

Il y attendrait le roi et l'escorterait jusqu'à Stenay.

À la nuit, M. de Choiseul partit lui-même de Stenay, et s'avança jusqu'aux portes de Dun.

Là, il se cacha : entrer dans la ville eût été dangereux.

Il attendit, dans le silence le plus absolu, et dans l'ombre la plus épaisse, l'arrivée de ce courrier qui devait toujours se tenir une heure en avant du roi.

Jamais nuit d'attente ne dut être plus longue et plus

anxieuse, car jamais pareil jeu ne se joua entre un peuple et son souverain.

Ce courrier ne passa point.

Qu'était-il arrivé ? Nous allons le dire.

X

Disposition des postes aux Tuileries. — Dissimulation du roi et de la reine. — Moyens de sortir du château. — L'appartement de M. de Villequier. — M. de Fersen. — M. de Moustier. — Son entrevue avec le roi. — MM. de Malden et de Valory. — Difficulté des passe-ports. — Madame de Morff. — Le roi passe pour M. de Coigny. — La sentinelle. — Les deux cochers. — Fâcheux contre-temps. — La reine s'égare. — La rue de l'Échelle. — La voiture au complet. — La barrière franchie. — M. de Fersen prend la route de Flandre.

Sortir de Paris par la force était un projet absurde et auquel il n'eût point fallu songer un instant; depuis que le roi avait été ramené de Versailles aux Tuileries par quinze mille baïonnettes et vingt pièces de canon, Louis XVI et sa famille étaient bien réellement prisonniers, et ils regardaient comme leur geôlier la Fayette, que l'Assemblée leur avait donné pour protecteur.

D'ailleurs, à Versailles, le 6 octobre, la Fayette avait montré de quelle étrange façon il protégeait.

Quant aux dispositions prises par le protecteur de la famille royale, les voici :

Six cent gardes nationaux tirés des sections de Paris montaient chaque jour la garde aux Tuileries.

Deux gardes à cheval se tenaient constamment devant la porte extérieure.

Tous les postes du dehors étaient partagés entre les Suisses et la garde nationale, dont deux corps de garde étaient placés au pont tournant; en outre, des sentinelles étaient postées à toutes les portes du jardin, et la terrasse de la rivière était garnie de sentinelles échelonnées à cent pas l'une de l'autre.

A l'intérieur, c'était bien autre chose : gardes et sentinelles étaient multipliées à l'infini; on en trouvait jusque dans les issues qui conduisaient au cabinet du roi et de la reine, jusque dans un petit corridor noir pratiqué dans les combles et auquel aboutissaient les escaliers dérobés consacrés au service de la famille royale. Les officiers de la garde nationale avaient remplacé les gardes du corps, et ni le roi ni la reine ne pouvaient sortir qu'ils ne fussent accompagnés de plusieurs d'entre eux.

Outre cette surveillance, il y en avait une autre plus terrible encore peut-être : c'était celle des valets de l'intérieur, qui presque tous étaient des espions.

La reine particulièrement était convaincue que, parmi toutes les personnes qui l'environnaient, elle ne pouvait compter que sur ses premières femmes de chambre, et, parmi ses gens, que sur un ou deux valets de pied.

Quant au roi, ses quatre premiers valets de chambre étaient les seuls auxquels il pût se fier.

Heureusement, le roi, élevé à l'école de M. de la Vauguyon, savait dissimuler dans l'occasion. Cette fois même, il dissimula trop, et l'inquiétude était née de cet excès de

précaution qui lui faisait écrire aux princes étrangers que la Constitution *faisait son bonheur*.

D'ailleurs, la reine lui donnait l'exemple.

Le 19, elle avait été se promener avec le dauphin et avait suivi les boulevards extérieurs.

Le 20, elle avait dit à M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères :

— Avez-vous vu madame Élisabeth ! Elle m'afflige beaucoup. Je sors de chez elle, où j'ai fait tout au monde pour la décider à suivre avec nous la procession de la Fête-Dieu ; elle s'y refuse absolument ; elle devrait cependant faire à son frère le sacrifice de ses préjugés.

Le même jour, elle avait demandé en riant à un commandant de la garde nationale, si l'on parlait encore à Paris de la fuite du roi.

— Non, madame, avait répondu le commandant ; on est trop convaincu maintenant de l'attachement du roi à la Constitution et de son amour pour le peuple.

— On a bien raison, avait répondu la reine.

Et elle avait passé en souriant.

C'était, au reste, la reine qui s'était entièrement chargée de la sortie de Paris et de l'arrivée à Châlons.

Nous allons dire comment elle espérait arriver à ce double but.

A force de chercher par où l'on pourrait, avec le moins de risque possible, sortir du château, la reine découvrit qu'une de ses femmes, madame de Rochereul, occupait une petite chambre où il y avait une porte qui donnait dans l'appartement de M. de Villequier, situé au rez-de-

chaussée et ayant une issue sur la cour des Princes et l'autre sur la cour Royale. L'appartement de M. de Villequier était libre. M. de Villequier, premier gentilhomme de la chambre, ayant été forcé comme tous les grands officiers, de cesser ses fonctions, et ayant émigré.

La chambre de madame de Rochereul était attenante à celle de Madame; le roi et la reine la visitèrent le 11 juin, et, sous prétexte d'agrandir le logement de sa fille, la reine s'empara de cette pièce en faisant placer ailleurs madame de Rochereul. Pour détourner les soupçons, la première femme de chambre fut déplacée de la même manière et mise au rez-de-chaussée, dans l'appartement de madame de Chimay, dame d'honneur.

Quant à l'appartement de M. de Villequier, comme cet appartement n'était pas habité depuis plus de trois mois, il fut facile à la reine de s'en procurer la clef. Cette clef fut remise au roi le 13 juin, par M. Renard, inspecteur des bâtiments.

Une fois dans l'appartement de M. de Villequier, il n'y avait plus grande difficulté à sortir du château; si nombreuses que fussent les sentinelles, on avait négligé d'en mettre une à la porte de cet appartement désert. En outre, les sentinelles des cours, onze heures sonnées, et lorsque le service du château finissait, étaient habituées à voir sortir beaucoup de monde à la fois.

Il fallait, pour organiser le service des chevaux et des voitures, un homme dans lequel la reine pût avoir toute confiance : elle choisit M. de Fersen, dont le dévouement pour elle touchait à l'idolâtrie, et M. de Fersen se chargea

de faire trouver près de la barrière Saint-Martin une voiture à six chevaux et à six places pour aller jusqu'à Claye, qui est la deuxième poste sur la route de Châlons. Ce n'est pas le tout : déguisé en cocher, il devait sortir du château avec les fugitifs et conduire lui-même la voiture des Tuileries à la barrière Saint-Martin.

Quant à la date du départ, nous savons déjà quel changement y survint.

Le 17, M. de Moustier, ex-garde du corps, se promenant au jardin des Tuileries, fut abordé par un inconnu.

Cet inconnu l'invita à le suivre, lui disant que le roi avait des ordres à lui donner.

M. de Moustier obéit et fut introduit dans la chambre à coucher du roi.

Là, le roi, le saluant par son nom, lui ordonna de dire à MM. de Malden et de Valory, deux de ses anciens camarades, de faire confectionner, pour eux et pour lui, des vestes de courrier; les vestes devaient être de couleur jaune.

De plus, il lui ordonna de se promener le soir sur le quai du pont Royal, où une personne qui se ferait connaître lui porterait ses dernières instructions.

Dans la soirée du 20, une personne se fit effectivement reconnaître de M. de Moustier et lui donna l'ordre suivant :

« M. de Moustier et ses compagnons devront se trouver dans la cour du château demain à neuf heures du soir : ils y apprendront ce qu'ils auront à faire. »

Restait l'affaire des passe-ports, qui n'était pas facile à arranger, la reine ne voulant point mettre dans le secret M. de Montmorin, ministre des affaires étrangères.

Ce fut encore M. de Fersen qui se chargea de lever cette difficulté. Une femme de qualité, une madame la baronne de Korff, était sur le point de quitter Paris : elle avait avec elle deux enfants, un garçon et une fille, un valet de chambre et deux femmes de chambre. Elle avait son passe-port tout prêt, tout signé, devant partir le soir même. M. de Fersen le lui prit et le donna à la reine. Pour s'en procurer un autre, madame de Korff feignit que celui-là avait été jeté au feu par mégarde avec des papiers destinés à être brûlés.

Comme on n'avait aucun soupçon, un autre passe-port fut délivré à madame de Korff sur la demande de M. de Simolin, ministre de Russie à Paris.

Le jour du départ venu, M. de Moustier présenta au roi et à la reine les deux gardes de corps, ses compagnons, afin que, le cas échéant, ils pussent se faire reconnaître de Leurs Majestés.

Pendant cette présentation qui dura cinq minutes à peine, on s'aperçut d'une chose, c'est qu'aucun des trois gardes ne connaissait bien Paris, pas un n'y étant né, et tous trois ne l'ayant habité que très-peu de temps. On passa par-dessus cet inconvénient; il était trop tard pour s'adresser à d'autres.

A neuf heures, M. de Moustier et ses compagnons étaient à leur poste; ils furent introduits dans les appartements du roi et enfermés dans un petit cabinet.

Rien ne fut changé au service du château. Les ordres d'usage furent donnés pour le lendemain. Le roi et la famille royale soupèrent comme à l'ordinaire, et, ayant

soupé, se retirèrent vers dix heures et demie, comme pour se coucher.

A onze heures, ils passèrent dans l'appartement de madame Royale, où madame de Tourzel apporta le dauphin.

Le roi, qui devait passer pour le valet de chambre de madame de Korff, avait un habit gris et une perruque qui le déguisaient assez bien.

Les autres personnes étaient mises avec la plus grande simplicité.

Depuis quelques jours, au reste, on faisait sortir M. de Coigny tous les soirs par la porte de la cour qui donnait près de l'appartement de M. de Villequier. Il avait la même perruque et le même habit que devait porter Louis XVI; et, comme sa taille était celle du roi, il était probable que, ce soir-là, le roi serait pris pour M. de Coigny.

Madame Elisabeth sortit la première avec madame Royale; elle était suivie, à vingt pas à peu près, par madame de Tourzel, emmenant le dauphin.

L'un des trois gardes du corps accompagnait l'enfant royal et sa gouvernante.

Une des sentinelles des cours croisait le chemin par lequel les deux princesses devaient passer. En les voyant venir, la sentinelle s'arrêta.

— Ah! ma tante! dit madame Royale, nous sommes perdues! cet homme nous reconnaît.

Mais elles ne continuèrent pas moins d'avancer. Ce qu'il y avait de plus dangereux en pareil cas, c'était l'hésitation.

Tout à coup, la sentinelle tourna le dos, et les princesses purent passer.

Cet homme savait-il quelles illustres fugitives il laissait s'éloigner? Les princesses le crurent, et envoyèrent, en fuyant, mille bénédictions à cet ami inconnu.

Au bout de cinq minutes, les deux princesses, madame de Tourzel et le dauphin furent au coin de la rue de l'Échelle, où M. de Fersen les attendait avec une voiture.

Cette voiture était une espèce de carrosse de remise ressemblant assez à un fiacre; il l'avait louée dans un quartier éloigné, ainsi que l'habit du cocher qu'il avait revêtu. La métamorphose était si complète, qu'au moment où il venait de faire monter dans la voiture madame Royale, madame Élisabeth, madame de Tourzel et M. le dauphin, un fiacre vide passa, et, voyant un confrère arrêté, s'arrêta, entamant, sur les affaires de l'État, conversation avec M. de Fersen comme avec un camarade. M. de Fersen, homme d'infiniment d'esprit, soutint parfaitement la conversation; puis, comme si la voiture était destinée à un tête-à-tête, il poussa son camarade du coude, et le congédia en lui donnant une prise de tabac dans une tabatière de carton.

— Bon! bon! bon! dit le cocher nouveau venu, je comprends.

Et il s'en alla.

Comme le cocher venait de s'éloigner, le roi arriva avec le second garde du corps.

Restait la reine.

On lui avait laissé le troisième garde du corps pour l'accompagner et lui donner le bras. Mais, au moment même

où elle sortait, elle vit venir M. de la Fayette avec des flambeaux et une escorte : il quittait le château pour rentrer chez lui, et traversait le Carrousel pour gagner le pont Royal. Heureusement, la reine avait un chapeau qui lui couvrait le visage ; plus heureusement encore, la nuit était des plus obscures.

La reine se rangea contre la muraille et laissa passer M. de la Fayette.

M. de la Fayette passé, on se remit en route.

Mais le guide de la reine était justement celui des trois gardes du corps qui connaissait le moins Paris. La reine ne le connaissait pas davantage : tous deux tournèrent à droite quand ils eussent dû tourner à gauche. On traversa les guichets du Louvre ; on passa le pont Royal ; on erra quelque temps dans la rue du Bac et sur les quais ; enfin, quelque danger qu'il y eût à demander son chemin, il fallut s'y décider. Ils s'adressèrent à la sentinelle du pont, qui le leur indiqua. C'était le même chemin à faire. Il leur fallut revenir sur leurs pas, longer les cours des Tuileries pour arriver rue de l'Échelle. Enfin on aperçut, dans l'obscurité, la voiture. On s'en approcha. M. de Fersen reconnut la reine plutôt avec les yeux de l'âme qu'avec ceux du corps. Il courut à elle, la fit monter près du roi, où elle s'assit toute tremblante.

En montant, elle marcha sur le dauphin, qui eut la force de ne pas crier.

Toute l'illustre caravane était donc réunie sans autre accident que le temps perdu. Mais ce temps perdu, c'était plus qu'un accident : c'était un malheur.

Chaque minute avait la valeur d'un jour.

Pendant ce temps, mesdames de Neuville et Brennier gagnaient la voiture à deux chevaux qui stationnait au bout du pont Royal, et partaient pour Claye, où l'ordre leur avait été donné d'attendre la reine.

Quant à la voiture de la rue de l'Échelle, elle était au complet, et même au grand complet :

Dans l'intérieur, le roi, la reine, madame Élisabeth, madame Royale, le dauphin et madame de Tourzel;

Sur le siège, M. de Fersen et M. de Moustier.

Derrière, MM. de Valory et de Malden.

M. de Fersen avait bien acheté le costume, mais n'avait pas acheté la science topographique du cocher. Il n'osa s'aventurer dans les rues qui l'eussent conduit à la barrière Saint-Martin par le trajet le plus court. Il craignait, par une pareille nuit, de se perdre dans ces petites rues détournées, où si rarement il avait passé le jour. Il descendit par la rue Saint-Honoré, fit le tour par les vieux boulevards, et arriva heureusement au rendez-vous.

La berline de voyage était à son poste.

La transvasion s'opéra aussitôt dans le même ordre : la famille royale à l'intérieur, les gardes du corps sur le siège ou derrière. Seulement, un véritable cocher remplaça M. de Fersen.

Cinq minutes après, les fugitifs avaient franchi la barrière.

A la première poste, un des trois gardes devait partir en courrier.

Quant au carrosse de remise, il fut laissé tout attelé dans

la grand'rue, sans personne pour le garder ou le ramener chez son maître.

Tous les préparatifs de M. de Fersen étaient faits pour partir en rentrant chez lui et gagner Bruxelles par une autre route; mais, comme il y rentra au grand jour, il eut l'idée de s'assurer, avant son départ, si rien n'avait transpiré de la fuite du roi.

En conséquence, il alla d'abord à l'hôtel de ville, puis à la mairie où logeait Bailly, puis à l'hôtel de M. de la Fayette. Tout était parfaitement tranquille dans ces trois endroits. En conséquence, M. de Fersen monta en voiture et prit la route de Flandre.

XI

Souçons de Fréron. — Les flacres. — Le ministre est atterré. — Les dettes du roi. — Les précautions et les fautes. — Traité rompu. — Course à pied. — Pont-de-Sommeville. — Le retard de vingt-quatre heures. — Ses suites. — Sainte-Menehould. — Inquiétudes des populations de la route. — On veut sonner le tocsin. — La diligence. — M. de Goguelat et ses hussards.

La soirée avait été très-calme. Camille Desmoulins raconte dans son journal qu'il revenait, à onze heures, du club des Jacobins avec Danton, Fréron et d'autres patriotes, et qu'il ne vit dans tout le chemin qu'une seule patrouille. Paris lui parut si abandonné, qu'il ne put s'empêcher d'en faire la remarque. Fréron avait dans sa poche une lettre par laquelle on le prévenait que le roi partait cette nuit-là : il résolut d'observer le château, et vit M. de la Fayette en sortir à onze heures.

On se rappelle que c'est juste en ce moment que la reine en sortait, et que la voiture du commandant général de la garde nationale la força de se coller contre le mur.

Cependant, de graves indices avaient soulevé quelques inquiétudes.

Cette femme dont la reine se défiait, s'était aperçue de cette préoccupation qui environne les grandes entreprises, quelle que soit la fermeté du cœur qui les exécute. Elle était la maîtresse de M. de Gouvion, aide de camp de la Fayette; elle lui fit part de ses pressentiments. M. de Gouvion, qui savait que l'on pouvait se fier à la perspicacité et au patriotisme de cette femme, préviat le maire de Paris et son général de se tenir sur leurs gardes. Mais les dénonciations étaient si fréquentes, que l'on n'y faisait plus la moindre attention.

Ce n'était pas de ce seul point que les autorités reçurent des avis : le sieur Buseby, perruquier rue de Bourbon, se transporta chez le sieur Hucher, boulanger et sapeur du bataillon des Théâtres, pour lui annoncer qu'on venait de lui dire que le roi partait cette nuit même.

Le sieur Hucher ne fut pas aussi incrédule que la Fayette et Bailly : il réveilla tous les voisins, et bientôt, rassemblés au nombre d'une trentaine, ils se rendirent chez M. de la Fayette, lui annonçant que le roi s'apprêtait à partir, et le sommant de prendre immédiatement des mesures pour s'y opposer.

M. de la Fayette se mit à rire, et leur recommanda de retourner tranquillement chez eux. Pour n'être pas arrêtés en se retirant, ils lui demandèrent le mot d'ordre.

M. de la Fayette le leur donna; mais, dès qu'il l'eurent, ils se portèrent aux Tuileries, où ils n'aperçurent aucun mouvement, si ce n'est un grand nombre de cochers de fiacre qui buvaient autour de ces petites boutiques ambulantes qui se trouvaient à cette époque près du guichet du Carrousel. Ils firent alors le tour des cours jusqu'à la porte du manège où se tenait l'Assemblée, et n'aperçurent rien de suspect; mais, à leur retour, ils furent surpris de ne plus apercevoir un seul fiacre sur la place ¹.

Cependant cette absence des fiacres ne fit naître dans leur esprit aucun nouveau soupçon, et ils rentrèrent chez eux, persuadés qu'on les avait trompés.

Nous avons vu qu'à sept heures du matin, lorsque M. de Fersen se présenta à l'hôtel de ville, chez Bailly et chez M. de la Fayette, cette fuite était encore ignorée.

Le premier qui fut instruit de l'événement (par qui? on n'en sait rien) fut M. d'André, qui avait alors une position dans l'Assemblée nationale; depuis quelque temps, il était au roi, qui, par les mains de M. de Montmorin, lui faisait une pension de mille écus par mois. Il courut chez le ministre et lui annonça la nouvelle. Le ministre fut atterré. Louis XVI, qui avait ou plutôt qui paraissait avoir la plus grande confiance en lui, ne lui avait pas même laissé entrevoir ce projet.

Mais, pendant que M. d'André était encore chez lui, on apporta une lettre que le roi avait laissée à son adresse.

1. Camille Desmoulins.

Cette lettre lui annonçait simplement le départ du roi et lui disait d'attendre ses ordres.

Le premier mouvement du ministre, qui aimait sincèrement le roi, fut un mouvement de joyeuse satisfaction.

— Ah ! s'écria-t-il, le voilà donc échappé aux dangers qui le menaçaient !

Outre cette première lettre, le roi en avait laissé une seconde pour les autres ministres, dans laquelle il leur enjoignait de ne rien signer ni rien expédier sans de nouveaux ordres de sa part.

Outre cette seconde lettre, et y annexée, il y avait une déclaration des motifs de son départ, écrite tout entière de la main du roi.

Ces lettres et cet écrit avaient été remis tout cachetés à M. de Laporte, intendant de la liste civile, avec ordre d'envoyer ces lettres à leur adresse dans la matinée du 21, et de faire lire la déclaration à l'Assemblée.

Cette déclaration était datée de la veille.

Monsieur était parti la même nuit pour la Flandre avec M. le duc d'Avaray. Lui-même nous a laissé une relation de son voyage ou plutôt de sa fuite.

Ainsi il avait tenu serment de ne pas quitter le roi, puisqu'il était parti avec lui.

Quant aux précautions prises par le roi et par la reine, elles consistaient à avoir brûlé leurs papiers les plus compromettants. Une somme de six cent mille francs en assignats et une centaine de mille francs en or, c'était tout ce qu'ils emportaient.

Voilà les précautions; voyons maintenant quelles étaient les fautes.

D'abord, la reine, en exigeant que la fuite de toute la famille eût lieu ensemble et dans la même voiture, avait rendu cette fuite à peu près impossible.

Puis, trois mois d'avance, elle avait fait faire un trousseau complet aux enfants, comme si, hors de France, elle n'eût point trouvé ce qui leur était nécessaire; de plus, un nécessaire de voyage, un nécessaire princier, tout en vermeil.

Puis on fait faire une grande voiture toute neuve que l'on charge de malles, de vaches, de cartons.

Puis on prend une voiture de suite qui emmènera les femmes de la reine, comme si, pendant deux jours, la reine ne pouvait se passer de ses femmes.

Puis trois courriers galoperont devant ou derrière la voiture, vestes jaunes, vous vous rappelez, presque la livrée du prince de Condé, contre lequel l'Assemblée est occupée à rendre un décret.

Puis le roi, dont la figure est partout, jusque sur les écus de six livres, qui, il est vrai, commencent à devenir rares; le roi, qu'on habille en laquais avec un habit gris et une petite perruque; le roi, qui s'appelle M. Durand et qui voyage avec sa maîtresse, madame de Korff, face à face avec elle, genoux à genoux!

Seulement, le roi a donné l'ordre que l'on mette dans la caisse de la voiture l'habit rouge brodé qu'il portait à Cherbourg.

Enfin, là où l'on a tant besoin d'un homme, et d'un

homme résolu, madame de Tourzel restera, parce que c'est son droit, comme gouvernante des enfants de France de rester près du dauphin.

Cet homme qui devait monter à la place de madame de Tourzel, c'était M. d'Agoult, homme de tête, homme de cœur, et désigné par M. de Bouillé; il eût dirigé toute cette folle expédition, qui, sans lui, s'en allait au hasard; mais l'étiquette était là : madame de Tourzel réclama son droit, et il fut fait justice à sa réclamation.

Tout cela était insensé.

Et cependant tout cela commença par marcher à merveille. On partit grand train. Un garde, M. de Malden, courait à la portière; M. de Moustier était assis sur le siège; M. de Valory courait devant, donnant un écu de guides aux postillons.

A Montmirail, un trait se rompt; c'est une réparation à faire; c'est une demi-heure perdue.

A une montée, le roi veut descendre et marcher un peu à pied. On descend : roi, reine, enfants royaux, tout, jusqu'à la gouvernante, et l'on perd une autre demi-heure dans cette promenade.

Cette promenade, sire, vous, la reine et votre sœur, la payerez de votre tête !

Ce bel enfant rose que madame de Tourzel porte endormi dans ses bras, il la payera par une captivité de quatre ans au Temple, par la mort dans un cachot.

— François, tout va bien, disait la reine à M. de Valory en arrivant à Châlons; si nous devons être arrêtés, nous le serions déjà.

Oni, tout avait bien été jusque-là ; on n'avait point été obligé de s'arrêter pour manger, la voiture contenant des provisions ; nulle part on n'avait demandé de passe-port, nulle part on n'avait fait de difficultés pour fournir les chevaux.

Mais, à Châlons, où tout allait bien, comme disait la reine, devait s'éveiller le premier soupçon : un homme de la ville, qui se trouvait par hasard à la poste au moment où le roi relaya, crut reconnaître le roi et courut aussitôt chez le maire. Heureusement, le maire était peu républicain ; il eut l'air de croire à la possibilité de la fuite du roi, à la vérité de la relation ; mais il effraya l'homme par les conséquences que pourrait avoir une pareille arrestation pour ceux qui arrêteraient.

L'homme finit par avouer avec le maire que le mieux était de se tenir tranquille, et tous deux fermèrent les yeux.

A une demi-lieue de Châlons, un inconnu, ce maire peut-être, arrête la voiture, passe sa tête à la portière qui est du côté de madame de Tournel et dit :

— Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés !

Puis il fit un signe, et la voiture continua sa route.

Jusque-là, on se le rappelle, toutes les dispositions de la route avaient été soumises à la sagesse de la reine, et, malgré les imprudences que nous avons signalées, tout avait réussi.

Les précautions prises pour le reste de la route appartenaient à M. de Bouillé.

C'était à Pont-de-Sommeville qu'on rencontrerait la

homme résolu, madame de Tourzel restera, parce que c'est son droit, comme gouvernante des enfants de France de rester près du dauphin.

Cet homme qui devait monter à la place de madame de Tourzel, c'était M. d'Agoult, homme de tête, homme de cœur, et désigné par M. de Bouillé; il eût dirigé toute cette folle expédition, qui, sans lui, s'en allait au hasard; mais l'étiquette était là : madame de Tourzel réclama son droit, et il fut fait justice à sa réclamation.

Tout cela était insensé.

Et cependant tout cela commença par marcher à merveille. On partit grand train. Un garde, M. de Malden, courait à la portière; M. de Moustier était assis sur le siège; M. de Valory courait devant, donnant un écu de guides aux postillons.

A Montmirail, un trait se rompt; c'est une réparation à faire; c'est une demi-heure perdue.

A une montée, le roi veut descendre et marcher un peu à pied. On descend : roi, reine, enfants royaux, tout, jusqu'à la gouvernante, et l'on perd une autre demi-heure dans cette promenade.

Cette promenade, sire, vous, la reine et votre sœur, la payerez de votre tête !

Ce bel enfant rose que madame de Tourzel porte endormi dans ses bras, il la payera par une captivité de quatre ans au Temple, par la mort dans un cachot.

— François, tout va bien, disait la reine à M. de Valory en arrivant à Châlons; si nous devons être arrêtés, nous le serions déjà.

Où, tout avait bien été jusque-là ; on n'avait point été obligé de s'arrêter pour manger, la voiture contenant des provisions ; nulle part on n'avait demandé de passe-port, nulle part on n'avait fait de difficultés pour fournir les chevaux.

Mais, à Châlons, où tout allait bien, comme disait la reine, devait s'éveiller le premier soupçon : un homme de la ville, qui se trouvait par hasard à la poste au moment où le roi relaya, crut reconnaître le roi et courut aussitôt chez le maire. Heureusement, le maire était peu républicain ; il eut l'air de croire à la possibilité de la fuite du roi, à la vérité de la relation ; mais il effraya l'homme par les conséquences que pourrait avoir une pareille arrestation pour ceux qui arrêteraient.

L'homme finit par avouer avec le maire que le mieux était de se tenir tranquille, et tous deux fermèrent les yeux.

A une demi-lieue de Châlons, un inconnu, ce maire peut-être, arrête la voiture, passe sa tête à la portière qui est du côté de madame de Tourzel et dit :

— Vos mesures sont mal prises, vous serez arrêtés !

Puis il fit un signe, et la voiture continua sa route.

Jusque-là, on se le rappelle, toutes les dispositions de la route avaient été soumises à la sagesse de la reine, et, malgré les imprudences que nous avons signalées, tout avait réussi.

Les précautions prises pour le reste de la route appartenaient à M. de Bouillé.

C'était à Pont-de-Sommeville qu'on rencontrerait la

première escorte. C'était là, on se le rappelle, que devaient se trouver MM. de Choiseul et de Goguelat : l'un l'homme de la reine, l'autre l'homme de M. de Bouillé.

Le roi y arriva vers six heures du soir : pas d'escorte, rien sur la grande route, rien ni à droite ni à gauche, aussi loin que la vue peut s'étendre.

— Oh ! dit la reine à madame Élisabeth, cet inconnu avait raison, et nous sommes perdus, ma sœur !

C'est ici que chaque détail devient important, car chaque détail est un chapitre d'une grande et terrible histoire.

Disons donc comment avait manqué cette première escorte.

M. de Goguelat, instruit par M. de Bouillé de ce retard de vingt-quatre heures apporté dans la fuite du roi pour laisser finir le service de la femme suspecte, — et aussi (le roi se charge de nous le dire lui-même), et aussi pour qu'il eût le temps de toucher son quartier de la liste civile, ne trouvant pas que cette somme de sept cent mille francs fût assez forte, — M. de Goguelat avait quitté M. de Bouillé à Stenay, le 17, pour aller prendre le commandement des quarante hussards commandés par M. Boudet.

Il voulait, le 21 juin dans la matinée, être à Pont-de-Sommeville, où devait le joindre M. de Choiseul et où tous deux attendraient le roi.

Le 20, il arriva avec ses hommes à Sainte-Menehould.

Tout était événement à cette époque ; le commandant n'avait pas prévenu la municipalité de Sainte-Menehould de son passage, de sorte que l'arrivée inattendue du dé-

tachement commença d'exciter la fermentation dans la ville.

Ce fut au milieu de cette fermentation que M. de Goguelat quitta la ville vers cinq heures du matin pour se rendre à la station de Pont-de-Sommevelle, où il fut rejoint, une heure après son arrivée, par M. de Choiseul.

Tout avait été réglé minute par minute, et le passage du roi devait avoir lieu à Pont-de-Sommevelle vers trois heures de l'après-midi : non-seulement cette heure était passée depuis longtemps et le roi ne paraissait point, mais encore le courrier qui devait toujours le précéder de deux heures n'était point arrivé.

Or, comme il était quatre heures, que le courrier ne s'était pas montré, qu'il devait toujours marcher deux heures avant le roi ; le roi, le courrier se montrât-il, ne pouvait être à Pont-de-Sommevelle que dans deux heures.

Il y avait une chose plus probable encore : c'est qu'il y avait eu dans le départ de Sa Majesté un second retard dont M. de Bouillé sans doute avait été averti, mais dont il n'avait pu avertir tout le monde.

A six heures, pas de courrier ; on était en retard de cinq heures, et le roi ne pouvait plus arriver qu'à huit heures.

Ce n'était rien que d'attendre ; mais attendre au milieu des attroupements qui se formaient, au milieu de doutes naissants, au milieu des menaces qui accompagnaient ces doutes, là était le terrible de l'attente !

On commençait à dire tout haut que le prétendu trésor

que les hussards devaient escorter n'était qu'un prétexte.

Malheureusement, ce n'était pas Pont-de-Sommeville seul qui était en fermentation ; c'étaient les villes environnantes.

Châlons, qui était au-dessus de Pont-de-Sommeville, et que le roi avait si heureusement traversé quoiqu'il eût été reconnu, Châlons venait d'envoyer une partie de sa garde nationale pour s'enquérir des causes qui amenaient ces quarante hussards à Pont-de-Sommeville.

Sainte-Menehould, qui est au-dessus, subissant la même inquiétude, en faisait autant.

L'arrivée successive de ces envoyés augmentait l'agitation ; chacun faisait ses commentaires, tous criaient à la trahison. On parlait de sonner le tocsin dans les campagnes, et déjà MM. de Choiseul et de Goguelat avaient tressailli au son lointain de quelque cloche plus pressée que les autres et qui donnait le signal de l'alarme.

Enfin, vers huit heures, et au moment où la nuit s'avance, au moment où l'attroupement devient plus nombreux, au moment où l'obscurité va le rendre plus menaçant, du milieu de la foule qui presse les chevaux du détachement, un homme s'avise de dire :

— Si c'est un trésor que vous attendez, il a, ma foi, passé ce matin une diligence qui pouvait bien être cela, car elle était lourde à faire trembler le pavé.

C'était une merveilleuse réplique donnée à M. de Choiseul ; il s'en empara.

— Êtes-vous sûr de ce que vous dites, mon ami ? demanda-t-il.

— Pardieu ! si j'en suis sûr ! je l'ai vue comme je vous vois.

M. de Choiseul échangea un regard avec M. de Goguelat.

— Oui, oui, répondirent plusieurs voix, nous l'avons vue aussi, nous.

Dans les foules, il y a toujours dix, vingt, cent personnes qui ont vu ce qu'une personne a vu ou même n'a pas vu.

— Alors, s'écria M. de Choiseul, que ne disiez-vous cela ? Vous nous auriez épargné quatre heures de faction.

Puis, se retournant vers M. de Goguelat :

— Allons, dit-il, il est clair que la diligence nous a devancés ; l'argent que nous devons escorter est passé et nous n'avons plus rien à faire ici.

L'effet de ces mots est magique, les esprits s'apaisent, le tocsin cesse, l'attroupement se dissipe, et MM. de Choiseul et de Goguelat peuvent sortir de Pont-de-Sommeville avec leurs hussards.

Le roi ne trouve plus son escorte. — Erreurs de M. de Valory. — Les dragons. — Le roi met la tête à la portière. — Fatales conséquences. — Drouet. — Sa conviction. — Il suit le roi. — M. de Damas à Clermont. — L'heure de la retraite. — Les dragons refusent de partir. — Trois suivent M. de Damas. — Drouet suit toujours. — Route de Verdun, route de Varennes. — Un postillon. — M. de Rohrig, commandant des hussards. — Pas de relais à Varennes. — La ville haute. — Sausse. — On bat le rappel et on sonne le tocsin. — Billaud-Varennes. — On barricade le pont.

Une demi-heure après, la voiture du roi arrive : les fugitifs cherchent des yeux leur escorte et ne la trouvent pas ; nous venons de dire comment elle avait été forcée de se retirer.

Pendant ce temps, M. de Choiseul et M. de Goguelat s'éloignent, d'abord au petit pas, espérant toujours être rejoints par le courrier.

Enfin, ne voyant et n'entendant rien, ils s'arrêtent de plus en plus à cette probabilité que le départ du roi a été retardé. Ils mettent leurs chevaux au trot, évitent Sainte-Menehould, qu'ils savent suffisamment gardée et où, d'ailleurs, leur présence a produit, la veille, un si mauvais effet, et gagnent Varennes par le plus court chemin, c'est-à-dire par les bois du Clermontois.

Les esprits étaient tellement rassurés par le départ du détachement, que le roi relaya sans trouble à Pont-de-

Sommevelle, et, sans obstacle aucun, partit immédiatement pour Sainte-Menehould.

M. de Valory, qui servait de courrier au roi, et qui, au lieu de galoper deux heures en avance sur la voiture, ne la précéda jamais de plus de dix minutes; M. de Valory, qui ne connaissait pas plus Sainte-Menehould que Paris, se trompa, passa devant la poste sans la reconnaître, revint sur ses pas, questionna pour apprendre son chemin, et, par ces questions, éveilla l'attention publique.

L'esprit des habitants de Sainte-Menehould était éminemment révolutionnaire. Un détachement de dragons, commandé par M. Dandoins, avait succédé aux hussards de M. de Goguelat et avait donné un nouvel aliment aux conjectures et à l'exaltation de cet esprit. Malgré l'heure avancée, on ne le perdait de vue, ni lui ni ses hommes, et des groupes presque menaçants stationnaient sur la place où les dragons étaient campés et dans les rues adjacentes. M. Dandoins, qui avait vu tous ces symptômes de trouble, avait fait mettre pied à terre à ses soldats et causait en se promenant avec quelques-uns d'entre eux.

Tout à coup le roulement d'une voiture se fait entendre, la voiture paraît. Le roi et la famille royale passent.

En voyant l'escorte promise, les cœurs se desserrent. M. Dandoins instinctivement porte la main à son casque. Les dragons, voyant leur capitaine qui salue, en font autant; le peuple remarque ces signes de respect, il se regarde et s'interroge. La voiture du roi arrive à la poste,

suivie par bon nombre de curieux ; elle s'arrête et relaye.

Ce fut pendant cette halte que le roi commit l'imprudence de mettre trois ou quatre fois la tête à la portière.

Au milieu de la foule, placé au plus près de la voiture, était un de ces hommes que, pendant tout un temps, rien ne désigne à l'attention de ses contemporains, et que tout à coup l'histoire tire de la foule, pour en faire un de ces personnages terribles dont le nom restera écrit sur les tables d'airain des révolutions.

Cet homme, c'était Jean-Baptiste Drouet, fils du maître de poste, très-chaud patriote, qui, l'année précédente, avait, le jour de la Fédération, vu le roi au Champ de Mars. Craignant de se tromper, quoiqu'il se crût bien sûr de reconnaître Louis XVI, il tira un assignat de sa poche, compara le portrait à l'original, et, comparaison faite, demeura convaincu.

Le roi remarqua toute cette scène.

Il vit l'attention dont il était l'objet, toucha le genou de Marie-Antoinette, qui, préoccupée de la même pensée, leva les yeux au ciel.

Quoique à peu près certain que c'était le roi qui relayait, Drouet n'osa point donner l'alarme. Les dragons n'étaient qu'à cent pas ; ils étaient armés, la lutte pouvait mal tourner pour lui et pour ceux de ses amis qui tenteraient d'arrêter les fugitifs. D'ailleurs, ses amis n'étaient pas prévenus et la voiture partait. Il était huit heures et demie du soir.

Il la laissa partir, sella, brida lui-même un cheval, et s'élança au galop derrière la voiture.

Mais la voiture du roi avait des ailes. Nous avons vu comment, depuis Pont-de-Sommeville, l'inquiétude avait gagné les fugitifs. Drouet n'arriva à Clermont qu'au moment où la voiture en partait.

Voici ce qui s'était passé à Clermont :

C'était M. de Damas qui était à Clermont.

Il avait reçu de M. de Bonillé l'ordre de monter à cheval une heure après le passage des voitures et de se rendre à Montmédy en passant par Varennes.

Il avait su par Léonard, valet de chambre que la reine avait donné à M. de Choiseul, et que, dans son impatience, M. de Choiseul lui avait expédié à quatre heures et demie de Pont-de-Sommeville, le retard inouï qui s'était opéré dans le passage du roi, et qui mettait en danger les deux chefs et leur troupe. Il voyait, de son côté, avec inquiétude approcher l'heure de la retraite; il comprenait que, cette heure passée, il lui serait impossible de tenir ses hommes sous les armes et ses chevaux sellés, tant les mauvaises dispositions devenaient manifestes autour de lui.

C'est sur ces entrefaites qu'il voit arriver la voiture, qu'il reconnaît le roi, qu'il s'élançe à la portière, fait part aux fugitifs de la situation et demande au roi ses ordres.

— Laisser partir sans rien manifester, dit le roi, et suivre avec vos dragons.

La voiture relaya rapidement et partit.

M. de Damas courut aussitôt à ses cavaliers, et leur

donna l'ordre de monter à cheval et de se mettre en bataille.

L'ordre fut exécuté. Mais, quelle que fût la rapidité du mouvement, quoique la voiture fût déjà loin et que l'ordre donné pût paraître n'avoir aucun rapport avec elle, le peuple, en voyant ces préparatifs de départ, commença à murmurer.

M. de Damas comprend à ces murmures qu'il n'y a pas un instant à perdre; il ordonne à ses cavaliers de mettre le sabre à la main.

Au lieu d'obéir, ceux-ci font un mouvement pour l'enfoncer dans le fourreau, et restent à leur place.

En ce moment, Drouet arrive, donne l'alarme; les officiers municipaux paraissent, et somment le commandant de faire rentrer ses hommes dans la caserne, attendu que l'heure de la retraite est passée.

M. de Damas, voyant son impuissance, enfonce ses éperons dans le ventre de son cheval en criant :

— Qui m'aime me suive !

Trois hommes seulement répondent à cet appel et s'élancent avec lui sur la route par laquelle vient de s'éloigner la voiture.

Pendant ce temps, Drouet, qui s'est juré à lui-même d'arrêter le roi, change son cheval fatigué contre un cheval frais, et s'élance aussi sur le même chemin.

Mais il a été observé et il est suivi.

Un maréchal des logis de Royal-Dragons devine que dans cet homme est la perte du roi, auquel il a fait serment de fidélité.

Drouet a fait serment de le perdre; lui, fait serment de le sauver.

A une certaine distance de Clermont, le chemin bifurque; une des deux routes conduit à Verdun, l'autre à Varennes.

L'itinéraire, on se le rappelle, est tracé par le roi lui-même, qui craint Reims, où il a été sacré, où il a dit que sa couronne le blessait, où il peut être reconnu. Il donne l'ordre de prendre la route de Varennes.

Un quart d'heure après, Drouet arrive au même endroit; il a un instant d'embarras à l'angle des deux chemins; enfin il présume que le roi a pris la route de Verdun et il la prend.

Le roi est sauvé!

Oui, mais les mystères de Dieu sont infinis. Un grain de sable va se trouver sous la roue de cette voiture et la faire verser.

Un postillon revenait de Verdun.

— As-tu vu passer une berline attelée de six chevaux, courrier en avant? lui crie Drouet.

— Non, répond le postillon, je n'ai pas vu cela.

— A Varennes! murmure Drouet, à Varennes, alors!

Il fait sauter le fossé à son cheval, et court, à travers champs, d'une route à l'autre.

Le maréchal des logis ne l'a pas perdu de vue. Plusieurs fois, Drouet s'est retourné, et a remarqué cet homme qui le suit à travers champs, comme il l'a suivi sur la grande route. C'est donc à lui que cet homme en veut.

Drouet ne se trompait pas, c'était bien à lui que cet

homme en voulait, et, s'il l'eût rejoint, probablement l'eût-il tué. Il se jeta à gauche de la route dans la traverse, et gagna les bois. www.libtool.com.cn

Plus moyen de le poursuivre, surtout pour un homme qui ne connaît pas le pays.

D'ailleurs, il s'agissait pour Drouet d'arriver à Varennes avant la voiture royale, et, en suivant tout simplement la grande route, c'était impossible.

A Varennes, le roi devait trouver un relais tout préparé et une escorte de soixante hussards à cheval et sous les armes.

Le relais était arrivé le 20 : il appartenait à M. de Choiseul. Les hussards y étaient arrivés le 21, toujours sous le prétexte du convoi qu'ils devaient escorter.

La municipalité, qui avait déjà pris des soupçons à l'arrivée du relais, en prit de plus réels encore à l'arrivée des hussards : les hussards furent à l'instant même casernés à l'ancien couvent des Cordeliers, en deçà du pont.

Son commandant, M. de Rohrig, jeune homme de dix-huit ans, fut logé chez un bourgeois, du même côté de la ville.

Quant au relais qui devait être placé dans une espèce de ferme à l'entrée de Varennes, du côté de Clermont, par une erreur étrange, par une de ces erreurs qui marquent de leur sceau qui serait puéril, s'il n'était fatal, les grands événements, le relais fut placé de l'autre côté du pont, c'est-à-dire à l'extrémité opposée à celle où le roi comptait le trouver.

Dès le 21 au matin, M. de Bouillé avait envoyé son se-

cond fils et M. de Raigecourt, dont les uniformes ressemblaient à ceux du régiment de Lauzun, avec instruction positive de faire placer le relais en avant de la ville, c'est-à-dire à l'endroit où il était convenu que le roi devait le rencontrer.

Ils devaient, en tout cas, le tenir au courant des événements.

Les deux jeunes gens arrivèrent à Varennes, et furent témoins de la fermentation qui y régnait. Ils tinrent pour prudent de ne faire aucun mouvement, surveillés qu'ils étaient, avant l'arrivée du courrier ; puisque le courrier devait précéder le roi de deux heures, ils auraient bien le temps, pendant les deux heures, de faire faire un demi-quart de lieue au relais.

Quant à M. de Robrig, comme ses dix-huit ans n'inspiraient pas grande confiance à leurs vingt-cinq ans, ils ne crurent pas devoir le mettre dans la confidence, lui donnant seulement l'ordre de tenir ses gens prêts à partir au premier signal.

Le jeune commandant ne vit dans cette injonction qu'un ordre ordinaire, et n'y attacha point d'autre importance.

Les hommes sont bien réellement égaux devant Dieu, puisque les destinées royales tiennent à si peu de chose.

Le roi arriva vers onze heures du soir.

Le roi, excellent ingénieur, le roi qui avait relevé la route ville par ville, village par village, reconnut parfaitement la maison désignée. Il fit arrêter les voitures, et demanda son relais.

Le maître de la maison ne l'avait pas vu, et ne pouvait lui en donner aucune nouvelle.

Alors, le postillon de continuer et d'entrer dans la ville haute.

Il était onze heures du soir. Le roi mit pied à terre avec la reine : ils espéraient interroger quelque passant.

Personne ne passait.

La reine se hasarda de frapper à deux ou trois portes, et demanda des nouvelles du relais. Personne ne put lui répondre.

C'était tout simple.

La ville haute n'était pas le chemin que devait suivre le roi ; par conséquent, s'il avait chance de rencontrer quelque serviteur ou quelque ami, c'était dans la ville basse et sur la route qui menait de Paris à la frontière.

Pendant que le roi perdait ce temps précieux, Drouet arrivait, pénétrait dans la ville basse, et respirait en apprenant qu'aucune voiture n'avait passé.

Il ne perdit pas un instant : l'activité des hommes de destruction est terrible.

Il courut d'abord chez le procureur de la commune.

Ce procureur de la commune se nommait Sausse. C'était un patriote fanatique de la Révolution. Drouet le connaissait comme tel.

Il fut décidé que le roi serait arrêté, et que la ville de Varennes aurait sa part dans les célébrités fatales de l'histoire.

Le procureur de la commune donna aussitôt ses ordres.

La garde nationale de Varennes devait se réunir et entourer le couvent des Cordeliers, où étaient casernés les soixante hussards.

Puis des courriers furent envoyés dans toutes les directions pour faire battre le rappel et sonner le tocsin.

Toutes les forces que l'on pourrait réunir marcheraient sur Varennes.

Deux messagers devaient pousser jusqu'à Verdun et Sedan.

Pendant ce temps, Drouet avait trouvé un ami aussi ardent que lui à la besogne : cet ami s'appelait alors Billaud. Seulement, plus tard, il devait s'appeler Billaud-Varennes.

Tous deux, aidés de quelques hommes sûrs, se mirent à barricader le pont. Deux ou trois grosses voitures firent l'affaire.

Le pont barricadé, Drouet, Billaud et leurs compagnons allèrent s'embusquer sous une voûte, où devait nécessairement passer le roi.

Ils étaient armés de fusils et de pistotets.

Tout cela s'était fait dans un si grand silence et avec tant de mystère, que ni les officiers, ni les hussards, ni aucune des personnes envoyées par M. de Bouillé n'en savaient rien.

Puis, le cœur bondissant, ils attendirent.

XIII

www.libtool.com.cn

Inquiétudes de la reine. — Les passe-ports. — Repos chez le procureur. — La boutique d'épicerie. — Rappel et tocsin. — Interrogatoire. — Je suis le roi. — M. de Goguelat près du roi. — Vive la nation ! — Coup de pistolet. — Hardie proposition pour s'échapper. — Réflexions de la reine. — Indécision. — Courrier à l'Assemblée. — Goguelat et Drouet. — Triste situation du roi. — Fierté de la reine. — La marée monte. — M. Deslons. — Le roi se montre au peuple. — La mère de M. Sausse. — Les cheveux blancs. — Ce qui se passe à Paris.

Ils étaient embusqués depuis dix minutes à peine, lorsque commença de retentir le roulement de la voiture. Pas un mot ne fut dit entre les cinq ou six hommes. La voiture approchait toujours; elle s'engagea sous la voûte.

Seulement alors, ils se levèrent.

Ce brusque arrêt des chevaux et du postillon était fait pour inquiéter la reine; elle sortit la tête hors de la portière, et demanda pourquoi l'on arrêtait la voiture.

— Il faut viser les passe-ports, dit Drouet.

— Et où cela? demanda la reine.

— A la municipalité. Il y a beaucoup de mauvais Français qui quittent la France dans ce moment-ci; il faut au moins savoir s'ils sont en règle.

Drouet n'en dit pas davantage; mais c'était bien assez pour faire entrer la crainte dans l'âme des voyageurs. L'injonction était assez brutale, comme on voit; et, en outre, deux fusils armés et menaçants se croisaient dans la voiture.

Il y eut de la part des illustres voyageurs un moment d'hésitation. Drouet, pendant ce moment, porta, dit Weber, la main sur le roi.

— Allons ! dit celui-ci.

Il espérait que tout cela était l'effet du hasard, et qu'il n'était pas reconnu.

Les voyageurs furent conduits chez Sausse.

Sausse confirma d'abord le roi dans ses espérances. Il eut l'air de prendre les fugitifs chacun pour ce qu'il voulait paraître ; il examina leurs passe-ports, eut l'air de les trouver parfaitement en règle. Seulement, il leur fit observer que Varennes n'était pas une ville de poste, que les chevaux qui venaient de Clermont ne pouvaient doubler la poste, sans se reposer, et, comme le repos ne pouvait durer moins d'une demi-heure, il les pria d'entrer chez lui et de se reposer dans sa maison, où, sans être bien, ils seraient toujours mieux que dans leur voiture.

Il n'y avait pas moyen de reculer. Toute la famille royale quitta la voiture, et entra chez le procureur de la commune.

La salle où il les reçut était une salle dont la porte, restée ouverte, permettait de voir tout ce qui se passait dans la rue, comme, de la rue, on pouvait voir tout ce qui se passait dans la salle.

Cette salle basse était une boutique d'épicerie.

Sausse quitta alors la maison, recommandant les voyageurs à sa femme.

Il sortait, disait-il, pour hâter les chevaux, mais, en réa-

lité, pour voir si la garde nationale était en nombre suffisant.

En son absence, retentirent les premiers roulements du tambour, et vibrèrent les premiers frémissements du tocsin.

Ce fut une trainée de poudre : chacun s'éveilla à ce bruit, bondit hors de sa maison et accourut.

Le procureur rentra ; il était sûr maintenant d'avoir main-forte.

— Monsieur, dit-il en s'adressant roi, le conseil municipal délibère pour savoir si l'on doit vous permettre de continuer votre route ; mais, à tort ou à raison, le bruit se répand que c'est notre roi et son auguste famille que nous avons l'honneur de posséder dans nos murs...

Et Sausse attendit une réponse.

— Vous vous trompez, mon ami, répondit le roi ; madame est madame la baronne de Korff, comme a dû vous l'apprendre son passe-port. Ces deux enfants sont les siens ; ces dames sont les dames de sa suite.

— Et vous, alors, monsieur, qui êtes-vous ?

Le roi hésita de répondre ; sans doute il lui répugnait de dire lui-même : « Je suis un valet. »

Le mensonge était deux fois bas.

— Eh bien, moi, dit l'épicier d'un ton goguenard, je crois que vous vous trompez, que madame est la reine, que ces deux enfants sont monseigneur le dauphin et madame Royale, que madame est la sœur du roi, et que vous, vous êtes le roi !

La reine alors s'avança ; cet interrogatoire pesait comme un monde à l'orgueil de la fière Autrichienne.

— Eh bien, dit-elle, si vous reconnaissez monsieur pour votre roi, parlez-lui donc alors avec le respect que vous lui devez.

Alors, le roi fait un effort, soutient qu'il est le valet de madame de Korff, et que son nom est Durand.

Mais, à cette assurance, chacun secoue la tête.

— Assez, assez ! dit la reine, qui ne peut supporter davantage la hontense dénégation.

A ce coup d'éperon, l'orgueil du roi se réveille ; il relève la tête.

— Eh bien, oui, dit-il, je suis le roi ; voici la reine et mes enfants. Nous vous conjurons de nous traiter avec les égards que les Français ont toujours eus pour leurs rois.

A ces paroles, et malgré le contraste étrange que formaient avec elles cet habit gris et cette petite perruque, plusieurs des assistants se prirent à pleurer.

Pendant ce temps, le détachement de Pont-de-Sommevelle, les quarante hussards placés sous le commandement de MM. de Choiseul et de Goguelat étaient arrivés à Varennes, où ils avaient trouvé M. de Damas et ses deux ou trois dragons ; là, ils avaient appris qu'on venait d'arrêter une voiture, et que les voyageurs renfermés dans cette voiture avaient été conduits chez le procureur de la commune.

Ils se firent indiquer la maison ; mais la maison était déjà gardée ; plus de trois cents hommes armés station-

naient devant, et, à tout moment, au bruit du tambour et du tocsin, de nouveaux adversaires, — car il était évident qu'à un moment donné ces hommes deviendraient des adversaires, — de nouveaux adversaires, disons-nous, arrivaient de tous côtés.

M. de Damas fit ranger les hussards de l'autre côté de la rue, et entra dans la maison avec MM. de Choiseul et de Goguelat.

Un instant après, pendant que MM. de Choiseul et de Damas demeuraient près du roi, M. de Goguelat sortit et dit à haute voix, de façon à être entendu à la fois des hussards et du peuple :

— Messieurs, c'est le roi et la reine qui sont arrêtés.

Les hussards accueillirent la nouvelle assez froidement; de la part du peuple, elle fut reçue avec des cris qui ressemblaient fort à des cris de colère.

M. de Goguelat ne tenta pas moins de dégager la maison.

— Hussards! cria-t-il, sabre en main.

Les hussards ne bougèrent pas.

— Hussards! cria M. de Goguelat, pas de demi-parti : êtes-vous pour le roi? êtes-vous pour la nation?

— Vive la nation! répondirent les hussards; nous tenons et nous tiendrons toujours pour elle.

— Eh bien, soit, dit M. de Goguelat espérant qu'il gagnerait ainsi du temps, et que, pendant ce temps, un renfort lui arriverait. Eh bien, soit; vive la nation!

Mais le peuple ne fut pas dupe; il s'approcha grondant; Goguelat sentit l'orage. Il s'élança pour rentrer dans la

maison; mais il n'en franchit le seuil que blessé d'un coup de pistolet.

Pendant ce temps, on avait, par un escalier tournant, fait monter la famille royale au premier étage.

Quand M. de Goguelat entra dans ce nouveau local, que gardaient à la porte des hommes armés de fourches et de fusils, il vit le dauphin dormant sur un lit défait, les gardes du corps assis sur des chaises, les femmes, la gouvernante, madame Royale et madame Élisabeth assises sur des bancs; le roi et la reine debout, causant avec M. Sausse.

Sur une table étaient du pain et du vin.

De temps en temps, la porte s'ouvre, et des regards curieux, attendris ou flamboyants pénètrent dans cette chambre.

— Eh bien, monsieur, dit le roi à Goguelat, quand partons-nous?

M. de Goguelat montre tout un côté de son uniforme couvert de sang.

— Emploierait-on la force pour nous retenir? dit le roi se tournant du côté de Sausse.

Sausse allait probablement répondre que oui, quand la porte s'ouvre. C'est le conseil municipal tout entier, accompagné des officiers de la garde nationale.

Ils s'avancent vers le roi tête découverte; plusieurs tombent à genoux à moitié chemin.

— Sire, s'écrient-ils, sire, au nom de Dieu, ne nous abandonnez pas, ne quittez pas le royaume!

— Ce n'est pas mon intention, messieurs, dit le roi. Je ne quitte point la France; seulement, les outrages qu'on

me fait chaque jour me forcent à quitter Paris. Le vain à Montmédy; venez avec moi; faites seulement que mes voitures soient attelées.

La municipalité sortit avec Saumie; les officiers de la garde nationale les suivirent.

Le roi, la reine, la famille royale, les trois gardes du corps et les trois officiers restèrent seuls.

C'était un de ces moments suprêmes qui décident de la vie des rois et de la destinée des empires.

Les trois officiers regardèrent se fermer la porte; et, la porte fermée, s'approchèrent du roi.

— Sire, dit M. de Goguelat, il est deux heures du matin; la foule qui entoure la maison est confuse, mal armée, mal organisée. Voulez-vous que je prenne dix chevaux à mes hussards? Nous monterons tous à cheval, vous portant le dauphin, la reine portant madame Royale. Le pont est barré, je le sais; mais je connais un endroit de la rivière qui est guéable. Ces hommes, si égarés qu'il soient, n'osent tirer sur vous; peut-être nous tueront-ils, mais, la rivière franchie, vous serez sauvé.

Le roi ne répondit point; ces moyens extrêmes n'étaient pas dans sa nature.

Les officiers insistèrent, les gardes se tenaient debout; on sentait qu'une seule et même pensée, toute de dévouement, animait ces six corps, remplissait ces six âmes.

— La reine! la reine! murmura le roi.

Oui, en effet, c'était surtout la reine que devait effrayer une pareille entreprise; aussi, elle, la femme résolue par excellence, manqua-t-elle de résolution.

— Je ne veux rien prendre sur moi, répondit-elle ; c'est le roi qui s'est décidé à cette démarche ; c'est au roi d'ordonner, mon devoir sera de le suivre. En tout cas, M. de Bouillé ne peut tarder.

— En effet, reprit le roi, pouvez-vous bien m'assurer que, dans une pareille bagarre, un coup de fusil ne tuera pas la reine, ou ma sœur, ou mes enfants ? Raisonnons froidement, d'ailleurs : la municipalité ne refuse pas de me laisser passer ; le pis est que nous soyons forcés d'attendre ici le jour. D'ici au jour, M. de Bouillé ne peut manquer d'être averti de la situation où nous sommes ; il est à Stenay, Stenay est à huit lieues, deux heures suffisent pour y aller, deux heures pour en revenir ; Bouillé ne peut donc manquer d'arriver au matin. Alors, sans danger et sans violence, nous partirons.

Pendant ce temps, les hussards fraternisaient avec le peuple, trinquant ensemble, buvant à la même bouteille.

Il était bientôt trois heures.

Les officiers, renvoyés du roi à la reine, n'osaient insister.

Ce fut en ce moment que les municipaux rentrèrent avec ces paroles terribles :

« Le peuple s'oppose absolument à ce que le roi se remette en route. On a résolu de dépêcher un courrier à l'Assemblée nationale pour connaître ses instructions. »

Ainsi, le procès était jugé entre la monarchie et le peuple, jugé dans une petite ville de province, dans une méchante boutique d'épicier.

Les instructions de l'Assemblée nationale devaient l'emporter sur les ordres du roi.

M. de Goguelat espère encore ; peut-être ce peuple, au nom duquel on parle, est-il moins exigeant qu'on ne le dit ; peut-être les hussards sont-ils revenus à de meilleurs sentiments. Que leur importe la nation, à eux ? Ne sont-ils point Allemands ?

C'était un cœur de bronze que ce jeune homme ; il sort seul, Drouet marche à lui :

— Vous voulez enlever le roi, lui dit Drouet ; mais, je vous le jure, vous ne l'aurez que mort.

Deux cœurs de la même trempe s'étaient rencontrés dans deux partis opposés.

Goguelat, sans répondre, monte à cheval et s'approche de la voiture.

La voiture est au milieu d'un détachement de la garde nationale, commandée par un major.

— N'approchez pas, dit le major à Goguelat, ou vous êtes mort.

Goguelat enfonce les éperons dans le ventre de son cheval et charge sur la voiture..

Plusieurs coups de fusil partent ; deux balles l'atteignent ; ce sont deux nouvelles blessures à joindre à la première.

Par bonheur, elles sont légères ; cependant l'une des balles s'est aplatie sur la clavicule ; celle-là lui a fait lâcher les rênes et perdre l'équilibre. Il tombe de son cheval, on le croit mort et on s'écarte. Goguelat se relève, jette un dernier regard sur ses hussards qui détournent les yeux,

et rentre dans la chambre du roi sans dire un seul mot de ce qu'il vient de tenter.

Le spectacle de cette chambre était navrant : le roi écoutait les municipanx; la reine, brisée, était assise sur un escabeau entre deux caisses de chandelles. Elle priait la femme de l'épicier, elle, la fière Autrichienne, la hautaine Marie-Antoinette !

Elle priait.

— Vous êtes mère, madame, lui disait-elle, vous êtes femme; ne voyez plus en moi la reine, voyez la femme, voyez la mère; songez à ce que je dois éprouver à cette heure pour mes enfants, pour mon mari.

Et celle qu'elle priait répondait ainsi, avec cet égoïsme bourgeois et brutal, qui montait pour la première fois jusqu'à une reine :

— Je voudrais vous être utile, mais, dame ! si vous pensez au roi, moi, je pense à M. Sausse. Chaque femme pour son mari.

Et, en effet, quelle effroyable responsabilité pesait sur l'épicier de Varennes s'il laissait partir le roi !

Il l'eût voulu, d'ailleurs, qu'il était trop tard; il ne le pouvait plus.

La marée avait monté : pendant tout ce temps, le peuple, plein de sombres rumeurs, battait les murailles comme un océan.

Le roi était comme un insensé.

L'officier qui commandait le premier poste après Varennes, M. Deslons, à ce bruit du tocsin, était accouru, s'était informé, et avait obtenu de pénétrer jusqu'au roi. Il

lui disait que M. de Bouillé, prévenu, allait sans doute arriver. Le roi n'entendait pas; il répéta trois fois la même phrase sans obtenir de réponse. Enfin, avec une fiévreuse insistance :

— Sire, s'écria-t-il, ne m'entendez-vous pas point? Je prie le roi de me donner ses ordres pour M. de Bouillé.

Le roi, secouant la tête comme un homme qui s'éveille, regarda M. Deslons.

— Je n'ai plus d'ordres à donner, dit-il; je suis prisonnier. Dites à M. de Bouillé que je le prie de faire ce qu'il pourra pour moi.

Cependant le jour venait; on entendait dans la rue les cris : « A Paris! à Paris! » On engagea le roi à se montrer pour calmer la foule.

Le roi s'avança vers la fenêtre, l'ouvrit et se montra; tout cela machinalement comme un automate, sans une pensée, sans un mot.

La surprise de cette foule fut grande quand elle vit qu'un roi pouvait être un gros homme, pâle, gras, muet, à l'œil terne, coiffé d'une pauvre perruque et vêtu d'un habit gris.

— Ah! mon Dieu! dit-elle en se détournant.

Alors, la pitié prit toute cette multitude, les larmes se firent jour, les cœurs débordèrent.

— Vive le roi! cria-t-elle.

Oh! le roi... oui, c'était encore le roi... Mais la royauté, où était-elle?

Sausse avait une vieille mère, une femme de quatre-vingts ans, née sous la royauté de Louis XIV; elle avait la foi. Elle entra dans la chambre, et, voyant les deux enfants

qui dormaient ensemble sur le même lit, sur le lit de famille qui n'avait jamais été destiné à ce triste honneur, elle tomba à genoux, pauvre vieille ! et, sanglotant, elle demanda à la reine la permission de baiser les mains des *deux innocents*.

Oui, c'étaient deux innocents, qui devaient, la fille dans la vie, le fils dans la mort, porter rudement la peine des coupables.

La vieille baisa les mains des enfants endormis, leur donna sa bénédiction, et sortit en larmes, ne pouvant supporter un pareil spectacle.

La reine ne dort point, elle.

Quand le jour vint, madame Élisabeth la regarda avec étonnement. Une partie de ses beaux cheveux blonds avaient blanchi.

Pendant ce temps, un courrier venant de Paris galope sur la route de Varennes, dont il n'est plus qu'à deux lieues.

Que vient-il faire ? et qui l'envoie ?

Un coup d'œil sur ce qui s'est passé à Paris.

Une des choses qui serrent le cœur dans ce départ du roi, c'est l'insouciance complète que toute la famille royale a de ceux qui restent, et que sa fuite compromet. Est-ce bien le fait de ce roi, qu'on a appelé, et que quelques-uns appellent encore le bon Louis XVI ?

Nous ne parlons pas de la Fayette, le roi le regardait comme son ennemi, comme son persécuteur, comme son geôlier. C'était donc bien jouer que de tromper la Fayette.

Et cependant la Fayette, averti de tous côtés, avait été

trouver le roi, et lui avait demandé une explication franche. La Fayette était républicain par idéologie, mais monarchiste par sentiment. Si le roi lui eût tout avoué, je crois que la Fayette eût plutôt aidé au départ du roi que de s'y opposer.

Mais il ne fut point prévenu ; et ce fut une grande erreur, non-seulement des contemporains, mais encore de l'histoire, que de croire et d'avancer que la Fayette était complice de ce départ.

La reine le haïssait trop.

Aussi le roi lui parla-t-il avec tant de bonhomie, que la Fayette, ce jour-là, s'en alla complètement rassuré.

Il y avait aussi Bailly, qui avait été prévenu par la maîtresse de M. de Gouvion ; Bailly, qui, au lieu de croire à cette dénonciation, eut la singulière courtoisie de la renvoyer à la reine.

La reine pouvait encore tromper Bailly, c'était un de ses ennemis à la manière de la Fayette.

Mais M. de Montmorin, cet excellent homme, crédule comme s'il n'était pas homme de cour, naïf comme s'il n'était pas ministre ; M. de Montmorin, qui, pour répondre aux accusations des journaux et aux craintes de l'Assemblée, écrivait le 1^{er} juin à cette dernière qu'il attestait, *sur sa responsabilité, sur sa tête et sur son honneur*, que jamais le roi n'avait songé à quitter la France ; — celui-là, avouons-le, méritait bien d'être prévenu. Et puis comment le roi chargeait-il le malheureux Laporte, son ami personnel, de porter à l'Assemblée sa protestation ? Laporte obéit avec un calme et une grandeur admirables ; mais cela

prouve que Laporte était brave, et non que Louis XVI fût compatissant.

www.libtool.com.cn

XIV

M. de Montmorin prévenu de la fuite du roi. — Tout Paris apprend la nouvelle. — « Le roi est parti. » — « Je suis une honnête fille. » — Santerre. — L'assignat de dix francs. — Mot de Fréron. — Trois coups de canon. — M. Romeuf. — La fuite convertie en enlèvement. — L'Assemblée. — L'adresse au peuple. — Quatre cent mille gardes nationaux. — Proclamation des vérités politiques. — L'aide de camp arrêté et relâché aussitôt.

Nous avons dit quelles personnes avaient été prévenues à Paris du départ du roi.

Dès la matinée du 21, M. d'André prévient M. de Montmorin, qui voit arriver en même temps Laporte, l'intendant de la liste civile, porteur d'une lettre pour lui, et de la protestation de la garde nationale.

Vers neuf heures, la Fayette apprit la nouvelle, avec tout Paris, au reste.

A sept heures du matin, les personnes de la domesticité, en entrant chez le roi et chez la reine, trouvèrent les appartements vides et les lits intacts. A leurs cris d'étonnement, la garde du palais accourut, et, du dedans, la nouvelle bondit au dehors.

En moins d'une heure, pareille à un nuage de tempête, elle s'était étendue vers tous les points de la France, et assombrissait Paris.

Chacun s'abordait avec ces mots sinistres, du Carronnel aux barrières :

— Vous savez? Le roi est parti !

Et alors, les imprécations tombaient sur la Fayette, qui avait la garde du château.

Les moins malveillants l'accusaient de stupidité; le plus grand nombre, de trahison.

Bientôt le peuple se porta en tumulte aux Tuileries et força les portes des appartements.

Il est vrai que les gardes, tout étourdis de l'événement, n'eurent aucune résistance.

Comme nous l'avons vu deux fois depuis, le peuple se vengeait des personnes vivantes sur les objets inanimés.

On décrocha un portrait du roi et on le mit en vente à la porte du château.

Une fruitière s'établit dans le lit de la reine et y vendit des cerises.

On voulut coiffer une jeune fille avec un bonnet de Marie-Antoinette; mais elle le foula aux pieds en disant :

— Je suis une honnête fille.

Puis on entra dans les appartements du dauphin, et on les respecta comme, depuis, on respecta ceux du duc d'Orléans.

Quelque chose de pareil se passait dans tout Paris.

Ces hommes qui ne viennent à la surface de la société que dans les jours terribles, reparaissent la pique à la main et coiffés du bonnet de laine, qui devint depuis le bonnet rouge.

Santerre, le fameux brasseur du faubourg Saint-Antoine dont on n'avait pas entendu parler depuis les émeutes de juillet, enrôla à lui seul deux mille piques.

On arrachait des boutiques des marchands les portraits du roi, et on les déchirait.

En Grève, on brisait son buste.

Le club des Cordeliers demandait que le nom de roi fût à jamais supprimé, et que l'on proclamât la République.

On affichait sur les murs des Tuileries des placards où l'on promettait un assignat de dix francs en récompense à ceux qui ramèneraient des animaux immondes sortis de leur écurie pendant la nuit.

Enfin, Fréron faisait vendre dans les groupes sa feuille, où l'on disait :

« Il est parti, ce roi imbécile, ce roi parjure ! Elle est partie, cette reine scélérate qui réunit la lubricité de Messaline à la soif de sang des Médicis ! »

Et le peuple répétait ces paroles ; et l'on respirait avec l'air des atomes de colère, de haine et de mépris.

A dix heures, trois coups de canon proclamèrent officiellement la fuite du roi.

A l'annonce de cette nouvelle, la Fayette comprend que la royauté est à jamais perdue en France, si on laisse au roi la responsabilité tout entière de sa fuite.

Le roi n'aura pas fui, il aura été enlevé par les ennemis du bien public.

C'est ainsi que l'événement sera présenté à l'Assemblée.

En attendant, il faut avoir l'air de poursuivre le roi.

Il appelle M. Romeuf, son aide de camp.

— Le roi, lui dit-il, est parti par la route de Valenciennes probablement. Courez sur cette route ! Il est trop

loin maintenant pour que vous puissiez le rejoindre; mais il faut que nous ayons l'air de faire quelque chose.

L'ordre remis à M. Romeuf, était conçu en ces termes :

« M. Romeuf, mon aide de camp, est chargé d'apprendre partout sur sa route que les ennemis de la patrie ont emmené le roi, et d'ordonner à tous les amis du bien public de mettre obstacle à son passage. Je prends sur moi la responsabilité de cet avis. »

Ces mesures étaient prises par la Fayette en présence de l'inséparable Bailly et du vicomte Alexandre de Beauharnais.

Puis on se rend à l'Assemblée.

L'Assemblée est alors officiellement instruite que les ennemis du bien public ont enlevé le roi.

Pendant ce temps, la Fayette, qui comprend que le reste de sa popularité lui échappe, au lieu d'essayer de fuir le danger, va au-devant de lui : il se jette au milieu de ce peuple furieux, et, au milieu de ses cris, de ses menaces, de ses imprécations, il gagne l'Assemblée sans qu'un seul homme ait osé porté la main sur lui.

Ce qu'il y a de plus prudent en France, c'est le courage.

Là l'attendait un autre orage.

A sa vue, un député se lève et l'accuse.

Mais Barnave, l'ennemi personnel de la Fayette, l'interrompt.

« L'objet qui doit nous occuper, s'écrie-t-il, est de rattacher la confiance du peuple à qui elle appartient. Il nous faut une force centrale, un seul bras pour agir puisque nous n'avons qu'une tête pour penser. M. de la Fayette,

depuis le commencement de la Révolution, a montré les vues et la conduite d'un bon citoyen. Il importe qu'il conserve son crédit sur la nation : il faut de la force à Paris, mais il y faut de la tranquillité. Cette force, ajoute-t-il en se tournant vers la Fayette, c'est vous qui devez la diriger. »

La Fayette conserve donc son grade de commandant général de la garde nationale, tandis que l'Assemblée retire à elle tous les pouvoirs, s'empare de la dictature et se déclare en permanence.

C'est dans ce moment qu'on apporte à l'Assemblée la lettre du roi laissée aux mains de M. de Laporte.

Le président la prend des mains du messager, et la lit tout haut au milieu du plus morne silence.

Puis l'Assemblée ordonne l'impression de cette pièce et y répond par l'adresse suivante :

« L'ASSEMBLÉE NATIONALE AUX FRANÇAIS.

« Un grand attentat vient de se commettre; l'Assemblée nationale touchait au terme de ses longs travaux, la Constitution était finie, les orages de la Révolution allaient cesser; et les ennemis du bien public ont voulu, par un seul forfait, inamoler la nation entière à leur vengeance. Le roi et la famille royale ont été enlevés dans la nuit du 20 au 21 de ce mois.

« Vos représentants triompheront de cet obstacle; ils mesurent l'étendue des devoirs qui leur sont imposés. La liberté publique sera maintenue, les conspirateurs et les esclaves apprendront à connaître l'intrépidité des fonda-

teurs de la liberté française; et nous prenons à la face de la nation l'engagement solennel de venger la loi ou de mourir. www.libtool.com.cn

» La France veut être libre, et elle sera libre; on cherche à faire rétrograder la Révolution, la Révolution ne rétrogradera point; Français, telle est votre volonté, elle sera accomplie.

» Il s'agissait d'abord d'appliquer la loi à la position momentanée où se trouvait le royaume. Le roi, dans la Constitution, exerce les fonctions royales du refus ou de la sanction sur les décrets du corps législatif; il est, en outre, chef du pouvoir exécutif, et, en cette dernière qualité, il fait exécuter la loi par des ministres responsables.

» Si le premier des fonctionnaires publics déserte son poste ou est enlevé malgré lui, les représentants de la nation, revêtus de tous les pouvoirs nécessaires au salut de l'État et à l'activité du gouvernement, ont le droit d'y suppléer. En prononçant que l'apposition du sceau de l'État et la signature du ministre de la justice donneront aux décrets le caractère et l'autorité de la loi, l'Assemblée nationale constituante a exercé un droit incontestable. Sous le second rapport, il n'était pas moins facile de trouver un suppléant. En effet, aucun ordre du roi ne pouvant être exécuté s'il n'est contre-signé par les ministres, qui demeurent responsables, il a suffi d'une simple déclaration qui ordonnât provisoirement aux ministres d'agir sans la responsabilité, sans la signature du roi.

» Après avoir pourvu aux moyens de compléter et de faire exécuter la loi, les dangers de la crise actuelle sont

écartés de l'intérieur du royaume. Contre les attaques du dehors, on vient de donner à l'armée un renfort de quatre cent mille gardes nationales.

» Au dedans et au dehors, la France a donc tout motif de sécurité, si les esprits ne se laissent point frapper d'étonnement, s'ils gardent la modération ; l'Assemblée nationale est en place, tous les pouvoirs établis par la Constitution sont en activité ; le patriotisme des citoyens de Paris, sa garde nationale, dont le zèle est au-dessus de tout éloge, veille autour de vos représentants.

» Les citoyens actifs du royaume sont enrôlés et la France peut attendre ses ennemis.

» Faut-il craindre les suites d'un écrit arraché avant le départ de ce roi séduit, que nous ne croirons inexcusable qu'à la dernière extrémité ? On conçoit à peine l'ignorance et les prétentions de ceux qui l'ont dicté. Il sera discuté par la suite avec plus d'étendue, si vos intérêts l'exigent ; mais il est de notre devoir d'en donner ici une idée.

» L'Assemblée nationale a fait une proclamation solennelle des vérités politiques ; elle a retrouvé ou plutôt elle a rétabli les droits sacrés du genre humain ; cet écrit présente de nouveau la théorie de l'esclavage.

» Français, on y rappelle la journée du 23 juin, où le chef du pouvoir exécutif, où le premier des fonctionnaires publics osa dicter ses volontés absolues à vos mandataires chargés par vos ordres de refaire la constitution du royaume.

» On ne craint pas d'y parler de cette armée qui menaçait l'Assemblée nationale, au mois de juillet ; on ose se

faire un mérite de l'avoir éloignée des délibérations de vos représentants.

» L'Assemblée nationale a gémi des événements du 6 octobre; elle a ordonné la poursuite des coupables, et, parce qu'il est difficile de retrouver quelques brigands au milieu de l'insurrection de tout un peuple, on lui reproche de les laisser impunis; on se garde bien de raconter les outrages qui, provoquèrent ces désordres. La nation était plus juste et plus généreuse. Elle ne reprochait plus au roi les violences exercées sous son règne et sous le règne de ses aïeux.

» On ose y rappeler la Fédération du 14 juillet de l'année dernière; qu'en est-il resté dans la mémoire des auteurs de cet écrit? C'est que le premier des fonctionnaires publics n'était placé qu'à la tête des représentants de la nation, au milieu de tous les députés, des gardes nationales et des troupes de ligne du royaume. Il y prononça un serment solennel, et c'est là ce qu'on oublie. Le serment du roi fut libre, car il dit lui-même que :

« C'est pendant la Fédération qu'il a passé les moments les plus doux de son séjour à Paris; qu'il s'arrête avec complaisance sur les témoignages d'attachement et d'amour que lui ont donnés tous les gardes nationaux du royaume. Si un jour le roi déclarait que des factieux l'ont entraîné, on aurait dénoncé son parjure au monde entier.

» Est-il besoin de parcourir tant d'autres reproches si mal fondés? On dirait que les peuples sont faits pour les rois, et que la clémence est l'unique devoir de ceux-ci, qu'une grande nation doit se régénérer sans aucune agi-

tation, sans troubler un moment les plaisirs des rois et de leur cour. Quelques désordres ont accompagné la Révolution ; mais l'ancien despotisme doit-il se plaindre des maux qu'il avait faits ? Et convient-il de s'étonner que le peuple n'ait pas toujours gardé la mesure en dissipant cet amas de corruption formé pendant des siècles par les crimes du pouvoir absolu ?

» Des adresses de félicitations et de remerciements sont arrivées de toutes les parties du royaume : on dit que c'est l'ouvrage des factieux. Oui, sans doute, de vingt-quatre millions de factieux.

» Il fallait reconstituer tous les pouvoirs, parce que tout était corrompu ; parce qu'une dette effrayante, accumulée par l'impéritie et les désordres du gouvernement, allait précipiter la nation dans un abîme. On nous reproche de n'avoir pas soumis la Constitution au refus du roi. Mais la royauté n'est établie que pour le peuple ; et, si les grandes nations sont obligées de la maintenir, c'est parce qu'elle est la sauvegarde de leur bonheur. La Constitution leur laisse sa prérogative et son véritable caractère. Vos représentants seraient criminels s'ils avaient sacrifié vingt-quatre millions de citoyens à l'intérêt d'un seul homme.

» Le travail de ses peuples alimente le trésor de l'État ; c'est un dépôt sacré ; le premier symptôme de l'esclavage est de ne voir dans les contributions publiques qu'une dette envers le despotisme. La France devait être sur ce point plus sévère que les autres nations. On a réglé l'emploi des contributions d'après la stricte justice ; on a

pourvu aux magnificences, aux dépenses du roi, par une condescendance de l'Assemblée nationale. Il en a lui-même fixé la somme; et près de trente millions accordés à la liste civile sont présentés comme une somme trop modique.

» Le décret sur la guerre et la paix ôte au roi et à ses ministres le droit de dévouer les peuples au carnage selon le caprice ou les calculs de la cour, et l'on paraît le regretter. Des traités désastreux ont tour à tour sacrifié le territoire de l'empire français, le trésor de l'État et l'industrie des citoyens. Le corps législatif connaîtra mieux les intérêts de la nation, et l'on nous reproche de lui avoir conservé la révision et la confirmation des traités. Quoi donc ! n'avez-vous pas fait une assez longue expérience des erreurs du gouvernement ?

» Sous l'ancien régime, l'avancement et la discipline des soldats et des officiers de terre et de mer étaient abandonnés au caprice des ministres. L'Assemblée nationale, occupée de leur bonheur, leur a restitué des droits qui leur appartenaient. L'autorité royale n'aura plus que le tiers ou le quart des places à donner, et l'on ne trouve point cette part suffisante !

» On attaque votre ordre judiciaire sans songer que le roi d'un grand peuple ne doit se mêler de l'administration de la justice que pour faire exécuter les jugements. On veut exciter des regrets sur le droit de faire grâce et de commuer les peines, et cependant tout le monde sait comment ce droit est exercé, et sur qui les monarques répandent de pareilles faveurs.

» Se plaindre de ne pouvoir plus ordonner toutes les parties de l'administration, c'est revendiquer le despotisme ministériel. Certes, le roi ne pouvait l'exercer lui-même. On a laissé au peuple le choix de ses administrateurs; mais ces mêmes administrateurs sont sous l'autorité du roi, en tout ce qui ne concerne pas la répartition de l'impôt. Il peut, sous la responsabilité de ses ministres, annuler leurs actes irréguliers, les suspendre de leurs fonctions.

» Les pouvoirs une fois départis, le corps législatif, comme tout autre pouvoir public, ne pourra sortir des bornes qui lui seront assignées. Au défaut des ministres, l'impérieuse nécessité a forcé quelquefois l'Assemblée nationale à se mêler, malgré elle, de l'administration. Ce n'est pas au gouvernement à le lui reprocher. On doit le dire, il n'inspirait plus de confiance; et, tandis que tous les Français se portaient vers le corps législatif, comme centre d'action, elle ne s'est jamais occupée, sur ce point, que des dispositions nécessaires au maintien de la liberté

» La faction qui, à la suite de ce départ, a tracé la longue liste de reproches auxquels il sera si facile de répondre, s'est démasquée elle-même. Des imputations souvent renouvelées en décèlent la source. On se plaint de la durée biennale des fonctions des électeurs. On reproche amèrement aux sociétés des amis de la Constitution cet amour ardent de la liberté qui a tant servi la Révolution, si utile encore si, dans les circonstances actuelles, il est dirigé par un patriotisme à la fois prudent et éclairé.

» Faut-il parler enfin de cette insinuation relative à la religion catholique? L'Assemblée nationale n'a fait, vous

le savez, qu'user des droits de la puissance civile. Elle a rétabli la pureté des premiers siècles chrétiens, et ce ne sont pas les intérêts du ciel qui dictent ce reproche.

» Français, l'absence du roi n'arrêtera pas l'activité du gouvernement, et un seul danger réel vous menace. Vous avez à vous prémunir contre la suspension des travaux de l'industrie, du paiement des contributions publiques, contre cette agitation sans mesure qui bouleverserait l'État; par excès de patriotisme, ou, à l'instigation de nos ennemis, commencerait par l'anarchie et finirait par la guerre civile.

» C'est sur ce danger que l'Assemblée nationale appelle la sollicitude de tous les bons citoyens, c'est ce malheur véritable qu'il faut éviter. Vos représentants vous exhortent; au nom de la patrie, au nom de la liberté, à ne pas le perdre de vue.

» Le grand, presque l'unique intérêt qui doit nous occuper jusqu'à ce que l'Assemblée nationale ait pris une résolution définitive, c'est le maintien de l'ordre. Nous gémirons des malheurs de notre roi, nous appellerons la sévérité des lois sur ceux qui l'ont entraîné loin de son poste; mais l'empire ne sera point ébranlé, l'activité de l'administration et de la justice ne sera pas ralentie. Que les factieux qui demandent le sang de leurs concitoyens voient l'ordre se maintenir au milieu des orages! La capitale peut servir de modèle au reste de la France : le départ du roi n'y a point causé d'agitation, et, ce qui fait le désespoir de nos ennemis, elle jouit d'une tranquillité parfaite.

» Il est envers les grandes nations des attentats que la générosité peut seule faire oublier. Le peuple français était fier dans la servitude; il montrera les vertus et l'héroïsme de la liberté. Que les ennemis de la Constitution le sachent : pour asservir de nouveau le territoire de cet empire, il faudrait anéantir la nation. Le despotisme formerait, s'il le veut, une pareille entreprise, il sera vaincu; ou, à la suite de son affreux triomphe, il ne trouvera plus que des ruines.

» *Signé : Alexandre BEAUHARNAIS, président;
MAURIET, REGNIER, LECARLIER, FRICAUD,
GRENOT, MERLE, secrétaires.* »

Comme on venait d'adopter cette adresse à l'unanimité, on annonce qu'un aide de camp de la Fayette, porteur de dépêches, vient d'être arrêté par le peuple et amené à l'Assemblée.

Cet aide de camp, du reste, demande à entrer et à être entendu.

Les portes lui sont ouvertes : c'est le jeune Romeuf, qui apporte la preuve de la non-culpabilité de la Fayette, puisque, à la première nouvelle, la Fayette a signé l'ordre d'arrêter le roi partout où on le rencontrera.

La foule ne l'a pas laissé sortir de Paris; elle le jette à bas de son cheval, et le conduit ou plutôt le traîne d'abord à la section des Feuillants, ensuite à l'Assemblée nationale.

Le jeune officier expose sa mission, remet l'ordre de la

Fayette, qui est lu au milieu des applaudissements de la salle ; puis on lui rend son ordre, on lui remet un double de l'adresse que vient de voter l'Assemblée, et on l'invite à repartir à l'instant même.

Seulement, il changera de route ; la clameur publique dit que, pendant la nuit, une voiture attelée de six chevaux a traversé la ville de Meaux ; cet indice, si faible qu'il soit, suffit au terrible instinct du peuple : on pousse Romeuf sur la route de Meaux.

XV

Arrivée de Romeuf à Varennes. — Sa réception. — Le décret de l'Assemblée. — La reine. — On attend M. de Bouillé. — MM. de Choiseul et de Damas arrêtés. — Dispositions militaires de M. de Bouillé. — Royal-Allemand. — Huit lieues au galop. — M. Deslons. — La garnison de Verdun. — Bouillé pleure de rage. — Il émigre le 22 juin. — Vingt sous de rente. — Mot de Robespierre. — Mission de Latour-Maubourg, Pétion et Barnave. — Départ de Varennes. — M. Duval assassiné. — Entre Dormans et Épernay. — Séduire Barnave.

C'était ce cavalier qui courait sur la route de Varennes, tandis que le roi, tout effaré, salue le peuple par la fenêtre de l'épiciier Sausse.

Tout à coup, au moment où le roi vient de refermer la fenêtre, une grande rumeur s'élève de la rue ; la porte de la chambre s'ouvre à un officier de la garde nationale de Paris ; sa figure a toute l'exaltation de la fatigue et de la fièvre ; ses cheveux sont sans poudre et sans frisure ;

son habit entr'ouvert laisse voir sa poitrine; sa bouche commence des phrases que sa voix ne peut achever.

— Sire! sire! dit-il, nos femmes! nos enfants! ils vont être massacrés! on s'égorge à Paris! Non, sire, vous n'irez pas plus loin; l'intérêt de l'État!... nos femmes! nos enfants!...

Et la respiration lui manque : comme le Grec de Marathon, il va étouffer; seulement, ce n'est pas en annonçant une victoire.

La reine lui prend la main, et, lui montrant madame Royale et le dauphin couchés ensemble et endormis tout près l'un de l'autre sur le lit de M. Sausse :

— Et moi, monsieur, dit-elle, ne suis-je pas mère aussi? et n'ai-je pas aussi à craindre pour mes enfants?

— En somme, que se passe-t-il et que voulez-vous? demande le roi.

— Sire, un décret de l'Assemblée.

— Eh bien, où est-il?

— Le voici, dit l'aide de camp de la Fayette.

Et il ferme la porte.

Alors, on vit M. de Romeuf appuyé contre la fenêtre de la chambre dans le plus grand désordre, le visage couvert de larmes, et tenant un papier à la main.

Il s'approcha les yeux baissés; la reine le reconnut.

— Quoi! monsieur, c'est vous? dit-elle. Oh! je ne l'aurais jamais cru.

Le roi s'avança alors, lui arracha le décret des mains et le lut.

— Il n'y a plus de roi en France, dit-il.

Et il passa le décret à la reine.

La reine le parcourt, puis le roi le lui reprend, le lit, le relit, et enfin le laisse tomber sur le lit des enfants. La reine le renvoie à terre d'un revers de sa main pâle et tremblante.

— Je ne veux pas qu'il souille le lit de mes enfants, dit-elle.

A cet acte de mépris, un cri général s'élève parmi les municipaux et parmi les assistants.

M. de Choiseul se hâte de ramasser le décret et le pose sur la table.

— Oh ! dit la reine, c'est encore votre général qui a fait cela.

— Bien loin de là, madame, répondit Romeuf, lui-même a failli être victime de votre fuite ; la fureur populaire l'a rendu responsable de l'évasion du roi ; car on sait que, tout passionné qu'il est pour la liberté nationale, il n'est rien moins que l'ennemi du roi et de sa famille.

— Il l'est, monsieur, il l'est ! s'écria la reine ; il n'a en tête que ses États-Unis et sa république américaine. Eh bien, il saura ce que c'est qu'une république française.

Puis, voyant la douleur qu'elle causait au pauvre jeune homme :

— Au moins, monsieur, dit-elle, je vous recommande MM. de Damas, de Choiseul et de Goguelat, quand nous serons partis.

En effet, le départ devenait instant. M. de Romeuf, en arrivant, avait vu la voiture tout attelée, et déjà deux fois on avait invité le roi à descendre de l'appartement.

Enfin il fallut se décider; le roi se cramponnait à chaque obstacle, il comptait par minutes. Maintenant, que faisait M. de Bonillé? Certes, il devait être en campagne; et chaque minute de retard donnait une chance de délivrance au roi.

Au moment de descendre l'escalier, comme il était impossible de tarder plus longtemps, une des dames de la reine fit semblant de se trouver mal; la reine alors déclara que rien au monde ne la forcerait de partir sans elle; il fallut les cris et les menaces du peuple pour la décider.

— Eh bien, qu'elle reste si elle veut, dit un homme; moi, j'emporte le dauphin.

La reine s'avança, prit son enfant dans ses bras et descendit,

Toute la famille était au bout de ses forces, car elle était au bout de ses espérances.

On monta en voiture; les trois gardes du corps étaient sur le siège, mais non pas liés et garrottés, comme on l'a dit, c'était chose inutile; quatre mille hommes les escortaient à leur sortie de Varennes.

Pendant le tumulte du départ, on avait trouvé moyen de faire fuir M. de Goguelat.

MM. de Choiseul et de Damas furent conduits dans les prisons de la ville.

Pendant que le roi suait son agonie, comme un autre Christ, tandis que la reine passait de la prière à l'empetement, tandis que madame Elisabeth recevait toute chose comme venant de Dieu, c'est-à-dire avec la résignation

d'une sainte, tandis que les enfants dormaient sur le lit d'un épicier et y étaient bénis par une pauvre vieille, que faisait donc ce M. de Bouillé, attendu avec tant d'impatience, pendant une longue nuit par le petit-fils de celui qui disait : « J'ai failli attendre? »

Il était à Dun, où il avait passé la nuit dans de mortelles inquiétudes; vers trois heures du matin, il quitta son poste et se porta sur Stenay; Stenay, c'était le centre de ses quartiers : de là, il pouvait faire rayonner ses ordres sur tous les points de la circonférence. De quatre à cinq heures, il vit accourir successivement à lui, son fils, M. de Raigecourt et M. de Rohrig, ce jeune officier de hussards qui était parvenu à s'échapper.

Alors, il sut tout.

Aussitôt il donna l'ordre à Royal-Allemand de le joindre; à M. Klinglin, de marcher sur Stenay avec deux escadrons pour contenir la ville, et d'envoyer un bataillon de Nassau à Dun pour garder le passage de la Meuse; au régiment de Castella de se porter à toute vitesse sur Montmédy; enfin, aux détachements qui se trouvaient à Mouzon et à Dun, d'avancer sur Varennes et d'attaquer en arrivant.

Ces dispositions prises, il attendit Royal-Allemand.

Il attendit une heure; une heure en pareille circonstance, c'est-à-dire la durée d'une vie.

Enfin le régiment arriva.

M. de Bouillé s'élança à sa rencontre.

— Le roi est arrêté par les patriotes, cria-t-il; soldats, je compte sur vous pour le tirer de leurs mains.

Un cri de « Vive le roi ! » répondit à cette courte allocu-

tion. M. de Bouillé distribua trois ou quatre cents louis qu'il avait sur lui, et l'on partit au galop.

Ce régiment-là, on pouvait compter sur lui. Il fit huit lieues au galop en plein jour, au milieu des populations armées et menaçantes.

On rencontre un hussard revenant de Varennes.

— Où est le roi ?

— Il part.

— Comment, il part ?

— On l'emmène.

— Où ?

— A Paris.

— En avant !

Et tout le régiment passe comme une trombe.

On se rappelle M. Deslons, M. Deslons qu'on avait introduit près du roi, et qui l'avait trouvé si fort abattu. M. Deslons avait, selon la promesse qui lui avait été faite par M. de Sigismond, commandant de la garde nationale, rejoint son régiment sans être inquiété.

M. Deslons, juste au moment où le marquis de Bouillé s'avancait sur Varennes, tentait un dernier effort : il faisait rentrer dans la ville un brigadier avec ordre aux hussards qui seraient restés fidèles d'attaquer au dedans tandis qu'il attaquerait au dehors.

L'ordre était adressé à M. Boudet. Le brigadier ne peut parvenir jusqu'à lui, et, par conséquent, l'ordre n'est pas exécuté.

Huit heures sonnent; c'est en ce moment que le roi et la famille royale sortent de Varennes avec une grosse es-

corte, et que le comte Louis de Bouillé, l'aîné des fils du marquis, rejoint M. Deslons.

Il n'y pas de temps à perdre, il faut risquer le tout pour le tout. On passe la rivière à gué, on croit être de l'autre côté de l'obstacle; les hussards lancent leurs chevaux à fond de train; au bout de cent pas, on rencontre un canal profond, infranchissable !

Il faut s'arrêter; bien plus, il faut revenir sur ses pas, il faut joindre M. de Bouillé.

On entend des coups de fusil, on marche au bruit : c'est le marquis de Bouillé qui, à la tête du régiment parti de Mouzon, se fusille dans un bois avec la garde nationale.

Les patriotes, à la vue de ce renfort, battent en retraite.

— A Varennes ! à Varennes ! crie M. de Bouillé aux nouveaux arrivants.

— Le roi en est parti depuis une heure, répondent-ils.

En effet, leur tentative inutile et désespérée a pris une heure.

— N'importe, passons par Varennes, puisque c'est le seul passage, et, à tout prix, joignons le roi !

On se réunit à Royal-Allemand, que commande M. Hoffelise, et l'on ordonne de marcher sur Varennes.

— Mais, dit M. Deslons, Varennes est coupé par des barricades, le pont est rompu en deux endroits.

— Mais, disent les dragons, nos chevaux sont épuisés, nous ne les soutenons plus qu'avec les genoux et avec la bride.

— Pied à terre alors, dit M. de Bouillé, et emportons les barricades à pied.

Les dragons étaient chauffés à blanc : ils mirent pied à terre. En ce moment, on annonce que l'on va être coupé par la garnison de Verdun, qui s'avance avec du canon.

Ce fut le dernier coup ; le marquis de Bouillé, en pleurant de rage, remit son épée au fourreau. Il avait espéré écrire sur le livre de l'histoire :

« Le marquis de Bouillé a délivré son roi. »

La main de la fatalité écrivait au contraire :

« Le marquis de Bouillé n'a pu sauver son roi. »

Et tout cela, sans compter ces accusations d'ineptie, ou ces soupçons de trahison qui se traînent toujours dans la fange sanglante des conspirations avortées.

Enfin, il fallait fuir ou tomber aux mains de l'ennemi. L'ennemi, c'était la France.

Terrible logique des guerres civiles.

« Nous nous enfoncions avec notre petite troupe dans la France armée contre nous, » dit Louis de Bouillé dans la narration qu'il fait de cet événement.

Le marquis ramena son régiment à Stenay, puis il sortit de la ville comme la municipalité délibérait de le faire arrêter.

L'ordre en était parvenu à la frontière, qu'il fut obligé de franchir le sabre à la main.

Avec le marquis de Bouillé, le dernier, le suprême espoir du roi quittait la France.

C'était le 22 juin au matin que cela se passait.

Le 22, à neuf heures du soir, un grand bruit, pareil à un éclat de foudre, retentit dans l'Assemblée.

Ce bruit se composait de l'assemblage ou plutôt du choc de trois mots : « Il est arrêté ! » Jusque-là, ce n'était que l'orage ; ces trois mots, c'était la foudre.

Le roi arrêté, qu'allait-on faire du roi ?

Qu'allait-on faire surtout de la reine, *qui buvait le sang comme une Médicis et se prostituait comme une Messaline* ? avait dit Fréron.

Quelle liste civile donnerait-on à cet homme qui, en se sauvant, avait fait (c'était la Fayette qui l'avait dit au peuple pour se tirer de ses mains) vingt sous de rente à chaque citoyen ?

En effet, il y avait vingt-cinq millions de Français, et le roi recevait juste vingt-cinq millions de liste civile.

Le premier sentiment de l'Assemblée fut certainement le désir de sauver la royauté ; on y croyait encore ; c'était la veille que Robespierre avait demandé à Brissot, qui lui annonçait qu'il allait travailler dans un nouveau journal, *le Républicain* :

— Qu'est-ce que la république ?

La scène se passait chez Pétion.

Aussitôt l'Assemblée décrète :

« L'Assemblée nationale, ouï la lecture des lettres et autres pièces à elle adressées par les municipalités de Varennes, Sainte-Menehould et Châlons, décrète que les mesures les plus puissantes et les plus actives seront prises pour protéger la personne du roi, de l'héritier présomptif de la couronne et des autres personnes de la famille royale dont le roi est accompagné, et assurer leur retour à Paris.

» Ordonne que, pour l'exécution de ces dispositions MM. Latour-Maubourg, Pétion et Barnave se rendront à Varennes et autres lieux où il serait nécessaire de se transporter, avec le titre et caractère de commissaires de l'Assemblée nationale.

» Leur donne pouvoir de faire agir les gardes nationales et troupes de ligne, de donner des ordres aux corps administratifs et municipaux, et à tous les officiers civils et militaires, et généralement de faire et ordonner tout ce qui sera nécessaire à l'exécution de leur mission.

» Leur recommande spécialement de veiller à ce que le respect dû à la dignité royale soit maintenu.

» Décrète, en outre, que lesdits commissaires seront accompagnés de M. Dumas, adjudant général de l'armée, chargé de faire exécuter leurs ordres. »

Après ce premier décret, vint celui-ci :

« 1^o Aussitôt que le roi sera arrivé au château des Tuileries, il lui sera donné provisoirement une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

» 2^o Il sera provisoirement donné à l'héritier présomptif de la couronne une garde particulière, de même sous les ordres du commandant général; et il lui sera nommé un gouverneur par l'Assemblée nationale.

» 3^o Tous ceux qui ont accompagné la famille royale seront mis en état d'arrestation et interrogés. Le roi et la reine seront entendus dans leur déclaration, le tout sans

délai, pour être pris ensuite par l'Assemblée nationale les résolutions qui seront jugées nécessaires.

» 4^e Il sera donné provisoirement une garde à la reine.

» 5^e Jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, le décret rendu le 21 de ce mois, qui enjoint au ministre de la justice d'apposer le sceau de l'État aux décrets de l'Assemblée nationale, sans qu'il soit besoin de la sanction ou de l'acceptation du roi, continuera d'être exécuté dans toutes ses dispositions.

» 6^e Les ministres et les commissaires du roi pour la trésorerie nationale, la caisse de l'extraordinaire et la direction de liquidation, sont de même autorisés provisoirement à continuer de faire chacun dans leur département et sous leur responsabilité les fonctions du pouvoir exécutif.

» Le présent décret sera publié à l'instant même, à son de trompe, dans tous les quartiers de la capitale, d'après les ordres du ministre de l'intérieur, transmis au directoire du département de Paris. »

La voiture royale, en sortant de Varennes, était accompagnée, comme nous l'avons dit, de trois ou quatre mille gardes nationaux; le nombre s'augmenta jusqu'à dix mille; tout cela marchait à pied, et, par conséquent, la voiture ne pouvait aller qu'au pas.

Le voyage dura six jours, six jours d'agonie, pour arriver à cet autre Golgotha qu'on appelait les Tuileries.

Pendant la première journée, et tant que l'espoir resta, — c'est étrange, ce que nous allons dire, — les illustres

fugitifs parurent accablés sous la honte, sous la chaleur, sous les menaces : à travers la poussière que soulevait autour de la voiture cette multitude armée, ils apparaissaient plutôt comme des condamnés que l'on conduit au supplice que comme des souverains qu'on ramène dans leur palais.

Mais, le second jour, lorsqu'on se trouva bien face à face avec le malheur, sans espoir d'y échapper, l'âme de la reine, domptée un instant, reprit sa force, et passa comme d'habitude dans tout ce qui l'entourait.

Au reste, la tranquillité de la famille royale ne fut troublée que par un seul événement; événement terrible, il est vrai.

En avant de Sainte-Menéhould, un vieux gentilhomme qui avait une terre près de la ville, M. Duval, comte de Dampierre, parvint à grand'peine jusqu'à la voiture; là, il se découvrit tout en larmes, et demanda à la reine la permission de lui baiser la main. Hélas! elle hésitait, elle savait que sa main donnait la mort; enfin elle la lui tendit; mais, avant qu'il l'eût touchée, il était enlevé, massacré, mis en morceaux, et rejeté, masse informe et inanimée, sous les roues de la voiture, qui faillit passer sur lui.

Entre Dormans et Épernay, la voiture royale rencontra les commissaires de l'Assemblée nationale : Barnave, Pétion et Latour-Maubourg; c'étaient les trois sources de l'opinion publique.

Latour-Maubourg était républicain à la manière de la Fayette.

Pétion, républicain sincère, voulait la république avec toutes ses conséquences.

Barnave, comme Mirabeau, avait ressenti quelque atteinte royaliste, et la pitié qu'il éprouvait pour la reine n'avait peut-être besoin que de cette occasion pour devenir un dévouement.

La voiture s'arrêta.

Alors, au milieu de la route, entourés par cette multitude qui dévorait des yeux ces trois hommes aux noms déjà illustres, Pétion lut à la famille royale le décret de l'Assemblée qui leur commandait de veiller non-seulement à la sûreté du roi, mais au respect dû à *la royauté*, représentée par sa personne.

La lecture faite, Barnave et Pétion se hâtèrent de monter dans la voiture du roi.

Madame de Tourzel céda sa place et monta avec M. de Latour-Maubourg dans la voiture de suite.

La reine avait voulu s'opposer à cet arrangement; elle préférait garder près d'elle M. de Latour-Maubourg, qu'elle connaissait un peu.

Mais celui-ci se pencha à son oreille, et lui dit :

— Madame, je n'ai accepté la triste commission qui me rapproche de Votre Majesté que dans l'espérance d'être utile au roi. Votre Majesté peut donc compter sur moi comme sur le plus fidèle de ses sujets; mais il n'en est point ainsi de Barnave, qui est un membre très-important de l'Assemblée, et qui y exerce une grande influence; sa vanité sera flattée d'être dans la voiture du roi; il est important qu'il y soit, et que la reine ait ainsi une occasion de le connaître plus particulièrement. Je la supplie donc de trouver

don que je lui cède ma place, et que je monte dans la voiture de suite avec madame de Tourzel.

La reine remercia M. de Latour-Maubourg par un sourire. Elle allait redevenir femme, séduire Barnave; c'était une distraction.

Il est vrai qu'il fallait une circonstance comme celle-là pour que Marie-Antoinette se donnât la peine de séduire un petit avocat de Grenoble.

Barnave, qui était mince, se mit au fond de la voiture entre le roi et la reine.

Pétion se plaça sur le devant entre madame Élisabeth et madame Royale.

Le jeune dauphin était porté sur les genoux de sa mère, de sa tante ou de sa sœur.

XVI

Barnave. — Le voile. — Profession de foi. — Pétion. — Ses manières communes. — L'ecclésiastique. — Mouvement de Barnave. — Le voile levé. — Repos de voyage. — L'épaule de Pétion. — Le dauphin avec Pétion. — Les boutons d'habit. — La devise. — Arrivée à Meaux. — Palais de Bossuet. — Les deux tête-à-tête. — La reine et Barnave. — Le roi et Pétion. — Les gardes du corps. — L'offre refusée. — Le 23 juin. — Quel abîme en cinq jours! — Les placards. — On rentre par les Champs-Élysées. — Les fusils renversés. — Question et réponse. — Une voix de la foule. — Mot de M. Guilhermy. — Dangers des gardes du corps. — Les femmes de la reine. — La sœur de madame Campan. — L'insulteur public. — Le 11 juillet, apo théose de Voltaire.

Nous avons dit la résolution de la reine vis-à-vis de Barnave; un léger incident vint y mettre obstacle.

Quand il se pencha pour s'asseoir, ses yeux se portèrent d'abord sur les trois gardes du corps et ensuite sur la reine; puis un léger sourire d'ironie effleura ses lèvres.

On avait dit qu'un de ces trois gardes était M. de Fersen. On sait que M. de Fersen passait à cette époque pour être l'amant de la reine. Le sourire de Barnave la frappa droit au cœur.

Elle baissa son voile, et parut décidée à ne pas prononcer une parole.

Mais, en supposant que ce sourire fût une inconvenance, ce fut la seule que laissa échapper Barnave.

Beau, jeune, poli, de manières ouvertes, plein de respect pour le malheur suprême en face duquel il se trouvait, Barnave ne pouvait manquer d'effacer cette première et mauvaise impression.

Aussi le roi lui adressa-t-il bientôt la parole.

On s'entretint des événements politiques; le roi fit sa profession de foi comme roi; Barnave, comme patriote, Pétion, comme républicain.

Pétion était tout le contraire de Barnave; quoique né avec un caractère assez doux et qui ne manquait même pas d'une certaine sensiblerie, assez de mise à cette époque, il se crut obligé d'appeler à lui, dans la circonstance où il se trouvait, tout ce qu'il avait de dureté dans le caractère.

A toutes les questions que lui faisait le roi :

— Moi, répondait-il, je suis pour la république.

Puis, pendant que Barnave, avec une politesse admirable de langage, avec un esprit de convenance remarqua-

ble, discutait avec le roi les questions les plus ardentes du moment, Pétion faisait à madame Élisabeth quelque plaisanterie triviale, que la vierge feignait de ne pas comprendre, ou quelque plaisanterie antireligieuse, que la sainte repoussait.

Ayant soif et s'étant aperçu qu'il y avait près de madame Élisabeth un verre et une carafe, il prit le verre, et, sans s'excuser, sans demander de permission aucune, il le tendit à madame Élisabeth pour qu'elle lui versât à boire.

Pour une nature aussi aristocratique que l'était celle de la reine, Pétion était un homme jugé.

En ce moment, le hasard allait offrir aux deux commissaires une occasion de faire éclater la différence qu'il y avait entre eux.

Un ecclésiastique s'approcha de la voiture, comme avait fait M. Daval de Dampierre, pour offrir aux prisonniers l'hommage de son respect; comme le vieux gentilhomme, le vieux prêtre allait payer du martyre sa religion à la royauté; déjà les crosses se levaient, déjà les sabres étaient tirés.

Barnave s'élança à la portière.

— Français! s'écria-t-il avec un de ces élans qu'il rencontrait parfois, non pas dans son talent, mais dans son cœur; Français! nation de braves! allez-vous donc devenir un peuple d'assassins?

Le mouvement de Barnave avait été si rapide, si véhément, si passionné, que madame Élisabeth le retint par la basque de son habit, et que la reine poussa un cri de terreur.

Pétion ne fit pas un mouvement, ne prononça point une parole.

Dès lors, la reine fit à chacun, dans son estime de femme et de reine, la part qu'il méritait; elle leva son voile.

Il va sans dire que ce ne fut point pour Pétion.

Jusqu'au moment où l'on rencontra les commissaires, chaque fois qu'on s'était arrêté pour dîner ou pour souper, le roi et la famille royale avaient mangé seuls. Dans la première auberge où l'on fit halte, après que les commissaires eurent joint Leurs Majestés, on ne changea rien à l'ordre précédent, et le service s'apprêta à se faire de la même manière; mais le roi et la reine, après s'être consultés, crurent devoir inviter les commissaires à manger avec eux. Pétion accepta sans même se douter ou paraître se douter qu'on lui fit une faveur. Mais Latour-Maubourg et surtout Barnave s'en défendirent longtemps; Barnave insista même pour rester debout et servir le roi.

Un regard de la reine le décida; et, jusqu'à la fin du voyage, les trois commissaires mangèrent avec le roi.

La reine, nous l'avons dit, outre le besoin qu'elle croyait avoir de lui, était revenue sur le compte de Barnave; il faut dire aussi que Barnave faisait tout ce qu'il pouvait pour plaire à la reine. Héritier de Mirabeau à la tribune, Barnave le croyait du moins, il ambitionnait d'occuper dans la confiance de la reine la place qu'y avait occupée le défunt. Hélas! il ignorait, le pauvre jeune homme, que cette place lui avait été faite entre la crainte et le mépris.

On continuait de marcher vers Paris; la chaleur était écrasante, une âpre chaleur de juin, une de ces chaleurs

qui exaltent les esprits en brûlant les fronts; le soleil faisait poudroyer la route blanche, toute scintillante de piques et de baïonnettes. Madame Élisabeth céda à la fatigue, céda au soleil, céda à deux nuits passées sans sommeil, à trois journées passées dans les alarmes : elle s'endormit, et, en s'endormant, elle laissa tomber sa tête sur l'épaule de Pétion.

Et voilà Pétion qui dit, dans la relation inédite qu'il a laissée sur le voyage de Varennes, que madame Élisabeth, la sainte créature que vous savez, était devenue amoureuse de lui, ou tout au moins, comme on le disait dans la langue du temps, *céda à la nature*.

Grossier, sot et vaniteux, c'est trop pour un seul représentant.

Cela l'enhardit; il est vrai qu'il n'avait pas besoin de cela. Le pauvre petit dauphin, qui commençait son apprentissage de prisonnier et qui allait passer de Pétion à Simon, le pauvre petit dauphin allait et venait dans la voiture; il arriva qu'il s'arrêta entre les jambes de Pétion : celui-ci commença par le caresser paternellement, puis finit par lui tirer les oreilles et les cheveux.

Bon Pétion, quel excellent chef de famille il devait faire!

La reine le lui arracha des mains et le mit sur les genoux de Barnave.

Barnave portait l'habit de représentant; l'enfant s'amusa avec les boutons de cet habit.

Une devise était écrite sur ces boutons. Après beaucoup de difficultés, le jeune prince parvint à la lire.

Vivre libre ou mourir, telle était cette devise.

La reine regarda Barnave avec des yeux pleins de larmes.

Pauvre reine ou plutôt pauvre femme ! peut-être avait-elle été plus belle ; jamais, à coup sûr, elle n'avait été plus digne et plus touchante ! Le cœur de Barnave se serrait.

On avait couché la première nuit à Châlons, la seconde à Dormans ; Barnave comprenait ce supplice de la reine de marcher au pas au milieu de cette chaleur, de cette poussière, de ces menaces et de cette curiosité.

Il décida avec ses deux collègues que désormais on n'aurait d'autre escorte qu'une escorte de cavalerie.

Le prétexte qu'il donna fut qu'on pouvait être poursuivi, et qu'il était important de marcher vite.

La réalité était qu'il désirait abrégier la route et, par conséquent, la chaleur.

Le troisième jour, la famille royale arriva à Meaux, et descendit au palais épiscopal, qui est en même temps le palais de Bossuet.

Il y avait un peu plus d'un siècle que cette voix éloquentes'écriait : « Madame se meurt ! Madame est morte ! ». C'était un grand événement, sous Louis XIV, que la mort de Madame. Si Madame fût morte à l'heure où nous sommes arrivés, personne ne s'en fût aperçu.

Palais sombre au reste, digne débris des temps écoulés, grand comme le passé, grand et simple surtout, avec son escalier de brique, avec son jardin borné par de vieux romparts ; palais où l'on montre encore aujourd'hui le cabinet du grand homme ; jardin où l'on montre encore aujourd'hui la sévère allée de houx qui conduisait au cabinet.

Là, il nous faut recourir à madame Campan et à Valory.

Là, deux tête-à-tête eurent lieu ; madame Campan raconte l'un : celui de la reine et de Barnave ; Valory raconte l'autre : celui de Pétion avec le roi.

Barnave ni Pétion n'en parlent ; au contraire, ils nient.

Raison de plus pour croire.

« Pétion, dit Barnave, me recommanda spécialement de dire que, pendant toute la route, nous ne nous étions pas quittés. »

Si Pétion et Barnave ne se fussent point quittés, Barnave l'eût dit tout naturellement sans qu'on le lui recommandât.

Croyons donc madame Campan et non Barnave, M. de Valory et non Pétion.

La reine trouva ce palais si beau, si triste, si selon son cœur enfin, qu'elle prit le bras de Barnave et se le fit montrer.

Jouait-elle la comédie avec celui-là comme avec Mirabeau ? Je ne le crois pas.

On s'arrêta dans la chambre de Bossuet.

— Ah ! madame, dit Barnave, puisque le hasard m'accorde cet honneur de me trouver seul quelques instants avec vous, laissez-moi vous dire un peu de cette vérité qu'on ne vous a jamais dite.

La reine ne répondit point, mais elle écouta : c'était répondre.

— Que votre cause a été mal défendue ! continua Barnave ; quelle ignorance de l'esprit du temps et du génie

de la France! Bien des fois, j'ai été au moment d'aller vous offrir de me dévouer à vous.

— Mais, monsieur, dans ce cas, quels sont les moyens que vous m'eussiez conseillés?

— Un seul, madame : vous faire aimer du peuple.

— Hélas ! comment aurais-je acquis cet amour ? Tout travaillait à me l'ôter !

— Eh ! madame, répondit Barnave, si moi, inconnu, sorti de mon obscurité, j'ai obtenu la popularité, combien vous était-il plus aisé à vous, si vous eussiez fait ou si vous faisiez le moindre effort, de la garder ou de la reconquérir !

L'annonce que le souper était servi interrompit la conversation.

Après le souper, ce fut le tour du roi et de Pétion.

Pétion prit le roi à part, — et comment lui était venue à lui, cette idée généreuse ? — il lui offrit de faire évader les trois gardes du corps, en les déguisant en gardes nationaux.

Au reste, les trois gardes du corps n'avaient jamais, comme l'ont dit certaines relations, été liés sur le siège de la voiture.

M. de Valory, l'un d'eux, le déclare ; Barnave l'affirme ; tous deux devaient en savoir quelque chose ¹.

1. « Deux grenadiers, dit M. de Valory, furent placés, la baïonnette au bout du fusil, aux côtés de l'avant-train de la voiture, un peu plus bas que le siège, au moyen d'une planche attachée par-dessous celui-ci. Et cette mesure, donnant aux trois gardes du corps l'apparence de trois criminels gardés à vue, a peut-être causé la persuasion où l'on a été qu'ils étaient garrottés sur leur siège. Mais ils n'ont pas été liés une minute. »

De plus, on leur avait offert en route, et c'était Barnave toujours, d'entrer dans une des voitures de suite et de changer de costume. Mais ils avaient mis une sorte d'orgueil à conserver cette place et ces vêtements qui les désignaient à la colère du peuple.

Revenons à l'offre de Pétion.

C'était celle d'un bon citoyen et surtout d'un cœur honnête; c'était à la fois aimer le peuple et être miséricordieux à son prochain.

Qui pouvait dire ce qui allait se passer lorsqu'on rentrerait dans Paris?

Le roi n'accepta point cette offre, non point sans doute qu'un instant cette folle idée, que Pétion voulait les éloigner pour les faire assassiner, lui traversât l'esprit, mais bien plutôt il n'accepta point parce qu'il ne voulut rien devoir à Pétion.

Le lendemain arriva, c'était le 25 juin; on allait rentrer dans Paris après une absence de cinq jours.

Cinq jours! quel abîme creusé pendant ces cinq jours!

Un fort détachement de l'armée de Paris, commandé par Mathieu Dumas, attendait le roi dans cette ville, avec mission de le ramener dans la capitale.

C'était une précaution prise pour qu'il n'arrivât point malheur aux fugitifs.

En outre, des placards ainsi conçus avaient été affichés partout:

*Celui qui applaudira le roi aura des coups de bâton;
celui qui l'insultera sera pendu.*

On aurait pu, on aurait dû même rentrer par la rue Saint-Martin ; mais il fallait donner une satisfaction au peuple.

Le cortège tourna Paris et rentra par les Champs-Élysées.

Au reste, peut-être craignait-on moins cette large avenue où les accidents étaient impossibles, et ce trajet direct, que ces rues pleines d'encombrement qu'il eût fallu traverser en suivant la rue Saint-Martin, les boulevards et la rue de Richelieu.

D'ailleurs, la rue Saint-Martin était célèbre depuis le terrible assassinat de Berthier.

Chacun avait gardé sa place : le roi et la reine dans les coins ; en se renfonçant, ils pouvaient encore à la rigueur se dérober aux regards.

M. Mathieu Dumas, commandant de l'escorte, avait tiré parti de tout pour diminuer le danger. C'étaient les grenadiers qui avaient la garde de la voiture, et leurs bonnets à poil couvraient presque les portières : deux grenadiers furent placés, comme nous l'avons dit, à la droite et à la gauche des gardes du corps ; enfin une ligne de grenadiers à cheval enveloppa le tout d'une seconde ceinture.

La chaleur était dévorante ; la lourde berline se traînait lente et lugubre comme un char funéraire ; l'escorte soulevait un nuage de poussière qui rendait l'air presque impossible à respirer. Plusieurs fois, la reine se renversa en arrière en criant qu'elle étouffait. Le roi demanda du vin, et but. Le soleil, répercuté par des milliers de baionnettes, éblouissait et brûlait à la fois. La foule couvrait le

pavé, les arbres, les toits; elle était partout, suivant le cortège de son œil de flamme, grondant sourdement comme fait la mer qui s'apprête à l'orage, et, chose plus effrayante que ce grondement, c'était cette foule gardant son chapeau sur la tête, tandis que la double haie de la garde nationale qui s'étendait de la barrière de l'Étoile aux Tuileries tenait les fusils renversés comme en un jour de deuil.

Oui, deuil en effet, deuil immense, deuil d'une monarchie de sept siècles.

On avait bandé les yeux de la statue de la place Louis XV.

— Qu'ont-ils voulu exprimer par là?... demanda Louis XVI.

— L'aveuglement de la monarchie, répondit Pétion.

Pendant la route, malgré l'escorte et malgré son commandant, malgré les placards qui défendaient d'insulter le roi sous peine d'être pendu, le peuple rompit deux ou trois fois cette haie de grenadiers, faible et impuissante protection contre cet élément qui ne connaît pas de digue et qu'on appelle la foule; quand ce brisement arrivait, la reine voyait tout à coup apparaître à la portière des hommes aux figures hideuses, aux paroles implacables; une fois, elle fut tellement épouvantée de l'apparition, qu'elle baissa les stores de la voiture.

— Pourquoi baisser les glaces? crièrent dix frénétiques.

— Voyez, messieurs, dit la reine, voyez mes pauvres enfants dans quel état ils sont; — et elle essuyait la sueur ruisselante sur leurs joues; — nous étouffons!

— Bah ! répondit une voix, ce n'est rien ; nous t'étoufferons bien autrement, sois tranquille !

Au milieu de ce spectacle terrible, quelques épisodes consolaient l'humanité, en mettant la religion à la hauteur de l'infortune.

Malgré le placard, M. Guilhermy, membre de l'Assemblée, resta découvert au moment où le roi passait ; on voulut le forcer de mettre son chapeau sur sa tête, il le jeta loin de lui.

— Qu'on ose me le rapporter ! dit-il.

La Fayette, à cheval avec son état-major, avait été au-devant de la famille royale, et avait pris la tête du cortège.

Aussitôt qu'elle l'aperçut :

— Monsieur de la Fayette, lui cria la reine, avant tout, sauvez les gardes du corps !

Le cri n'était pas inutile, car le danger était grand.

La voiture s'arrêta aux marches de la grande terrasse ; c'est là qu'on allait rencontrer le véritable danger, le danger réel : la reine le comprenait bien. Aussi recommanda-t-elle de nouveau les gardes du corps à Barnave, comme elle les avait recommandés à M. de la Fayette.

Aussi la Fayette et toute sa garde n'étaient-ils préoccupés que d'une chose : c'était de protéger le court mais effrayant trajet qui s'étendait des trois marches par lesquelles on montait sur la terrasse jusqu'au château.

La reine exigea que le roi et ses enfants sortissent les premiers ; on les laissa faire : c'était aux trois gardes du

corps qu'on en voulait, c'était autour d'eux qu'allait se livrer la lutte.

Le roi et les enfants sortirent donc de la voiture sans trop de danger.

La reine voulut descendre à son tour; mais elle se jeta en arrière; elle trouvait à la portière, pour lui donner la main, MM. de Noailles et d'Aiguillon, ce même d'Aiguillon des 5 et 6 octobre, ses ennemis personnels. Ils étaient là à bonne intention cependant; mais ils comprirent que la moindre hésitation pouvait la perdre; ils la prirent donc ou plutôt l'emportèrent.

Ce fut un des moments les plus terribles que la reine eut à passer; car, pendant quelques minutes, elle fut convaincue qu'on allait la livrer au peuple ou l'enfermer dans quelque prison.

Il n'en était rien; en quelques secondes, elle se trouva dans le grand escalier des Tuileries.

Mais, alors, une autre angoisse la prit, angoisse de mère, bien plus terrible encore que les angoisses de la reine; son fils avait disparu! Qu'avait-on fait du dauphin? L'avait-on enlevé? était-il étouffé?

On se mit en quête de l'enfant, et on le retrouva : il dormait dans son lit, où on l'avait transporté.

Venaient les gardes.

Barnave voulut être fidèle à ses promesses jusqu'à la fin; il appela la garde nationale à lui et fit croiser la baïonnette sur la tête de ces malheureux, qui eussent dû, tant l'exaspération était effroyable, être déchirés, et qui en furent quittes pour quelques légères blessures.

Une consolation, sur laquelle elle ne comptait pas, attendait la reine en rentrant aux Tuileries. Elle trouva cinq ou six de ses femmes à la porte du château; la sentinelle avait refusé de les laisser passer, et les poissardes les avaient insultées.

L'une de ces femmes, la sœur de madame Campan, demanda le silence.

On se tut.

— Écoutez, dit-elle, je suis attachée à la reine depuis l'âge de quinze ans; elle m'a dotée et mariée; je l'ai servie puissante et riche; dois-je l'abandonner maintenant qu'elle est malheureuse?

— Elle a raison, s'écrièrent les poissardes, c'est sa maîtresse, et elle ne doit pas l'abandonner.

Les portes furent forcées et les femmes de la reine, introduites aux Tuileries, purent la recevoir à son arrivée.

La vie du roi et celle de la famille royale étaient sauvées momentanément, et c'était un miracle, car il y avait une terrible haine contre eux.

Il faut, en effet, que la haine soit bien grande pour qu'un journaliste se décide à écrire une chose du genre de celle-ci :

« Quelques bons patriotes, en qui le sentiment de la royauté n'a pas éteint celui de la compassion, ont paru inquiets de l'état moral et physique de Louis XVI et de sa famille, après un voyage aussi malencontreux que celui de Sainte-Menehould.

» Qu'ils se rassurent! notre ci-devant, samedi soir, en

rentrant dans ses appartements, ne se trouva pas plus mal à son aise qu'au retour d'une chasse fatigante et à peu près nulle; il dévora son poulet comme à l'ordinaire. Le lendemain, à la fin de son dîner, *il joua avec son fils.*

» Quant à la mère, elle *prit un bain en arrivant*; ses premiers ordres furent de *demandeur des chaussures en montrant avec soin que celles de son voyage étaient percées*; elle se conduisit fort lestement avec les officiers préposés à sa garde particulière; trouva *ridicule et indécent de se voir contrainte à laisser ouvertes la porte de sa salle de bain et celle de sa chambre à coucher*¹. »

Voyez-vous le monstre qui a l'infamie *de jouer avec son fils* ! cette Sybarite qui *prend un bain en arrivant*, après cinq jours de voiture et trois nuits d'auberge ! cette prodigue qui *demande des chaussures parce que celles de son voyage sont percées* ! cette Messaline enfin qui se conduit lestement avec les officiers préposés à sa garde particulière, et qui trouve *indécent et ridicule de se voir contrainte à laisser ouvertes la porte de sa salle de bain et celle de sa chambre à coucher* !

L'antiquité avait aussi ses insulteurs publics, mais elle les prenait parmi les esclaves, ne pensant pas que jamais des hommes libres consentissent à remplir un si infâme métier.

On voit bien que le pauvre Loustalot est mort.

Du 27 au 28 juin, l'Assemblée rend les décrets suivants :

1. Prudhomme, *Révolutions de Paris*.

« Les gardes du corps sont licenciés.

• Il sera donné au roi une garde qui, sous les ordres du commandant général de la garde nationale parisienne, veillera à sa sûreté et répondra de sa personne.

» Il sera donné une garde particulière à la reine.

» Il sera informé sur l'événement du 21 juin. L'Assemblée nationale nommera trois commissaires pris dans son sein pour recevoir les déclarations du roi et de la reine. »

Ces trois commissaires sont MM. Tronchet, d'André et Duport.

La sanction, l'acceptation du roi et toutes ses fonctions législatives ou exécutives sont suspendues.

Enfin, les ministres sont autorisés à continuer de faire, chacun dans leur département et sous leur responsabilité, les fonctions du pouvoir exécutif.

Le 11 juillet, comme pour faire pendant à l'enterrement de la monarchie, eut lieu l'apothéose de Voltaire.

XVII
www.libtool.com.cn

Barnave et Mirabeau. — Tristes pressentiments de la reige. — *Le Massacre des innocents*. — Le portrait. — Le coup de tonnerre. — La bougie. — Le garde national. — La princesse de Lamballe. — La bague de cheveux. — Les luttes. — Plus de monarchie. — Le veto de Brissot. — La pétition. — L'Assemblée impopulaire. — Les Jacobins. — Suspension du pouvoir exécutif. — 17 juillet. — Les perruquiers. — Léonard. — Le dessous de l'hôtel de la Patrie. — Les drôles. — Le baril d'eau. — Terribles suites d'une plaisanterie. — Duport. — Le Champ de Mars. — Verrières, le nain. — Fournier l'Américain. — L'aide de camp tué. — On tire sur la Fayette. — Robert. — Barricades enlevées. — MM. Jacques, Renaud et Hardi, municipaux, au champ de la Fédération.

L'extrait que nous avons donné du journal de Prudhomme nous a montré où en était l'esprit démocratique en France.

La reine elle-même avait été frappée au cœur et à la tête ; un instant, elle douta.

Il est vrai que Barnave était pour quelque chose dans ce doute.

Pauvre reine ! elle est femme, femme avant toute chose : c'est ce qui fit sa perte, c'est ce qui sera son excuse.

La première fois qu'elle voit madame Campan, elle s'empresse de lui dire :

— J'excuse Barnave ; un sentiment d'orgueil que je ne saurais blâmer lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs et de la gloire pour la classe dans laquelle il est né : point de pardon pour les nobles

qui se sont jetés dans la Révolution. Mais, si la puissance nous revient, le pardon de Barnave est d'avance écrit dans notre cœur.

Ainsi, Barnave a réussi : s'il n'est pas aussi avant que Mirabeau dans l'estime de l'Assemblée, il est plus avant que lui dans celle de la reine.

L'une compensera l'autre.

D'ailleurs, il a un grand sujet d'orgueil.

Mirabeau s'est vendu ; Barnave s'est donné.

Aussi, Mirabeau n'a vu la reine qu'une fois ; lui, Barnave, la reverra souvent, c'est convenu. Reste à trouver les moyens ; voilà tout.

Peut-être aussi ce qui a fait une si vive impression sur la reine, que momentanément la hautaine fille de Marie-Thérèse en est arrivée à excuser Barnave de ce qu'un sentiment, qu'elle ne saurait blâmer, lui a fait applaudir à tout ce qui aplanissait la route des honneurs, ce sont ces pressentiments d'un destin fatal qui l'ont prise à sa naissance, qui l'ont accompagnée en France, qui viennent de la faire tressaillir aux Tuileries, et qui l'accompagneront jusqu'à sa mort.

Heureuse, elle n'y eût point fait attention ou les eût bravés ; malheureuse, ils l'épouvantent.

Elle se rappelait qu'elle était née le 2 novembre 1755, le jour du tremblement de terre de Lisbonne.

Elle se rappelait qu'en entrant en France, la tapisserie de la chambre où pour la première fois elle s'était arrêtée représentait *le Massacre des innocents*.

Elle se rappelait que, lorsque madame Lebrun avait fait

son portrait, elle lui avait donné la même pose que madame Henriette d'Angleterre; femme de Charles I^{er}.

Elle se rappelait qu'en mettant le pied sur la première marche du perron de la cour de marbre de Versailles, elle avait tressailli à un coup de tonnerre tel, que M. de Richelieu qui l'accompagnait secoua la tête en disant :

— Mauvais présage!

Enfin elle se rappelait que, quelques jours avant la fuite du 21 juin, étant à sa toilette, éclairée par quatre bougies, la première s'éteignit toute seule, puis la seconde, puis la troisième.

Alors, elle avait dit tout haut et comme pour se rassurer elle-même :

— Je ne m'inquiète point de ce qui vient d'arriver à ces trois premières bougies; mais, si la quatrième bougie s'éteint, malheur à moi!

Et la quatrième bougie s'était éteinte.

Elle était bien malheureuse dans ce château des Tuileries où la garde nationale, effrayée de sa responsabilité, la gardait à vue; où elle était obligée de tenir ouvertes sa salle de bain et sa chambre à coucher; où, une fois qu'elle avait fermé les rideaux de son lit, un garde national vint les tirer, de peur qu'elle ne s'enfuit par la ruelle; où enfin, le roi étant venu la visiter une nuit à une heure du matin et ayant fermé la porte, non pas de la reine, mais de la femme, la sentinelle la rouvrit trois fois en lui disant :

— Fermez-la tant que vous voudrez; je la rouvrirai autant de fois que vous la fermerez.

Elle était bien malheureuse, et pourtant elle pouvait devenir plus malheureuse encore.

Heureusement, au moins, avait-elle retrouvé une amie, la princesse de Lamballe, envers laquelle elle avait été si ingrate. La pauvre petite Savoyarde avait si grand besoin d'aimer, elle qui n'avait pas pu aimer son mari, qu'elle pardonnait tout à la reine. En voyant ses beaux cheveux blanchis, elle pleura.

La reine en coupa une boucle, en fit faire une bague qu'elle lui donna avec ces mots écrits dessus : *Blanchis par le malheur.*

Cependant la reine avait eu un moment d'espoir en voyant les dispositions monarchiques de l'Assemblée.

La reine comptait, sans soumettre ses calculs ou plutôt ses espérances à l'inévitable logique des événements et à la marche fatale des choses.

D'abord la lutte s'était engagée entre l'Assemblée et la cour.

Et l'Assemblée avait vaincu.

Puis, -entre les constitutionnels et les aristocrates.

Et les constitutionnels avaient vaincu.

Maintenant, elle allait s'engager entre les constitutionnels et les républicains.

Entre les républicains qui commençaient à apparaître et qui, Hercules au berceau, formulaient dans leurs premiers vagissements ce terrible principe : PLUS DE MONARCHIE.

C'était ce qu'avait dit, ou à peu près, Pétion dans le carrosse même du roi.

Les trois commissaires nommés par l'Assemblée pour

interroger Louis XVI eurent beau déclarer, au nom des sept comités, qu'il n'y avait lieu ni de mettre Louis XVI en jugement, ni de déclarer la déchéance; la question ne fut pas jugée.

L'Assemblée adopta, mais le club des Jacobins refusa sa sanction à l'Assemblée.

On avait retiré le veto au roi. Brissot, l'auteur du *Patriote français*, le prit.

Il rédigea une pétition dans laquelle il déclinait, au nom du peuple, la compétence de l'Assemblée et en appelait à la souveraineté de la nation, considérant Louis XVI comme déchu par sa tentative d'évasion, et demandant son remplacement.

On annonça que, le 17 juillet, cette pétition serait déposée au Champ de Mars sur l'autel de la Patrie, et que, là, chacun serait libre de la signer.

Il n'y avait rien que de logique et presque de légal dans tout cela.

Mais ce n'était pas l'affaire de l'Assemblée.

Le propre des assemblées est, en général, de se croire toujours au moment où elles ont été élues, de ne point marcher avec les événements et de se prétendre à leur hauteur, de ne point suivre le peuple et de prétendre qu'elles représentent toujours le peuple.

L'Assemblée était devenue bien impopulaire depuis quelques jours; elle ne se faisait pas illusion, mais il était trop tard maintenant pour marcher dans une autre voie. D'ailleurs, si elle marchait dans cette voie-là, c'est qu'elle la croyait la bonne.

Mais cette malheureuse affaire du Champ de Mars allait lui tailler une rude besogne. Pour mettre la légalité de leur côté, quelques jacobins qui avaient bien pensé que cette proposition un peu vive — *de ne plus reconnaître Louis XVI ni aucun roi* — ne passerait pas sans orage, s'étaient rendus à l'hôtel de ville, prenant Camille Desmoulins en route pour se faire autoriser ; tout le monde était absent de l'hôtel de ville, excepté le premier syndic ; les jacobins prétendirent avoir reçu de lui la promesse de faire signer la pétition ; lui prétendit ne pas l'avoir donnée.

Cependant, comme dans le doute, au lieu de s'abstenir, les républicains bien certainement agiraient, il n'y avait pas de temps à perdre.

L'Assemblée nationale décida donc, à neuf heures du soir (on se rappelle que l'Assemblée nationale avait suspendu le roi), l'Assemblée nationale décida donc que la suspension du pouvoir exécutif durerait jusqu'à ce que l'acte constitutionnel fût présenté au roi et accepté par lui.

Le roi était donc toujours roi, puisque la suspension de son pouvoir cesserait quand il aurait voté l'acte constitutionnel.

C'était tout simplement une affaire de chronologie.

Ceux qui faisaient, après ce décret, signer une pétition pour ne plus reconnaître Louis XVI ni aucun roi, étaient donc, ce décret voté, des factieux et des perturbateurs du repos public.

Et, afin qu'ils n'ignorassent de la position que leur faisait ce décret, il fut arrêté qu'on l'afficherait le lendemain 17 juillet, à huit heures précises du matin, avec pro-

clamation à son de trompe. Une plaisanterie obscène, et qui n'a peut-être son antécédent mêlé à aucune date sinistre, fit de cette journée du 17 juillet une des journées sanglantes de la Révolution; il est vrai de dire que, selon toute probabilité, elle l'eût été sans cela.

Entrons dans les détails; si misérables qu'ils soient, ils grandiront par les événements qu'ils ont amenés.

Une des corporations qui avaient le plus souffert à la Révolution était celle des perruquiers; les perruquiers, sous les Pompadour, sous les du Barry et même sous Marie-Antoinette, étaient une puissance. Ils avaient une aristocratie, des privilèges; ils portaient l'épée.

Il est vrai que cette épée était souvent un simulacre : la lame était de bois, ou il n'y avait pas de lame du tout, et la poignée tenait au fourreau.

Léonard, le coiffeur de la reine, avait conquis une véritable importance; c'est à lui que la reine avait confié ses diamants lors de sa fuite de Varennes; et il a laissé des Mémoires, ni plus ni moins que Saint-Simon et M. de Bezenval.

Mais, depuis quelque temps, tout allait de mal en pis pour la corporation des perruquiers. On marchait vers une simplicité effrayante; et Talma venait de leur porter le dernier coup par la création de son rôle de Titus, qui avait donné son nom à une mode.

Aussi les plus cruels ennemis du nouveau régime, c'est-à-dire du régime révolutionnaire, c'étaient bien certainement les perruquiers.

Ce n'est pas le tout : en fréquentant la haute aristocra-

tie, en tenant entre ses mains pendant des heures entières les têtes des plus jolies femmes de la cour, en causant, avec les petits-maitres qu'il coiffait, des bonnes fortunes auxquelles concourait puissamment le coup de peigne donné d'une certaine façon, le perruquier était devenu libertin pour son propre compte.

Or, il arriva que, le samedi soir, un perruquier qui pensait bien n'avoir pas grand'chose à faire le lendemain, eut l'idée, pour occuper son temps d'une façon agréable, d'aller s'établir sous l'autel de la Patrie.

Dans cette époque où Olympe de Gouges commençait à proclamer les droits de la femme, beaucoup de belles patriotes devaient venir avec leurs frères, leurs maris ou leurs amants, signer la pétition sur l'autel de la Patrie. Grâce à une vrille avec laquelle il ferait des trous dans les planches, notre observateur arriverait à son but; et, s'il ne voyait pas les visages des belles patriotes, au moins il verrait autre chose.

Seulement, notre perruquier n'était pas égoïste, il voulut qu'un autre profitât de son idée et participât à son plaisir.

Il alla proposer la partie à un vieil invalide qui était de ses amis, et dont il connaissait l'opinion et les mœurs. La chose lui agréa; seulement, l'invalide est homme de précaution : son avis est qu'on ne se nourrit pas avec les yeux, et il propose à son tour de prendre des vivres : deux bouteilles de vin et un baril d'eau.

Il va sans dire que la proposition est acceptée.

Tous deux partent une demi-heure avant le jour, lèvent une planche, s'introduisent sous l'autel de la Patrie, repla-

cent adroitement la planche, et commencent leur travail.

Malheureusement, la fête n'avait point attiré qu'eux seuls. Dès le point du jour, le Champ de Mars s'était vivifié. Les marchandes de gâteaux et de limonade, qui espéraient que le patriotisme affamerait et altérerait les signataires, commençaient à affluer. Une marchande, lasse de se promener sur le terre-plein, monta sur l'autel de la Patrie pour regarder le tableau du Triomphe de Voltaire : tout à coup elle sent un instrument qui pénètre dans la semelle de son soulier; elle crie, appelle à son secours, affirme qu'il y a des malfaiteurs sous l'autel; un apprenti court chercher la garde au Gros-Caillou, mais la garde ne bouge point; à défaut de soldats, il revient avec des ouvriers armés de leurs outils. On pratique une ouverture, et l'on trouve mes deux drôles qui font semblant de dormir.

On les tire de leur cachette; si profondément qu'ils dorment, il leur faut se réveiller, expliquer leur présence, justifier leurs intentions.

Ils avouent la vérité; mais cette vérité blesse la pudeur des dames du Gros-Caillou; ce sont pour la plupart des blanchisseuses habituées à manier le battoir, et qui tapent rudement; elles prennent la plaisanterie à l'envers. Dans ce moment-là, un amateur qui s'est glissé à son tour sous l'autel de la Patrie, pour voir comment on est là-dessous, découvre le baril d'eau; il crie que c'est un baril de poudre, que les misérables devaient y mettre le feu et faire sauter les patriotes; le perruquier et l'invalides crient de toutes leurs forces que le baril contient de l'eau et non de la poudre. Il était bien simple de le défoncer aux yeux

de tous et d'agir selon ce qu'il contiendrait; on trouva plus court de tuer les deux malheureux, de leur couper la tête, et de promener ces têtes au bout d'une pique.

Ces événements se passaient juste au moment où l'on proclamait en grande pompe le décret de l'Assemblée qui maintenait le roi au sommet du pouvoir exécutif.

L'Assemblée avait un grand intérêt à faire un coup d'État contre les jacobins; aussi, lorsqu'elle apprend le meurtre du perruquier et de l'invalidé, comme elle est servie à souhait par le hasard, elle aide encore au hasard.

— Messieurs, dit son président, il vient de nous être assuré que deux citoyens, deux bons citoyens, ont péri tout à l'heure au Champ de Mars, pour avoir dit à une troupe ameutée qu'il fallait se conformer à la loi; ils ont été pendus sur-le-champ.

Ce président, c'était Duport; Duport, un des premiers jacobins, dépassé maintenant par les autres, par Robespierre, Brissot, Santerre.

Regnault de Saint-Jean d'Angely confirme cette nouvelle et y ajoute des détails.

— Ce sont deux gardes nationaux qui ont réclamé l'exécution de la loi, dit-il. Je demande la loi martiale; il faut que l'Assemblée déclare criminels de lèse-nation ceux qui, par écrits individuels ou collectifs, porteraient le peuple à résister.

Aussitôt l'Assemblée, sous l'impression de cette nouvelle faussée, décrète que M. le président et M. le maire, Duport et Bailly, s'assureront de la vérité des faits pour prendre des mesures rigoureuses, *si elle est reconnue telle.*

La vérité ne peut pas être reconnue telle, puisque telle elle n'est point; et cependant les mesures rigoureuses seront prises. www.libtool.com.cn

Robespierre était à l'Assemblée, il sort et court avertir les jacobins de ce qui se trame contre eux. Au club, il trouve trente personnes à peine. On expédie Santerre pour retirer la pétition.

Vers midi, l'on commence à venir au Champ de Mars. Madame Roland y arrive vers cette heure; on y trouve de forts détachements de troupes avec des canons; ces troupes et ces canons sont là à propos de l'assassinat du matin.

Comme les nouveaux venus n'ont aucun rapport avec les assassins du Gros-Caillou, ils ne s'inquiètent ni de ces canons, ni de ces troupes, qui, d'ailleurs, vers midi, n'ayant rien à faire là, se retirent, laissant deux ou trois cents personnes à peine autour de l'autel de la Patrie.

Au nombre de ces trois cents personnes se trouvaient Robert et sa femme, mademoiselle de Kéralio, dont nous parlerons quand nous passerons en revue les femmes de la Révolution; Brune, futur général, présentement ouvrier typographe; Hébert, Chaumette; Weber, le valet de chambre de la reine.

Sans doute, Marie-Antoinette l'avait envoyé là, lui, son homme de confiance, pour lui rendre compte de ce qui allait se passer. La chose lui importait, c'était pour elle une question de vie et de mort.

Puis erraient çà et là ces hommes terribles, ces incon-

nus au visage sinistre, qu'on ne voit qu'aux jours de révolution, dont on apprend tout à coup les noms quand il y a eu quelque massacre :

Un nain qui a disparu depuis le 6 octobre, gnome bossu qui sera rentré dans les entrailles de la terre, qu'on en a vu sortir la veille et qui a traversé Paris à cheval, comme une vision fantastique.

Celui-là on le connaît déjà : il se nomme Verrières.

Puis Fournier, Fournier qu'on appelle l'Américain, non pas qu'il soit né de l'autre côté de la mer, il est Auvergnat, mais il a été commandeur de nègres à Saint-Domingue, puis négociant, puis marchand de vin; aujourd'hui, il est ruiné; il réclame, il pétitionne, demande; l'Assemblée renvoie ses pétitions; et, dans son irritation malade et affamée, il tue.

Il est armé pour l'occasion, et ne tardera pas à se servir de son arme.

C'est à midi que, sur l'ordre de l'Assemblée, transmis à la Fayette, arrivent les premières troupes, conduites par un de ses aides de camp. Lequel? On ne le nomme pas; la Fayette a toujours eu tant d'aides de camp, que l'on s'y perd.

Un coup de feu part des glacis, et l'aide de camp est blessé.

Un quart d'heure après, arrive la Fayette; à son tour, il traverse le Gros-Caillou; il a avec lui deux ou trois mille hommes et des canons. Il trouve les coquins que j'ai dits occupés à faire une barricade. Il marche dessus avec ses hommes et la démolit; à travers les roues d'une cha-

rette, Fournier tire à bout portant un coup de fusil sur la Fayette : le fusil rate.

A l'instant même, Fournier est pris ; mais la Fayette le relâche. S'il l'eût fait fusiller à l'instant même, il rendait un grand service à l'humanité.

Alors, il marche à l'autel de la Patrie.

Un envoyé des jacobins venait d'annoncer aux patriotes que la pétition lue la veille ne pouvait plus être signée ; que cette pétition, quand elle avait été écrite, supposait que l'Assemblée n'avait pas statué sur le sort du roi ; que, l'Assemblée ayant décrété son innocence et son inviolabilité dans sa séance du samedi soir, la Société allait s'occuper d'une nouvelle rédaction qu'elle présentera à la signature.

Robert propose alors de rédiger séance tenante cette pétition, et de la signer à l'instant même sur l'autel de la Patrie.

La motion est adoptée à l'unanimité et par acclamation. C'est de cette rédaction que l'on s'occupe au moment où la Fayette emporte la barricade, et la pétition vient d'être rédigée lorsque la Fayette arrive pour s'assurer que tout est tranquille à l'autel de la Patrie.

On y signe la pétition, et il est impossible qu'un acte aussi important s'accomplisse plus tranquillement que ne s'accomplit celui-là. Cette pétition, elle est déposée avec toutes ses signatures aux archives de la Seine. Prudhomme la rapporte tout entière dans son récit des événements de la journée. Michelet la croit écrite par Robert, dont le nom est au bas, et dictée par sa femme.

Cependant, quoiqu'il ait raté au Champ de Mars, le coup de fusil de Fournier l'Américain a fait grand bruit à l'Assemblée nationale.

Le président envoie en toute hâte à l'hôtel de ville dire que l'on s'égorge sur le champ de la Fédération.

Le maire décide que l'on enverra trois municipaux au Champ de Mars, avec une escorte nombreuse de garde nationale, pour sommer les attroupements de se retirer. Ces trois municipaux sont MM. Jacques, Renaud et Hardi.

Il était deux heures de l'après-midi lorsqu'ils arrivèrent au Champ de Mars.

XVIII

Allocution des municipaux. — Douze commissaires. — Le chevalier de Saint-Louis. — Bailly. — Le drapeau rouge. — Au Champ de Mars! — La pétition se signe. — La pyramide vivante. — Le tambour. — Douze mille chevaliers de Saint-Louis. — Le coup de fusil. — Le régiment de dragons. — La troisième décharge. — Les canonniers. — Deuil immense. — M. Provant. — ~~Fermé de~~ la reine. — Pusillanimité des jacobins. — ~~Madame~~ Roland.

Les signataires de la pétition qui dominent le terrain, placés qu'ils sont sur l'autel de la Patrie, voient un cortège assez considérable et envoient une députation au-devant de lui.

Les trois officiers municipaux marchent droit à l'autel; au milieu d'une multitude effarée et en tumulte, ils voient des citoyens arrivant en ordre avec leurs femmes et leurs enfants. Ces citoyens appartiennent pour la plupart à la

haute bourgeoisie; ils signent sans bruit, sans éelat, la pétition, non pas sur la pétition même, mais sur des feuilles volantes (on en a sauvé cinquante, toutes chargées de signatures); ils demandent à connaître cette pétition, on la leur lit.

— Messieurs, disent-ils après cette lecture, nous sommes enchantés de connaître vos dispositions; on nous avait dit qu'il y avait du tumulte, c'était une erreur : la pétition est telle que nous l'eussions rédigée nous-mêmes, nous la signerions si nous n'étions pas revêtus d'un caractère officiel. Nous allons rendre compte de ce que nous avons vu, de la tranquillité qui règne au Champ de Mars, et, loin de vous empêcher de faire votre pétition, si l'on vous troublait, nous vous aiderions de la force publique, et, si vous en doutez, nous vous offrirons de rester parmi vous en otages jusqu'à ce que toutes les signatures soient apposées.

Le moyen de se défier de pareils hommes! aussi, non-seulement on les traite en frères, mais encore on les charge d'une négociation.

Deux citoyens ont été arrêtés dans une rixe qui s'est élevée entre eux et l'aide de camp de la Fayette; on représente aux municipaux que les deux prisonniers sont complètement innocents du fait dont on les accuse, que cinq personnes répondent pour eux : il faut donc qu'ils soient mis en liberté.

— C'est bien, répondent les municipaux, nommez une députation : elle viendra avec nous à l'hôtel de ville, et justice sera faite.

On nomme douze commissaires, qui partent avec les municipaux.

Ce n'est pas tout : ceux-ci, en s'en allant, promettent de faire retirer les troupes ; et, en effet, ils exécutent leur promesse, et le Champ de Mars est libre une seconde fois.

L'Assemblée apprend ces événements au fur et à mesure qu'ils se passent. Ce n'est point là ce qu'il lui faut. A la fin de la journée, la pétition sera couverte de cinquante mille signatures, et il sera évident que son esprit est en désaccord avec l'esprit du peuple. Elle envoie message sur message à Bailly.

Il faut absolument que les signataires du Champ de Mars soient des factieux ; il faut surtout que la pétition disparaisse.

Aussi, quand les commissaires du Champ de Mars arrivent, leurs trois municipaux en tête, trouvent-ils l'hôtel de ville entouré d'une foule de baïonnettes.

Les trois municipaux prient les commissaires d'attendre un instant. Ils entrent ; on ne les revoit plus.

En ce moment, le corps municipal sort. Un des délégués, chevalier de Saint-Louis, portant sa croix avec un ruban tricolore au lieu de la porter avec un ruban rouge, s'adresse alors à Bailly, et lui expose l'objet de sa mission.

Bailly était fort pâle ; il avait un sentiment réel du juste et de l'injuste, et il sentait qu'on l'entraînait à une mauvaise action.

Cependant il tient ferme.

— Messieurs, dit-il, vous avez promis la liberté des pri

sonniers, c'est bien ; mais, moi, je n'entre pas dans toutes ces promesses-là. Je vais marcher sur le champ de la Fédération et y mettre la paix.

— La paix ! répond l'officier de Saint-Louis ; mais tout est calme sur le Champ de Mars, plus calme certainement qu'ici.

Alors, un municipal l'interrompt.

— Qu'est-ce que cette croix ? dit-il au chevalier, et à quel ordre, je vous prie, appartient le ruban qui la supporte ?

— Cette croix, monsieur, c'est la croix de Saint-Louis. Quant au ruban qui la supporte, c'est un ruban tricolore ; on m'a décoré de cette croix, et je l'ai décorée du ruban national. Si vous doutez que j'aie le droit de la porter, allons au pouvoir exécutif, et vous verrez si je l'ai gagnée.

— C'est bon, interrompt Bailly, je connais monsieur, c'est un honnête citoyen ; c'est pour cela que je le prie, ainsi que ceux qui l'accompagnent, de se retirer.

Sur ces entrefaites, le capitaine de la troupe du centre du bataillon Bonne-Nouvelle pénètre jusqu'à Bailly.

— Monsieur le maire, s'écrie-t-il, ne croyez rien de ce que l'on vous dira sur la prétendue tranquillité du Champ de Mars ; le Champ de Mars est plein de brigands !

— Vous le voyez, messieurs, dit le maire aux délégués :

Puis, se retournant vers ceux qui l'accompagnent :

— Marchons ! dit-il.

Les délégués sont alors refoulés sur l'hôtel de ville, à l'une des fenêtres duquel ils voient flotter le drapeau

rouge, signal auquel on reconnaît qu'on est sous l'empire de la loi martiale.

En ce moment, un dernier message arrive de l'Assemblée, et cette nouvelle se répand dans les groupes, que cinquante mille brigands sont réunis au Champ de Mars, et vont marcher sur l'Assemblée.

Alors, tout ce qu'il y a de gardes soldés sur la place de Grève, c'est-à-dire d'hommes à Bailly et à la Fayette, salue le drapeau rouge d'acclamations frénétiques et crie :

— Au Champ de Mars! au Champ de Mars!

Ce n'est plus Bailly, le pauvre astronome, l'homme de cabinet, qui conduit toute cette multitude armée, c'est elle, qui l'entraîne. Déjà une première fois, le jour de la prise de la Bastille, le jour où on le nomma maire, comme Hulin, le même qui commande encore aujourd'hui la garde soldée, le conduisait à Notre-Dame, il disait avec un sombre pressentiment :

— N'ai-je pas l'air d'un prisonnier qu'on mène à la mort?

Cette fois, la ressemblance est bien plus frappante encore.

Cette fois, c'est bien véritablement à la mort qu'on le mène, et cette journée du 17 juillet, ce sera sa mort.

« Ce jour vous versera un poison lent jusqu'au dernier de vos jours, » lui disait le lendemain un journaliste du temps.

Pendant, en attendant le retour des commissaires, on continue de signer la pétition du Champ de Mars; seulement, au fur et à mesure que la journée s'écoule, les si-

gnataires arrivent plus pressés : ce n'est plus trois cents personnes, ce n'est plus mille, c'est vingt mille personnes qui se promènent au Champ de Mars, et qui signent à l'envi sur les quatre côtés de l'autel, tandis que tout alentour on forme des rondes et l'on chante.

Ces chants et ces danses ne manquent ni d'auditeurs ni de spectateurs. Les quatre angles de l'autel de la Patrie présentent quatre massifs gigantesques reliés entre eux par des escaliers si larges, que quatre bataillons eussent pu monter à la fois, chacun par une de ses faces.

Tous ces escaliers étaient chargés de curieux auxquels chaque marche offrait quarante à cinquante sièges.

L'autel de la Patrie ressemblait donc de loin à une montagne animée, à une pyramide vivante, à une pacifique tour de Babel.

Tout à coup, on entend le tambour; la garde nationale du faubourg Saint-Antoine et du Marais débouche par le Gros-Caillois, et vient se mettre en ligne, en face des hauteurs de Chaillot, ayant derrière elle le bâtiment de l'École militaire.

Elle est renforcée d'un bataillon de garde soldée; en effet, cette garde nationale du faubourg Saint-Antoine et du Marais n'est pas sûre, au point de vue de l'opinion de la Fayette et de Bérty, bien entendus.

Presque en même temps, entre la garde soldée tout entière; celle-là, elle marche droit vers la centre et se range à deux cents pas de l'autel de la Patrie.

Il y a une chose à remarquer dans ce corps, c'est qu'il y a plus d'officiers que de soldats.

Presque tous ces officiers sont ou nobles ou chevaliers de Saint-Louis.

« Il y a douze mille chevaliers de Saint Louis à Paris, » dit un journal. « On en a fait trente mille depuis deux ans, » dit un autre.

On exagère toujours : mettons moitié, comme faisait M. de Longueville pour les amants de sa femme.

Le troisième corps arrivait par le pont de bois, situé où est aujourd'hui le pont d'Iéna ; il accompagnait Bailly et portait le drapeau rouge.

La loi veut que l'on fasse les sommations préparatoires : le maire s'avance ; mais, aux premiers mots qu'il prononce, une grêle de pierres part d'un groupe de gamins, en même temps qu'un coup de fusil, qui va blesser un dragon à dix pas de Bailly.

Ce coup, qui l'a tiré ? Fournier l'Américain, sans doute ; cette fois, son fusil n'a pas raté.

A ce coup de fusil, la garde nationale répond par une décharge à blanc qui, étant faite sans balles, ne tue et ne blesse personne.

Malgré cette décharge, personne ne bougea ; les trois sommations d'usage n'avaient point été faites. Ceux surtout qui étaient assis sur l'autel de la Patrie ne se préoccupèrent aucunement de cette décharge, et attendirent.

En ce moment, la plaine fut envahie par la cavalerie ; un régiment de dragons, — les dragons étaient fort royalistes, — un régiment de dragons s'élançait au grand galop, la pointe des sabres en avant.

Dès lors, toute cette foule roula comme un tourbillon de

poussière; de tous côtés il y avait des troupes; ne sachant où fuir, elle se rua vers l'autel de la Patrie.

Cet autel, on le regardait comme un lieu de refuge, plus sacré que ne l'était l'autel des dieux chez les anciens, l'autel de Dieu au moyen âge.

Il y avait trois jours qu'on y avait dit la messe.

On entendit une seconde décharge; mais, à cette décharge, comme à la première, rien ne tomba.

Tout à coup une troisième décharge retentit; celle-là, c'est la garde soldée qui l'a faite. Aussi, un cri effroyable composé de dix mille cris se fait-il entendre; tout le groupe de l'autel de la Patrie semble s'envoler comme un groupe d'oiseaux; seulement, trente ou quarante morts restent immobiles sur la place; vingt-cinq ou trente blessés se traînent, se soulèvent, retombent, chacun essayant de fuir selon la gravité de la blessure qu'il a reçue, selon la force qui lui reste.

Rien n'est contagieux comme le bruit, la flamme et la fumée; en voyant ce qui se passe, les artilleurs, sans savoir ce qu'ils font sans doute, approchent la mèche de leurs canons; ils vont tirer à mitraille au milieu de cette foule éperdue.

La Fayette, pour les arrêter, se jette avec son cheval à la bouche des canons.

La plupart des fugitifs n'avaient vu ni municipalité ni drapeau rouge.

Nous avons tous été témoins de la fameuse affaire du 23 février; eh bien, ce fut quelque chose de pareil, d'aussi inattendu, d'aussi meurtrier, d'aussi terrible.

Seulement, le résultat ne fut pas le même.

Trente ou quarante citoyens furent tués; mais, en février, au lieu de consolider le parti monarchiste, cette fusillade le tua.

La royauté de Juillet a glissé dans le sang du boulevard des Capucines.

Qui ordonna de tirer à balle? C'est ce que nul ne sut jamais; cet ordre ne sortit ni de la bouche de la Fayette ni de celle de Bailly, les seuls qui eussent droit, l'un comme commandant général, l'autre comme maire, de donner cet ordre.

Le deuil fut immense; pendant trois jours, un véritable linceul couvrit Paris.

Un garde national du bataillon Saint-Nicolas, M. Provant, se brûla la cervelle en laissant ces mots :

« J'ai juré de mourir libre; la liberté est perdue, je meurs ! »

La terrible fusillade eut un écho dans tous les cœurs; mais où cet écho résonna de la façon la plus menaçante, ce fut aux Tuileries et aux Jacobins.

La reine faillit s'évanouir; elle sentit que le coup venait de ses amis; il y avait longtemps qu'ils la poussaient au gouffre.

Cependant elle ne fit rien d'indigne d'elle.

Les Jacobins eurent moins de fermeté qu'une femme : ils désavouèrent les imprimés faux ou falsifiés qu'on leur avait attribués, et déclarèrent qu'ils juraient de nouveau fidélité à la Constitution, obéissance aux décrets de l'Assemblée.

Ils avaient bien, au reste, un peu raison de craindre; une heure après la fusillade, la garde soldée, passant, pour revenir, par la rue Saint-Honoré, s'arrêta devant les Jacobins, hurlante et menaçante.

— Qu'on nous en donne l'ordre, criait-elle, et nous éven-trerons cet antre à coups de canon.

On entendait tout cela du dedans; l'alerte y fut chaude; un des membres eut si grand'peur, qu'il essaya de se sau-ver par la tribune des femmes.

Madame Roland y était; à sa voix, il eut honte de sa lâ-cheté et redescendit dans la salle.

Cependant tout se passa en menaces, sans que les me-naces eussent aucune suite; on ferma les grilles pour em-pêcher d'entrer ceux qui étaient dehors, mais ceux qui étaient dedans purent sortir.

Robespierre y était : il sortit comme les autres ; seule-ment, le danger était plus grand pour lui que pour les autres, car déjà on le désignait comme le chef des jaco-bins.

Vive Robespierre! — Un mauvais ami. — Le menuisier Duplay. — Royou et Suleau. — On ne profite pas du coup d'État. — Les jacobins. — Robespierre à la tribune. — Insinuations de son discours. — Barnave. — La reine. — Fin de la Constituante. — La Constitution acceptée. — Le roi à l'Assemblée. — Retour de la séance. — Scènes d'intérieur. — Salles provisoires. — Articles de la Constitution. — Le serment. — La Législative. — Résumé des travaux de la Constituante.

Au lieu de remonter vers le Marais qu'il habitait, Robespierre descendit vers le faubourg Saint-Honoré qu'habitait Pétion; sans doute allait-il lui demander un asile : il fut reconnu.

— Vive Robespierre ! crièrent les groupes.

Certes, en ce moment, Robespierre eût fait bon marché de l'enthousiasme qu'il excitait, et se fût contenté d'une moindre popularité; mais il fallait qu'il subît l'amour que le peuple avait pour lui.

Un homme cria :

— S'il faut absolument un roi à la France, pourquoi pas lui aussi bien qu'un autre ?

Encore deux ou trois amis pareils, et Robespierre n'aurait pas jusqu'à la porte Saint-Honoré.

Heureusement, la boutique d'un menuisier était ouverte, et le menuisier se tenait sur sa porte : c'était un grand

patriote; quelque risque qu'il courût à sauver Robespierre, il résolut de le tenter. Il le saisit par le bras, et le tira dans sa maison.

— Tiens, madame Duplay, dit-il à sa femme, je te le confie, prends-en bien soin; moi, je reste à la porte, et, tant que je vivrai, pas un ne passera, je t'en réponds!

Il tint parole, personne ne passa.

De son côté madame Duplay, fanatique de Robespierre, s'empara de lui, et l'entraîna dans l'arrière-boutique, où il demeura son prisonnier.

A partir de ce moment, Robespierre fut de la maison, et on le considéra comme faisant partie de la famille, qui se composait du mari, de la femme et de deux jeunes filles.

Les Jacobins avaient tort d'avoir peur; mais ils croyaient leurs ennemis plus hardis au mal qu'ils ne l'étaient: ce sang qu'ils ne savaient comment laver embarrassait fort les vainqueurs; ils cherchèrent des conspirations qu'ils ne trouvèrent point; ils en fabriquèrent qu'ils ne purent soutenir; ils proposèrent de fermer les clubs et n'osèrent pas.

On se contenta de voter un décret qui condamnait à trois ans de fers quiconque aurait *formellement* provoqué au meurtre, et à la prison ceux qui, par des écrits ou autrement, auraient aussi provoqué formellement à la désobéissance aux lois.

Au lieu d'autoriser le comité des recherches à pousser l'enquête, on renvoya l'affaire aux tribunaux; ils décrétèrent d'accusation deux journalistes et deux journaux: Royou, *l'Ami du roi*, et Suleau, les *Actes des Apôtres*. Ce ne fut que le 20 juillet que l'on fit chercher Fréron, que

le 4 août que l'on saisit l'imprimerie de Marat, et que le 9 qu'on donna l'ordre d'arrêter Santerre, Danton, Legendre, Ruelle et Momoro.

« Le 18, dit madame Roland, Robert, qui avait écrit la pétition, et sa femme, qui l'avait dictée, traversaient tout Paris pour venir dîner chez moi, le mari en habit bleu céleste et la femme en grandes plumes. »

Il arriva, cette fois encore, ce qui arrive toujours en pareille circonstance quand on n'a pas le courage de profiter d'un coup d'État qu'on a eu le courage de faire : les jacobins, qui s'étaient crus perdus, respirèrent peu à peu, puis levèrent la tête; abattus un instant à Paris, ils avaient énormément grandi en province. En juillet, la province comptait quatre cents sociétés; sur ces quatre cents, trois cents correspondaient également avec les Feuillants et les Jacobins, cent avec les Jacobins seuls.

De juillet à septembre, il se créa six cents autres sociétés, dont pas une seule ne correspondit avec les Feuillants.

Il est vrai de dire que la société des jacobins de Paris, mal étouffée sous le pied de Lameth et de Duport, s'était reconstituée sous l'influence de Robespierre, et que Robespierre commençait à être l'homme le plus populaire de France.

D'ailleurs, il est là, chez son menuisier, en face de l'Assomption; et, comme un soldat toujours à son poste, il veille à la fois sur l'Assemblée, sur les Feuillants et sur les Jacobins.

Enfin, au milieu du club républicain qui se reconstitue pour paraître tout à coup plus grand qu'il n'aura jamais

été, chaque jour ajoutant un rayon à la popularité croissante de Robespierre, on atteint le 1^{er} septembre; la révision de la Constitution est terminée, l'œuvre de l'Assemblée nationale est finie.

Robespierre attendait avec impatience cette dernière séance; il savait que le triomphe est à celui qui frappe le dernier coup; comme David, depuis longtemps il balançait sa fronde, il avait depuis longtemps choisi la pierre et le but.

Il s'agissait de tuer du même coup Barnave, Duport et Lameth.

Le moment est opportun, l'heure est venue, il monte à la tribune.

« Nous voilà donc, dit-il, arrivés à la fin de notre longue et pénible carrière; il ne nous reste plus qu'à lui donner la stabilité et la durée. Que nous parle-t-on de subordonner la Constitution à l'acceptation du roi? Le sort de la Constitution est indépendant du vœu de Louis XVI; je ne doute pas qu'il ne l'accepte avec transport : un empire pour patrimoine, toutes les attributions du pouvoir exécutif, quarante millions pour ses plaisirs personnels, voilà ce que nous lui offrons. N'attendons pas, pour le lui offrir, qu'il soit éloigné de la capitale et entouré de funestes conseils; offrons-le-lui dans Paris, disons-lui : « Voilà le » trône le plus puissant de l'univers, voulez-vous l'accepter? » Ces rassemblements suspects, ce plan de dégarnir les frontières, les menaces de vos ennemis extérieurs, les manœuvres de vos ennemis du dedans, tout cela vous avertit de presser l'établissement d'un ordre de choses qui

rassure et fortifie les citoyens; si on délibère quand il faut jurer, si on peut attaquer encore notre Constitution, après l'avoir attaquée deux fois, que nous reste-t-il à faire? Reprendre nos armes ou nos fers. (*Les tribunes applaudissent, la gauche s'agite et murmure.*) Monsieur le président, continue Robespierre, je vous prie de dire à M: Duport de ne pas m'insulter. »

Duport ne disait pas un mot, mais il fallait bien lancer cette pierre qu'il faisait siffler autour de sa tête; il reprit, les yeux fixés sur Duport :

« Je ne présume pas qu'il existe dans cette assemblée un homme assez lâche pour transiger avec la cour sur un article de la Constitution, assez perfide pour vous faire proposer par la cour des changements nouveaux que la pudeur ne lui permettrait pas de proposer lui-même (et tous les yeux suivaient la direction des yeux de Robespierre); assez ennemi de la patrie, continua-t-il, pour discréditer la Constitution, parce qu'elle bornerait sa cupidité (*applaudissements frénétiques*); assez impudent pour avouer qu'il n'a cherché dans la Révolution qu'un moyen de se grandir. Non, ajouta-t-il en regardant alternativement Barnave et Lameth, comme il avait regardé Duport; non, nous avons été envoyés pour constituer la nation, et non pour élever la fortune de quelques individus, non pour favoriser la coalition des intrigants avec la cour, pour leur assurer le prix de leur complaisance et de leur trahison. »

Chaque mot de ce discours était une goutte de plomb fondu tombant sur la tête du triumvirat.

De Barnave surtout.

Pauvre Barnave ! C'était bien sérieusement, c'était bien profondément qu'il voulait sauver la reine.

Il la voyait de temps en temps, pendant quelques minutes, la nuit. La femme de chambre de confiance de la reine l'attendait la main sur le bouton d'une porte entr'ouverte. C'était par les entre-sols qu'il entraît. Un jour, la reine réfléchit que Barnave, peut-être, ne se croirait pas obligé à un secret qu'il partagerait avec une femme de chambre, et elle renvoya la femme de chambre ; et ce fut elle-même, la reine de France, la fière Marie-Antoinette, qui attendit Barnave ; Barnave, hélas ! qui bientôt devait être aussi impuissant qu'elle ! Barnave, dont Robespierre, dans cette dernière séance de l'Assemblée nationale, devait achever de tuer la popularité.

L'Assemblée nationale mourut comme toute assemblée législative, en se débattant misérablement contre la mort ; tout le monde désirait qu'elle finit, et l'on peut croire, malgré l'horreur instinctive que toute chose animée a du néant, on peut croire qu'elle le désirait elle-même.

C'est qu'elle sentait instinctivement que, tombée aux yeux des contemporains, elle se relèverait dans l'estime de la postérité, cette grande Constituante qui avait voté trois mille lois.

Mais elle avait accompli son œuvre ; elle devait céder la place à la Législative, cette mère de la Convention : pour lutter contre la grande conspiration des rois et des prêtres, il fallait la conjuration des déicides et des régicides, c'est-à-dire des jacobins.

La Constitution, présentée au roi le 3 septembre, fut acceptée par lui le 13.

Il y avait eu de grandes luttres pour arriver à cette acceptation.

« Refusez, et périssez s'il le faut, » écrivait Burke à la reine.

« Acceptez, » écrivaient Léopold et le prince de Kaunitz.

« Acceptez, » disaient Barnave et les constitutionnels.

Le roi se débattit longtemps.

— Je ne vois pas, disait-il, dans cette constitution, des moyens suffisants d'action et d'unité.

On le pressait cependant.

— Puisque les opinions sont divisées sur cet objet, dit-il, je consens que l'expérience en demeure seule juge.

C'était là une singulière acceptation. On fit semblant de ne pas l'avoir entendue. On s'en contenta.

La Fayette leva les consignes, le roi cessa d'être le prisonnier de Paris pour redevenir le chef de la nation. Une amnistie générale, demandée par le roi, fut acceptée par les représentants. Le lendemain, le roi parut à l'Assemblée avec la seule croix de Saint-Louis.

Les autres ordres avaient été abolis.

Le roi se plaça près du président et dit :

« Je viens vous dire ici solennellement l'acceptation que j'ai donnée à l'acte constitutionnel : je jure d'être fidèle à la nation et d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué à maintenir la Constitution et à faire exécuter les décrets. Puisse cette grande et mémorable époque être celle du ré-

tablissement de la paix et devenir le gage du bonheur du peuple et de la prospérité de l'empire. »

A ces paroles, les applaudissements éclatèrent de tous côtés dans la salle et dans les tribunes. On lisait la même pensée sur tous les visages.

— Ah ! si la Révolution pouvait être finie !

La Révolution commençait.

La reine avait assisté à la séance dans une loge particulière ; à son retour, madame Campan remarqua son silence absolu et son air profondément triste. Le roi arriva chez elle par l'intérieur : il était pâle et avait le visage si fort bouleversé, qu'en l'apercevant ainsi défait, la reine jeta un cri d'étonnement. Il se jeta sur un fauteuil, et, mettant son mouchoir sur ses yeux :

— Oh ! madame, s'écria-t-il, tout est perdu ! Vous avez été témoin de cette humiliation. Oh ! êtes-vous donc venue en France pour voir la royauté foulée aux pieds ?

La reine se jeta à genoux devant lui et le serra dans ses bras en éclatant en sanglots.

Voilà ce qui se passait à l'intérieur des Tuileries, tandis qu'à l'extérieur le peuple criait : « Vive le roi ! vive la Constitution ! » réunissant dans un seul vœu deux puissances dont l'une devait nécessairement étouffer l'autre.

Aussi les royalistes chantaient-ils tout haut :

Avec la Constitution
Louis vient de faire union,
Par contrainte et par force ;
Je suis loin d'être satisfait,
Et je me console en secret,
Attendant le divorce.

Une chose remarquable, c'est que l'Assemblée nationale n'habita jamais que des locaux provisoires; à Versailles, elle eut tour à tour Saint-Louis, la salle des Menus-Plaisirs et le Jeu de Paume; à Paris, l'archevêché et le manège.

Le texte de la Constitution, qui fut son œuvre principale, compte deux cent huit articles. Le royaume est indivisible, le territoire est taillé en départements; le gouvernement est représentatif et monarchique; des assemblées primaires sont instituées, elles se composent de tous les citoyens âgés de vingt-cinq ans. Tout citoyen payant cinquante-quatre livres d'impôts pourra être député; une seule chambre permanente de sept cent quarante-cinq représentants élus pour deux ans forme la partie essentielle du pouvoir législatif. Le roi en est la partie accessoire, au moyen de la sanction qu'il accorde aux décrets, ou du veto par lequel il les repousse pendant deux ans. La réunion de l'Assemblée aura lieu chaque année au 1^{er} mai. Le roi n'a ni le droit de la dissoudre, ni celui de proposer des lois; il présente des observations, voilà tout; la royauté est héréditaire; la personne du roi est inviolable et sacrée; seulement, il est censé avoir abdicqué, s'il rétracte le serment qu'il a prêté à la Constitution, s'il se met à la tête de l'armée contre la nation, s'il sort du royaume sans l'agrément du corps législatif. Cette abdication le rejette alors dans la classe commune des citoyens; il peut être accusé et jugé comme eux pour les actes postérieurs à son abdication. Des juges, élus à temps par le peuple, sont investis du pouvoir judiciaire; le corps

législatif délibère et fixe, chaque année, les contributions publiques ; enfin les fonds de la liste civile ne pourront être accordés qu'après que le roi aura prêté, en présence du corps législatif, le serment que tout roi des Français sera obligé de faire à l'avenir à la nation, en montant sur le trône.

Le 30 septembre 1791, le roi paraît devant l'Assemblée et prête le serment.

Le même jour, la Constituante, qui a accompli son œuvre, disparaît pour faire place à la Législative.

Voici le résultat des travaux de la Constituante :

La désorganisation complète de la monarchie ;

L'organisation du pouvoir populaire ;

La destruction de tous les privilèges nobiliaires et ecclésiastiques ;

Douze cents millions d'assignats décrétés ;

Hypothèque mise sur les biens nationaux ;

La liberté des cultes reconnue ;

L'abolition des vœux monastiques décrétée ;

Les lettres de cachet détruites ;

L'égalité des charges publiques établie ;

Les douanes intérieures supprimées ;

L'abolition des dîmes et des droits féodaux proclamée ;

Enfin, la garde nationale instituée.

XX
www.libtoo.com.cn

Le couplet. — Brissot de Warvill. — Le verbe *brissoter*. — La tabatière. — Ni sire ni majesté. — La Gironde. — Son origine. — Ses chefs. — Aspect de l'Assemblée. — Jean-Jacques et Mirabeau. — Le trône chargé en fauteuil. — Les fonds baissent. — La Fayette et Bailly remplacés. — Santerre et Pétion. — Mot du roi. — Sa situation compliquée. — Caricature : « Je sanctionne. » — Lettre de M. de Bouillé. — Rires qu'elle excite. — Préparatifs de guerre. — Mot de la Gironde. — Le serf devenu homme. — Revue des rois de l'Europe. — George III, Léopold II. — Le don Quichotte du despotisme. — L'Espagne et Charles III.

L'Assemblée nationale en se retirant enrichit le vocabulaire française d'une comparaison : « Vous raisonnez comme la fin d'une législative, » disait-on aux gens à qui l'on ne voulait pas dire : « Vous êtes des imbéciles. »

Un mois suffit pour les élections de la seconde assemblée, qui ouvrit ses séances le 1^{er} octobre.

Le même jour, ce couplet courut dans Paris sur l'air
Connaissez-vous notre inconnu ?

Connaissez-vous nos députés ?

— Non.

— Connaissez-vous leur origine ?

— Non.

— Connaissez-vous ces gueux crottés,
Depuis les pieds jusqu'à l'échine ?

— Non.

— Avez-vous vu des va-pieds-nus ?

— Oui.

— Eh bien, vous les avez tous vus.

Un de ceux qui se présentaient avec le plus de scandale dans cette nouvelle assemblée, qui comptait l'ex-marquis de Condorcet et Chabot le capucin détroqué, était Brissot de Warville; sa réputation n'était pas bonne; *brissoter* était devenu un terme d'argot qui voulait dire friponner.

— Tu m'as *brissoté* ma toupie ! criaient les enfants dans les rues.

Une caricature représentait Brissot volant des gants dans la poche de son voisin, avec cette légende : *Brissot mettant ses gants.*

Une autre représentait le roi en conseil de ministres.

— Ah ça ! messieurs, disait-il, quel est celui d'entre vous qui m'a brissoté ma tabatière ? Qu'il la garde, soit ; mais qu'il me rende le portrait de la reine qui était dessus.

Ce qu'entendant, la sentinelle qui monte la garde à la porte, dit :

— Je vois bien qu'il faudra désormais faire clouer les tapis.

Pour l'inauguration des séances, Camus vint faire la lecture de la Constitution, sur laquelle chacun fit le serment de vivre libre ou de mourir.

Puis, immédiatement, on décida qu'on n'appellerait plus le roi ni *sire* ni *majesté*, mais seulement *roi des Français*.

Enfin, on décréta que les bustes de Jean-Jacques Rousseau et de Mirabeau seraient placés dans la salle.

En outre, les tribunes privilégiées devaient disparaître. Nous avons parlé de l'influence des jacobins, de l'exten-

sion que leur société avait prise, de ce réseau de clubs dont ils couvraient la France. La menace qu'ils avaient portée à l'ancienne assemblée s'étendait à l'assemblée nouvelle. Ainsi, quand le chaos des premiers jours eut disparu, un parti se massa dans la Législative, parti nouveau, qui, ayant pour chefs des députés de la Gironde, prit le nom de *girondins*.

Celui-là reprenait le pouvoir des mains des constitutionnels; il avait, avec des idées plus avancées, plus patriotes que les leurs, plus d'honnêteté dans les intentions, plus de pureté dans les hommes.

Vergniaud, Condorcet, Guadet, Gensonné et Ducos furent le noyau autour duquel se groupa la partie de l'Assemblée disposée à se mettre en lutte avec les jacobins.

Jamais peuple n'avait présenté aux regards étonnés du monde une assemblée plus jeune et plus prête à l'activité, ce premier besoin de la jeunesse. Beaucoup n'avaient pas vingt-six ans, peu en avaient plus de trente. Sauf Condorcet, Chabot, Brissot, Claude Fauchet, Cerutti, Pastoret et Lamourette, ce sont des hommes nouveaux, inconnus; c'est une invasion de jeunes gens ardents, beaux parleurs, confiants en eux-mêmes, braves, ayant fait le sacrifice de leur vie. Ils sont venus à Paris comme s'ils marchaient à une guerre. Cette Gironde qui arrive tout entière dans une voiture publique, c'est l'avant-garde de Bordeaux à l'ennemi.

Certes, lorsqu'on jette les yeux sur l'assemblée nouvelle, quand on y cherche vainement Mirabeau, Barnave, Sieyès, Duport, Cazalès, Robespierre, Lameth, l'abbé

Maury, tous ces hommes qui ont fait cette constitution, impraticable comme elle est, peut-être, mais qui, brisée peut fournir des matériaux à toutes les constitutions à venir; quand, à leurs places, qui semblent d'autant plus vides qu'elles sont occupées, on voit ces frais visages à l'air impatient, aux regards inquiets, cette jeunesse charmante que la Révolution arrachait à la poésie, au barreau, à la science, pour la pousser vers l'inconnu, que bientôt nous devons connaître, on se demandait vers quelle catastrophe, plutôt que vers quel triomphe, tous ces guides nouveaux allaient conduire la France.

Une seule chose est rassurante, c'est cette espèce d'homogénéité qui resplendit en eux : ils sont pareils par l'âge, par l'habit, presque par les sentiments; leur mandat est la lutte, la lutte contre l'aristocratie et la prétrise. Luttera-t-elle contre le roi, cette Gironde? Elle n'en sait rien encore; mais, en prenant sa place sur les bancs de ses prédécesseurs, elle donne son programme, elle n'appellera le roi ni *sire* ni *majesté*.

Comment l'appellera-t-elle ?

Le pouvoir exécutif.

Son second acte est de décréter, comme nous l'avons dit, qu'il n'y aura point de tribunes privilégiées.

Pourquoi cela? C'est que l'Assemblée constituante, en sortant, s'est réservé deux tribunes, d'où elle dominera l'Assemblée comme une chambre haute. Or, la nouvelle assemblée ne reconnaît aucune domination : elle est souveraine; elle veut bien admettre deux rois, mais deux rois de la pensée : Jean-Jacques et Mirabeau.

Voilà pourquoi leurs bustes seront placés dans la salle.

C'est qu'aussi, faut-il le dire, qui avait conseillé le roi ? On n'en savait rien, ce n'était pas Barnave ; pauvre Barnave ! il avait perdu toute son influence, et le roi, l'illustre mécanicien, l'avait dès lors rejeté loin de lui et loin de la reine comme un outil brisé. Son règne avait duré deux mois et demi peut-être, de juin à septembre, et ce règne éphémère, il devait te payer de sa tête.

Tant il y a, disons-nous, que le roi avait été mal conseillé. Quand on alla lui demander l'heure à laquelle il recevrait la députation de la nouvelle assemblée, il répondit, par l'organe de son ministre, qu'il ne pouvait pas avant trois heures.

Quand il reçut la députation qui l'invitait à venir à l'Assemblée, il répondit qu'il ne pouvait pas y aller avant trois jours.

Aussi, lorsqu'il y vint, trouva-t-il le fameux décret qui supprimait les mots *sire* et *majesté* ; et, quand il y chercha son trône, trouva-t-il un simple fauteuil à la gauche du président.

A la gauche, comprenez-vous bien ? pas même à la droite.

Une baisse énorme de fonds signala la terreur qu'une pareille mesure répandit parmi les constitutionnels, presque tous gens riches en propriétés foncières ou en rentes sur l'État. Beaucoup aussi étaient des agioteurs, des agioteurs de bourse et de tribune, qui spéculaient à la fois sur les fonds publics de la nation et sur les fonds privés du roi.

Et puis tous ces beaux officiers de la garde nationale,

tous ces jeunes nobles aux épaulettes neuves et aux uniformes brillants, ils venaient de perdre leur chef. Le beau la Fayette, Blondinet, comme l'appelaient la reine et Marat; le beau la Fayette et son entourage venaient d'être forcés de donner leur démission.

Il n'y avait plus de commandant général : chacun des six chefs de division allait commander à son tour.

Il en était de même de Bailly, le maire des constitutionnels, comme la Fayette était le général des aristocrates; il avait donné sa démission.

Santerre avait succédé à la Fayette, Pétion à Bailly.

Ces deux substitutions parlaient haut et clair : on entendait en plein dans la Révolution.

Attendez, ce n'est pas tout.

Manuel était procureur-syndic de la Commune; Danton, substitut; Tallien et Billaud-Varennes siégeaient au conseil général; Robespierre était accusateur public.

Aussi chahonna-t-on le départ de Bailly. C'était sa femme qui était censée chanter la chanson suivante :

Coco, prends ta lunette.
Ne vois-tu pas, dis-moi,
L'orage qui s'apprête
Et qui gronde sur toi?
Abandonnons Paris
Et gagnons le pays;
Mettons notre ménage
A l'abri de l'orage,
Dans un petit village
Ou dans quelque hameau.

Coco, coco,

Sauvons-nous, sauvons-nous au plus tôt!

Je vais serrer les nippes ;
 Toi, serre le magot.
 Des charges municipales
 Laissons là le tripot.
 Quittons notre palais,
 Et tous nos grands laquais ;
 Abandonnons encore
 L'écharpe tricolore,
 Qui si bien te décore,
 Et ton petit manteau.

Coco, coco,

Sauvons-nous, sauvons-nous au plus tôt !

Et cependant, malgré tous ces éléments contraires, la puissance de la royauté était si grande en France, que, lors que Louis XVI entra dans l'Assemblée qu'il avait fait attendre trois jours, d'unanimes applaudissements s'élevèrent, et que toutes les bouches crièrent : « Vive le roi ! »

— J'ai besoin d'être aimé, avait dit Louis XVI.

Et toute l'Assemblée avait répondu d'un seul cri :

— Et nous aussi, nous avons besoin, *sire*, d'être aimés par vous.

Elle avait oublié qu'elle venait de voter qu'on n'appellerait plus le roi *sire*.

Mais les événements qui se préparaient à l'extérieur détournèrent d'abord les yeux de la nouvelle assemblée, et tous les regards se portèrent à l'extérieur.

C'est qu'à l'extérieur il se faisait un grand travail, il se produisait un grand trouble.

La France sentait cela d'instinct : depuis 1789, elle demandait des armes, prenait des fusils partout où elle en

pouvait trouver, et, quand elle n'en trouvait pas, forgeait des piques.

La Constitution jurée, le roi aux Tuileries, un peu de calme rétabli à l'intérieur permit à l'esprit révolutionnaire de se bien rendre compte de la situation.

Elle était compliquée, surtout de la présence du roi à Paris.

Si l'on eût laissé fuir Louis XVI, la situation s'éclaircissait singulièrement.

Le parti royaliste vaincu, ou plutôt abandonné, s'élançait hors de la frontière à la suite de son roi. Louis XVI se réunissait à Monsieur, au comte d'Artois, au prince de Condé, aux émigrés; la coalition se formait, on avait la guerre étrangère, mais probablement n'avait-on pas la guerre civile.

Cette guerre civile, celui qui, par sa présence, la fit cruelle, acharnée, implacable, ce fut le roi.

Sans le roi, nous n'avions ni 10 août, ni 2 et 3 septembre, ni 21 janvier.

Puis on sentait instinctivement une chose, c'est que les rois étaient tous insultés dans la personne de Louis XVI. Le peuple, en mettant la main sur le roi à Varennes, avait mis la main sur toutes les royautés européennes. Les rois étaient captifs dans la personne de Louis XVI. Partout les peuples étaient serfs de leurs rois. Comment penser que les rois permettraient qu'un des leurs fût prisonnier de son peuple?

Une caricature représentait l'empereur faisant une visite

à son beau-frère, qu'il trouvait dans une cage, ayant une plume à la main et une table devant lui.

— Que faites-vous donc là, beau-frère ? demandait l'empereur. www.libtool.com.cn

— Je sanctionne, répondait le roi.

Aussi, quand, après le retour du roi, arriva la lettre de M. de Bouillé, qui non-seulement prenait sur lui la fuite du roi, ce qui était d'un homme dévoué, mais encore menaçait la France, menaçait l'Assemblée, menaçait Paris, où il promettait de ne pas laisser pierre sur pierre, après le rire inextinguible que souleva cette menace, vint la réaction contre l'esprit étranger, et le mot *guerre* s'élança de toutes les bouches.

Guerre à l'Europe !

Guerre au monde, s'il le faut !

A la lecture de cette lettre, tout s'ébranle, s'agite, s'arme.

Marseille demande à marcher sur le Rhin ; le Nord et l'Est, de Grenoble à Givet, se hérissent de fer. A Arcis, sur dix mille hommes, trois mille partent, et, à Argenteuil, par exemple, tous partent sans exception ; à Bordeaux, l'enthousiasme n'est pas moins grand, et la Gironde écrit :

« Je n'enverrai pas, j'irai. »

Enfin le décret sur les gardes nationaux s'organise en décembre 1791 ; il engage une garde volontaire pour un an, et porte cette menace :

« Ceux qui quitteront avant l'année seront pendant dix ans privés de l'honneur d'être soldats. »

Qu'est donc devenue cette grande terreur que nos paysans avaient pour le service militaire ?

Elle s'est changée en enthousiasme.

C'est que le serf était devenu homme; c'est que le paysan était devenu propriétaire; c'est qu'il sentait qu'il avait quelque chose à défendre; c'est que cette terre, dont, courbé sur le sol, il fouillait les entrailles, allait, de marâtre qu'elle était, devenir une véritable mère.

Nous voilà donc arrivés au commencement de l'année 1792, nous voilà arrivés, levant aux yeux des rois et des peuples le voile virginal qui couvre notre liberté; comme la Pallas antique, c'est une vierge au regard serein, mais au bras armé.

Son regard serein, c'est pour les peuples; son bras armé, c'est pour les rois.

A cette déesse qui, pareille à Minerve, sort du cerveau de la France, car cette vierge, c'est Rousseau, c'est Voltaire, c'est Montesquieu, qui l'ont faite, il n'y a encore aucun excès à reprocher. Les meurtres du 19 juillet, les meurtres du 6 octobre, les meurtres du 17 juillet, sont des faits particuliers, dont elle n'est point responsable; le sang qui a jailli jusque-là n'a point souillé sa robe virgine.

C'est que, jusqu'aujourd'hui, ce n'est encore que la justice; plus tard, ce sera la vengeance.

Oh! c'eût été trop beau si elle fût restée ainsi blanche et pure! Qu'eût dit, dans sa robe sanglante, sa sœur aînée la révolution d'Angleterre?

Mais, belle aux peuples, elle était terrible aux rois.

Qu'étaient ces rois? Disons-en un mot : leurs intérêts ressortiront de leur situation.

En Angleterre, George III, qui vient d'éprouver ses premiers accès de démence; George III, humilié par la rivalité victorieuse de nos flottes dans l'Inde; George III, blessé par le secours que nous avons donné à l'Amérique. D'ailleurs, l'intelligence de George III et l'esprit de l'Angleterre sont tout entiers dans un seul homme, dans Pitt.

Pitt haïssait instinctivement la France, Pitt craignait intelligemment la Révolution : la France, parce que c'était une rivale; la Révolution, parce que c'était une ennemie.

En effet, la Révolution et la France n'allaient-elles pas détruire ce grand équilibre européen établi par le traité de Westphalie, cette oligarchie de puissance si bien pondérée, que l'équilibre général résulte du contre-poids que chacun fait à l'autre ?

Il fallait donc à tout prix, pour l'Angleterre, arrêter l'esprit révolutionnaire en France, ou lui donner, comme à Saturne, ses propres enfants à dévorer.

Après l'Angleterre, l'Autriche; après Pitt, M. de Kaunitz; après George III, Léopold II.

Depuis trois siècles, nous luttons contre l'Empire, et, dans chaque lutte, il a perdu un comté, une province, parfois un royaume; il lui reste encore, outre sa couronne impériale, ses deux couronnes de Bohême et de Hongrie. Mais l'Autriche, telle qu'elle est taillée aujourd'hui, pivot de la fédération allemande, l'Autriche est une force de résistance, et non d'impulsion; d'ailleurs, elle ne voit pas sans crainte deux États nouveaux grandir avec la rapidité de deux géants, sous la protection de l'Angleterre; voilà d'où viennent les hésitations de Léopold, et ses lettres à sa

sœur, lettres dans lesquelles il lui dit qu'il faut gagner du temps, biaiser, tromper l'Assemblée, tromper Barnave comme elle a trompé Mirabeau.

D'ailleurs, caduc à quarante-quatre ans, au milieu de son sérail italien, Léopold s'en va mourant; s'il se réveille, c'est à l'aide d'excitants meurtriers qu'il fabrique lui-même : « Tel empereur, tel empire, » dit Michelet. Ces deux puissances qui troublent le repos de l'Autriche, ce sont la Prusse et la Russie.

La Prusse, qui date d'un siècle à peine, qui n'était qu'un margraviat, et dont l'Autriche imprudente a fait un royaume; la Prusse qui, prise par Frédéric, ce grand éleveur de monarchie, s'est agrandie aux dépens de tous ses voisins, et qui, dans un des vagissements de son enfance, a avalé la Silésie d'une seule bouchée; la Prusse, qui, à peine née, a abdiqué l'esprit allemand en se liguant avec l'Angleterre et la Russie; la Prusse enfin, qui, avec ses douze millions d'hommes, est devenue le levier de l'Angleterre et l'avant-garde de la Russie.

Quant à la Russie, qui tient la Prusse comme une épée posée sur la poitrine de la France, elle est toujours gouvernée par la Catherine que vous savez; seulement, Mesaline est devenue vieille, Pasiphaé a des cheveux blancs, mais ses passions sont les mêmes, pires peut-être que dans sa jeunesse. Souriante à l'assassinat de Pierre III, grave aux massacres d'Ismaël et de Praga, elle est devenue sombre au démembrement de la Pologne, qu'elle va écarteler pour la troisième fois.

C'était une tête de génie à tout prendre, que cette

à son beau-frère, qu'il trouvait dans une cage, ayant une plume à la main et une table devant lui.

— Que faites-vous donc là, beau-frère? demandait l'empereur.

www.libtool.com.cn

— Je sanctionne, répondait le roi.

Aussi, quand, après le retour du roi, arriva la lettre de M. de Bouillé, qui non-seulement prenait sur lui la fuite du roi, ce qui était d'un homme dévoué, mais encore menaçait la France, menaçait l'Assemblée, menaçait Paris, où il promettait de ne pas laisser pierre sur pierre, après le rire inextinguible que souleva cette menace, vint la réaction contre l'esprit étranger, et le mot *guerre* s'élança de toutes les bouches.

Guerre à l'Europe !

Guerre au monde, s'il le faut !

A la lecture de cette lettre, tout s'ébranle, s'agite, s'arme.

Marseille demande à marcher sur le Rhin; le Nord et l'Est, de Grenoble à Givet, se hérissent de fer. A Arcis, sur dix mille hommes, trois mille partent, et, à Argenteuil, par exemple, tous partent sans exception; à Bordeaux, l'enthousiasme n'est pas moins grand, et la Gironde écrit :

« Je n'enverrai pas, j'irai. »

Enfin le décret sur les gardes nationaux s'organise en décembre 1791; il engage une garde volontaire pour un an, et porte cette menace :

« Ceux qui quitteront avant l'année seront pendant dix ans privés de l'honneur d'être soldats. »

Qu'est donc devenue cette grande terreur que nos paysans avaient pour le service militaire?

Elle s'est changée en enthousiasme.

C'est que le serf était devenu homme; c'est que le paysan était devenu propriétaire; c'est qu'il sentait qu'il avait quelque chose à défendre; c'est que cette terre, dont, courbé sur le sol, il fouillait les entrailles, allait, de marâtre qu'elle était, devenir une véritable mère.

Nous voilà donc arrivés au commencement de l'année 1792, nous voilà arrivés, levant aux yeux des rois et des peuples le voile virginal qui couvre notre liberté; comme la Pallas antique, c'est une vierge au regard serein, mais au bras armé.

Son regard serein, c'est pour les peuples; son bras armé, c'est pour les rois.

A cette déesse qui, pareille à Minerve, sort du cerveau de la France, car cette vierge, c'est Rousseau, c'est Voltaire, c'est Montesquieu, qui l'ont faite, il n'y a encore aucun excès à reprocher. Les meurtres du 19 juillet, les meurtres du 6 octobre, les meurtres du 17 juillet, sont des faits particuliers, dont elle n'est point responsable; le sang qui a jailli jusque-là n'a point souillé sa robe virgine.

C'est que, jusqu'aujourd'hui, ce n'est encore que la justice; plus tard, ce sera la vengeance.

Oh! c'eût été trop beau si elle fût restée ainsi blanche et pure! Qu'eût dit, dans sa robe sanglante, sa sœur aînée la révolution d'Angleterre?

Mais, belle aux peuples, elle était terrible aux rois.

Qu'étaient ces rois? Disons-en un mot : leurs intérêts ressortiront de leur situation.

Voilà quelle est la situation de l'étranger ; tout est donc prêt à marcher contre la France au premier appel de l'Autriche, et à l'enfermer dans le cercle de fer où se tuera elle-même la Révolution, comme le scorpion dans son cercle de feu.

XXI

Les prêtres, les émigrés, les rois. — Rapport de Gallois et de Gensonné. — Le serment des prêtres. — Ses effets. — Lettre du prêtre Pontian-Gillet. — Les quenouilles. — La circulaire. — Pétion aborde la question des émigrés. — Décret contre M. de Provence. — Réponse des émigrés. — Placard affiché dans Paris. — Couplet du théâtre Molière. — Cri de Brissot chaudement accueilli.

Trois partis hostiles à la Révolution, et par conséquent à la France, se présentaient donc à combattre.

Les prêtres à l'intérieur, les émigrés et les rois à l'extérieur.

Plus tard, on s'aperçut qu'il existait un quatrième ennemi, source de toutes les hostilités :

Cet ennemi, c'était le roi.

Séance du 6 octobre. Gallois et Gensonné disent dans leur rapport :

« L'époque de la prestation du serment ecclésiastique a été, pour le département de la Vendée, la première époque de ses troubles ; la division des prêtres assermentés et non assermentés a établi une véritable scission dans le peuple des paroisses ; les familles y sont divisées. On a vu, et l'on

voit chaque jour, des femmes se séparer de leur mari, des enfants abandonner leur père. Les municipalités sont désorganisées; une grande partie des citoyens ont renoncé au service de la garde nationale. »

Et, en effet, la guerre religieuse va enfanter la guerre civile : derrière le refus du serment ecclésiastique apparaît la Vendée.

Ce n'est pas à nous de juger de l'opportunité du décret qui ordonne le serment. Nous sommes d'avis, et c'est notre avis personnel que nous donnons ici, que la religion doit être une vierge libre et pure de toute entrave; elle a besoin de ses deux mains pour prier; Dieu les a faites pour se joindre sur sa poitrine ou s'étendre sur les peuples.

Le décret faisait, des prêtres qui refusaient le serment, des rebelles; de ceux qui le prononçaient, des persécuteurs; des uns et des autres, des hommes politiques. Il en résulta que ceux qui, jusque-là, n'avaient paru sur les échafauds que pour y consoler les mourants, y montèrent à leur tour sans consolateurs.

Les uns et les autres ont fait de la religion une chose profane, les uns et les autres ont transformé la chaire en tribune, le sacrement en dévouement royaliste ou en obéissance révolutionnaire.

On a trouvé dans les papiers de M. Palloy, ce fameux démolisseur de la Bastille dont nous avons parlé, la lettre suivante, qui fut publiée dans la *Chronique de Paris* avec le plus grand succès :

« Je reçois votre lettre, cher frère et brave citoyen, et je m'empresse d'y répondre. Oui, j'ai brûlé à la pointe de mon

sabre, le dimanche 6 du courant, au prône de ma grand'messe paroissiale, le saint sacrement exposé et en présence de tout peuple, la lettre du ci-devant archevêque de Paris, qu'il m'a écrite de Chambéry par la poste, en date du 7 février dernier, dans laquelle il nous traite de sacrilèges, d'intrus, de schismatiques, d'hérétiques, de protestants et de calvinistes, moi et tous les prêtres de son diocèse qui prêteront le serment de fidélité à la nation, annulant de son prétendu plein droit toutes les fonctions sacerdotales, mariages et absolutions faits et donnés en son absence. J'ai aussi prêté mon serment civique mon sabre à la main, au prône de ma grand'messe. Je ne me repens pas, brave frère et citoyen, d'avoir brûlé ladite lettre pastorale, en disant de tout mon cœur et de toute mon âme, pendant qu'elle brûlait au bout de mon sabre : « Vive la nation ! » vive la loi ! vive le roi ! vive à jamais la constitution civile décrétée par l'auguste Assemblée nationale, dictée par le Saint-Esprit et acceptée par le roi ! »

» C'est la pure vérité dont j'ai l'honneur de vous informer. Au reste, si vous en doutez, tous mes paroissiens en sont témoins. J'ai, cher frère, versé mon sang pour la nation dans les guerres de Hanovre et d'Allemagne, en qualité de grenadier, où j'ai reçu quatre blessures dans différents combats ; et, pour prix de mes blessures, le Roi Louis XVI m'a fait une pension de cinquante livres sur son trésor royal. Voilà seize ou dix-sept ans que je suis curé à Vauderlan. J'ai resté à Gonesse, en qualité de vicaire, pendant plusieurs années ; enfin, cher et brave citoyen, je serai toute la vie à vous, au roi et à la nation,

avec mon sabre à la main et avec l'attachement sincère et fraternel.

www.libtool.com.cn • PONTIAN-GILLET,

• *Curé titulaire de Vauderlam
et pensionnaire du roi.* »

Quel était le meilleur citoyen, dites, de ce curé constitutionnel, qui brûlait au bout de son sabre la lettre pastorale de son archevêque, ou de cet archevêque réfractaire qui émigrerait pour aller chercher l'ennemi?

Ce rapport de Gallois et de Gensonné, qui montrait dans l'avenir la guerre de la Vendée, était admirablement fait, calme et sans passion, plutôt indulgent que sévère. C'était Dumouriez, commandant alors dans l'Ouest, qui avait donné les notes d'après lesquelles il avait été rédigé.

La discussion fut parfaitement libre. Fauchet demanda que, pour toute punition, on cessât de payer les prêtres qui n'obéiraient pas à la loi de l'État.

Ducos réclama, au nom de la tolérance, contre cette proposition.

Après cette discussion sur les prêtres, vint celle sur les émigrés.

Les émigrés, ce second parti hostile à la nation, faisaient grand bruit à cette époque. Malgré la circulaire du roi qui leur enjoignait de revenir en France, leur nombre s'augmentait d'une façon effrayante. Deux cent mille avaient déjà passé la frontière, et non-seulement ils ne rentraient pas, mais encore ils envoyaient, en signe de mépris, des quenouilles à ceux qui restaient en France.

Quelques-uns même reçurent la circulaire suivante :

« Monsieur,

www.libtool.com.cn

» Il vous est enjoint, de la part de Monsieur, régent du royaume, de vous rendre à *** pour le 30 de ce mois. Si vous n'avez pas les fonds nécessaires pour entreprendre ce voyage, vous vous présenterez chez M***, qui vous délivrera cent livres. Je vous préviens que, si vous n'êtes pas rendu à l'endroit indiqué à l'époque susdite, vous serez déchu de tous les privilèges que la noblesse française va conquérir. »

Le 20 octobre, Pétion aborda la question des émigrés, comme Fauchet avait abordé celle des prêtres. Il l'aborda même de plus haut qu'on n'eût dû l'attendre de sa part : il demanda qu'on fit une différence entre l'émigration de la haine et l'émigration de la peur. Il demanda comme Mirabeau, dont il invoqua la mémoire, qu'on ne fermât pas les portes d'un royaume, et soutint qu'il serait tyrannique d'empêcher d'en sortir les citoyens qui ne voudraient pas y rester. Seulement, il demanda aussi qu'on cessât de payer les pensions à ceux qui s'étaient armés contre nous, comme Fauchet avait demandé qu'on cessât de payer les prêtres qui refuseraient le serment. Il proposa d'exécuter le décret de l'Assemblée qui frappait les biens d'émigrés d'une triple imposition. Enfin il réclama la sévérité de l'Assemblée contre les émigrés fonctionnaires, les chefs et les grands coupables.

Ce dernier article désignait véritablement M. de Lambesc,

M. de Condé, M. de Lorraine, M. le comte d'Artois et M. de Provence.

D'ailleurs, M. de Provence eut son paragraphe particulier. Le 30 octobre, l'Assemblée rendit contre lui ce décret :

« Louis-Joseph-Stanislas-Xavier, prince français ;

» L'Assemblée nationale vous requiert, au nom de la Constitution, titre III, chapitre II, section 3, article 2, de rentrer dans le royaume dans le délai de deux mois ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous perdrez votre droit éventuel à la régence. »

En échange, les émigrés répondirent :

« Gens de l'assemblée française se disant nationale :

» La saine raison vous requiert, en vertu du titre I^{er}, chap. 1^{er}, section 1^{re}, art 1^{er}, des lois imprescriptibles du sens commun, de rentrer en vous-mêmes dans le délai de deux mois, à compter de ce jour ; faute de quoi, et après l'expiration dudit délai, vous serez censés avoir abdiqué votre droit à la qualité d'êtres raisonnables, et vous ne serez plus considérés que comme des fous enragés, dignes des Petites-Maisons. »

En outre, on trouva un matin le placard suivant affiché dans toutes les rues de Paris :

« De par les princes du sang royal de France, à présent à Coblençe et à Worms :

» On fait savoir que les princes, indignés de l'audace

criminelle des gens siégeant au Manège de Paris, appellent à Dieu, au roi et à leurs épées, du décret rendu contre eux le 8 du présent mois, bien certains que les bons citoyens de cette ville ne sont pas complices de cet attentat. »

De leur côté, les patriotes chansonnaient et caricaturaient les émigrés. Ce couplet, qui se chantait au théâtre Molière, dans le vaudeville du *Retour du père Gérard à sa ferme*, était bissé tous les soirs.

C'est l'aïeul des couplets patriotiques de la Restauration :

Que font ces héros si terribles
Cantonnés sur les bords du Rhin ?
Ils seront longtemps invincibles
S'ils ne font pas plus de chemin.
Mais c'est leur parti le plus sage,
Car ils n'auront de leur côté,
Que les soldats de l'esclavage,
Contre ceux de la liberté.

La caricature la plus remarquable faite contre eux à cette époque est le pèlerinage de Saint-Jacques.

De même que, derrière les prêtres réfractaires, Gallois et Gensonné avaient laissé voir la Vendée; derrière les émigrés menaçants, Pétion laissa voir les rois de l'Europe, montra la Prusse et la Russie réunis dans leur haine contre nous; Catherine défendant à notre ambassadeur de se promener ouvertement dans les rues de Pétersbourg, et envoyant un ministre à Coblençe, comme si à Coblençe était la seule nation française; l'Angleterre applaudissant au livre de Burke; Berne punissant une ville suisse qui a

chanté nos chants révolutionnaires; l'évêque de Liège refusant de recevoir un ambassadeur français; Venise étranglant un franc-maçon par l'ordre du conseil des Dix; l'inquisition espagnole forçant un émigré français de se tuer pour ne pas être brûlé vivant.

Et Brissot s'écria, en parlant des rois qui voulaient étouffer la république par une médiation armée :

— Eh bien, si les choses en viennent là, vous n'avez pas à balancer; il faut attaquer vous-mêmes.

Un immense applaudissement parti des tribunes et de la majorité de l'Assemblée, prouva que l'esprit de la France était tout à la guerre.

On s'en doutait, on en fut convaincu.

Et, en effet, Brissot ne s'était pas trompé à l'égard des rois.

L'acceptation du roi a été envoyée à toutes les puissances.

Catherine, nous l'avons dit, la renvoie toute cachetée. La Suède, son satellite, en fait autant qu'elle. L'Espagne répond qu'elle ne répondra pas; l'empereur et la Prusse menacent de prendre des précautions sérieuses.

XXII

www.libtool.com.cn

Massacres de Saint-Domingue et de la Glacière. — Le roi sanctionne le décret contre Monsieur. — Mesures contre les émigrés et les prêtres réfractaires. — Vêto du roi. — M. de Narbonne ministre de la guerre. — Il crée trois armées. — Les princes décrétés d'accusation. — M. de Narbonne renversé. — Brissot accuse Delessart. — Menaces de Vergniaud. — Clavière, Dumouriez et Roland. — Dumouriez jugé par un regard. — Portrait de madame Roland.

Tout à coup, l'Assemblée apprit deux nouvelles terribles : l'une avait traversé les mers ; l'autre venait de l'intérieur de la France ; l'une était le massacre de Saint-Domingue ; l'autre le massacre de la Glacière.

Un jeune mulâtre nommé Ogé, député des hommes de couleur de Saint-Domingue, avait emporté de France les premiers décrets qui semblaient assurer la liberté des noirs. De retour à Saint Domingue, il somme le gouverneur de rendre la liberté aux esclaves, et, livré par la partie espagnole de Saint-Domingue où il s'est réfugié, il est roué vif. Une nuit, soixante mille nègres se révoltent, massacrent tous les blancs, brûlent deux cents manufactures de sucre, six cents de café, et détruisent la plaine du cap Français, merveille d'art et de nature qui, pendant quinze jours, devient un lac de feu.

Voilà pour le massacre de Saint-Domingue ; passons à celui de la Glacière.

Le 16 octobre 1791, un Français, nommé Lescuyer, chef du parti français qui s'est soulevé contre les papistes dont

le crime est, comme magistrat, d'avoir commencé la vente des biens nationaux, et d'avoir demandé aux prêtres le serment à la Constitution, est assommé par la populace au pied de l'autel. Les hommes lui avaient écrasé l'estomac à coups de pied et à coups de massue; les femmes lui avaient, avec leurs ciseaux, découpé les lèvres en manière de festons. Pendant un jour, les papistes furent maîtres de la ville. Mais, le soir, les révolutionnaires ont repris le dessus. Soixante papistes sont égorgés en expiation du meurtre de Lescuyer, et jetés dans la tour de la Glacière.

Ce fut la seconde tache de sang qui souilla la robe blanche de la Liberté; la première avait rejailli du Champ de Mars.

Nous avons consigné le premier décret de l'Assemblée à propos de Monsieur. Le roi le sanctionna.

Le 9 novembre, l'Assemblée décida que les Français rassemblés au delà de la frontière étaient suspects de conspiration contre la patrie; que si, au 1^{er} janvier 1792, ils étaient encore en état de rassemblement, ils seraient traités en conspirateurs, punissables de mort, et qu'après leur condamnation par contumace, les revenus de leurs biens seraient perçus au profit de la nation, sans préjudice toutefois des droits de leurs femmes, de leurs enfants et de leurs créanciers.

Le 29 du même mois, elle prit cette décision contre les ecclésiastiques : Qu'ils seraient tenus de prêter le serment civique, sous peine d'être privés de leurs pensions et d'être suspects de révolte contre la loi. S'ils refusaient, ils devaient être surveillés étroitement; s'il survenait des

troubles religieux dans leurs communes, ils devaient être traduits au chef-lieu du département, et, s'ils avaient pris part à ces troubles, en prêchant la désobéissance, ils étaient passibles d'une détention.

Le roi usa de son veto, et refusa de sanctionner ces deux décrets. C'était se séparer de l'Assemblée bien vite, et surtout bien imprudemment.

On voulut savoir jusqu'où irait cette résistance du roi. Le comité diplomatique proposa de déclarer au roi que la nation verrait avec satisfaction qu'il requit les princes limitrophes, et particulièrement les électeurs de Trèves et de Mayence, ainsi que l'évêque de Spire, de disperser, dans les trois semaines qui suivraient l'invitation qui leur en serait faite, les attroupements militaires des émigrés.

Sur un discours d'Isnard, l'Assemblée décréta avec transport et à l'unanimité la mesure proposée; en conséquence, elle envoya, le 29 novembre, un message au roi, dans le but de lui exposer son désir.

Louis XVI répondit qu'il allait prendre en grande considération le message de l'Assemblée.

En effet, quelques jours après, il se présenta en personne devant elle.

« Messieurs, dit-il, je vais faire déclarer à l'électeur de Trèves et aux autres électeurs que si, avant le 15 janvier, tous attroupements et toutes dispositions hostiles de la part des Français réfugiés ne cessent pas dans leurs États, je ne verrai plus en eux que des ennemis; en outre, j'écirai à l'empereur afin de l'engager, comme chef de l'Empire, à interposer son autorité pour éloigner les malheurs qu'en-

traînerait une plus longue obstination de quelques membres du corps germanique. Si ces déclarations ne sont point écoutées, alors, messieurs, continua le roi, il ne me restera plus qu'à proposer la guerre, la guerre qu'un peuple, qui a solennellement renoncé aux conquêtes, ne fait jamais sans nécessité, mais qu'une nation généreuse et libre sait entreprendre lorsque sa propre sûreté, lorsque son honneur le commandent. »

Le 6 décembre, le ministre de la guerre fut changé et fit place à M. de Narbonne.

Nous avons déjà dit un mot de ce jeune général à la naissance illustre, trop illustre même, qui était à la fois porté par la tendresse de Mesdames, tantes du roi, et par l'enthousiasme de madame de Staël. Si la rapidité de notre récit nous permettait de faire une halte d'un instant, nous dirions l'influence étrange des femmes sur cette époque fiévreuse, nous essayerions de faire revivre les salons de madame de Condorcet, de madame de Staël, de madame Roland ; nous passerions, du cabinet où Olympe de Gouges dictait ses comédies au boudoir où Théroigne de Méricourt suspendait son sabre et ses pistolets ; mais nous sommes forcés d'indiquer plutôt que de peindre, nous gravons à l'eau-forte et non au burin.

Le jeune ministre, tiré du club des Feuillants, se rendit à l'instant même à la frontière ; cent cinquante mille hommes furent mis en réquisition ; l'Assemblée vota vingt millions de fonds extraordinaires ; trois armées furent formées ou plutôt improvisées. On donna le commandement de la première à la Fayette, de la seconde à Rochambeau, les

deux héros américains, et celui de la troisième à Luckner. Enfin on décréta d'accusation M. le comte d'Artois, M. le prince de Condé, comme prévenus d'attentat et de conspiration contre la sûreté de l'État et la Constitution; leurs biens furent confisqués, et, en outre, Monsieur, n'étant pas rentré en France dans le délai fixé par le décret, fut déchu de son droit à la régence.

La lettre royale fut écrite à l'électeur de Trèves, qui s'engagea à dissiper les rassemblements; mais tous ses efforts se bornèrent à quelques ordres donnés tout haut, avec autorisation tout bas de ne point s'y conformer. L'électeur de Trèves était fort; l'Autriche avait donné ordre au maréchal de Bender de le défendre s'il était attaqué. Cet ordre était d'autant plus rassurant pour le prince allemand, que l'Autriche avait cinquante mille hommes dans les Pays-Bas, qu'elle en tenait six mille dans le Brisgau, et qu'elle en faisait venir trente mille de Bohême.

Le comte de Narbonne, constitutionnel de bonne foi, qui voulait faire de l'Assemblée le piédestal de la statue de la royauté, était le seul qui désirât franchement la guerre; il avait contre lui Delessart et Bertrand de Molleville, c'est-à-dire l'incapacité et l'intrigue; pour lui, Cahier de Guerville. Bertrand de Molleville et Delessart appartenaient au parti aristocrate pur: ils suscitèrent tant d'ennuis au comte de Narbonne, qu'ils le forcèrent à donner sa démission; sa démission amena la désorganisation du ministère. Madame de Staël avec tout son talent, le roi avec toute son amitié, ne purent le maintenir; quelque chose venait derrière lui, de puissant comme une trombe; il fallait

livrer la place, ouvrir le passage, — c'était la Gironde.

Que pouvaient contre cette fille de la Révolution les débris de la Constituante, le club des Feuillants pris entre les Jacobins et les Cordeliers? que pouvaient feu Bailly et feu la Fayette? Plus rien! Aussi M. de Narbonne tomba-t-il. Il tomba sous une accusation de Brissot, et sous un discours de Vergniaud.

Léopold était mort subitement le 1^{er} mars. Le 18 mars, pièces en main, Brissot accusa le ministre Delessart de n'avoir point suivi les instructions de l'Assemblée, d'avoir humblement et basement demandé la paix à l'empereur.

Or, l'accusation portée sur Delessart atteignait plus haut que Delessart. Si Delessart avait désobéi à l'Assemblée, c'était par l'ordre du roi.

L'accusation de Brissot atteignait donc le roi.

Vergniaud la prit de ses mains.

« Je vois d'ici le balcon d'où Charles IX, d'exécrable mémoire, a tiré sur son peuple, » s'écriait Mirabeau.

Vergniaud se rappela ce mouvement oratoire qui avait fait tant d'effet.

« Et moi aussi, s'écria-t-il, je puis dire de cette tribune : Je vois le palais où se trame la contre-révolution, où l'on prépare les manœuvres qui doivent nous livrer à l'Autriche; le jour est venu où vous pouvez mettre un terme à tant d'audace et confondre les conspirateurs; l'épouvante et la terreur sont souvent sorties de ce palais dans les temps antiques au nom du despotisme : qu'elles y rentrent aujourd'hui au nom de la loi ! Qu'elles y pénètrent les cœurs, qu'ils sachent bien, ceux qui l'habitent,

que la Constitution ne rend inviolable que le roi. La loi atteindra les coupables sans faire nulle distinction : point de tête criminelle que son glaive ne puisse toucher ! »

La menace était directe; comme l'archer qui envoyait une flèche à l'œil gauche de Philippe, il y avait sur le discours de Vergniaud : « Au cœur de la reine ! »

Aussi la reine se laissa-t-elle imposer un ministère de la Gironde.

Mais, lorsque la cour eut fait cette concession de recevoir son ministère, la Gironde fut singulièrement embarrassée; comme Dante qui disait à propos d'une ambassade : « Si je reste, qui ira? Si je pars, qui restera? » la Gironde comprenait qu'à cette époque d'escalades et d'assauts journaliers, la tribune était un poste plus important que le ministère; aussi voulait-elle garder ses principaux orateurs à la tribune, afin qu'ils y défendissent son ministère. Après quelques discussions, on s'arrêta à un ministère mixte : Clavière eut les finances; Dumouriez, les affaires étrangères, et Roland l'intérieur.

Disons un mot de ces trois hommes.

Les autres : Duranton à la justice, de Grave à la guerre, et Lacoste à la marine, sont sans importance.

Clavière était Gênois; c'était un homme capable, un hardi faiseur de projets, déjà avancé dans la vie, seulement retardé dans sa carrière par les préjugés de l'ancien régime, qui tirait en arrière ceux que leur génie poussait en avant.

Dumouriez avait cinquante-six ans; mais une grande activité, un geste nerveux, une parole rapide, lui étaient

dix ans à la première vue. Il avait toujours vécu dans l'intrigue, et, homme d'esprit plutôt que de génie, il avait vu dans les petits moyens des ressources contre les grandes catastrophes. Au reste, brave de sa personne jusqu'à la témérité, soldat depuis l'âge de dix-neuf ans, haché de coups de sabre pour n'avoir pas voulu se rendre, un jour qu'il s'était trouvé entouré par six cavaliers ennemis. Gentilhomme, mais de cette noblesse de province qui arrivait si difficilement à la cour, il passa la première partie politique de sa vie, moitié caché sous les armes, moitié caché dans l'ombre de cette diplomatie occulte que Louis XV entretenait aux côtés de la diplomatie au grand jour. Puis, sous Louis XVI, il s'était relevé et avait grandi en se consacrant tout entier à une des œuvres les plus nationales qui aient été accomplies sous ce règne, au port de Cherbourg. Enfin, il était arrivé; mais, une fois arrivé, il lui manquait pour se maintenir, qu'on nous pardonne cette naïveté, il lui manquait la conscience.

Courtisan avant 1789, constitutionnel avec Mirabeau et la Fayette, girondin avec Brissot et Vengniaud, il avait passé à travers les couleurs en adoptant des nuances, et, en somme, malgré tous ces changements, il n'en était pas moins resté le Provençal Dumouriez, né en Picardie, c'est vrai, mais révélant son origine méridionale par son léger accent et son regard de feu.

Roland, c'était tout le contraire; Roland, c'était l'homme antique. La liberté ne l'avait point façonné; elle l'avait trouvé tout fait. C'était un vieillard grave, assez grand, et à l'air austère en même temps que passionné.

Depuis deux ans, il était arrivé de Lyon à Paris avec sa femme. Qui les y avait amenés? Cette fatalité qui voulait qu'ils y apportassent leurs deux têtes. Ils avaient entendu le canon de la Bastille, et ils étaient venus comme à un appel. Ils avaient pris, dans le petit hôtel *Britannique* de la rue Guénégaud, près du pont Neuf, un logement étroit : une salle à manger, une chambre à coucher. Dans le salon, une seule table; dans la chambre à coucher, deux lits.

Les deux époux écrivaient à la même table : le vieux mari gravement, la jeune femme ardemment; elle copiait, traduisait, annotait pour lui, et quels livres! *l'Art du Tourbier*, *l'Art du Fabricant de laine rase et sèche*, le *Dictionnaire des manufactures*. A ce travail nul repos, nulle distraction. Si fait : les soins à donner à un enfant, et aussi au vieillard, père de cet enfant; car souvent madame Roland préparait elle-même les repas de son mari, moitié par économie et défaut de fortune, moitié parce que l'estomac de Roland, affaibli par le travail, avait besoin qu'une main intelligente et amie lui fît la mesure de ce qu'il pouvait supporter.

Avec cette étrange naïveté de Rousseau parlant de lui-même, madame Roland parle d'elle-même au moment de sa mort; et, d'elle, la femme active, laborieuse, la femme chez qui la vertu fut soutenue par le travail, elle dit :

« J'ai toujours commandé à mes sens, et personne moins que moi n'a connu la volupté. »

Madame Roland fut un fruit qui n'eut point de fleurs.

Le 21 mars au soir, Brissot vint trouver Roland et lui proposa le ministère. Roland accepta simplement, comme

il faisait tout. Sa femme n'eut pas un moment d'orgueil; peut-être aussi ne devinait-elle pas que ce ministère l'immortaliserait en la conduisant à l'échafaud.

Le 23, à onze heures du soir, Brissot revient chez eux en leur amenant Dumouriez. Dumouriez sortait du conseil et venait annoncer à Roland sa nomination.

— Le roi, dit Dumouriez, est sérieusement disposé à soutenir la Constitution.

Roland secoua la tête; il n'en croyait rien.

Sa femme regarda Dumouriez en femme; elle lui trouva l'œil faux; elle l'écouta parler, elle lui trouva le ton léger; elle sonda ses paroles, et, dans ses paroles, elle trouva l'immoralité politique, le pire de tous les vices, attendu que les hommes d'État en ont fait une vertu.

En effet, dans le coup d'œil qu'il avait jeté à la dérobée sur son futur collègue et sur sa femme, Dumouriez avait tout d'abord remarqué la vieillesse du mari, — Roland avait dix ans de plus que lui, mais Dumouriez en paraissait vingt de moins, — puis la richesse de formes de sa femme. Madame Roland, d'origine plébéienne, Manon Phlipon, fille d'un graveur, avait, tout enfant, travaillé dans l'atelier de son père, comme, plus tard, elle travailla dans le cabinet de son mari. Le travail, ce rude protecteur, avait sauvé la vierge, comme il devait sauvegarder l'épouse.

Or, voici ce que Dumouriez avait remarqué : une main un peu forte mais belle, une bouche un peu grande mais montrant de belles dents, un menton retroussé, un éclat de sang rare chez les femmes de noblesse, et quelque

chose de plus rare encore, une taille élégante avec une cambrure fortement prononcée, une grande richesse de hanches, une gorge belle jusqu'au luxe.

Dumouriez était de cette race d'hommes qui ne peuvent pas voir un vieux mari sans rire, une jeune femme sans désirer. Aussi déplut-il à la fois au mari et à la femme.

La cour, comme le disait Dumouriez, avait nommé ce ministère; mais, en le nommant, elle l'avait baptisé.

C'était pour la reine le ministère sans-culotte.

Aussi débuta-t-il par une grave inconvenance, par une impardonnable faute d'étiquette.

Roland portait des souliers à cordons, probablement faute d'argent pour acheter des boucles; il portait un chapeau rond, n'en ayant jamais eu d'autre; il se présenta donc, avec Dumouriez et ses autres confrères, aux Tuileries, en chapeau rond et sans boucles.

Le maître des cérémonies refusait de l'admettre; Roland ignorait pourquoi. Dumouriez intervint.

— Et pourquoi, demanda-t-il, refusez-vous l'entrée à M. Roland?

— Eh! monsieur, un chapeau rond et pas de boucles!

— Ah! monsieur, tout est perdu! s'écria Dumouriez avec le plus grand sang-froid.

Et il poussa Roland dans le cabinet du roi.

Nous avons dit que Dumouriez avait été aristocrate sous l'ancien régime, constitutionnel sous l'Assemblée nationale; il avait, jusqu'au jour où il fut porté par elle, été de la Gironde; une fois au ministère, il vit s'élargir l'horizon, et à l'horizon poindre les jacobins. Aussi, trois jours après

son entrée au ministère, était-il aux Jacobins, le bonnet rouge sur la tête, et, malgré les répugnances de l'aigre tribun, serrant Robespierre dans ses bras.

C'est que Robespierre était après le roi, peut-être avant le roi, l'homme que blessait le plus le ministère girondin.

En quittant la Constituante, qu'il avait écrasée de ses dernières paroles, Robespierre s'était cru l'homme nécessaire à la France. Un voyage qu'il avait fait à Arras, — c'était la première fois que l'infatigable travailleur, au travail difficile, se reposait depuis qu'il avait l'âge de connaissance : c'était la dernière fois qu'il devait se reposer avant sa mort, — un voyage qu'il avait fait à Arras, et dans lequel les populations l'avaient porté, de bras en bras, jusqu'à cette pauvre petite maison paternelle passée en des mains étrangères, l'avait enfoncé de plus en plus dans cette conviction : c'est le propre des hommes qui font partie d'une assemblée, soit littéraire, soit législative, de croire que toutes les forces vitales du pays sont dans cette assemblée, que le pays s'est épuisé à former ce sénat, et que derrière cette assemblée de dieux, comme disait le Gaulois à Rome, il n'y a plus rien.

Or, s'il n'y avait plus rien derrière la Constituante, comme Mirabeau était mort, comme Robespierre avait tué Barnave, Duport, Lameth, comme Cazalès et Sieyès avaient à peu près donné leur démission, il n'y avait plus que Robespierre.

Et voilà que tout à coup, au grand étonnement du roi, du pays et surtout de l'avocat d'Arras, voilà que cette France inépuisable venait, après la première moisson fau-

chée, d'en fournir une seconde. Après Mirabeau, Vergniaud ; après Barnave, Duport, Lameth, Cazalès et Sieyès, Gensonné, Guadet, Isnard, Condorcet ; après les constitutionnels, les girondins, c'est-à-dire toute une jeunesse ardente, passionnée, fraîche d'impressions, forte surtout d'une arme terrible qui manquait à ses devanciers : la conviction.

C'était donc une seconde moisson à faucher.

Robespierre regarda un instant ce long et laborieux travail qu'il allait avoir à faire ; puis, sentant qu'il était perdu s'il ne perdait, il se dit tout bas et avec sa voix sourde : « A l'œuvre ! »

Et, le même jour, il se mit à cette œuvre, qu'il ne quitta plus, ce triste bâtard de Rousseau venu au monde dans un mauvais jour.

FIN DU TOME PREMIER.

TABLE

I

Le roi à Paris. — La cocarde nationale. — La nation. — Le lion et le chien. — Marat. — L'Assemblée suit le roi. — L'archevêché. — La guerre aux mots. — Abandon de Versailles. — Mademoiselle de Montansier. — Mirabeau. — La loi martiale. — Le boulangier François. — Ses défenseurs. — Sa mort. — Sa femme et son enfant. — La loi martiale demandée, discutée et décrétée. — Fleur-d'Épine. — Secours à la veuve François. — Texte de la loi martiale. — Loustalot et Marat. — Mirabeau. — Sa crainte. — La Fayette. — Le duc d'Orléans exilé. — Le serf du Jura. — Sa réception à l'Assemblée. — Visite aux prisons civiles et ecclésiastiques. — Les vœux. — Les juifs. — Les comédiens. — Les protestants. — Rabaut-Saint-Étienne. — Erreurs de l'Assemblée. — Électorat. — Éligibilité. — Citoyens actifs et passifs. — Robespierre et Grégoire. — Prieur (de la Marne). — Camille Desmoulins. — Les caricatures. — Les biens du clergé. — L'évêque d'Autun. — Vacance des parlements. — Les lettres de mort. — Le manège. — Les chevaux. — L'affiche de théâtre. — Les acteurs. — Les bais. — Les noirs. — Les impartiaux. . . . 1

II

Le tribunal du Châtelet. — Origine du Châtelet. — Ordonnance de Louis IX. — Le Châtelet tribunal suprême. — L'appel au par-

lement. — Les trois accusés. — Augeard et Bezenval acquittés. — Le quatrain de Camille Desmoulins. — Le marquis de Favras. — Son portrait. — Accusation portée contre lui. — Ses accusateurs. — Monsieur, frère du roi. — Sa conduite. — La circulaire Barreaux. — Monsieur à l'hôtel de ville. — Son triomphe. — Favras devant ses juges. — Sa contenance. — L'arrêt. — L'heure de l'exécution. — Joie dans Paris. — Le pourboire. — Les apprêts du supplice. — Notre-Dame. — Testament. — Bourreau, fais ton devoir. — *Bis!* — L'inhumation. — Une phrase du mémoire de Favras. — L'égalité dans le supplice. 18

III

Séance du 21 janvier 1790. — Duport et Robespierre. — Le docteur Guillotin. — Sa machine. — Le rire de l'Assemblée. — La chanson. — Le pot-pourri. — Histoire de la guillotine. — Ancienneté de la machine. — Le maréchal de Montmorency. — Décret du 3 juin 1791. — Peines. — Triomphe de Guillotin. — Retrait du droit de grâce. — La matinée du 17 avril 1792. — Pinel, Cabanis. — Maître Guédon. — Sanson. — M. de Paris. — Le docteur Louis. — Le citoyen Giraut. — Les trois cadavres. — On applaudit l'insuccès. — Le premier guillotiné. — Louis XVI corrige la machine. 30

LV

Coup d'œil en arrière. — Mort de Joseph II. — Léopold II, empereur. — Le *Livre rouge*. — Bruits populaires. — Les courtisans cherchent à garder leurs richesses. — Insistance de l'Assemblée. — Le roi cède. — Restrictions. — MM. Necker, de Montmorin et les commissaires. — Total des sommes inscrites au *Livre rouge* depuis l'avènement de Louis XVI. — Les dettes du comte d'Artois. — Les biens du clergé. — Les émigrations. — Mirabeau jeune. — *L'Étoile du matin*. — Retour du duc d'Orléans. — Bailly. — La fédération générale. — La reine. — Craintes de Mirabeau. — Discussion sur l'initiative de la guerre. — La défection. — *La Grande Conspiration* — Barnave. 44

V

Fuite de Necker. — M. de Montmorin. — Nouveau ministère. — Affaire de Nancy. — L'état-major et les soldats. — L'augmentation de solde. — M. de Bouillé. — Réclamations des soldats. — *Elles sont justes*. — Les bourgeois. — Les querelles. — Les rencontres. — Le maître d'armes. — Judas. — Émigration. — Léopold II. — Le passage. — Fermentation. — Les régiments du Roi, de Mestre-de-camp et de Châteauneuf. — Le décompte. — Les Suisses. — Le fouet. — La députation. — Rébellion. — L'Assemblée. — Le décret. — M. de Noue. — Pommier. — Les deux Suisses. — La réparation. — Les congés. — Les officiers prisonniers. — Décret de l'Assemblée. — La Fayette. — Craintes des soldats. — Le voyage. — L'arrestation. — Bailly. — MM. de Malsaigne et Cérissier. — Rumeurs publiques. — Événements. — M. de Bouillé. — Le jeune Désilles. — La défaite. — Le supplice. — Conduite de l'Assemblée et du roi. — Loustalot. — Route de Necker: 63

VI

Le roi. — Lettre au roi d'Espagne. — Le projet de fuite. — La question religieuse. — M. Vêto. — L'évêque de Clermont. — Le pape. — Le comte de Fersen. — Traités avec les autres puissances. — L'Assemblée. — Acceptation du roi. — Le serment en séance publique. — Les refus. — Lutte des prêtres. — Leur influence. — Le maire Leperdit. — Fuite de Mesdames. — M. de Narbonne. — La *Chronique de Paris*. — Lettre du roi. — Discussion dans l'Assemblée. — Moret. — Lettre de Montmorin. — Arnay-le-Duc. — M. de Menou. — Mirabeau. — Projet de loi sur l'émigration. 87

VII

Les chevaliers du poignard. — Le 28 février. — Vincennes. — Les quinze cents patriotes. — La générale battue. — La Fayette. — L'homme au poignard. — Le maître de Vincennes. — La cavalerie. — Le peuple. — Les prisonniers. — Le faubourg Saint-Antoine. — La Fayette triomphant. — Sa déconvenue. — M. de

Villequier. — Les six cents. — M. de Gouvion. — Le roi. — Les conjurés. — Mirabeau à la tribune. — Les six billets. — Le départ du roi. — Mirabeau à l'Assemblée. — Ce qui tue Mirabeau. — Auguste. — *Plaudite, cives*. — Mirabeau songe à mourir. 105

VIII

Le 15 mars. — L'aveugle qui veut mener le monde. — Mirabeau et Cabanis. — La foule. — M. Frochot. — Sur Pitt. — La Mark. — Teisch. — Le rayon de soleil. — Le dernier entretien. — Huit heures et demie du soir. — Mot de Robespierre. — Marnais. — *Aux grands hommes, la patrie reconnaissante*. — Mirabeau jugé par ses contemporains. 115

IX

Louis XVI songe à fuir. — Le décret sur le serment des prêtres. — Les chevaux blancs. — Le portrait de Charles I^{er}. — Le roi se regarde comme prisonnier. — Deux partis voulaient la fuite du roi. — Le roi décide son départ. — Opinion de la Sémiramis du Nord. — Le roi s'engage à suivre la procession. — Six cent mille livres à Mirabeau. — La Mark et Bonillé. — Mirabeau et la Fayette. — Les relais de poste. — La berline de voyage. — Un million en assignats à M. Bonillé. — Le départ est fixé au 19 juin. — M. de Choiseul reçoit les ordres du roi. — Le départ est retardé de vingt-quatre heures. — Funestes conséquences de ce retard. 127

X

Disposition des postes aux Tuileries. — Dissimulation du roi et de la reine. — Moyens de sortir du château. — L'appartement de M. de Villequier. — M. de Fersen. — M. Dumoustier. — Son entrevue avec le roi. — MM. de Malden et de Valory. — Difficulté des passe-ports. — Madame de Korff. — Le roi passe pour M. de Coigny. — La sentinelle. — Les deux cochers. — Fâcheux contre-temps. — La reine s'égare. — La rue de l'Échelle. — La voiture au complet. — La barrière franchie. — M. de Fersen prend la route de Flandre. 139

XI

Soupçons de Fréron. — Les fiacres. — Le ministre est atterré. — Les dettes du roi. — Les précautions et les fautes. — Trait rompu. — Course à pied. — Pont-de-Sommeville. — Le retard de vingt-quatre heures. — Ses suites. — Sainte-Menehould. — Inquiétudes des populations de la route. — On veut sonner le tocsin. — La diligence. — M. de Goguelat et ses hussards. 149

XII

Le roi ne trouve plus son escorte. — Erreurs de M. de Valory. — Le dragons. — Le roi met la tête à la portière. — Fatales conséquences. — Drouet. — Sa conviction. — Il suit le roi. — M. de Damas à Clermont. — L'heure de la retraite. — Les dragons refusent de partir. — Trois suivent M. de Damas. — Drouet suit toujours. — Route de Verdun, route de Varennes. — Un postillon. — M. de Rohrig, commandant des hussards. — Pas de relais à Varennes. — La ville haute. — Sausse. — On bat le rappel et on sonne le tocsin. — Billaud-Varennes. — On barricade le pont. 160

XIII

Inquiétudes de la reine. — Les passe-ports. — Repos chez le procureur. — La boutique d'officier. — Rappel et tocsin. — Interrogatoire. — Je suis le roi. — M. de Goguelat près du roi. — Vive la nation! — Coup de pistolet. — Hardie proposition pour s'échapper. — Réflexions de la reine. — Indécision. — Courrier à l'Assemblée. — Goguelat et Drouet. — Triste situation du roi. — Fierté de la reine. — La marée monte. — M. Deslons. — Le roi se montre au peuple. — La mère de M. Sausse. — Les cheveux blancs. — Ce qui se passe à Paris. 170

XIV

M. de Montmorin prévenu de la fuite du roi. — Tout Paris apprend nouvelle. — « Le roi est parti. » — « Je suis une honnête fille. » — Santerre. — L'assignat de dix francs. — Mot de Fréron. —

Trois coups de canon. — M. Romeuf. — La fuite convertie en enlèvement. — L'Assemblée. — L'adresse au peuple. — Quatre cent mille gardes nationaux. — Proclamation des vérités politiques. — L'aide de camp arrêté et relâché aussitôt. 183

www.libtool.com.cn

XV

Arrivée de Romeuf à Varennes. — Sa réception. — Le décret de l'Assemblée. — La reine. — On attend M. de Bouillé. — MM. de Choiseul et de Damas arrêtés. — Dispositions militaires de M. de Bouillé. — Royal-Allemand. — Huit lieues au galop. — M. Deslons. — La garnison de Verdun. — Bouillé pleure de rage. — Il émigre le 22 juin. — Vingt sous de rente. — Mot de Robespierre. — Mission de Latour-Maubourg, Pétion et Barnave. — Départ de Varennes. — M. Duval assassiné. — Entre Dormans et Épernay. — Séduire Barnave. 196

XVI

Barnave. — Le voile. — Profession de foi. — Pétion. — Ses manières communes. — L'ecclésiastique. — Mouvement de Barnave. — Le voile levé. — Repos de voyage. — L'épaule de Pétion. — Le dauphin avec Pétion. — Les boutons d'habit. — La devise. — Arrivée à Meaux. — Palais de Bossuet. — Les deux tête-à-tête. — La reine et Barnave. — Le roi et Pétion. — Les gardes du corps. — L'offre refusée. — Le 25 juin. — Quel abîme en cinq jours ! — Les placards. — On rentre par les Champs-Élysées. — Les fasils renversés. — Question et réponse. — Une voix de la foule. — Mot de M. Guilhermy. — Dangers des gardes du corps. — Les femmes de la reine. — La sœur de madame Campan. — L'insulteur public. — Le 11 juillet, apothéose de Voltaire. 209

XVII

Barnave et Mirabeau. — Tristes pressentiments de la reine. — *Le Massacre des innocents*. — Le portrait. — Le coup de tonnerre. — La bougie. — Le garde national. — La princesse de Lamballe. — La bague de cheveux. — Les luttes. — Plus de monarchie, —

Le veto de Brissot. — La pétition. — L'Assemblée impopulaire. — Les Jacobins. — Suspension du pouvoir exécutif. — 17 juillet. — Les perruquiers. — Léonard. — Le dessous de l'hôtel de la Patrie. — Les drôles. — Le baril d'eau. — Terribles suites d'une plaisanterie. — Duport. — Le Champ de Mars. — Verrières le nain. — Fournier l'Américain. — L'aide de camp tué. — On tire sur la Fayette. — Robert. — Barricades enlevées. — MM. Jacques, Renaud et Hardi, municipaux, au champ de la Fédération. 225

XVIII

Allocution des municipaux. — Douze commissaires. — Le chevalier de Saint-Louis. — Bailly. — Le drapeau rouge. — Au Champ de Mars! — La pétition se signe. — La pyramide vivante. — Le tambour. — Douze mille chevaliers de Saint-Louis. — Le coup de fusil. — Le régiment de dragons. — La troisième décharge. — Les canonniers. — Deuil immense. — M. Provant. — Fermeté de la reine. — Pusillanimité des jacobins. — Madame Roland, 238

XIX

Vive Robespierre! — Un mauvais ami. — Le menuisier Duplay. — Royou et Suleau. — On ne profite pas du coup d'État. — Les jacobins. — Robespierre à la tribune. — Insinuations de son discours. — Barnave. — La reine. — Fin de la Constituante. — La Constitution acceptée. — Le roi à l'Assemblée. — Retour de la séance. — Scènes d'intérieur. — Salles provisoires. — Articles de la Constitution. — Le serment. — La Législative. — Résumé des travaux de la Constituante. 248

XX

Le couplet. — Brissot de Warville. — Le verbe *brissoter*. — La tabatière. — Ni sire ni majesté. — La Gironde. — Son origine — Ses chefs. — Aspect de l'Assemblée. — Jean-Jacques et Mirabeau. — Le trône changé en fauteuil. — Les fonds baissent. — La Fayette et Bailly remplacés. — Santerre et Pétion. — Mot du roi. — La situation compliquée. — Caricature : « Je sanctionne. »

www.libtool.com.cn